



DOCUMENT DE REFERENCE 2008





Société anonyme au capital de 12 029 370 €
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 juin 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne en date du 29 avril 2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les informations correspondant à la rubrique 9.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.2, 5.3 et 5.5 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2008 (ci-après dénommé « document de référence 2007 ») et celles relatives à l'exercice 2006 sont présentées aux § 5.2 et 5.3 du document de référence enregistré le 24 mai 2007 auprès de l'AMF sous le numéro R. 07-078 (ci-après dénommé « document de référence 2006 »);
- Les informations correspondant à la rubrique 11 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 4.4 et 4.7 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2006 sont présentées aux § 4.4 et 4.7 du document de référence 2006;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.3 et 5.5 du document de référence 2006 et celles relatives à l'exercice 2006 sont présentées au § 5.3 du document de référence 2006;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.3 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.3 et 5.5 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2006 sont présentées au § 5.3 du document de référence 2006;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 5.4 et 5.6 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2006 sont présentées au § 5.4 du document de référence 2006 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.2 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2007 sont présentées aux § 1.2 et 5.10 du document de référence 2007 et celles relatives à l'exercice 2006 sont présentées aux § 1.2 et 5.8 du document de référence 2006;

Les autres informations contenues dans les documents de référence 2007 et 2006 ne sont pas incorporées par référence.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1	11
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	11
1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	11
1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	11
1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES POUR LES EXERCICES 2006, 2007 ET 2008	12
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	12
CHAPITRE 2	13
CHAPITRE 3	14
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	14
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	14
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts).....	14
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)	14
3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts).....	14
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)	14
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés	15
3.1.6 Consultation des documents juridiques	15
3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts).....	15
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)	15
3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également chapitre 6 <i>infra</i>).....	16
3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)	16
3.1.10.1 Convocation aux Assemblées	16
3.1.10.2 Participation aux Assemblées	16
3.1.10.3 Droit de vote	17
3.1.11 Autres droits des actionnaires et modifications des droits des actionnaires.....	18
3.1.12 Libération des actions	18
3.1.13 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts).....	18
3.1.14 Franchissements de seuils (article 10 des statuts)	18
3.1.15 Modifications des statuts	19
3.1.16 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence.	19
3.1.17 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation	21
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	22
3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions	22
3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.....	22
3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	22
3.2.4 Capital autorisé mais non émis	24
3.2.5 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2008 en FF et en Euros ^(3 et 8)	28
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	30
3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société.....	30
3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	32
3.3.3 Nantissements d'actions de la Société	32
3.3.4 Principales personnes détenant le capital de la Société.....	33
3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE	33
3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices.....	33
3.4.2 Politique de distribution	34
3.4.3 Délai de prescription.....	34
3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS	34
CHAPITRE 4	35
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ	35
4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ	35
4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC IN VITRO	36
4.2.1 Description générale	36

4.2.2 Les technologies	36
4.2.3 Présentation du marché	38
4.2.3.1 Taille du marché du diagnostic <i>in vitro</i> et son évolution récente.....	38
4.2.3.2 Tendances du marché.....	40
4.2.3.3 Perspectives de croissance.....	40
4.2.4 Les principaux acteurs	42
4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	43
4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe.....	43
4.3.2 Domaines de compétence de la Société.....	45
4.3.3 Atouts concurrentiels.....	46
4.3.4 Stratégie	47
4.3.5 Business Development.....	49
4.3.6 Produits du Groupe	49
4.3.6.1 Composition de l'offre du Groupe.....	49
4.3.6.2 Principaux produits	50
4.3.6.2.1 Microbiologie	50
4.3.6.2.2 Immunoessais	53
4.3.6.2.3 Biologie moléculaire	54
4.3.6.3 Autres produits du Groupe.....	55
4.3.7 Clients du Groupe	56
4.3.8 Organisation géographique.....	57
4.3.8.1 Réseau commercial.....	57
4.3.8.1.1 Un réseau développé de distribution interne	57
4.3.8.1.2 Distributeurs externes.....	57
4.3.8.2 Ventes par pays.....	58
4.3.9 Concurrence	58
4.3.9.1 Marché clinique.....	58
4.3.9.2 Marché industriel	59
4.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	59
4.4.1 Stratégie	59
4.4.2 Politique d'investissement.....	60
4.4.3 Projets de recherche et développement	60
4.4.3.1 Domaine clinique	61
4.4.3.2 Domaine industriel.....	62
4.4.3.3 <i>Theranostic</i>	62
4.4.4 Organisation du pôle recherche et développement	62
4.4.5 Principaux accords de partenariats.....	63
4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET INVESTISSEMENT.....	65
4.5.1 Propriété foncière	65
4.5.2 Activités des principaux établissements.....	65
4.5.2.1 Production.....	65
4.5.2.2 Logistique	68
4.5.2.3 Politique d'achats.....	69
4.5.3 Politique d'investissement.....	69
4.5.3.1 Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)	70
4.5.3.2 Principaux investissements en cours	70
4.5.3.3 Principaux investissements futurs	71
4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES.....	71
4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits	71
4.6.2 Aspects réglementaires.....	71
4.6.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i>	72
4.6.4 Vigilance	73
4.6.5 Audits.....	73
4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie	73
4.7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	74
4.7.1 Brevets propriétaires	74
4.7.2 Licences concédées par des tiers au cours de l'exercice écoulé	75
4.7.3 Licences concédées par la Société ou en cours et licences croisées en 2008	75
4.7.4 Marques.....	76
4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	76
4.8.1 Contrats conclus avec des clients	76
4.8.2 Autres contrats	76

4.8.3 Saisonnalité	76
4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société	77
4.9 PROCEDURES EN COURS.....	77
4.10 RESSOURCES HUMAINES.....	77
4.10.1 Effectifs du Groupe.....	77
4.10.2 Politique sociale	78
4.11 FACTEURS DE RISQUES	79
4.11.1 Présentation	79
4.11.2 Gestion des risques.....	87
4.12 ASSURANCES.....	87
4.12.1 Politique d'achat d'assurances.....	87
4.12.2 Principaux contrats.....	88
4.13 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	89
4.13.1 Politique environnementale	89
4.13.2 Bilan environnemental.....	90
CHAPITRE 5	93
PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS	93
5.1 CHIFFRES CLES.....	93
5.1.1 Compte de résultat consolidé.....	93
5.1.2 Bilan consolidé	93
5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	94
5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE.....	94
5.2.1 Présentation générale	94
5.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007	96
5.2.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006	99
5.2.4 Liquidité	103
5.2.5 Engagements hors bilan.....	103
5.2.6 Risques de marché	104
5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2006, 2007 ET 2008	106
5.3.1 Principes comptables	110
5.3.1.1 <i>Estimations et jugements</i>	111
5.3.1.2 <i>Méthodes de consolidation</i>	111
5.3.1.3 <i>Date de clôture des exercices</i>	111
5.3.1.4 <i>Méthodes de conversion</i>	111
5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères.....	111
5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises.....	112
5.3.1.5 <i>Immobilisations incorporelles</i>	112
5.3.1.5.1 Frais de recherche et développement	112
5.3.1.5.2 Autres immobilisations incorporelles	113
5.3.1.6 <i>Ecarts d'acquisition</i>	113
5.3.1.7 <i>Immobilisations corporelles</i>	114
5.3.1.8 <i>Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé</i>	115
5.3.1.9 <i>Immobilisations financières</i>	116
5.3.1.10 <i>Stocks</i>	116
5.3.1.11 <i>Disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	116
5.3.1.12 <i>Avantages du personnel</i>	116
5.3.1.12.1 Les avantages à court terme	116
5.3.1.12.2 Les avantages postérieurs à l'emploi	116
5.3.1.12.3 Les autres avantages à long terme	117
5.3.1.13 <i>Provisions – Actifs et passifs éventuels</i>	118
5.3.1.14 <i>Impôts différés</i>	118
5.3.1.15 <i>Autres créances et dettes hors exploitation</i>	118
5.3.1.16 <i>Présentation du compte de résultat</i>	118
5.3.1.16.1 Constatation des produits courants	118
5.3.1.16.2 Classification des charges courantes	119
5.3.1.16.3 Autres produits et charges opérationnels non courants.....	120
5.3.1.16.4 Charges et produits financiers.....	120
5.3.1.16.5 Impôts sur les résultats.....	120
5.3.1.17 <i>Comptabilisation et évaluation des instruments financiers</i>	120
5.3.1.18 <i>Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés</i>	122

5.3.1.19	Résultat par action.....	122
5.3.1.20	Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	123
5.3.1.21	Information sectorielle.....	123
5.3.1.22	Actions propres.....	123
5.3.2	Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des trois derniers exercices.....	124
5.3.2.1	Exercice 2008.....	124
5.3.2.2	Exercice 2007.....	125
5.3.2.2.1	Variations de périmètre.....	125
5.3.2.2.2	Faits marquants.....	126
5.3.2.3	Exercice 2006.....	127
5.3.2.3.1	Variations de périmètre.....	127
5.3.2.3.2	Faits marquants.....	127
5.3.3	Immobilisations incorporelles.....	129
5.3.4	Ecarts d'acquisition.....	130
5.3.5	Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement.....	131
5.3.5.1	Immobilisations corporelles - Détail.....	131
5.3.5.2	Immobilisations corporelles acquises en location-financement.....	132
5.3.5.3	Créances de location-financement.....	132
5.3.6	Immobilisations financières.....	133
5.3.7	Participations dans les entreprises associées.....	134
5.3.8	Stocks et en-cours.....	134
5.3.9	Clients et comptes rattachés.....	135
5.3.10	Autres créances.....	135
5.3.11	Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	136
5.3.12	Capital social.....	136
5.3.13	Mouvements de la réserve de conversion.....	137
5.3.14	Provisions – Actifs et passifs éventuels.....	138
5.3.14.1	Engagement de retraite et autres avantages à long terme.....	139
5.3.14.1.1	Engagement de retraite : régimes à prestations définies.....	139
5.3.14.1.2	Autres avantages à long terme.....	142
5.3.14.2	Autres provisions.....	143
5.3.14.2.1	Provisions pour litiges.....	143
5.3.14.2.2	Provisions pour restructuration.....	144
5.3.14.3	Actifs et passifs éventuels.....	144
5.3.15	Impôt différé.....	145
5.3.16	Endettement net / (Trésorerie nette).....	146
5.3.16.1	Refinancement de la dette.....	146
5.3.16.2	Echéancier de la dette financière nette.....	147
5.3.16.3	Exigibilité anticipée des dettes financières.....	147
5.3.16.4	Taux d'intérêt.....	147
5.3.16.5	Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés.....	148
5.3.16.5.1	Emprunt (part en capital).....	148
5.3.16.5.2	Loyers futurs (capital et intérêt).....	148
5.3.16.6	Décomposition de l'endettement net / (trésorerie nette) par devise.....	148
5.3.16.7	Garantie des emprunts.....	148
5.3.17	Fournisseurs et autres dettes.....	149
5.3.18	Frais de personnel.....	149
5.3.19	Paiements en actions.....	150
5.3.19.1	Plans d'attribution gratuite d'actions.....	150
5.3.19.2	Plan d'options de souscription d'actions.....	150
5.3.20	Charges de locations simples.....	151
5.3.21	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	151
5.3.22	Charge financière nette.....	151
5.3.22.1	Coût de l'endettement financier net.....	151
5.3.22.2	Autres produits et charges financiers.....	151
5.3.22.3	Ecarts de change.....	152
5.3.23	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	152
5.3.24	Impôts sur les résultats.....	153
5.3.24.1	Analyse de la charge d'impôt.....	153
5.3.24.2	Ventilation de la charge d'impôt.....	153
5.3.25	Information sectorielle.....	154
5.3.26	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	157
5.3.27	Gestion des risques.....	157
5.3.27.1	Risque de change.....	157
5.3.27.1.1	Politique du Groupe.....	157
5.3.27.1.2	Exposition au risque de change.....	158

5.3.27.1.3 Instruments de couverture.....	159
5.3.27.2 <i>Risque de crédit</i>	160
5.3.27.3 <i>Risque de liquidité</i>	160
5.3.27.4 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	160
5.3.27.5 <i>Risque de contrepartie</i>	160
5.3.27.6 <i>Instruments financiers : actifs et passifs financiers</i>	161
5.3.28 Engagements hors bilan.....	162
5.3.29 Transactions avec les parties liées.....	163
5.3.29.1 <i>Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction</i>	163
5.3.29.2 <i>Transactions avec les sociétés mises en équivalence</i>	163
5.3.29.3 <i>Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées</i>	163
5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture.....	163
5.3.31 Consolidation.....	163
5.3.32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008.....	164
5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	166
5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés.....	166
5.4.2 Justification des appréciations.....	166
5.4.3 Vérification spécifique.....	167
5.5 COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES	
31 DECEMBRE 2006, 2007 ET 2008.....	168
5.5.1 Remarques préliminaires.....	171
5.5.1.1 <i>Nouvelles filiales</i>	171
5.5.1.2 <i>Acquisition de sociétés</i>	171
5.5.1.3 <i>Cessions partielles de titres de participation</i>	171
5.5.1.4 <i>Restructuration bioMérieux Japon</i>	171
5.5.1.5 <i>Absorption SNC Stelhys</i>	171
5.5.1.6 <i>Cession MRC5</i>	171
5.5.1.7 <i>Subvention ADNA</i>	172
5.5.1.8 <i>Mesures fiscales</i>	172
5.5.2 Notes et principes comptables.....	172
5.5.2.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	172
5.5.2.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	172
5.5.2.3 <i>Immobilisations financières</i>	173
5.5.2.4 <i>Stocks</i>	173
5.5.2.5 <i>Disponibilités</i>	173
5.5.2.6 <i>Provisions</i>	173
5.5.2.7 <i>Indemnités de départ en retraite</i>	173
5.5.2.8 <i>Ecart de conversion</i>	174
5.5.2.9 <i>Dividendes reçus</i>	174
5.5.2.10 <i>Recherche et Développement</i>	174
5.5.2.11 <i>Résultat par action</i>	174
5.5.2.12 <i>Instruments financiers</i>	174
5.5.2.13 <i>Tableau de variation de l'endettement net</i>	174
5.5.2.14 <i>Groupe de consolidation</i>	175
5.5.2.15 <i>Intégration fiscale</i>	175
5.5.3 Immobilisations incorporelles.....	175
5.5.4 Immobilisations corporelles.....	176
5.5.5 Immobilisations financières.....	177
5.5.5.1 <i>Filiales et participations au 31 décembre 2008</i>	177
5.5.6 Stocks et en-cours.....	179
5.5.7 Clients et comptes rattachés.....	179
5.5.7.1 <i>Créances relevant de plusieurs postes de l'actif</i>	179
5.5.8 Autres créances.....	180
5.5.8.1 <i>Détail des charges comptabilisées d'avance</i>	180
5.5.9 Echéances des créances clients et autres créances.....	180
5.5.10 Disponibilités.....	181
5.5.11 Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant.....	181
5.5.12 Ecart de conversion actif.....	181
5.5.13 Capitaux propres.....	182
5.5.13.1 <i>Capital social</i>	182
5.5.13.2 <i>Variation des capitaux propres</i>	182
5.5.14 Provisions réglementées.....	182
5.5.15 Provisions.....	183

5.5.15.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés	183
5.5.15.2 Provisions	183
5.5.16 Endettement net	184
5.5.16.1 Refinancement de la dette	184
5.5.16.2 Echancier de la dette nette	184
5.5.17 Fournisseurs et autres dettes	184
5.5.17.1 Dettes relevant de plusieurs postes du bilan	185
5.5.17.2 Produits constatés d'avance	185
5.5.17.3 Echéances des dettes fournisseurs et autres dettes	185
5.5.17.4 Détail des charges à payer	185
5.5.18 Ecart de conversion passif	186
5.5.19 Postes du bilan concernant des entreprises liées	186
5.5.20 Engagements financiers	186
5.5.20.1 Engagements donnés	186
5.5.20.2 Engagements reçus	186
5.5.20.3 Instruments de couverture	187
5.5.20.3.1 Risque de change	187
5.5.20.3.2 Risque de taux	187
5.5.20.4 Information en matière de crédit bail	188
5.5.20.5 Compléments de retraite, indemnités de départ et assimilés	188
5.5.20.6 Droit individuel à la formation	188
5.5.20.7 Autres engagements	189
5.5.21 Ventilation du chiffre d'affaires	190
5.5.22 Frais de personnel	190
5.5.23 Rémunérations allouées aux organes de direction	190
5.5.24 Frais de Recherche & Développement	190
5.5.25 Frais financiers nets	191
5.5.25.1 Détail des frais financiers nets	191
5.5.25.2 Ecarts de change	191
5.5.26 Entreprises liées : charges et produits financiers	191
5.5.27 Résultat exceptionnel	192
5.5.28 Résultat et impôt	192
5.5.28.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés	192
5.5.28.2 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	192
5.5.28.3 Evolution de la charge fiscale future	193
5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	194
5.6.1 Opinion sur les comptes annuels	194
5.6.2 Justification des appréciations	194
5.6.3 Vérifications et informations spécifiques	194
5.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	196
5.8 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2009	201
5.8.1 Modalité d'exercice de la Direction Générale	201
5.8.2 Situation et activité de la Société	201
5.8.2.1 Activité	201
5.8.2.2 Lancement de nouveaux produits	202
5.8.2.3 Principaux accords	202
5.8.2.3.1 Accords de partenariat	202
5.8.2.3.2 Accords de licence	203
5.8.2.3.3 Autres accords majeurs	203
5.8.2.4 Opérations Industrielles et Investissements	203
5.8.2.5 Procédures en cours	203
5.8.2.6 Opérations de mécénat	203
5.8.3 Evènements récents / perspectives d'avenir	203
5.8.4 Activités en matières de recherche et de développement	203
5.8.4.1 Stratégie	203
5.8.4.2 Projets de recherche et développement	203
5.8.5 Répartition du capital – filiales et participations	204
5.8.5.1 Répartition du capital au 31 décembre 2008	204
5.8.5.2 Renseignements divers concernant les filiales et participations	204
5.8.6 Organigramme juridique	204
5.8.7 Participation des salariés au capital	204

5.8.8	Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers	205
5.8.9	Présentation des comptes sociaux	205
5.8.9.1	<i>Activité</i>	205
5.8.9.2	<i>Excédent brut d'exploitation</i>	205
5.8.9.3	<i>Résultat d'exploitation</i>	205
5.8.9.4	<i>Résultat financier</i>	205
5.8.9.5	<i>Résultat courant</i>	206
5.8.9.6	<i>Résultat exceptionnel</i>	206
5.8.9.7	<i>Résultat net</i>	206
5.8.9.8	<i>Investissements</i>	206
5.8.9.9	<i>Endettement</i>	206
5.8.9.10	<i>Détail des comptes sociaux</i>	206
5.8.10	Affectation du résultat.....	207
5.8.11	Rappel des dividendes distribués	207
5.8.12	Dépenses non déductibles fiscalement.....	207
5.8.13	Liste des mandats des mandataires sociaux	207
5.8.14	Rémunérations	207
5.8.14.1	<i>Rémunérations des mandataires sociaux</i>	207
5.8.14.2	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions</i>	207
5.8.15	Activité polluante ou à risque	208
5.8.16	Impact social et environnemental.....	208
5.8.16.1	<i>Impact social</i>	208
5.8.16.2	<i>Impact environnemental</i>	208
5.8.17	Informations concernant les offres publiques.....	208
5.8.18	Contrôle des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	209
5.8.19	Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence	209
5.8.20	Situation des mandats des Commissaires aux comptes	209
5.8.21	Facteurs de risques.....	209
5.8.22	Rapport sur les opérations de rachat d'actions réalisées au cours de l'exercice	209
5.8.23	Conclusion.....	209
5.9	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	211
5.9.1	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	211
5.9.1.1	<i>Composition du Conseil d'administration</i>	211
5.9.1.2	<i>Fréquence des réunions</i>	211
5.9.1.3	<i>Convocations et présence des administrateurs</i>	211
5.9.1.4	<i>Présidence des séances du Conseil d'administration</i>	211
5.9.1.5	<i>Procès-verbaux</i>	211
5.9.1.6	<i>Les travaux du Conseil d'administration en 2008</i>	212
5.9.1.7	<i>Les travaux du Comité d'audit en 2008</i>	212
5.9.1.8	<i>Les travaux du Comité des rémunérations en 2008</i>	212
5.9.2	Rémunérations	213
5.9.2.1	<i>Rémunération des mandataires sociaux</i>	213
5.9.2.2	<i>Epargne salariale</i>	213
5.9.3	Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations de pouvoirs du Directeur Général.....	214
5.9.4	Procédures de contrôle	214
5.9.4.1	<i>Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne</i>	214
5.9.4.2	<i>Le contrôle interne opérationnel</i>	214
5.9.4.2.1	Les acteurs du contrôle interne opérationnel.....	214
5.9.4.2.2	Les procédures générales du contrôle interne opérationnel.....	217
5.9.4.2.3	Les procédures de contrôle des filiales	218
5.9.4.3	<i>Le contrôle interne comptable et financier</i>	218
5.9.4.3.1	Les acteurs du contrôle interne opérationnel.....	218
5.9.4.3.2	Comptabilité / finances	219
5.9.4.3.3	Contrôle de gestion	219
5.9.4.3.4	Consolidation.....	219
5.9.4.3.5	Trésorerie	220
5.9.4.4	<i>Audit externe</i>	220
5.9.4.5	<i>Modalités de participation à l'Assemblée générale</i>	220
5.10	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	221
5.11	PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	223

5.12 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES PAR LA SOCIÉTÉ.....	233
5.12.1 Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat.....	234
5.12.2 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres pouvant être acquis et prix maximum d'achat	236
CHAPITRE 6	238
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	238
6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	238
6.1.1 Le Conseil d'administration	238
6.1.1.1 <i>Cadre légal</i>	238
6.1.1.2 <i>Composition du Conseil d'administration</i>	239
6.1.1.3 <i>Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe</i> ...	244
6.1.1.4 <i>Règlement intérieur du Conseil d'administration</i>	244
6.1.1.5 <i>Attributions du Conseil d'administration</i>	246
6.1.1.6 <i>Les travaux du Conseil d'administration</i>	246
6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration	246
6.1.2.1 <i>Le Comité d'audit</i>	246
6.1.2.1.1 <i>Composition du Comité d'audit</i>	246
6.1.2.1.2 <i>Fonctionnement du Comité d'audit</i>	247
6.1.2.2 <i>Le Comité des rémunérations</i>	248
6.1.2.2.1 <i>Composition du Comité des rémunérations</i>	248
6.1.2.2.2 <i>Fonctionnement du Comité des rémunérations</i>	248
6.1.3 <i>Direction Générale</i>	248
6.1.4 <i>Contrôle interne</i>	249
6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS.....	249
6.2.1 <i>Rémunération des membres du Conseil d'administration</i>	249
6.2.2 <i>Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes</i>	252
6.2.2.1 <i>Avec Mérieux Alliance</i>	252
6.2.2.2 <i>Avec Transgene</i>	253
6.2.2.3 <i>Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux</i>	253
6.2.3 <i>Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux</i>	254
6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL.....	254
6.3.1 <i>Contrats d'intéressement et de participation</i>	254
6.3.2 <i>Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions</i>	255
CHAPITRE 7	257
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	257
7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE	257
7.1.1 <i>Actualité du Conseil et des Comités du Conseil</i>	257
7.1.2 <i>Evènements depuis le 1^{er} janvier 2009</i>	257
7.1.2.1 <i>Information financière trimestrielle</i>	257
7.1.2.2 <i>Nouveaux produits</i>	259
7.1.2.3 <i>Divers</i>	260
7.2 OBJECTIFS FINANCIERS	260
LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES.....	261
TABLE DE CONCORDANCE.....	265

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Alain Mérieux, Président-Directeur Général de bioMérieux et Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué de bioMérieux.

1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document font l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux chapitres 5.4 et 5.6 ou incorporés par référence comme indiqué en page 2. »

Marcy l'Etoile, le 9 juin 2009

Le Président-Directeur Général
Alain Mérieux

Le Directeur Général Délégué
Alexandre Mérieux

1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES POUR LES EXERCICES 2006, 2007 ET 2008

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléant
<ul style="list-style-type: none">♦ Deloitte et Associés <p>81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne</p> <p>Société désignée par l'Assemblée générale du 2 mars 1988 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 17 mars 1994, puis par l'Assemblée générale du 23 mars 2000 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p> <p>La société « Deloitte et Associés » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.</p>	<ul style="list-style-type: none">♦ BEAS <p>7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine</p> <p>Société désignée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2000 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p> <p>La société BEAS est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.</p>
<ul style="list-style-type: none">♦ Commissariat Contrôle Audit CCA <p>43, rue de la Bourse, 69002 Lyon</p> <p>Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.</p> <p>La société Commissariat Contrôle Audit CCA » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.</p>	<ul style="list-style-type: none">♦ Diagnostic Révision Conseil (DRC) <p>19, place Tolozan, 69001 Lyon</p> <p>Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.</p> <p>La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.</p>

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Pour l'ensemble du document : Monsieur Stéphane Bancel, C.E.O. et,
pour les chapitres 1, 2, 3, 4, 6 et 7 : Monsieur Matthieu Lebrun, Directeur des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle
pour le chapitre 5 : Monsieur Henri Thomasson, Directeur Financier
bioMérieux
Marcy l'Etoile (Rhône)
Téléphone : (+33).(0)4.78.87.20.00

CHAPITRE 2

Nota : En cas d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

La Société est constituée depuis son origine en France.

Téléphone du siège social : (+33).(0)4.78.87.20.00

3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « **Société** » ou « **bioMérieux** » ou le « **Groupe** ».

3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967⁽¹⁾, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans jusqu'au 15 avril 2103.

3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé,
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits,

⁽¹⁾ Cf. note (3) en bas de page sous § 3.2.5 *infra*.

- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière,
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre et,
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

3.1.5 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 2120 Z.

3.1.6 Consultation des documents juridiques

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts)

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également chapitre 6 *infra*)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'affirmer à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par la loi, notamment en ce qui concerne le cumul des mandats d'administrateur.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque membre du Conseil d'administration doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et sera maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le juge convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)

3.1.10.1 Convocation aux Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

3.1.10.2 Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées générales est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription dans les comptes tenus par la Société et
- pour les titulaires d'actions au porteur, à la délivrance d'une attestation de participation par l'intermédiaire habilité constatant l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les comptes des titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les formalités décrites ci-dessus doivent être accomplies au plus tard trois jours ouvrés avant la date de la réunion à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, le Conseil d'administration, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration. De même, en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Par ailleurs, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne sera pris en compte que si l'attestation de participation évoquée ci-dessus y est dûment annexée.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

3.1.10.3 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999.

3.1.11 Autres droits des actionnaires et modifications des droits des actionnaires

Outre les droits exposés précédemment aux points 3.1.8, 3.1.9 et 3.1.10, l'actionnaire dispose notamment, en application de la réglementation en vigueur, d'un droit d'information, du droit d'être nommé administrateur, du droit d'agir en justice, d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital, du droit au boni de liquidation.

Conformément aux dispositions légales, les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par décision de l'Assemblée générale extraordinaire ; l'Assemblée générale extraordinaire ne peut, cependant, modifier certains droits considérés comme inhérents à la qualité d'actionnaire, tels que le droit de vote aux Assemblées, le droit aux bénéfices, le droit de vendre ses actions, etc....

3.1.12 Libération des actions

La libération des actions souscrites s'effectue conformément aux dispositions légales, à savoir que les actions souscrites en numéraire sont obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. La libération du surplus doit intervenir, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation du capital est devenue définitive.

3.1.13 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Conformément à l'article 8 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Cet article donne la possibilité à la Société de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

La Société est ainsi en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.1.14 Franchissements de seuils (article 10 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 ^{1/3} %, 50 %, 66 ^{2/3} %, 90 % ou 95 % du capital existant et/ou des droits de vote de la Société et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

bioMérieux a ainsi été informée par la société AXA Investment Managers qu'elle avait franchi à la baisse le seuil de détention du capital de 5 % en 2009.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

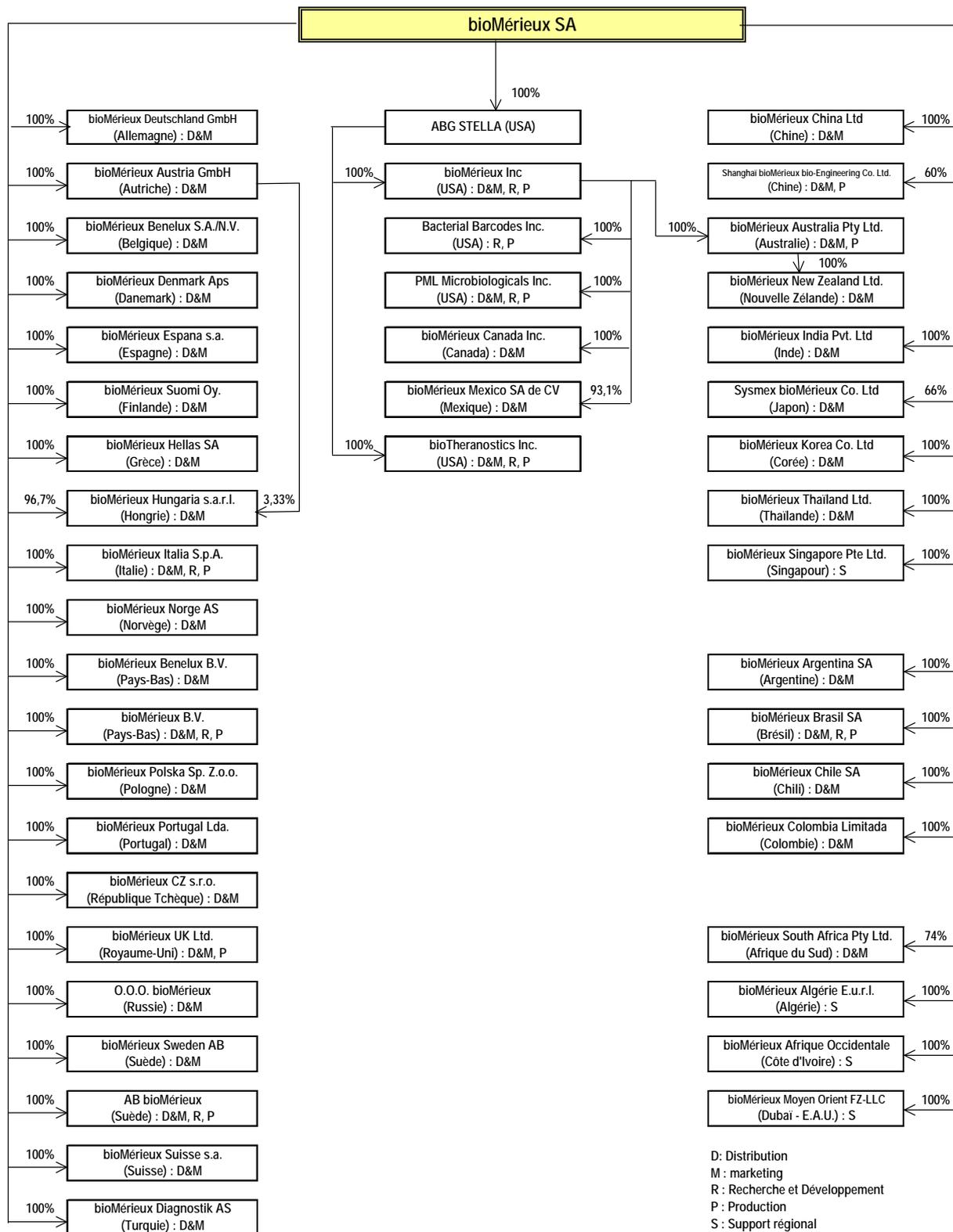
L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

3.1.15 Modifications des statuts

Conformément aux dispositions légales, les statuts ne peuvent être modifiés que par les actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

3.1.16 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par la Société (en pourcentage de capital) à la date d'enregistrement du présent document de référence.



bioMérieux SA fait partie du groupe Mérieux Alliance, présenté au § 3.3.1 *infra*. Les relations entre ces entités sont exposées au § 5.7 et au § 6.2.2.1 *infra*. La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessus a une activité de distribution et/ou de marketing (cf. 4.3.8.1.1 *infra*) ; certaines d'entre elles ont également une activité de recherche et développement (cf. 4.4.4 *infra*) et/ou de production (cf. 4.5.2.1 *infra*).

3.1.17 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

Cessions de participations au cours de l'exercice écoulé

Sysmex Corporation, société leader sur le marché du diagnostic *in vitro* au Japon, et bioMérieux ont créé une joint-venture commerciale pour la promotion et la distribution de l'ensemble des gammes de bioMérieux dans ce pays. Dans le cadre de cet accord, Sysmex a pris le 1^{er} avril une participation de 34 % dans le capital de bioMérieux Japan Ltd., devenue Sysmex bioMérieux Co., Ltd. et assure, à partir de cette date, la responsabilité des ventes et du service clients.

Au mois d'août 2008, bioMérieux a cédé 26 % du capital de bioMérieux South Africa Pty. Ltd. au profit de la société Litha Healthcare Holdings Pty. Ltd. afin de créer un partenariat pour la promotion et la commercialisation de l'ensemble des gammes de bioMérieux en Afrique du Sud.

Prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé

AB bioMérieux (anciennement AB BIODISK)

En juin 2008, bioMérieux a acquis la société suédoise AB BIODISK. Cette acquisition permet à bioMérieux de renforcer sa position de leader en microbiologie. Experte dans l'antibiogramme de bactéries rares et à croissance difficile, AB BIODISK est mondialement reconnue pour ses tests de résistance. A la date d'acquisition, elle employait 53 collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros depuis son acquisition. Les deux sociétés présentent de fortes synergies commerciales.

En février 2009, bioMérieux a décidé de fermer, d'ici fin juin 2010, le site suédois de Solna : la R&D et la production des réactifs seront transférées sur le site français de La Balme, où sont notamment fabriquées les galeries API[®].

bioTheranostics (anciennement AviaradX)

En septembre 2008, le Groupe a acquis la société AviaradX, Inc. (ultérieurement renommée bioTheranostics, Inc) spécialisée en diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir de biopsies. Cette société de diagnostic est basée à San Diego, Californie (Etats-Unis).

PML Microbiologicals Inc.

Le Groupe a également procédé à l'acquisition, en décembre 2008, de la société PML Microbiologicals Inc., spécialisée dans les milieux de culture et les produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles et cliniques, pour le marché nord américain. Ses équipes de production et de marketing sont basées à Portland (Oregon, Etats-Unis) et à Toronto (Canada). PML Microbiologicals emploie 205 personnes, dont 172 inscrites à l'effectif, et a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions de dollars en 2008.

Nouvelles filiales

En janvier 2008, bioMérieux et Shanghai Kehua Bio-engineering, première société chinoise de diagnostic *in vitro*, ont créé une entreprise commune, basée à Shanghai. bioMérieux transfèrera à cette nouvelle structure la fabrication des immunoessais en microplaques actuellement réalisée à Boxtel, aux Pays-Bas.

Par ailleurs, deux nouvelles filiales ont été créées en 2008 :

- bioMérieux Singapour, dont le siège se situe à Singapour pour le support régional des pays de l'ASEAN, de la Corée, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande,
- bioMérieux Moyen Orient, dont le siège se situe à Dubaï, Emirats Arabes Unis, pour servir les opérations de bioMérieux au Moyen-Orient.

La filiale créée en Afrique du Sud en 2007 a intégré l'activité diagnostic du précédent distributeur.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence

Nombre d'actions émises : 39 453 740 (toutes les actions sont de même catégorie) : ce nombre est resté inchangé entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008.

Montant du capital émis ⁽²⁾ : 12 029 370 euros, entièrement libéré.

3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Les Assemblées générales mixtes du 7 juin 2007 et du 12 juin 2008 ont autorisé le Conseil d'administration, jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, soit le 11 juin 2009, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément au descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant dans le document de référence 2006 enregistré le 24 mai 2007 sous le numéro R 07-078 et au descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant dans le document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2008, ces autorisations sont destinées à permettre à la Société d'acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de : (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Conformément à la huitième résolution de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008, le Conseil d'administration est également autorisé, jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions. En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, des informations plus détaillées sur ce programme de rachat figureront dans la note d'opération qui sera soumise au visa de l'AMF.

⁽²⁾ La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

a) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par les Assemblées générales mixte du 7 juin 2007 et du 12 juin 2008, ainsi que du programme de rachat de titres par la Société décrit aux points 5.10 du Document de référence 2006 et 5.12 du Document de référence 2007, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Crédit Agricole Cheuvreux, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	114 506
Cours moyen des achats	65,61 €
Nombre d'actions vendues	98 021
Cours moyen des ventes	67,55 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2008	18 931
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	1 080 173,22 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2008	1 135 860,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation des cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,048 %

Les actions ainsi acquises par la société Crédit Agricole Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

b) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 dans le cadre d'un contrat de mandat.

En outre, dans le cadre de contrats de mandat conclus avec les sociétés Crédit Agricole Cheuvreux et Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, conformément aux autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008, ainsi que du descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant aux points 5.10 du Document de référence 2006 et 5.12 du Document de référence 2007, les mandataires ont procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	212 100
Cours moyens des achats	68,06 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	N/a
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2008	172 500
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	11 438 462,63 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2008	10 350 000,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,44 %

3.2.4 Capital autorisé mais non émis

État des délégations adoptées par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 et du 12 juin 2008 :

1) Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2009.

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007*; ce montant pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions indépendamment du plafond de 35 % ci-dessus.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

Autorisation au Conseil d'administration de procéder à :

- une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus ;
- les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

2) Emission de titres avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2009.

Montant maximal : pour les titres d'emprunt, 500 millions d'euros.

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007*.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- augmentation de capital en une ou plusieurs fois ;
- possibilité pour le Conseil d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits en cas d'insuffisance de souscription ;
- possibilité pour le Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite du plafond global prévu ci-dessus, lorsqu'il constatera une demande excédentaire ;
- le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital.

* Le montant nominal global de cette autorisation d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007.

3) Emission de titres sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2009.

Montant maximal : pour les titres d'emprunt, 500 millions d'euros.

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007*.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- augmentation de capital en une ou plusieurs fois par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- augmentation de capital en une ou plusieurs fois par émission de tous titres et exercice de tous droits au sein de la Société, bénéficiant à des titulaires de valeurs mobilières émises par toute société possédant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société, donnant accès par tous moyens et notamment par voie d'attribution et/ou de souscription, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes et/ou à émettre de la Société ;
- suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre ;
- le Conseil d'administration dispose du pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour le souscrire les titres à émettre ;
- la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée, soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- les émissions pourront servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange.

4) Option de surallocation

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2009.

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 15 % de l'émission initiale, dans la limite du plafond global de 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007*.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- augmentation du nombre de titres dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale ;
- nouvelle émission effectuée au même prix que celui retenu pour l'émission initiale,
- nouvelle émission avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

5) Emissions réservées à des « investisseurs qualifiés » ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs »

Durée de l'autorisation/expiration : 18 mois/Assemblée générale mixte du 11 juin 2009

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008* (ce montant s'imputant sur le montant maximal mentionné au 3).

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des fonds d'investissement, holdings financiers, sociétés industrielles, intervenant en particulier dans le domaine des technologies médicales et de la santé, de la recherche bio-médicale et pharmaceutique.
- Le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action ancienne constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission.

6) Augmentation de capital à exécution successive

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2009.

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 10 % du capital par an.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- autorisation de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies, et ce notamment dans le cadre d'émission de valeurs mobilières dites "au fil de l'eau".
- prix d'émission des titres de capital = soit le cours coté de l'action (constaté sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A) choisi parmi les trente dernières séances de bourse précédant l'émission, soit une moyenne de cours cotés de l'action (constaté sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A) choisis parmi tout ou partie des trente dernières séances de bourse précédant l'émission.

7) Emissions servant à rémunérer les apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2009.

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 10 % du capital social (ce montant s'imputant sur le montant maximal mentionné aux 2) et 3)).

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

* Le montant nominal global de ces cinq autorisations d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 et du 12 juin 2008.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- suppression du droit préférentiel de souscription pour permettre la rémunération des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-148 du Code de commerce et/ou la rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 et suivants ne sont pas applicables.

8) Augmentation de capital réservées au personnel (et assimilées) : options d'achat d'actions

Durée de l'autorisation/expiration : 38 mois/août 2010.

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 10 % du capital au jour de l'octroi des options.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale :

- autorisation de l'octroi, en une ou plusieurs fois, d'options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.
- le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil, sans décote.
- les options d'achat d'actions devront être exercées dans un délai maximum de huit ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

9) Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail

Durée de l'autorisation/expiration : 26 mois/août 2010.

Montant maximal : -

Montant nominal maximal d'augmentation de capital : 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation.

Utilisation au cours de l'exercice : Néant.

Résumé de la décision de l'Assemblée générale : augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

3.2.5 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2008 en FF et en Euros ^(3 et 8)

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
18/09/1967	Constitution de la Société	800	100	80 000	–	80 000	800
07/01/1975 ^(4 et 5)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	8 800	100	880 000	–	960 000	9 600
07/01/1975	Augmentation de capital en numéraire	400	10	40 000	120 000	1 000 000	10 000
16/12/1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	2 000 000	20 000
19/12/1977	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	3 000 000	30 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 14/12/1978)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	4 000 000	40 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 29/11/1979)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	5 000 000	50 000
3/07/1981 (Conseil d'administration du 16/10/1985)	Conversion d'obligations convertibles	21	100	2 100	–	5 002 100	50 021
31/03/1987 ⁽³⁾	Fusion absorption de bioMérieux par API SA	194 808	100	19 480 800	61 674 388	24 482 900	244 829

⁽³⁾ Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée le 18 septembre 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux (qui avait été créée en 1963) dans API SA. A la suite de cette opération, API SA prend la dénomination de bioMérieux. L'évolution du capital telle que décrite dans ce tableau est, jusqu'au 31 mars 1987, l'évolution du capital de l'entité juridique créée sous la dénomination API SA.

⁽⁴⁾ Jusqu'à la transformation de API en société anonyme le 28 janvier 1975, le nombre de titres émis correspond au nombre de parts sociales.

⁽⁵⁾ Cette augmentation de capital a été réalisée le 28 janvier 1975.

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31/03/1987	Réduction de capital ⁽⁶⁾	-19 487	100 FF	-1 948 800 FF		22 534 200 FF	225 342
15/03/1989	Augmentation du nominal de l'action par incorporation de prime de fusion	N/a	200 FF	2 534 200 FF	22 534 200 FF	45 068 400 FF	225 342
15/03/1989	Division du nominal	N/a	20 FF	N/a	N/a	45 068 400 FF	2 253 420
12/02/1991	Augmentation de capital en numéraire	41 730	20 FF	834 600 FF	17 714 585 FF	45 903 000 FF	2 295 150
03/10/1994	Augmentation de capital par apport d'actions ABG Stella	1 575 921	20 FF	31 518 420 FF	259 749 692,60 FF	77 421 420 FF	3 871 071
19/03/2001	Levée de souscription d'actions	10 000	20 FF	200 000 FF	3 240 000 FF	77 621 420 FF	3 881 071
19/03/2001	Conversion du capital en euros	N/a	N/a ⁽⁷⁾	N/a	N/a	11 833 309,17 €	3 881 071
19/03/2001	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,83 €	N/a	11 833 310 €	3 881 071
19/03/2001 (Conseil d'administration du 13/05/2002)	Levée de souscription d'actions	15 000	-	45 735 €	4 860 000 FF	11 879 045 €	3 896 071
16/04/2004	Augmentation de capital (absorption de NBMA)	3 864 440	N/a	11 782 602,69 €	173 486 840,98 €	23 661 647,69 €	7 760 511
16/04/2004	Réduction de capital (annulation des titres reçus de NBMA)	3 869 372	N/a	-11 797 640,26 €	-177 881 356,01 €	11 864 007,43 €	3 891 139
16/04/2004	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,57 €	-	11 864 008 €	3 891 139
16/04/2004	Division de la valeur nominale des actions et augmentation de capital corrélative par attribution gratuite de dix actions nouvelles pour une action ancienne	35 020 251	-	-	-	11 864 008 €	38 911 390
23/07/2004	Augmentation de capital dans le cadre de l'actionnariat salarié	542 350	N/a	165 361,47 €	12 851 038,53 €	12 029 369,47 €	39 453 740
30/09/2004	Arrondi du montant du capital par incorporation de réserves	N/a	-	0,53 €	-	12 029 370 €	39 453 740

N/a : non applicable

⁽⁶⁾ Annulation des actions API SA comprises dans la fusion absorption de bioMérieux par API SA.

⁽⁷⁾ La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

⁽⁸⁾ Tableau inchangé au 31 mai 2008.

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société

A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue respectivement à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par des actionnaires personnes physiques et morales.

En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 % et rendant B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.

En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. Au cours de cette même année, la Société a pris la dénomination bioMérieux SA.

Le 12 juin 1986, l'activité opérationnelle du groupe bioMérieux a été filialisée par le biais d'une société créée à cet effet, qui a repris le nom de bioMérieux. L'ancienne société bioMérieux est devenue une société holding dénommée BMH.

Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné avec API SA. L'opération a été réalisée par fusion absorption de bioMérieux dans API SA. A la suite de cette opération, API SA. a pris la dénomination sociale de bioMérieux. bioMérieux est ainsi devenue l'entité juridique précédemment appelée API SA (cf. § 3.2.5).

Lors de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 1988, WENDEL Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Alain Mérieux (par l'intermédiaire de la société holding Mérieux Alliance⁽⁹⁾ créée le 10 novembre 1988 par la famille Mérieux) dans bio Participations, société holding détenant 51 % des actions de BMH, elle-même société holding de bioMérieux. WENDEL Investissement détenait 33,14 % du capital de bio Participations et Mérieux Alliance 66,85 %.

En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité des 45.270 actions de BMH qu'elle détenait (48,99 % du capital) à bio Participations. Cette même année, le Groupe Industriel Marcel Dassault est entré dans le capital de TSGH, société holding de Transgene qui, avec ses activités d'immunothérapie, constituait une autre branche du Groupe détenu par la holding bio Participations.

En décembre 2000, dans le cadre de la fusion des groupes bioMérieux et Pierre-Fabre, bio Participations, devenue bioMérieux Alliance le 25 février 1995, a été absorbée par Pierre-Fabre SA. (qui est devenue bioMérieux Pierre-Fabre SA.) et lui a donc transmis l'ensemble des actifs et passifs composant son patrimoine, y compris des titres de la Société détenus directement et indirectement. Concomitamment, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault ont apporté à bioMérieux Pierre-Fabre leurs participations directes dans la société TSGH et WENDEL Investissement a apporté à bioMérieux Pierre-Fabre sa participation directe dans le capital de la Société. A l'issue de ces opérations, bioMérieux Pierre-Fabre détenait 99,27 % du capital de la Société (5,1 % directement et 94,17 % par l'intermédiaire de BMH).

La fusion entre les groupes bioMérieux et Pierre-Fabre n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une "défusion" et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002, bioMérieux Pierre-Fabre a en conséquence apporté à Nouvelle bioMérieux Alliance l'intégralité des titres qu'elle détenait dans la Société par l'intermédiaire de BMH. A l'issue de ces opérations, le capital de Nouvelle bioMérieux Alliance était détenu par Mérieux Alliance (60,14 %), WENDEL Investissement (34,74 %) et Groupe Industriel Marcel Dassault (dont la participation est passée à 5,12 % en juillet 2002 à la suite de l'incorporation d'une créance détenue par Groupe Industriel Marcel Dassault sur la Société).

En 2003, la structure du Groupe détenu par Mérieux Alliance a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à TSGH et Transgene. Ainsi, en janvier 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a apporté à TSGH, qui détenait déjà 33,83 % du capital de Transgene, 21,5 % du capital qu'elle détenait dans Transgene en échange de titres TSGH. En avril 2003,

⁽⁹⁾ Pour une description du capital de Mérieux Alliance (cf. § 3.3.1).

Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé ces titres à ses actionnaires (notamment Mérieux Alliance, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault) en proportion de leur participation dans Nouvelle bioMérieux Alliance. En juillet 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé à TSGH les 15 % qui lui restaient dans le capital de Transgene. Fin 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance ne détient plus aucune participation dans Transgene, ni dans sa société holding, TSGH. A cette même date, Nouvelle bioMérieux Alliance et bioMérieux ont cédé la quasi-totalité de leurs actifs non liés à l'activité diagnostique.

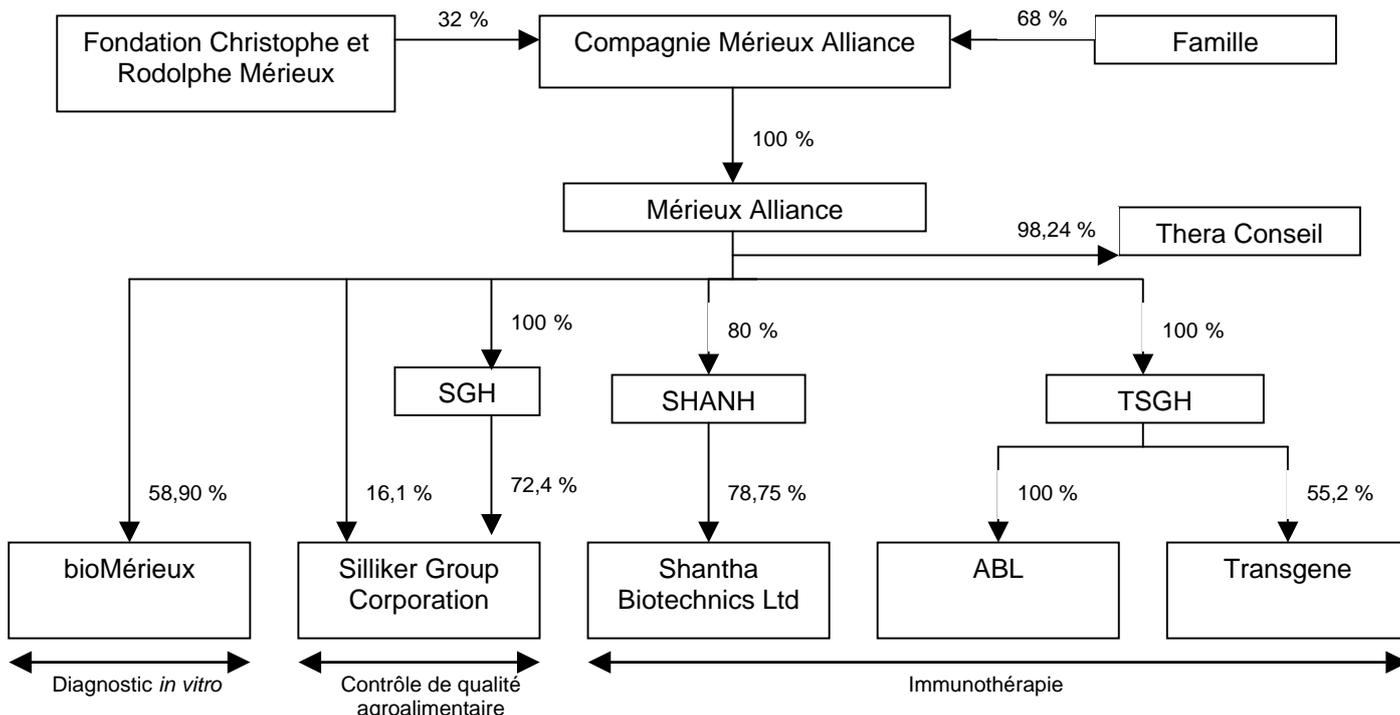
En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a absorbé BMH, sa filiale à 100 %, détenant ainsi, à partir de cette date, la quasi-totalité (99,28 %) du capital de la Société.

Afin de simplifier la structure du Groupe, les Assemblées générales de Nouvelle bioMérieux Alliance et de la Société ont décidé, le 16 avril 2004, de procéder à la fusion absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance par la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. A l'issue de cette opération, Mérieux Alliance détenait directement 59,72 % du capital de la Société, WENDEL Investissement 34,50 % et Groupe Industriel Marcel Dassault 5,09 %. Cette opération s'est traduite, compte tenu de l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance, par une réduction nette du capital social de 4 932 actions (soit 0,13 % des actions représentant le capital de bioMérieux au 31 décembre 2003) et par l'imputation d'un écart de 4,4 millions d'euros sur les réserves distribuables (différence négative entre la prime de fusion et l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance).

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, la Société a décidé, le 16 avril 2004, de diviser la valeur nominale de ses actions par dix (10) et de multiplier parallèlement le nombre d'actions par dix (10) en émettant 35 020 251 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, permettant ainsi à la Société de disposer d'un capital social divisé en 38 911 390 actions.

L'introduction en Bourse de la Société par admission de ses actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris, intervenue le 6 juillet 2004, s'est effectuée par la mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par WENDEL Investissement dans la Société.

Mérieux Alliance détient par ailleurs une participation majoritaire (100 % du capital) dans SGH, société holding de Silliker Group Corporation, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le Conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires, une participation majoritaire (100 % du capital) dans TSGH, holding de contrôle de Transgene SA., société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, spécialisée dans l'immunothérapie et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales et une participation majoritaire (100 % du capital) dans SHANH, société holding de Shanta Biotechnics Ltd, société bio-pharmaceutique indienne, spécialisée dans le développement et la production de vaccins, de protéines thérapeutiques et d'anticorps monoclonaux :



3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31/12/2008				Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote
Mérieux Alliance*	23 240 090	58,90	46 480 100	72,15	23 240 090	58,90	71,86	23 240 090	58,90	58,79
GIMD**	2 013 470	5,10	3 993 940	6,20	2 013 470	5,10	6,17	2 013 470	5,10	5,10
Banque de Vizille	648 520	1,64	648 520	1,00	648 520	1,64	1,00	648 520	1,64	1,64
CIC Lyonnaise de Participations	1 134 920	2,88	1 134 920	1,76	1 134 920	2,88	1,75	1 134 920	2,88	2,87
Apicil Prévoyance	122 130	0,31	122 130	0,19	122 130	0,31	0,19	122 130	0,31	0,31
Salariés***	544 761	1,38	390 818	0,61	351 637	0,89	0,54	369 557	0,94	0,93
Autodétention****	191 431	0,49	0	0,00	123 346	0,31	0,00	81 700	0,21	0,00
Public	11 558 418	29,30	11 652 528	18,08	11 819 627	29,96	18,48	11 843 353	30,02	30,33
Total	39 453 740	100	64 422 956	100	39 453 740	100	100	39 453 740	100	100

* Mérieux Alliance est la société holding de la famille Mérieux.

** Groupe Industriel Marcel Dassault.

*** Cette ligne comprend au 31 décembre 2008 l'actionnariat salarié à travers des FCP et les actions attribuées à titre gratuit aux salariés de la Société

**** Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Cheuvreux et des mandats conclus avec les sociétés Crédit Agricole Cheuvreux et Natixis (Cf. § 3.2.3 *supra*).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires et/ou d'action de concert.

3.3.3 Nantissements d'actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucune action de la Société ne fait, à sa connaissance, l'objet d'un nantissement.

3.3.4 Principales personnes détenant le capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions, le pourcentage de capital et le pourcentage de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires de la Société au 31 mai 2009.

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Mérieux Alliance*	23 240 090	58,90	46 480 180	71,09
Public**	12 126 710	30,74	12 210 208	18,68
GIMD***	2 013 470	5,10	3 993 940	6,11
Banque de Vizille	1 783 440	4,52	2 431 960	3,72
Apicil Prévoyance	142 130	0,36	264 260	0,40
Autodétention****	147 900	0,38	0	0,00
Total	<u>39 453 740</u>	<u>100,00 %</u>	<u>65 380 548</u>	<u>100,00 %</u>

* Mérieux Alliance est la société holding de la famille Mérieux.

** Cette ligne comprend également l'actionariat salarié à travers des FCP et les actions attribuées à titre gratuit aux salariés de la Société

*** Groupe Industriel Marcel Dassault.

**** Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Chevreux et des mandats conclus avec les sociétés Crédit Agricole Chevreux et Natixis (Cf. § 3.2.3 *supra*).

Au 31 mai 2009, Mérieux Alliance détient 23 240 090 actions, soit 58,90 % du capital et 71,09 % des droits de vote de la Société.

3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes par action distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros ^(**)
31/12/2008 ^(*)	31 957 529,40
31/12/2007	29 984 842,40
31/12/2006	29 984 842,40
31/12/2005	18 148 720,40

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 11 juin 2009.

(**) Il est précisé que le dividende annuel est éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

3.4.2 Politique de distribution

La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés.

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration. Ainsi, à titre indicatif, la Société escompte verser, chaque année, un dividende en progression régulière, représentant un minimum de 25% du résultat de l'exercice.

3.4.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure depuis le 3 janvier 2005 dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 100, CAC Mid and Small 190 et SBF 250. La Société figure, en outre, au compartiment « A » d'Eurolist depuis le 21 février 2005 et dans l'indice européen Next 150 depuis le 1^{er} avril 2005. Elle est admise au SRD (Service de Règlement Différé) depuis le 28 mars 2006.

Périodes	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Dernier cours (en €)	Nombre d'actions échangées
novembre 2007	77,49	68,10	74,61	683 261
décembre 2007	80,00	74,36	79,08	579 425
janvier 2008	80,00	58,30	67,21	1 164 954
février 2008	76,50	66,00	75,47	727 394
mars 2008	76,00	68,80	73,69	833 419
avril 2008	76,48	69,00	70,00	654 040
mai 2008	71,00	66,10	69,26	486 443
juin 2008	74,50	68,00	73,05	1 780 952
juillet 2008	74,20	65,23	71,63	844 184
août 2008	74,81	68,40	74,40	350 333
septembre 2008	74,30	59,20	61,12	884 671
octobre 2008	64,19	45,97	63,47	1 464 045
novembre 2008	63,95	51,20	57,53	615 713
décembre 2008	61,68	55,00	60,00	585 212
janvier 2009	63,30	57,10	60,96	670 632
février 2009	62,32	55,40	60,12	2 207 379
mars 2009	61,60	53,84	58,84	1 280 548
avril 2009	60,00	52,60	56,88	1 245 842

CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾

4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ

bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications médicales et industrielles. Il conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine,...), le diagnostic de maladies infectieuses telles que l'hépatite, le VIH, la tuberculose, les infections respiratoires, ainsi que des pathologies telles que certaines maladies cardio-vasculaires, certains cancers et
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique d'échantillons de produits finis ou en cours de fabrication ou de l'environnement, principalement dans les domaines agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Ces systèmes sont composés :

- de réactifs nécessaires à la réalisation des tests biologiques, comme l'identification d'un type de bactérie ou de virus,
- d'instruments (ou plateformes ou automates) permettant de réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées et
- de logiciels destinés au traitement des tests biologiques et de systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et l'aide à la décision médicale.

Par ailleurs, le Groupe bioMérieux fournit à ses clients des services pour l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation de leurs utilisateurs.

La très grande majorité de ses instruments sont des systèmes dits fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement par bioMérieux pour ses appareils, assurant ainsi au Groupe un chiffre d'affaires récurrent. Sa base installée de plus de 53 000 instruments lui permet d'assurer la visibilité et la régularité de ses ventes de réactifs qui représentaient près de 84 % de son chiffre d'affaires en 2008, dont 70 % environ étaient liés à des instruments, le solde provenant principalement de produits manuels. Les instruments sont, soit vendus, soit placés chez les clients dans le cadre d'un contrat de fourniture de réactifs.

Dans le domaine clinique, où le Groupe a réalisé 85 % environ de son chiffre d'affaires en 2008, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion, ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (« Physician Office Laboratories » ou POL).

Dans le domaine industriel, où le Groupe a réalisé 15 % environ de son chiffre d'affaires en 2008, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

⁽¹⁰⁾ Sauf indication contraire, la source des données de marché et des données rapportées au marché qui figurent dans le présent document de référence est l'estimation de bioMérieux, sur la base d'analyses internes faites à partir de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la connaissance du marché par ses experts internes.

⁽¹¹⁾ Renvoi au Lexique des termes scientifique *infra* ;

Depuis sa création en 1963, le Groupe a connu une croissance régulière et soutenue grâce à la mise en œuvre d'une politique continue de développement organique et d'acquisitions ciblées. En 2008, son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 111 millions d'euros, son résultat opérationnel à 186,1 millions d'euros et son résultat net à 130,0 millions d'euros (cf. §5.1 ; 5.2.2 ; 5.3 *infra*). Le Groupe est présent dans plus de 170 pays, au travers de 39 filiales internationales (cf. §3.1.16 *supra*), ainsi que d'un large réseau de distributeurs. Il réalise 60 % de son chiffre d'affaires en Europe (dont près de 16 % en France) et 22 % en Amérique du Nord.

Le succès commercial de bioMérieux repose, notamment, sur la forte notoriété de ses gammes d'instruments et de réactifs utilisant l'ensemble des technologies nécessaires au diagnostic des maladies infectieuses. La maîtrise de ces technologies a permis à bioMérieux d'être un pionnier dans le domaine du contrôle microbiologique industriel et plus récemment d'étendre ses domaines d'intervention à de nouvelles applications, telles que certaines pathologies cardio-vasculaires et certains cancers.

4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC IN VITRO

4.2.1 Description générale

Un examen diagnostique *in vitro* est effectué par analyse chimique (par exemple, la mesure du glucose, du cholestérol ou du sodium) ou par analyse biologique d'un prélèvement, dans le but d'identifier des micro-organismes et d'en déterminer les caractéristiques. Le diagnostic *in vitro* est utilisé pour doser, identifier et quantifier des bactéries et des virus (agents exogènes), ainsi que d'autres agents endogènes (ou "marqueurs"), c'est-à-dire des substances générées par le corps en présence, par exemple, d'une maladie infectieuse, d'un cancer ou d'une maladie cardio vasculaire. Les marqueurs peuvent prendre la forme de protéines ou de séquences génétiques, voire d'autres molécules biologiques.

Les techniques du diagnostic *in vitro* sont utilisées dans le domaine clinique afin de fournir des informations permettant au médecin de rechercher les éventuelles prédispositions à certaines pathologies, de procéder à un dépistage des maladies, d'établir un diagnostic et de suivre l'efficacité du traitement prescrit. L'échantillon biologique est prélevé sur le patient, le plus souvent à la demande du médecin. Il est ensuite transmis aux laboratoires d'analyses médicales, hospitaliers ou privés, qui l'analysent à l'aide des produits fournis par la Société (réactifs, instruments, systèmes experts). Les résultats sont, ensuite, communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que le questionnaire médical, l'auscultation, la radiologie,...) et ainsi prévenir une maladie, ainsi que, le cas échéant, la traiter et effectuer le suivi de ce traitement. Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique (absence de contaminants bactériens, viraux ou parasitaires) des produits des industries agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques ou de l'environnement (air, eau, surfaces). Le diagnostic industriel permet, ainsi, de détecter et de quantifier des pathogènes tout au long de la chaîne de production, de la matière première au produit fini, ainsi que dans l'environnement de production.

4.2.2 Les technologies

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs catégories de technologies, dont trois constituent le cœur de l'activité de la Société :

- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, les bactéries étant, ensuite, identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques testée,
- les immunoessais : détection et dosages d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène-anticorps,
- la biologie moléculaire : nouvelle technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

En dehors de ces trois technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe les techniques de la biochimie, avec en particulier tous les tests liés au diabète, ainsi que les techniques utilisées dans le domaine de l'hématologie et de l'hémostase.

Le tableau ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie ; il intègre, pour 2008, le marché de la cytométrie de flux, de l'histologie et de la cytologie :

	2008 (en milliards d'euros)
Immunoessais	7,4
Biochimie clinique	10,1
dont tests de suivi du glucose dans le sang	6,6
Biologie moléculaire	2,2
Microbiologie	1,5
Hématologie et cytométrie de flux.....	2,8
Histologie et cytologie	1,2
Hémostase	0,9
Autres technologies*	1,8
TOTAL	27,9

* Cette rubrique inclut notamment l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins.

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, permettant aux laboratoires de rendre des résultats dans un délai plus court, d'informatiser leurs analyses et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément. Ces techniques automatisées ont, d'une part, réduit la main-d'oeuvre nécessaire pour manipuler les substances et analyser les résultats des examens et, d'autre part, fait l'objet d'une standardisation afin de faciliter la réalisation des examens, d'en fiabiliser les résultats et de les obtenir plus rapidement.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro* pour détecter plus rapidement et plus précisément la présence de micro-organismes. Dans les maladies infectieuses, le diagnostic moléculaire utilise des tests qui ciblent directement le patrimoine génétique (ADN et ARN) d'une cellule humaine, d'un virus, d'une bactérie ou d'un parasite. La technologie utilisée consiste à extraire des acides nucléiques, à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial. La biologie moléculaire permet, également, une nouvelle approche médicale dans les domaines du cancer, de la prédisposition génétique, des pathologies génétiques et de l'adaptation individuelle du traitement au patient.

La biologie moléculaire ne se substitue pas aux techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro*. Elle complète l'offre de diagnostic en permettant de diagnostiquer des pathologies que les techniques traditionnelles ne peuvent pas identifier faute de sensibilité ou de rapidité suffisante. Ainsi, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang). Les techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro* permettent des tests plus simples et plus accessibles, couvrant de nombreux paramètres. En outre, du fait du nombre élevé de variations potentielles, les méthodes de détection traditionnelles, conçues pour détecter une ou quelques cibles seulement, ne sont plus adéquates pour l'oncologie ou les variations génétiques nécessitant la détection de cibles multiples.

4.2.3 Présentation du marché

Le diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé mais il est un marché distinct du marché pharmaceutique qui représente le domaine le plus important du secteur de la santé. En effet, s'il est soutenu par les mêmes facteurs de croissance que le secteur pharmaceutique, le secteur du diagnostic *in vitro* obéit à une dynamique très différente. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts d'acquisition engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère "fermé" de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés par les fabricants de ces systèmes,
- l'obligation de proposer aux clients un large menu de réactifs par machine, qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques souvent dépendants de « blockbusters »,
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des contraintes réglementaires et de la concurrence des génériques,
- la part croissante de l'activité de suivi de l'efficacité d'un traitement.

Depuis environ dix ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique est également utilisée à des fins industrielles, pour contrôler la qualité microbiologique de produits agroalimentaires, d'éléments naturels (comme l'eau et l'air), de surfaces, ainsi que la stérilité de produits des industries pharmaceutique ou cosmétique.

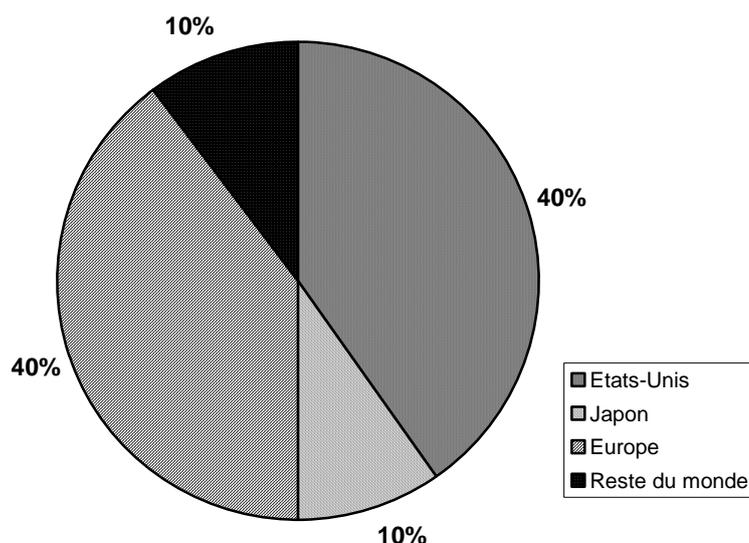
4.2.3.1 Taille du marché du diagnostic *in vitro* et son évolution récente

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2008 à environ 28 milliards d'euros (41 milliards de dollars US) pour les applications cliniques et environ 1,2 milliard d'euros (1,8 milliard de dollars US) pour le domaine industriel⁽¹²⁾. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques et industrielles est concentré pour 85 % environ dans les pays développés (Amérique du Nord, Europe et Japon) (source Kalorama, 2008). Selon les estimations de la Société, ce marché a bénéficié d'une croissance moyenne globale annuelle depuis 2000 de 5 à 6 % environ, plus forte dans les applications industrielles.

Le domaine clinique. Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance grâce à une demande accrue de tests, en raison d'une reconnaissance du rôle du diagnostic dans la définition et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, à l'émergence de nouveaux pathogènes, à des avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et à l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro*, qui représentait 6 milliards d'euros en 1980, a quadruplé depuis.

⁽¹²⁾ Les données relatives au marché clinique sont issues du croisement de différentes sources externes (VisionGain, Clinica, Business Insights, Kalorama, Exane BNPP) ; l'estimation de la taille du marché des applications industrielles résulte des études internes de la Société

Répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :



Source : Clinica

Le tableau ci-dessous présente une estimation pour 2008 des segments du marché du diagnostic *in vitro* clinique (par pathologie), sur lesquels la Société a décidé d'axer son développement :

	2008 (en milliards d'euros)
Maladies infectieuses	6,7
Cancers	4,2
Pathologies cardio-vasculaires	2,3
Autres	14,7
TOTAL	27,9

Ces estimations internes reflètent notamment pour 2008 l'intégration de technologies telles que la cytométrie de flux et d'applications telles que l'histologie et la cytologie.

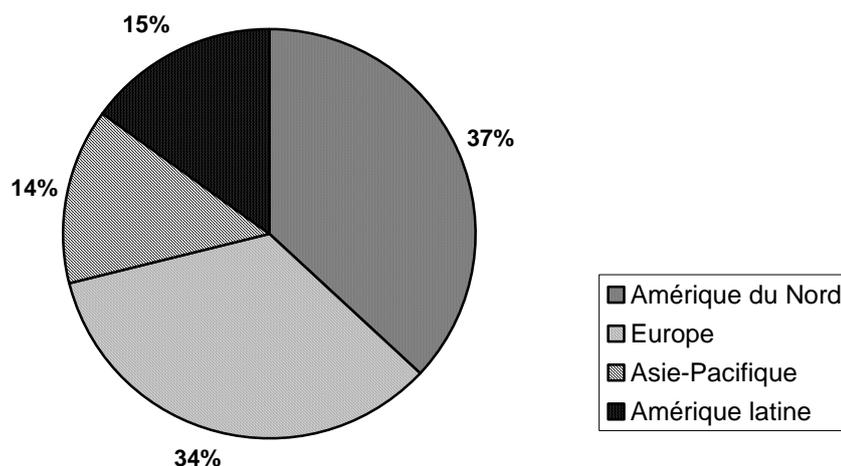
Le *domaine industriel*. Le marché industriel est un marché plus récent et qui se trouve dans une phase de croissance plus rapide que le marché clinique.

Ses applications sont principalement destinées :

- dans le secteur agro-alimentaire, à la détection des micro-organismes pathogènes dans les matières premières, l'environnement, les produits en-cours et les produits finis, ainsi qu'au dénombrement des « indicateurs de qualité »⁽¹³⁾,
- dans le secteur biopharmaceutique ou cosmétique, au contrôle de stérilité des matières premières, de l'eau, des additifs et des produits finis, ainsi que de l'environnement de production (air, surface et personnel).

⁽¹³⁾ « indicateur de qualité » est un terme utilisé en agro-alimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex : moisissure ou contamination bactérienne). Leur dénombrement permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.

Répartition géographique du marché des applications industrielles :



4.2.3.2 Tendances du marché

La Société considère que les facteurs clés permettant de tirer profit de la capacité de croissance du marché du diagnostic *in vitro* ont évolué ces dernières années : traditionnellement technologiques, ils sont maintenant davantage liés aux pathologies. Cette évolution s'explique notamment par :

- une modification des modes de remboursement des actes médicaux qui s'effectuent par pathologie et non plus par examen. Les hôpitaux prennent en charge la gestion du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à privilégier les techniques, telles que le diagnostic, qui permettent de mieux déterminer les protocoles de traitement et d'éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation,
- la consolidation des laboratoires qui doivent de façon croissante être capables d'offrir une large gamme de tests pour une pathologie donnée et qui ne peuvent plus limiter leurs compétences à un nombre réduit de technologies.

En outre, ce marché est marqué par :

- une automatisation croissante des laboratoires, liée à une pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée,
- l'émergence de technologies comme la biologie moléculaire qui permettent d'effectuer des diagnostics complexes en temps réel et de détecter les germes des pathologies qui nécessitent un diagnostic très précoce, telles que les méningites,
- deux dynamiques distinctes avec, d'une part, la concentration des tests de routine dans des laboratoires capables de traiter des volumes importants et, d'autre part, la décentralisation des tests à haute valeur médicale, utiles près du patient, dans les centres d'urgence par exemple.

4.2.3.3 Perspectives de croissance

Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance potentielle de la demande :

- le vieillissement des populations qui devrait entraîner une augmentation du nombre de maladies chroniques et de maladies liées à l'âge des patients, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies neurodégénératives (par exemple, Alzheimer), les cancers, le diabète et l'arthrite et, en conséquence, accroître le besoin de diagnostiquer ces maladies le plus rapidement possible afin de pouvoir les traiter plus efficacement,
- l'importance reconnue du diagnostic dans la définition et l'adaptation à chaque patient et pour chaque pathologie du traitement et du suivi thérapeutique,

- la multiplication des pathologies liées aux modes de vies et aux habitudes alimentaires (telles que l'obésité et les allergies alimentaires),
- l'importance croissante accordée à la prévention afin de réduire les délais de séjour en hôpital, l'usage des antibiotiques et partant, les dépenses de santé,
- l'émergence de nouveaux pathogènes (par exemple, la grippe aviaire), pour lesquels il faudra développer de nouveaux systèmes de diagnostic,
- le développement des bactéries résistantes aux antibiotiques (maladies nosocomiales) et des virus résistants aux antiviraux qui devrait rendre nécessaire une détection plus rapide des bactéries et des virus, ainsi qu'une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique,
- les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, qui permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
- la progression importante des dépenses de santé dans certains pays émergents, en liaison avec l'augmentation de leur pouvoir d'achat, ce qui crée une nouvelle source de demande, notamment dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses,
- la décentralisation de la réalisation des tests de diagnostic vers le médecin ou vers les centres d'urgence,
- la reconnaissance de l'importance de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et pharmaceutiques, ainsi que de leur environnement de production qui devrait être un facteur de croissance supplémentaire du marché industriel, en développement depuis une dizaine d'années,
- un potentiel important de conversion des utilisateurs à des méthodes automatisées, en remplacement des techniques manuelles traditionnelles,
- la lutte contre le bioterrorisme, qui nécessite une intervention rapide et locale.

La Société n'a pas connaissance d'analyses indépendantes sur la croissance future du marché du diagnostic *in vitro*. Elle a réalisé des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les analyses internes à la Société la conduisent à considérer que le marché dans son ensemble pourrait connaître un taux de croissance annuel, à devises constantes, entre 2009 et 2012, de 5 à 6 % environ, avec des taux de croissance supérieurs dans les maladies infectieuses, le diabète, les cancers, les pathologies cardio-vasculaires et les applications industrielles.

La Société estime que la croissance annuelle moyenne du marché des applications industrielles pourrait être de l'ordre de 5 à 7 % à devises constantes, en raison, notamment, de la globalisation de l'industrie, de la sensibilité de l'opinion publique à la traçabilité des matières premières, des risques de contamination à partir des aliments (par exemple, la détection des bactéries pathogènes comme *Salmonella* et *Listeria*) ou de l'environnement (par exemple, *Legionella*) et du poids croissant des réglementations. Cette croissance pourrait toutefois connaître d'importantes variations d'une année à l'autre du fait de l'évolution de la réglementation ou de l'apparition de crises alimentaires. Elle est également affectée par une meilleure maîtrise des contrôles microbiologiques par les clients industriels.

L'évolution des structures du marché du diagnostic *in vitro* est quant à elle marquée par un renforcement de l'intensité concurrentielle (avec l'apparition de nouveaux intervenants) et un début de concentration des acteurs.

Le Groupe considère que la croissance sera renforcée par l'émergence de nouveaux marchés géographiques (Chine et Inde en particulier) et le développement de nouvelles technologies (biologie moléculaire, génétique humaine, nano technologies,...). En particulier, le marché de la biologie moléculaire devrait progresser plus rapidement que les autres, en permettant de répondre à des besoins que ne couvre pas la biologie traditionnelle, comme par exemple la détection d'agents infectieux de maladies virales mal identifiées aujourd'hui et qui demandent une identification rapide, telles que les infections nosocomiales ou le sepsis.

Ces estimations sont présentées aux fins d'illustration et sont susceptibles de connaître de fortes variations. La croissance pourrait être beaucoup moins importante pour des raisons diverses, notamment celles mentionnées au §4.11 *infra*, "Facteurs de Risques". L'ensemble des anticipations qui précèdent restent en particulier sujettes aux conséquences de la crise financière et économique actuelle.

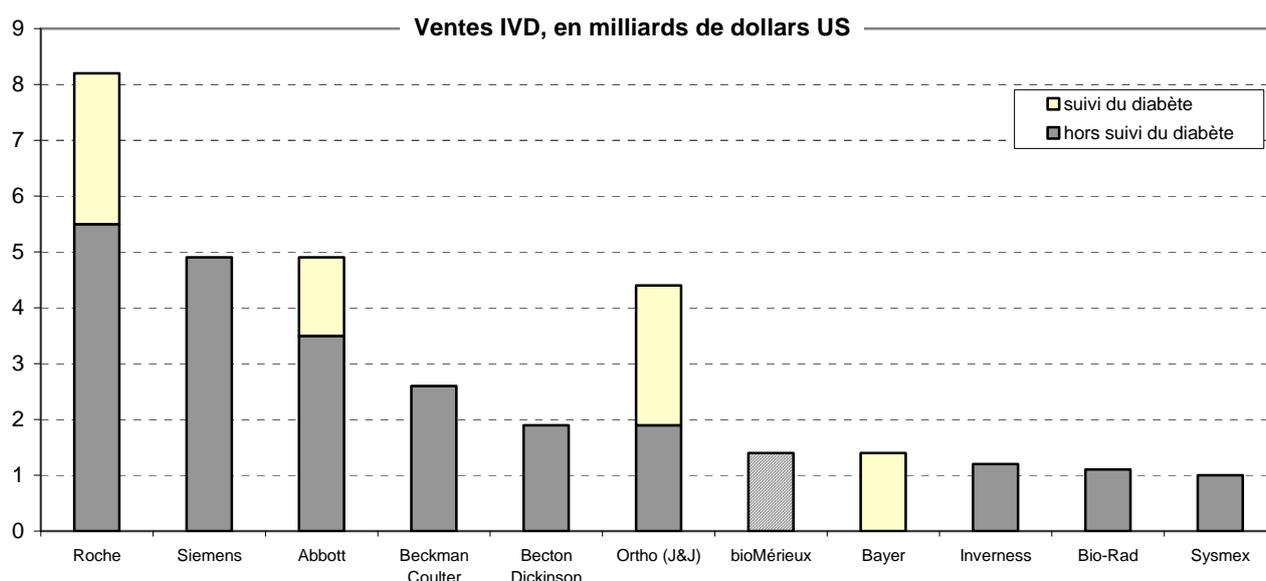
4.2.4 Les principaux acteurs

Le marché du diagnostic *in vitro* a considérablement évolué depuis les années 60. Les dix dernières années ont été marquées par une consolidation des acteurs, poussée par l'accroissement des coûts liés au besoin d'innovation technique, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et des considérations de masse critique. Ainsi, le marché du diagnostic *in vitro* a vu l'entrée de la société Siemens, spécialisée notamment en diagnostic *in vivo* (imagerie médicale). Cette société a procédé à des rachats de sociétés ou de branches diagnostiques de groupes pharmaceutiques : en avril 2006, elle a acquis la société américaine DPC puis, en juin 2006, le département diagnostic de la société allemande Bayer (hormis le diagnostic du glucose dans le sang) et, en novembre 2007, la société américaine Dade Behring. En 2007, les sociétés Inverness Medical Innovations et Qiagen ont respectivement acheté les sociétés Biosite et Digene. Enfin, la société Roche a récemment finalisé l'acquisition de la société Ventana Medical Systems. En 2008, les principaux rapprochements ont eu lieu dans le domaine de la biologie moléculaire : Solvay Pharmaceuticals a ainsi racheté la société Innogenetics et Hologic, Inc. la société Third Wave Technologies, Inc. En 1985, les dix premiers acteurs du marché réalisaient 60 % du chiffre d'affaires du marché (Source : SG Cowen, octobre 2001). Aujourd'hui et compte tenu des mouvements décrits plus haut, la Société estime que les dix premiers acteurs réalisent environ 80 % du marché mondial.

Les acteurs du marché du diagnostic *in vitro* sont, soit des grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés (Roche, Siemens, Abbott, Johnson & Johnson et Becton-Dickinson), soit des sociétés spécialisées (bioMérieux, Beckman Coulter, Bio-Rad et Sysmex).

Sur le marché global du diagnostic *in vitro* et suite aux mouvements de concentration décrits plus haut, la Société estime occuper la septième position sur la base de son chiffre d'affaires de 2008. Cette position reflète le caractère relativement spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente sur le segment du diabète et très peu sur celui de la chimie clinique.

Le tableau ci-dessous a été réalisé sur la base des chiffres d'affaires 2008 des sociétés, en ne prenant en compte que les ventes réalisées dans le secteur du diagnostic *in vitro*, à l'exclusion de celles réalisées dans le segment des « sciences de la vie »⁽¹⁴⁾.



⁽¹⁴⁾ Pour les sociétés ne publiant pas leurs comptes en dollar US, les chiffres d'affaires ont été convertis en dollars US en utilisant le cours moyen des devises en 2008.

4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité de la Société dans le domaine clinique est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses et de pathologies complexes, telles que certains cancers et certaines maladies cardio-vasculaires. Dans le domaine industriel, l'activité du Groupe concerne principalement le contrôle de la qualité microbiologique d'aliments, d'éléments naturels (eau, air), de surfaces et de produits stériles des industries agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique.

4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la microbiologie. L'élaboration des premiers produits s'appuyait dans une large mesure sur les compétences de l'Institut Mérieux, à l'époque actionnaire principal de la Société (l'Institut Mérieux a cédé sa participation dans la Société à la famille Mérieux en 1968).

Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement, par l'intermédiaire de la microbiologie et de l'hémostase (étude du système de coagulation).

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales, notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume Uni (1991), en Chine (1992) et en Russie (1995). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de produits, afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en identification bactérienne et antibiogrammes manuels. Cette acquisition renforce ses compétences dans le domaine de la microbiologie grâce à une technique révolutionnaire, miniaturisée et standardisée.

Pour répondre à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro* dans les années 80, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnell Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems. Cette acquisition lui permet de compléter l'automatisation de sa gamme de produits en microbiologie, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale dans le domaine de la microbiologie automatisée. Cette société possède, par ailleurs, une technologie d'immunoessais à partir de laquelle le Groupe développe la gamme VIDAS[®], système de référence pour des laboratoires de petite et moyenne taille.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre pour satisfaire les besoins spécifiques de la microbiologie industrielle et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

En 1996, la Société s'associe à Affymetrix pour évaluer l'opportunité que représentent les puces à ADN (biopuces – multidétection) pour faire des analyses génétiques complexes et rapides, incluant l'identification de plusieurs pathogènes et leurs mécanismes de résistance ou de virulence. Elle entre ainsi dans le domaine de la biologie moléculaire.

La Société assure également depuis 1997 la distribution mondiale, hors Etats-Unis, de la gamme manuelle de biologie moléculaire de Gen-Probe.

Soucieuse de renforcer son offre dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses, d'augmenter ses capacités d'innovation et de consolider son portefeuille de propriété intellectuelle, la Société acquiert, en 2001, la division diagnostique d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires avec sa stratégie, notamment en microbiologie avec la gamme d'hémoculture BacT/ALERT[®],

- de nouvelles technologies intégrées dans son offre commerciale, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire avec la technologie de détection BOOM[®] que la Société utilise dans son système NucliSENS[®] EasyMAG[®] et la technologie d'amplification NASBA[®], que le Groupe a intégrée dans son système NucliSENS EasyQ[®],
- une présence renforcée sur le marché américain et, en particulier, une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où il a déplacé son siège nord-américain,
- une position plus importante sur le marché global avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostique d'Organon Teknika ayant, en 2001, un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe et
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

Fin 2003, le Groupe s'engage avec la société californienne Cepheid dans une collaboration lui permettant de renforcer sa position en biologie moléculaire pour le diagnostic décentralisé, avec la plateforme intégrée GeneXpert[®], bien adaptée aux besoins d'une grande partie des laboratoires cliniques et des hôpitaux de taille moyenne.

En 2003 et 2004, le Groupe a cédé certaines activités non spécifiques du diagnostic *in vitro* et a fusionné ses sociétés holding afin de simplifier sa structure et de permettre au Groupe de se concentrer exclusivement sur le diagnostic *in vitro*. Le 6 juillet 2004, les actions de la Société ont été admises à la négociation sur Euronext Paris.

Depuis 2004, le Groupe poursuit une stratégie de développement et d'acquisition de marqueurs biologiques permettant la mise sur le marché de tests à haute valeur médicale (licence du marqueur Procalcitonine des états septiques sévères, du marqueur NT-proBNP de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu).

En 2006, le Groupe a également procédé à un recentrage stratégique de ses activités, en cédant sa gamme Hémostase et en prenant la décision de mettre un terme, en 2007, à la production et à la commercialisation sur le territoire nord-américain de sa gamme d'immunoessais en microplaques.

Le Groupe a décidé en 2007 de procéder à la fermeture progressive de son site néerlandais de Boxtel, dont les activités de recherche en biologie moléculaire et en immunoessais seront transférées en France, les activités de production de microplaques étant quant à elles confiées à une entreprise commune constituée en Chine avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd.

Depuis septembre 2006, la Société a réalisé différentes acquisitions en vue de renforcer ses gammes de produits et son positionnement géographique.

En septembre 2006, le Groupe a ainsi acquis la société nord américaine Bacterial Barcodes Inc., pour le génotypage bactérien automatisé.

En 2007, le Groupe a acquis :

- La société espagnole Biomedics, spécialisée dans la production de milieux de culture ;
- Dans le domaine des applications industrielles, la société australienne BTF, dont la technologie brevetée BioBall[®] de souches calibrées est utilisée en contrôle qualité, pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques.

En 2008, le Groupe a réalisé 3 acquisitions de sociétés de réactifs :

- En juin 2008, bioMérieux a acquis la société suédoise de microbiologie AB BIODISK. Son produit phare ETEST[®] permet de mesurer la concentration minimale inhibitrice d'un traitement antibiotique et constitue une technique de référence pour les laboratoires de microbiologie du monde entier ;

- En septembre 2008, l'acquisition de la société américaine de diagnostic moléculaire AviraDx a permis à bioMérieux de renforcer sa position en oncologie et en théranostic. AviraDx, rebaptisée bioTheranostics, a développé des technologies utilisées dans ses tests pour qualifier les cancers et pour aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique. Elle possède également un laboratoire certifié CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) pour réaliser des tests de diagnostic complexes ;
- En décembre 2008, bioMérieux a réalisé l'acquisition de la société américaine PML Microbiologicals, spécialisée dans les milieux de culture et les produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles et cliniques sur le marché nord américain.

4.3.2 Domaines de compétence de la Société

bioMérieux concentre son activité sur les applications qui lui semblent présenter les meilleures perspectives de croissance et pour lesquelles le Groupe se différencie par ses compétences techniques, la réputation et la fiabilité de ses produits, ainsi que sa présence mondiale.

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires pour permettre une intervention efficace dans les quatre applications qu'elle a ciblées :

	Microbiologie	Immunoessais	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses	✓	✓	✓
Pathologies cardio-vasculaires.....		✓	✓
Cancers		✓	✓
Applications industrielles	✓	✓	✓

A cet égard, la Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les applications qu'elle a ciblées, de disposer d'une forte complémentarité technique et commerciale. La Société estime qu'elle figure parmi les quelques acteurs qui disposent d'un portefeuille technologique et d'un réseau mondial permettant de profiter pleinement de la croissance potentielle de ces applications.

Dans le **domaine clinique**, l'activité historique du Groupe est le diagnostic des **maladies infectieuses** qui a représenté, en 2008, 70 % de son chiffre d'affaires. En effet, en 2008, la totalité des applications réalisées par le Groupe dans le domaine de la microbiologie clinique, 52 % des applications en immunoessais et la majorité des applications dans le domaine de la biologie moléculaire concernaient les maladies infectieuses. Le Groupe offre à ses clients une gamme très large de produits manuels et automatisés avec des menus étendus de réactifs. Ces produits permettent la détection et l'analyse des infections bactériennes (telles que le staphylocoque et la tuberculose), parasitaires (telle que la toxoplasmose) ou virales (telle que le VIH et les hépatites). Dans ce domaine, elle dispose notamment de tests à forte valeur médicale comme le test VIDAS[®] B·R·A·H·M·S PCT, pour le dosage de la procalcitonine (PCT) destiné au diagnostic précoce des infections bactériennes sévères (e.g. le sepsis), ainsi que le test VIDAS[®] C. difficile Toxin A&B, test de détection d'une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales mortelles en Amérique du Nord, et plus récemment en Europe.

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques complémentaires pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certains **cancers** et de certaines **pathologies cardio-vasculaires**; ces applications représentaient ensemble 7 % du chiffre d'affaires en 2008. Ainsi :

- Dans le diagnostic de pathologies cardio-vasculaires (y compris les thromboses), la Société commercialise des tests à forte valeur médicale, comme le test VIDAS[®] D-Dimer Exclusion, pour exclure la thrombose veineuse profonde et l'embolie pulmonaire, en présence de douleurs thoraciques ; ou le test VIDAS[®] NT-proBNP, qui permet d'établir une distinction entre l'insuffisance cardiaque et d'autres états pathologiques aux symptômes cliniques similaires (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple).

- Dans la détection de cancers, pour laquelle les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont mieux adaptées, la Société développe des tests qui pourraient permettre, grâce à l'étude de la génétique humaine, de détecter les prédispositions à certains cancers (notamment pour le cancer du sein), de les diagnostiquer, d'aider à la détermination de leur traitement (typage moléculaire des tumeurs et du patient, pour connaître à l'avance leurs réactions aux différents traitements disponibles), de suivre l'évolution du traitement et de surveiller la maladie une fois le traitement terminé.
- Dans ce domaine, en 2008, le Groupe a acquis la société américaine AviaRx (rebaptisée bioTheranostics), spécialisée en diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir des biopsies. Elle commercialise deux solutions d'analyses innovantes basées sur les technologies qu'elle a développées. Elle réalise ces analyses dans son laboratoire, homologué pour la réalisation de tests de diagnostic complexes, dans le cadre de la réglementation américaine CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments).

Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les **applications industrielles**, un secteur en développement qui a représenté 15 % de son chiffre d'affaires en 2008. Les applications industrielles les plus importantes concernent les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Dans ce domaine, la Société a ainsi développé TEMPO[®], système d'indicateur de qualité qui quantifie et identifie par groupes la flore bactérienne présente dans l'alimentation (produits carnés, volailles, ...). En 2008, le menu TEMPO[®] a été élargi avec le lancement de 3 nouveaux paramètres : TEMPO[®] YM, TEMPO[®] STA et TEMPO[®] LAB, pour le dénombrement respectivement des levures et moisissures, des staphylocoques coagulase – positifs (*S. aureus*) et des bactéries lactiques dans les produits alimentaires.

4.3.3 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère être particulièrement bien placé pour occuper une position de leader dans ses domaines d'activité stratégiques. Ses principaux atouts sont les suivants :

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses qui s'appuie sur plus de 40 ans d'expérience en biologie et qui s'applique aujourd'hui à divers nouveaux domaines tels que les contaminations industrielles, les maladies cardiaques, les cancers et sans doute demain au domaine de la génétique humaine,
- des gammes complètes de produits réputés pour leur durabilité et leur fiabilité qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (microbiologie, immunoessais),
- des technologies avancées en biologie moléculaire lui permettant d'envisager de nouveaux développements, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée,
- une position de pionnier du diagnostic industriel et de fortes positions commerciales lui permettant de bénéficier de perspectives de croissance importantes dans ce domaine,
- une bonne visibilité du chiffre d'affaires assurée par son importante base installée d'instruments principalement constituée de systèmes fermés,
- une présence géographique mondiale qui lui permet d'être proche de ses clients à travers les continents et d'être réactif face à des pathogènes sans frontières,
- une totale indépendance à l'égard des groupes pharmaceutiques mondiaux, qui lui confère une grande latitude pour la conclusion d'accords dans le domaine du théranostic (Cf. §4.3.4),
- des investissements en R&D significatifs qui lui permettent de lancer des produits toujours plus innovants,
- un management familial et professionnel dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance régulière et une rentabilité constante tout en se positionnant avec succès dans les technologies d'avenir.

4.3.4 Stratégie

Centrée auparavant sur le laboratoire, la stratégie de bioMérieux dans les applications cliniques se veut désormais orientée aussi vers les pathologies et les besoins des médecins. La Société entend ainsi devenir un acteur de référence pour les biologistes et les médecins sur des pathologies clés comme les maladies infectieuses, notamment le sepsis, les infections nosocomiales, la tuberculose, le VIH et les hépatites, ainsi que sur les tests à haute valeur médicale pour les cancers du sein, du colon et de la prostate, et les maladies cardio-vasculaires d'urgence.

A cette fin, bioMérieux entend capitaliser sur sa maîtrise de différentes technologies complémentaires :

- En **microbiologie**, la Société veut s'affirmer comme le leader incontournable et détenir une part de marché voisine de 40 % à l'horizon 2012.

La Société a pour objectif l'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (Full Microbiology Lab Automation™) en développant son offre de solutions automatisées pour les processus d'analyses des laboratoires de microbiologie.

En 2007 et 2008, la Société a ainsi lancé 3 nouveaux systèmes pour l'automatisation complète du laboratoire de microbiologie : PREVI™ Isola, pour l'ensemencement automatique des boîtes de Petri, PREVI™ Color Gram, technique de coloration automatisée des lames de prélèvement et UF-1000i, plateforme de screening urinaire.

L'objectif de prise de parts de marché sera principalement atteint par la croissance interne, en particulier l'extension des gammes de milieux de culture chromogéniques, l'enrichissement des menus des plateformes d'identification et d'antibiogramme automatisés VITEK®2, VITEK®2 Compact et VITEK®2 Compact 15, ainsi que la recherche de nouvelles technologies permettant l'obtention de résultats plus rapides en hémoculture.

Le développement de l'offre de la Société passe également par des accords de business development, qui peuvent inclure des accords de distribution ou de licence (comme ceux conclus en 2007 avec la société japonaise Sysmex et la société australienne LabTech) ou des opérations d'acquisition comme en 2007, celle de la société espagnole Biomedics ou en 2008, celles de AB BIODISK et de PML Microbiologicals. En mars 2008, bioMérieux a également conclu un partenariat avec la société Hitachi High-Technologies Corporation pour développer des nouveaux systèmes en microbiologie et en biologie moléculaire.

- En **biologie moléculaire**, la Société entend devenir un leader de l'automatisation pour le diagnostic moléculaire du VIH et des hépatites, ainsi que pour le diagnostic du sepsis et des infections nosocomiales.

Dans cette perspective, le menu de la plateforme NucliSENS EasyQ® sera étendu et de nouvelles générations de plateformes seront développées, permettant une automatisation renforcée des étapes d'amplification et de détection, ainsi que la réalisation de tests génétiques multi-cibles. Une partie de ces développements sera intégrée au programme ADNA poursuivi avec le soutien de l'Agence pour l'Innovation Industrielle (cf. § 4.4.5 *infra*). La Société envisage également de procéder à des acquisitions ciblées, comme celle de la société Bacterial Barcodes, Inc. en septembre 2006. Elle entend également conclure des accords de distribution similaires à ceux signés en 2007 avec les sociétés américaines Cepheid et AdvanDx pour la détection du sepsis.

- En **immunoessais**, la Société souhaite renforcer son activité dans le Point of Care et étendre son offre de tests à haute valeur médicale.

La Société souhaite consolider sa position dans les tests immunoessais de routine, tout en poursuivant par ailleurs sa croissance dans les tests à haute valeur médicale, avec les plateformes VIDAS® et miniVIDAS®. Le développement d'une nouvelle offre manuelle et semi-automatique, avec un lecteur de tests rapides destiné au segment Point Of Care, est également étudié. Par ailleurs, bioMérieux a conclu, en 2008, avec la société nord-américaine Quidel un partenariat à long terme dans le domaine des tests de diagnostic rapide réalisés auprès du patient, aux termes duquel bioMérieux est devenu le principal distributeur des tests QuickVue® de Quidel en dehors des Etats-Unis.

- Dans le domaine du **théranostic**, bioMérieux entend devenir un partenaire privilégié des sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques, en développant de nouveaux tests destinés à vérifier l'adaptation à un patient considéré, l'absence d'effets secondaires ou le suivi des effets d'un traitement thérapeutique. Une nouvelle direction spécialisée dans cette nouvelle activité, basée à Cambridge (Massachusetts), a été créée en janvier 2007.

Deux accords de collaboration sont en cours dans ce domaine depuis 2007, respectivement avec la société Ipsen, en vue de la mise au point d'un test de diagnostic moléculaire qui permettra d'identifier les patientes susceptibles de bénéficier d'un traitement du cancer du sein en cours de développement, et avec la société Merck & Co. Inc., pour l'élaboration d'un test d'immunoessais destiné à être utilisé par Merck dans le cadre de ses recherches sur les maladies infectieuses.

Une acquisition stratégique a également été réalisée au mois de septembre 2008 : AviaraDx (rebaptisée bioTheranostics) qui permet au Groupe de renforcer sa position en oncologie et en théranostic ainsi que sa gamme de tests à forte valeur médicale. bioTheranostics dispose, en outre, d'un laboratoire agréé par les autorités sanitaires américaines pour la réalisation de tests complexes, qui constituera une base pour le développement de nouveaux paramètres dans ce domaine.

La Société entend se développer dans le secteur du théranostic en mettant à profit les atouts suivants :

- son indépendance à l'égard des sociétés pharmaceutiques
 - sa présence mondiale
 - sa maîtrise des technologies de microbiologie, de biologie moléculaire et d'immunoessais,
 - l'acquisition récente de la société américaine bioTheranostics,
 - l'importance de sa base installée d'instruments, notamment VIDAS[®],
 - son expérience déjà acquise dans ce domaine, puisque la Société commercialise depuis plusieurs années des tests d'antibiogramme permettant une antibiothérapie optimale, ainsi que des tests de charge virale pour le VIH, qui donnent aux cliniciens les informations nécessaires pour doser au plus juste les quantités de médicaments antiviraux administrés aux patients infectés.
- Dans les **applications industrielles**, la Société ambitionne d'être l'acteur de référence de la consolidation du secteur.

A la différence du secteur clinique déjà très concentré, le segment des applications industrielles est encore largement fragmenté puisque les dix premiers acteurs détiennent un peu plus de 60 % du marché.

La Société entend se développer grâce à une croissance organique solide, stimulée par le lancement de nouveaux produits. En 2008, la Société a ainsi lancé 3 nouveaux réactifs TEMPO[®] complétant le menu TEMPO[®] qui comprend désormais la majorité des indicateurs qualité requis.

La Société entend également réaliser des opérations de croissance externe. La Société a acquis :

- en 2007, la société australienne BTF, dont la technologie brevetée de souches calibrées BioBall[®] est utilisée en contrôle qualité, pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques, et
- en 2008, la société américaine PML Microbiologicals, qui permet à bioMérieux d'être une des principales sociétés dans le domaine du contrôle microbiologique pour l'industrie pharmaceutique aux Etats-Unis.

4.3.5 Business Development

Afin de développer son activité consacrée à la recherche d'accords de partenariat et de distribution, à l'étude d'opportunités en matière de croissance externe, ainsi qu'à la négociation de l'accès à de nouveaux biomarqueurs, la Société a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2007-2012, de mettre en place une direction mondiale du "business development". Cette direction, basée à Cambridge (Massachusetts, USA), s'appuie sur des équipes localisées à Marcy (Rhône, France), Shanghai (Chine) et Tokyo (Japon). Cette organisation a permis, en 2008, l'acquisition de 3 sociétés (2 aux Etats-Unis et 1 en Europe), la signature de 4 accords de partenariat et la création de 2 coentreprises au Japon et en Chine.

4.3.6 Produits du Groupe

Le Groupe met à la disposition de ses clients un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité.

La Société met en œuvre une stratégie marketing globale en favorisant la création, le dépôt et la protection de marques identiques sur le plan mondial et adapte parallèlement son offre aux spécificités régionales et locales, en particulier grâce à sa large gamme de produits.

Les dix premiers produits ont représenté environ 20 % du chiffre d'affaires de la Société en 2008. Le premier produit a représenté un peu plus de 3 % du chiffre d'affaires de la Société.

4.3.6.1 Composition de l'offre du Groupe

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques tels que l'identification d'un type de bactérie, de virus ou de marqueur permettant le diagnostic d'une maladie, d'une pathologie ou d'une contamination spécifique,
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées. Les échantillons biologiques sont introduits dans l'automate avec un ou plusieurs réactifs afin de détecter le micro-organisme ou le marqueur ciblé et
- des logiciels destinés au traitement des tests biologiques et des systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et le conseil thérapeutique.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représente environ 84 % du chiffre d'affaires en 2008. Les instruments sont, soit vendus (11 % du chiffre d'affaires 2008), soit placés chez le client avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si le client s'avère ne pas être en mesure de remplir cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent être loués aux clients. Généralement, les logiciels sont fournis avec les instruments.

La grande majorité des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'introduire que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments par le Groupe. La base installée, s'élevant à plus de 53 000 instruments au 31 décembre 2008, représente ainsi une source de visibilité et de régularité du chiffre d'affaires du Groupe. Environ 70 % des ventes de réactifs en 2008 sont liées à des instruments, le solde provenant de produits manuels.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. Une partie des services fournis par la Société est facturée aux clients. La facturation des services a représenté environ 5 % du chiffre d'affaires de la Société en 2008.

4.3.6.2 Principaux produits

Les principaux produits commercialisés par le Groupe et leurs applications sont présentés ci-dessous, par domaine technologique.

4.3.6.2.1 Microbiologie

Cette technologie consiste, par la mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, à identifier les bactéries et à tester leur sensibilité aux antibiotiques.

Milieus de culture

Le Groupe offre une large gamme de milieux de culture (plus de 100 types de milieux, disponibles sous différentes formes: boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 45 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi, conventionnels ou chromogéniques. L'acquisition de la société PML Microbiologicals en décembre 2008 permettra à la Société de commercialiser des milieux de culture destinés aux applications cliniques au Canada, et donc d'entrer sur le marché nord-américain sur lequel elle n'était pas présente jusque là. En outre, cette acquisition renforcera sa position sur le marché nord-américain des milieux prêts destinés aux applications industrielles, marché sur lequel elle commercialisait déjà une gamme spécifique.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur la gamme ChromID™ de milieux chromogéniques, produits demandant un savoir-faire spécialisé qui lui permet de différencier son offre. Grâce à l'introduction directe des substrats chromogéniques, ces milieux permettent l'isolement et l'identification immédiate des micro-organismes cibles. La Société développe, en particulier, une gamme de milieux de culture de prévention destinée à dépister les patients porteurs de bactéries multi-résistantes pour réduire les infections nosocomiales par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène adaptées. Dans ce cadre, la Société a successivement commercialisé le milieu ChromID™ MRSA pour dépister la bactérie *Staphylococcus aureus* résistante à la méthicilline (2005), le milieu ChromID™ ESBL, pour la détection des entérobactéries productrices de beta lactamase à spectre étendu (2007) et le milieu ChromID™ VRE pour la détection des entérocoques résistants à la vancomycine (2007). La commercialisation de ces trois milieux s'inscrit dans la stratégie de la Société de s'engager dans la lutte contre les infections nosocomiales.

Par ailleurs, la Société et Eiken Chemical Co., Ltd. ont signé un accord, entré en vigueur en août 2007, pour la fabrication par Eiken de certains milieux de culture commercialisés par bioMérieux sur le marché japonais.

Dans le domaine des applications industrielles, la Société développe et commercialise également différents milieux pour la culture et la détection des micro-organismes dans les produits alimentaires et les prélèvements environnementaux.

bioMérieux développe également des tests ou des solutions pour le contrôle microbiologique dans l'industrie pharmaceutique. La Société a reçu à ce titre le prix Frost & Sullivan du leadership 2008 pour le marché nord-américain.

Identification des bactéries et antibiogramme manuels

La gamme API®

La Société commercialise les galeries API®, produit de référence qui lui confère une place de leader mondial des systèmes manuels d'identification et de sensibilité des bactéries aux antibiotiques (ID/AST). Une galerie API® contient environ 20 tests miniaturisés et standardisés, chacun ciblant une bactérie spécifique dans le prélèvement introduit dans la galerie. La Société commercialise 16 produits API® couvrant la quasi-totalité des groupes de bactéries connus (environ 800 bactéries et levures).

A partir de sa gamme API[®], la Société a développé les produits semi-automatisés mini API[®] destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille. Les systèmes mini API[®], qui comprennent des galeries de réactifs et des logiciels pour analyser les résultats, permettent de réduire le temps nécessaire pour effectuer un examen en 18 à 24 heures en moyenne. Le système mini API[®] permet également la lecture des galeries d'antibiogramme ATB[™], test semi-automatisé d'identification et d'antibiogramme.

La base de données API[®] constitue la base de données de référence pour l'interprétation des galeries d'identification par les bactériologistes. Elle est disponible sur internet (APIWEB[™]).

La gamme API[®] est également utilisée par les clients industriels des domaines agro-alimentaires ou biopharmaceutiques pour identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production.

Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique

La gamme Etest[®]

L'Etest[®] est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. Etest[®] est utile pour guider l'antibiothérapie en déterminant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique constitue une méthode de confirmation dans le cas de bactéries rares ou à croissance difficile et pour la mesure quantitative de la sensibilité aux antibiotiques.

Identification des bactéries et antibiogramme automatisés

La gamme VITEK[®]

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme automatisés. La gamme phare du Groupe est VITEK[®], un système automatisé qui répond aux contraintes bactériologiques actuelles, dans le domaine clinique comme dans le domaine des contrôles industriels.

L'automate VITEK[®] 2, deuxième génération de la gamme VITEK[®], permet des résultats d'identification et d'antibiogramme plus rapides, offre un large menu d'analyses utilisant une seule carte spécifique par grands groupes bactériens et dispose d'un consommable miniaturisé. Dans sa version de base VITEK[®] 2 ou bien dans la version VITEK[®] 2 XL, cet automate est destiné respectivement aux laboratoires de taille moyenne et grande, effectuant plus de 60 tests par jour.

La Société a successivement lancé :

- en 2004, la plateforme VITEK[®]2 Compact[™], en France puis dans le reste du monde. Cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture et de nouveaux systèmes-experts ; de taille plus réduite, il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre 30 et 60 tests par jour ;
- en 2007, la plateforme VITEK[®]2 Compact[™] 15, pour les laboratoires effectuant de 15 à 30 tests par jour ;
- en 2008, deux évolutions des logiciels d'exploitation de la gamme d'instruments VITEK[®], en vue de l'intégration de nouveaux antibiotiques et de la mise à jour plus rapide et fréquente des tables d'interprétation réglementaires, ainsi que de l'utilisation de la nouvelle carte ANC pour l'identification des microorganismes anaérobies et des corynébactéries.

L'ensemble de cette gamme utilise le même réactif, la carte d'identification ou d'antibiogramme VITEK[®] 2.

Des systèmes automatisés comme VITEK[®] offrent, face à l'augmentation des infections à bactéries multirésistantes, en particulier les staphylocoques responsables d'infections nosocomiales, la possibilité de développer une collaboration étroite entre cliniciens et biologistes. Un diagnostic rapide et précis des résistances bactériennes facilite une prescription précoce et ciblée pour un traitement parfaitement adapté.

Parallèlement à l'évolution constante de sa gamme d'instruments, la Société développe, grâce à des investissements significatifs, le menu de ses tests afin de suivre les mutations des bactéries, l'apparition de nouvelles bactéries et le lancement de nouveaux antibiotiques par l'industrie pharmaceutique.

Dans le même temps, la Société commercialise le logiciel de suivi épidémiologique OBSERVA[®] et une nouvelle version du logiciel Vigi@act[™] permettant aux laboratoires hospitaliers, grâce à l'étude des résultats des analyses biologiques, d'adapter les antibiothérapies afin de mieux maîtriser l'apparition de résistances aux antibiotiques, dans le cadre de la lutte contre les maladies nosocomiales.

La gamme VITEK[®] est également utilisée par les clients industriels des domaines agro-alimentaires ou biopharmaceutiques confrontés à la nécessité d'identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production.

Hémoculture

La gamme BacT/ALERT[®]

La plateforme BacT/ALERT[®] constitue pour la Société un avantage concurrentiel grâce à son menu très étendu dans le domaine de l'hémoculture et de la détection des septicémies (pour des examens de routine) à partir d'une mise en culture directe d'un prélèvement sanguin. La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BacT/ALERT[®] permettent aux laboratoires de toutes tailles de combiner les analyses d'hémoculture et des mycobactéries sur un même instrument. Il est aussi le seul système au monde utilisant des flacons en plastique, améliorant ainsi la sécurité des techniciens.

Par ailleurs, des synergies sont possibles entre le système automatisé VITEK[®] et BacT/ALERT[®] puisque, couplés, ces deux systèmes optimisent la lecture et l'interprétation des résultats des patients.

Screening urinaire

bioMérieux et la société japonaise Sysmex Corporation ont signé fin juin 2007 un accord selon lequel bioMérieux devient le partenaire mondial de Sysmex pour la distribution de son système de screening urinaire UF-1000i pour les laboratoires de microbiologie. Ce système d'analyse urinaire est basé sur la cytométrie de flux par fluorescence, solution hautement automatisée et standardisée.

Dénombrement des micro-organismes (indicateurs de qualité)

TEMPO[®]

En 2005, la Société a commercialisé TEMPO[®], le premier système automatisé de microbiologie conçu spécifiquement pour les applications industrielles. TEMPO[®] est un système d'indicateurs de qualité qui quantifie la flore bactérienne présente dans l'alimentation. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des grands groupes industriels, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants et devrait être utilisé pour un grand nombre de produits alimentaires. En 2006, la Société a complété son menu avec la commercialisation de TEMPO[®] EB, premier test automatisé pour le dénombrement des entérobactéries dans les produits alimentaires. En 2008, le menu TEMPO[®] a encore été élargi avec le lancement de 3 nouveaux paramètres : TEMPO[®] YM, TEMPO[®] STA et TEMPO[®] LAB, pour le dénombrement respectivement des levures et moisissures, des staphylocoques coagulase-positifs (*S. aureus*) et des bactéries lactiques dans les produits alimentaires. En outre, en fin d'exercice, a été lancé le logiciel TANGO[™] assurant par une connexion unique l'échange d'informations entre les plateformes VIDAS[®], TEMPO[®] et le système informatique des laboratoires industriels.

4.3.6.2.2 Immunoessais

Cette technologie permet, à partir d'une réaction antigène-anticorps, la détection et le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites, ...) et de biomarqueurs de pathologies.

La gamme VIDAS®

VIDAS® est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur un concept de test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi identifier et quantifier (i) des bactéries, des virus et des parasites dans des échantillons biologiques, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunologique à une infection et (iii) différentes protéines circulant dans le sang, des marqueurs de certaines pathologies comme le cancer, les réponses inflammatoires, et les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série de manière individualisée et réaliser jusqu'à 50 tests par heure. Le mini VIDAS® est une version compacte du VIDAS®. Lancée en 1992, la gamme de produits VIDAS® a rencontré un véritable succès. Elle est reconnue pour sa qualité et sa fiabilité. Le système VIDAS® est l'un des systèmes les plus installés au monde parmi les laboratoires de petite et moyenne taille, avec près de 26 000 systèmes installés au 31 décembre 2008 (y compris la version compacte mini VIDAS®). Sur l'ensemble du marché des immunoessais automatisés, la Société estime que la gamme VIDAS® occupe la seconde place en terme d'instruments installés, derrière le système AxSym® d'Abbott.

Le menu VIDAS® comprend 88 paramètres dans le domaine clinique couvrant une large gamme de pathologies humaines. Par exemple, les tests VIH Duo Ultra et Quick, lancés en 2004, sont des tests prêts à l'emploi et automatisés pour la détection des infections VIH (ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, le test VIDAS® VIH Duo Ultra donnant simultanément des signaux séparés pour les antigènes et les anticorps). En 2007, la Société a commercialisé VIDAS® C. difficile Toxin A&B⁽¹⁵⁾, test qui permet, grâce à un résultat en 75 minutes seulement (contre 24 à 48 heures pour la méthode de référence), une prise de décision thérapeutique et des mesures d'isolement des patients plus rapides, afin d'éviter toute transmission.

La Société entend progressivement positionner la gamme VIDAS® sur le diagnostic d'urgence. Après la commercialisation des tests VIDAS® D-Dimer Exclusion™ pour l'exclusion du diagnostic de la thrombose veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire et VIDAS® Troponin I Ultra, pour le diagnostic du syndrome coronarien aigu, la société a commercialisé en 2007 les tests VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT® et VIDAS® NT-proBNP. VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT® est un test automatisé de mesure de la procalcitonine (PCT), marqueur biologique des infections bactériennes. L'évolution des infections bactériennes sévères étant conditionnée par la précocité du traitement, la procalcitonine représente une aide précieuse, dans les services d'urgence pour une décision médicale rapide, mais également en service de réanimation où le sepsis constitue un problème majeur. Le test VIDAS® NT-proBNP est, quant à lui, un marqueur quantitatif de la fonction cardiaque. Il fournit des éléments de diagnostic objectifs permettant d'établir une distinction entre l'insuffisance cardiaque et d'autres états pathologiques aux symptômes cliniques similaires (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple). Le test VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT a été approuvé en 2007 par la Food and Drug Administration (FDA). Le test VIDAS® NT-proBNP (test d'aide au diagnostic de l'insuffisance cardiaque) et le test VIDAS® C. difficile Toxines A et B ont obtenu l'approbation de la FDA en 2008.

Dans les applications industrielles, le menu de VIDAS® est composé de 11 tests pour la détection des agents pathogènes. En 2008, la Société a lancé le réactif VIDAS® UP, pour la détection d'*Escherichia coli* (*E. coli*) O157:H7. Cette solution innovante, issue de la collaboration avec la société Profos AG, fait appel à la protéine recombinante de phage, spécialement adaptée pour le contrôle des pathogènes alimentaires.

⁽¹⁵⁾ *Clostridium difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales mortelles au Canada, aux Etats-Unis et, plus récemment, en Europe.

VIDIA®

Pour répondre aux attentes des laboratoires d'immunoanalyse en termes d'automatisation, de traçabilité et de simplicité d'utilisation, la Société a développé VIDIA®, système d'immunoessais totalement automatisé capable de gérer 80 à 110 tests par heure. VIDIA® permettra aux laboratoires de disposer de tests dans le domaine des maladies infectieuses (toxoplasmose, rubéole, VIH).

Tests d'immunoessais en microplaques

Ces réactifs sont utilisés principalement dans les centres de transfusion sanguine pour tester les dons du sang et par de grands laboratoires pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. La Société commercialise sur ce segment la gamme de plateformes DA VINCI® (incluant une version plus compacte, DA VINCI® QUATTRO™). La Société entend se focaliser sur des marchés où elle estime avoir un potentiel de croissance de son activité et une bonne rentabilité. Dans cette optique, elle a successivement décidé :

- fin 2006, de se retirer du marché nord-américain (ce retrait s'est achevé fin 2007),
- en décembre 2007, de fermer le site de Boxel où étaient localisées les activités de R&D et de production de cette gamme de produits pour le reste du monde. Ce site sera fermé d'ici la fin de l'année 2009, les activités de R&D étant transférées en France sur le site de Marcy l'Etoile (Rhône) et la production en Chine, à Shanghai, au sein d'une entreprise commune avec la société chinoise Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd.

Tests rapides

La Société a développé la gamme VIKIA™ de tests manuels dits « rapides », basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de cette gamme la rendent particulièrement adaptée aux besoins spécifiques des utilisateurs ne disposant pas d'infrastructures de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non-gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, ...).

Afin d'accélérer son développement dans ce segment, bioMérieux a signé, début 2008, avec la société nord-américaine Quidel un partenariat par lequel bioMérieux distribue sous son nom les tests de diagnostic rapide QuickVue® de Quidel en dehors des Etats-Unis, du Japon et de la Scandinavie.

4.3.6.2.3 Biologie moléculaire

Cette technologie est basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Elle est réalisée en trois étapes : l'extraction des séquences génétiques, l'amplification (ou multiplication) du nombre de séquences et enfin leur détection. Les développements de la Société en biologie moléculaire s'articulent à la fois autour de technologies propriétaires mais aussi avec des partenariats (recherche, distribution, ...).

La gamme d'extraction

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, les produits de la Société utilisent la technologie BOOM®, technologie propriétaire établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire. Cette gamme offre à la fois une solution semi-manuelle NucliSENS® miniMAG® et un système automatisé NucliSENS® easyMAG®. En 2006, la société Frost & Sullivan avait décerné au système NucliSENS® easyMAG® son prix de l'« Innovation Technologique de l'Année ».

Les gammes d'amplification et de détection

NASBA[®] est une technologie d'amplification dont les brevets appartiennent à la Société. Comparée à la technologie d'amplification PCR, la technologie NASBA[®] présente la caractéristique de cibler l'ARN (et subsidiairement l'ADN) et de permettre le processus d'amplification à la même température, en utilisant des équipements moins complexes. Aujourd'hui, la Société a intégré le processus d'amplification avec le marquage et la détection en une seule réaction, avec la technologie « NASBA[®] real time ».

L'amplification et la détection de cibles moléculaires en temps réel sont réalisées sur la plateforme NucliSENS EasyQ[®]. Ce système permet d'analyser simultanément jusqu'à 48 échantillons, avec un temps de manipulation de moins de 90 minutes. Cette plateforme est particulièrement adaptée pour les analyses qui requièrent un volume important de tests, comme par exemple l'analyse de la charge virale VIH. Elle peut également être utilisée pour des petites séries de tests et pour des paramètres « faits maison », par l'intermédiaire du concept « NucliSENS[®] Basic Kit ». Cette plateforme a permis le développement et la commercialisation de tests spécifiques pour la détection de virus et bactéries respiratoires.

Partenariats en biologie moléculaire

La Société collabore depuis 2003 avec la société Cepheid, qui a développé un système innovant, GeneXpert[®], qui pourrait lui permettre de se positionner sur de nouveaux segments de la biologie moléculaire, tels que le Point-Of-Care. GeneXpert[®] est un système unique qui intègre l'extraction, l'amplification et la détection, sans manipulation complexe et sans intervention au cours de l'analyse. Aux termes d'un accord signé en janvier 2007, la Société et Cepheid entendent développer et commercialiser des tests innovants de détection du sepsis sur la plateforme GeneXpert[®].

La Société a renforcé sa position en oncologie et théranostic avec l'acquisition, en septembre 2008, de la société de diagnostic moléculaire AviraDx, basée à San Diego, Californie (Etats-Unis), spécialisée en diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir des biopsies. AviraDx, rebaptisée bioTheranostics, a développé des technologies utilisées dans ses tests pour qualifier les cancers et pour aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique. Elle possède un laboratoire de recherche et développement en biologie moléculaire et apporte à la Société des marqueurs validés et des compétences pour déterminer le profil d'expression des gènes dans les tissus. Elle possède également un laboratoire certifié CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) pour réaliser des tests de diagnostic complexes.

bioMérieux et AdvanDx ont signé en mai 2007 un accord exclusif autorisant bioMérieux à distribuer les tests de diagnostic PNA FISH[™] (Peptide Nucleic Acid Fluorescence In Situ Hybridization) d'AdvanDx aux Etats-Unis. Ces tests, réalisés à partir d'hémocultures positives de bactéries et de levures, permettent une identification plus rapide (moins de trois heures) des agents infectieux (*Staphylococcus aureus*, *Candida albicans*, *Enterococcus faecalis*, ainsi que d'autres espèces) dans le sang. Les cliniciens peuvent donc prendre les décisions adaptées plus rapidement, en particulier en ce qui concerne le choix de l'antibiothérapie, réduisant ainsi la mortalité au sein des hôpitaux et les coûts associés aux septicémies.

En septembre 2006, bioMérieux a acquis la société de biotechnologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. qui a développé et commercialise le système breveté DiversiLab[®], pour le génotypage bactérien automatisé. Ce système apporte aux laboratoires des solutions plus rapides, plus précises et moins coûteuses pour la traçabilité des infections nosocomiales et des contaminations bactériennes.

Depuis 1997, la Société est le distributeur exclusif, hors Etats-Unis d'Amérique, d'une partie de la gamme Gen-Probe, dont les produits les plus importants sont les tests de mycobactéries.

4.3.6.3 Autres produits du Groupe

Le Groupe conserve, par ailleurs, son activité mature de chimie clinique, marché de « commodités » que la Société ne considère pas comme présentant des facteurs clés de succès, mais qui ne requiert plus d'investissements significatifs et demeure rentable et génératrice de trésorerie.

4.3.7 Clients du Groupe

Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses privés et hospitaliers. La Société estime que ces deux groupes représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les centres de transfusion sanguine, le *point of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (marché dénommé « *Physician Office Laboratories* » ou « *POL* »). L'importance des *POL* varie suivant les pays : très développés en Amérique du Nord, ils ne représentent encore qu'une faible partie du marché en Europe (sauf en Allemagne) et dans la région Asie Pacifique (sauf au Japon). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

L'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. Au niveau mondial, bioMérieux vend ses produits à des hôpitaux, des laboratoires d'analyses privés, des cliniques, des dispensaires, des clients industriels, des distributeurs ou encore directement à des médecins lorsque cela est légalement possible. La France, où le Groupe a réalisé 16 % de ses ventes en 2008, présente une organisation mixte privée et publique. Les laboratoires privés, qui ont représenté 59 % des ventes en 2008, procèdent généralement à des commandes, alors que les hôpitaux publics, qui ont totalisé 25 % des ventes de la Société, ont le plus souvent recours à des appels d'offres. Les clients industriels (14 % des ventes en 2008) passent également des commandes. Aux Etats-Unis, premier marché domestique du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 64 % des ventes en 2008 et les laboratoires commerciaux 14 %. Par ailleurs, 6 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les *Physician Office Laboratories* (*POL*). Les clients industriels ont totalisé, quant à eux, 16 % des ventes.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit des laboratoires indépendants qui travaillent pour les sociétés qui externalisent leur contrôle qualité. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, le Groupe commence à s'adresser aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines.

Le Groupe constate depuis plusieurs années une tendance à la concentration des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que privés, en vue de réaliser des économies d'échelle, notamment par la mise en commun d'une base de clientèle élargie. Cette tendance résulte également de l'augmentation des besoins d'investissements en capital, des exigences techniques et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les contrats de collaboration entre laboratoires se sont peu à peu transformés en réseaux intégrés aux connexions sophistiquées et très informatisées.

Le mouvement de consolidation évolue lui aussi à des rythmes différents selon les pays, ce qui exige une bonne connaissance géographique de chacun de ces marchés et une grande réactivité locale. Ainsi, la consolidation des laboratoires d'analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe. En France, ce mouvement devrait s'accélérer suite à la mise en œuvre du rapport Ballereau, rapport sur la réforme de la biologie médicale remis en septembre 2008 au ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et préconisant notamment l'accréditation des laboratoires privés d'analyse de biologie médicale, la reconnaissance du rôle médical du biologiste et la recherche d'efficience dans la profession.

Cette consolidation présente souvent des avantages pour la Société en accélérant, notamment, le développement de l'automatisation des clients et en accroissant leurs capacités d'investissement pour de nouvelles plateformes.

Dans le même temps, les besoins de tests décentralisés se développent de manière très importante. Ces tests, pour lesquels les résultats doivent être rapidement rendus, sont réalisés à proximité du patient, dans des situations d'urgence ou dans les unités de soins intensifs par exemple.

L'orientation stratégique du Groupe est définie afin de répondre aux besoins évolutifs de ses clients existants, d'élargir sa base de clientèle et d'accéder à de nouveaux marchés à partir de ses fortes compétences.

Les dix premiers clients ont représenté moins de 10 % du chiffre d'affaires de la Société en 2008. Le premier client a représenté un peu plus de 2 % du chiffre d'affaires.

4.3.8 Organisation géographique

Le chiffre d'affaires de la Société est généré dans plus de 170 pays à travers 39 filiales internationales et plus d'une centaine de distributeurs, le plus souvent exclusifs.

4.3.8.1 Réseau commercial

La Société a organisé sa politique de distribution afin d'être au plus près de ses clients, de mieux répondre à leurs besoins et de les aider à maîtriser l'utilisation de ses produits. Les axes centraux de cette politique sont définis globalement au niveau du Groupe. La politique de distribution est ensuite mise en œuvre localement. La Société assure la distribution de ses produits par l'intermédiaire d'un réseau international de 39 filiales et fait également appel à plus d'une centaine de distributeurs pour les pays ou zones géographiques non couverts par les filiales.

4.3.8.1.1 Un réseau développé de distribution interne

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau développé de filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et la maintenance des produits du Groupe. Ces filiales travaillent au développement des parts de marché et à l'accroissement de la pénétration des produits.

Les forces de vente et marketing dans les filiales du Groupe sont spécialisées par type de clientèle : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus spécialisées entre secteur pharmaceutique et secteur agro-alimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. Au 31 décembre 2008, les effectifs (en équivalent temps plein) des équipes de vente et marketing et de service clients du Groupe étaient composés de 2 179 personnes, dont 1 189 en Europe, 520 en Amérique du Nord, 271 en Asie-Pacifique et 199 en Amérique latine.

Les efforts de vente et marketing sont principalement concentrés au niveau local. Le suivi des besoins locaux est un élément clé de l'activité de la Société. Sur le marché industriel, les efforts de vente et marketing sont organisés en fonction des sous-segments visés : agroalimentaire, cosmétique et pharmacie.

Chaque filiale est responsable de sa contribution au compte de résultat du Groupe ; elle définit ses objectifs en termes de part de marché et de rentabilité à court et moyen termes en fonction des orientations stratégiques déterminées au niveau du Groupe. Certaines filiales de commercialisation peuvent avoir recours, si les particularités de leur marché le justifient, à des sous-distributeurs locaux.

4.3.8.1.2 Distributeurs externes

Parallèlement aux forces de vente de ses filiales, la Société souhaite assurer une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs externes. La volonté de la Société de maintenir une forte notoriété de sa gamme de produits, ainsi que les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées) conditionnent le choix des partenaires locaux. Ces distributeurs sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la Santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux. Au 31 décembre 2008, le réseau de distribution externe était composé de plus de 100 partenaires.

4.3.8.2 Ventes par pays

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques entre 2006 et 2008 :

	Chiffre d'affaires 2008 (en M€)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2007 (en M€)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2006 (en M€)	% du chiffre d'affaires total
Europe – Moyen-Orient – Afrique	663	59,7	613	57,7	586	56,5
<i>dont France</i>	175,9	15,8	171	16,1	172	16,5
Amérique du Nord	243	21,9	263	24,7	269	25,9
Asie Pacifique	129	11,6	119	11,2	113	10,9
Amérique latine	76	6,8	68	6,4	69	6,7
TOTAL	1 111	100 %	1 063	100 %	1 037	100 %

La Société a depuis longtemps développé une stratégie de proximité au client. Elle a, ainsi, progressivement augmenté le nombre de ses implantations par l'intermédiaire de filiales (39 filiales étrangères) et a, en parallèle, étoffé son réseau commercial par la conclusion de contrats de distribution, le plus souvent exclusifs, avec plus d'une centaine de distributeurs à travers le monde.

L'Europe – Moyen-Orient – Afrique demeure la région du monde dans laquelle la Société réalise la majeure partie de son activité. L'expérience et la qualité du maillage de son réseau commercial auprès des laboratoires hospitaliers et privés lui assurent en France la 4^{ème} place du marché. Sur ses deux autres principaux marchés européens (Italie et Allemagne), la Société dispose de fortes parts de marché sur l'ensemble de la microbiologie et de positionnements différenciés en immuno-essais. Elle accroît ses positions en biologie moléculaire et dans les applications industrielles.

En Amérique du Nord, zone géographique dominée par l'automatisation, la Société a renforcé sa présence, notamment en microbiologie automatisée avec le lancement de VITEK[®] 2 Compact et dans les cabinets médicaux avec l'automate VIDAS[®].

Dans la région Asie Pacifique, le chiffre d'affaires de la Société évolue de façon régulière malgré la situation économique aujourd'hui difficile du Japon en matière de dépenses de santé. En Chine, la Société occupe la 8^{ème} place avec des positions significatives et stratégiques en microbiologie, dans le diagnostic du VIH et, sur le marché industriel, grâce à des réseaux de distribution adaptés.

En Amérique latine, la Société tire avantage de sa présence depuis plus de 30 ans au Brésil et de son site local de production, recherche et formation. Elle dispose dans cette région de positions fortes dans le domaine des immunoessais et se développe rapidement dans le secteur de la microbiologie automatisée.

La Société a mis en place une direction commerciale Monde, afin d'optimiser l'efficacité de son réseau commercial, en particulier aux Etats-Unis et au Japon, et de favoriser les synergies résultant des expériences de ses équipes de ventes et marketing. Il est également prévu de poursuivre l'extension du réseau des filiales de commercialisation, comme en témoigne la création de nouvelles filiales : en 2007 en Afrique du Sud et en Algérie, en 2008 à Singapour et à Dubaï.

4.3.9 Concurrence

4.3.9.1 Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour environ 24 % du marché du diagnostic *in vitro* et qui représente 70 % des ventes du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, biologie moléculaire et immunoessais). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que sa maîtrise de l'ensemble des technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

a) En microbiologie, le tableau ci-après présente, pour 2008, le positionnement concurrentiel des principaux acteurs, selon les estimations de la Société :

Microbiologie (en millions d'euros)	1 525
Taux de croissance	[3 % - 5 %]

Parts de marché	
bioMérieux	[36 % - 38 %]
Becton-Dickinson	[28 % - 30 %]
Thermo-Fisher	[10 % - 12 %]
Siemens	[8 % - 10 %]
Autres	[13 % - 15 %]

b) Dans les immunoessais, marché où les 10 premiers acteurs, à l'exception de Becton Dickinson, sont présents, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Johnson & Johnson, Siemens) sont dominants. La Société occupe des niches à forte valeur ajoutée, avec notamment une position forte sur les laboratoires de taille petite et moyenne en Europe et sur certains tests à forte valeur médicale.

c) En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs sur ce marché sont Siemens, Gen-Probe (dont certains produits sont distribués par la Société) et Abbott.

4.3.9.2 Marché industriel

Sur le marché industriel, la Société occupe une position de leader avec 3M-Biotrace et Becton-Dickinson, la part du marché de la Société s'élevant à près de 15 % en 2008, à l'issue de l'acquisition de la société PML Microbiologicals, Inc. Ce marché en développement est, pour l'instant, très éclaté, malgré quelques rapprochements stratégiques ou technologiques (ex. : Dupont - Applied Biosystems, Millipore - Applied Biosystems) et avec beaucoup de sociétés spécialisées sur des segments spécifiques. Outre 3M-Biotrace et Becton-Dickinson, les principaux concurrents de la Société sur le marché industriel sont les sociétés Millipore, Oxoid, Merck KgaA, Neogen, AES-Chemunex, BioTest, BioControl et Dupont (Qualicon).

4.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

4.4.1 Stratégie

La Société a choisi d'orienter sa politique de recherche et développement selon ses axes stratégiques, dans l'objectif de :

- renforcer l'offre du Groupe en microbiologie en s'appuyant sur ses compétences historiques et son leadership dans ce domaine ;
- développer une gamme en biologie moléculaire en s'appuyant sur son savoir-faire en microbiologie, sur ses plateformes techniques NucliSENS EasyQ[®], NucliSENS[®] easyMAG[®] destinées aux différents segments et besoins du marché, ses technologies (BOOM[®], NASBA[®]) et son solide portefeuille de brevets ;
- capitaliser, en immunoessais, sur son savoir-faire unique en biologie pour élargir le nombre de paramètres des menus de ses plateformes.

Par ailleurs, la stratégie de la Société est de conserver une forte capacité de recherche en technologies avancées, notamment dans des domaines tels que la génétique humaine, la pharmacogénomique, la protéomique et la bio-informatique, ainsi que dans certaines microtechnologies (microfluidique, électronique,...). Elle s'appuie enfin sur un réseau d'alliances internationales de premier plan et une politique de propriété industrielle adaptée à ses objectifs.

4.4.2 Politique d'investissement

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement ont représenté 12,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2006, 12,4 % en 2007 et 12 % en 2008. Hors paiement de droits d'entrée pour l'accès à de nouveaux bio-marqueurs ou de nouvelles technologies, les efforts de recherche et développement du Groupe sont concentrés sur :

- le développement de nouveaux réactifs, l'élargissement des menus, et surtout le développement de nouvelles générations de systèmes composés d'instruments, de réactifs, de systèmes experts et de logiciels (environ 80 % des dépenses en 2008). La Société se concentre actuellement en particulier sur le développement du menu des plateformes VITEK[®] et BacT/ALERT[®] en microbiologie, VIDAS[®] en immunoessais, NucliSENS EasyQ[®] en biologie moléculaire et TEMPO[®] dans les applications industrielles,
- la mise en œuvre de programmes de recherche en technologies avancées destinées à être incorporées dans les futurs produits (environ 20 % des dépenses en 2008). La Société se concentre, actuellement, sur la recherche dans la biologie moléculaire, notamment pour les applications dans le domaine du cancer et des maladies infectieuses. La Société travaille également sur la validation de nouveaux principes de détection en vue de la miniaturisation et d'une meilleure intégration des systèmes.

L'affectation des investissements en matière de recherche et développement exprime la volonté de la Société de développer son activité dans le secteur des maladies infectieuses, du cancer et des pathologies cardio-vasculaires d'urgence.

C'est également dans cet objectif que l'Agence de l'Innovation Industrielle (devenue OSEO-ANVAR) a octroyé à bioMérieux une aide, validée à l'automne 2008 par la Commission Européenne, pouvant atteindre 42,5 millions d'euros sur 10 ans (2006 à 2016), dans le cadre du programme ADNA « Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques », coordonné par Mérieux Alliance.

Des informations complémentaires relatives à la politique de recherche et développement figurent aux § 4.4.1, 4.4.5 et 4.7.

4.4.3 Projets de recherche et développement

Les efforts de recherche et développement de la Société reposent sur les technologies développées en interne et en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, ainsi que sur des technologies auxquelles la Société peut accéder dans le cadre de sa politique de prise de licences.

Tout au long de son histoire, la Société a démontré sa capacité à développer des nouveaux produits et à valoriser les concepts de recherche provenant de ses acquisitions ou de ses alliances puis à les transformer en succès commercial. Par exemple, le système d'amplification NASBA[®] détenu à la suite de l'acquisition de la division diagnostique d'Organon Teknika en 2001 permet à la Société de commercialiser une gamme de réactifs développés par sa recherche en biologie moléculaire. La technologie d'extraction BOOM[®], également détenue à la suite de l'acquisition de la division diagnostique d'Organon Teknika en 2001, est quant à elle, devenue une référence en matière de technologies d'extraction des acides nucléiques et est largement licenciée à des acteurs majeurs du marché du diagnostic *in vitro* ; les instruments et réactifs de la Société basés sur cette technologie rencontrent un large succès commercial.

La Société a également choisi de renforcer ses moyens en matière de recherche et développement dans les domaines des micro et nanotechnologies applicables à la biologie moléculaire et aux immunoessais.

Les principales orientations stratégiques de recherche et développement, dans le domaine clinique, le domaine industriel et le théranostic sont présentées ci-après.

4.4.3.1 Domaine clinique

En microbiologie :

- La mise au point de nouveaux milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (ChromID™). Cet axe de développement est renforcé par l'acquisition des sociétés AB BIODISK, devenue AB bioMérieux (Suède – juin 2008), spécialisée dans l'antibiogramme, et PML Microbiologicals (USA – décembre 2008) qui développe et fabrique des milieux de cultures pour les applications cliniques et industrielles,
- La recherche de nouvelles technologies permettant l'obtention de résultats plus rapides en hémoculture,
- Le développement de nouveaux menus sur VITEK® 2,
- Le développement d'une série de solutions pour l'automatisation complète du laboratoire de microbiologie. Ce concept contribuera à rationaliser les flux du laboratoire, à rendre des résultats plus rapides et plus standardisés, à compenser le manque croissant de personnel spécialisé et ainsi à maîtriser les dépenses de santé,
- La mise à jour constante des logiciels experts.

En immunoessais :

- Le développement de nouvelles générations de tests VIDAS® à forte valeur médicale,
- L'extension de la gamme de paramètres disponibles,
- L'élargissement de la gamme des tests rapides au travers de divers accords de partenariat, capitalisant sur les matières premières uniques de bioMérieux.

En biologie moléculaire:

- Le développement de la gamme de paramètres pour la plateforme NucliSENS EasyQ®,
- Le développement, en collaboration avec Cepheid, de tests innovants dans le domaine du sepsis sur la plateforme GeneXpert®,
- La découverte de nouveaux biomarqueurs pour la détection précoce de différents cancers, en associant la technologie Affymetrix (puces à ADN) et une technique de mesure de la réponse génétique dans le sang des patients, en coopération avec la société ExonHit. Ces projets sont en partie financés dans le cadre du programme ADNA,
- Le développement de nouvelles plateformes intégrées de biologie moléculaire (notamment dans le cadre du programme ADNA),
- Le développement de tests à forte valeur médicale en oncologie: à cet égard, la Société a renforcé sa position en oncologie et théranostic avec l'acquisition, en septembre 2008, de la société de diagnostic moléculaire AviraDx, basée à San Diego, Californie (Etats-Unis), spécialisée en diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir des biopsies. AviraDx, rebaptisée bioTheranostics, a développé des technologies utilisées dans ses tests pour qualifier les cancers et pour aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique. Elle possède un laboratoire de recherche et développement en biologie moléculaire et apporte à la Société des marqueurs validés et des compétences pour déterminer le profil d'expression des gènes dans les tissus. Elle possède également un laboratoire certifié CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) pour réaliser des tests de diagnostic complexes.

Extension de la couverture géographique :

Plusieurs projets de recherche et développement sont engagés dans l'objectif de faciliter l'obtention des enregistrements de certains produits existants auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis. A cet égard, le test VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT a été approuvé en 2007. Le test VIDAS® NT-proBNP (test d'aide au diagnostic de l'insuffisance cardiaque), le test VIDAS® C. difficile Toxines A et B et le test NucliSENS EasyQ® Enterovirus System ont obtenu l'approbation de la FDA en 2008.

4.4.3.2 Domaine industriel

En microbiologie :

- le développement de nouveaux milieux de culture (commercialisation de deux milieux chromogènes innovants, chromID™ Sakazakii et chromID™ Vibrio en juin 2008, renforçant l'offre de la Société en sécurité alimentaire) et l'élargissement du menu TEMPO® (avec de nouvelles cartes pour le dénombrement des bactéries lactiques, des levures et moisissures, ainsi que des staphylocoques),
- l'acquisition de nouvelles capacités de recherche et développement et de fabrication, ainsi que de nouvelles technologies : dans cet objectif, la Société a acquis en décembre 2008 la société PML Microbiologicals, propriétaire de technologies innovantes pour les milieux de culture dans le domaine du contrôle microbiologique pour l'industrie pharmaceutique.

En immunoessais :

- l'élaboration de nouvelles applications pour la gamme VIDAS® intégrant la technologie des « phage ligands » en collaboration avec la société allemande Profos AG.

4.4.3.3 Theranostic

Deux accords de collaboration sont en cours dans ce domaine depuis 2007, respectivement avec la société Ipsen, en vue de la mise au point d'un test de diagnostic moléculaire qui permettra d'identifier les patientes susceptibles de bénéficier d'un traitement du cancer du sein en cours de développement, et avec la société Merck & Co. Inc., pour l'élaboration d'un test d'immunoessais destiné à être utilisé par Merck dans le cadre de ses recherches sur les maladies infectieuses.

L'acquisition de la société AviraDx contribuera également au développement de l'activité Théranostic de la Société dans le domaine de l'oncologie.

4.4.4 Organisation du pôle recherche et développement

Le pôle recherche et développement de bioMérieux est organisé autour de trois technologies : microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire, chacune d'entre elles regroupant les compétences nécessaires au développement des réactifs, des consommables, des instruments et des logiciels associés. Neuf cents personnes environ sont dédiées aux activités de recherche et développement, réparties dans treize centres : Etats-Unis (Durham, Saint Louis), France (quatre sites dans les régions Lyonnaise et grenobloise), Italie (Florence), Pays-Bas (Boxtel)⁽¹⁶⁾, Suède (Stockholm), Brésil (Rio de Janeiro), Chine (Shanghai) et Australie (Sydney).

L'activité de recherche dédiée aux applications de theranostic est, quant à elle, principalement basée sur le site de San Diego, siège de la société bioTheragnostics.

La composition du portefeuille de nouveaux projets, leur suivi et l'allocation des ressources sont assurés par un Comité d'approbation de projets, le "Project Approval Committee", qui a vocation à suivre et à valider les différentes phases des projets de recherche et développement stratégiques et le lancement de la fabrication des produits. Il se réunit régulièrement pour évaluer les composantes qualité, délais, ressources, coûts et risques lors du démarrage et au cours de chaque programme de recherche. Il peut décider de la continuation ou de l'abandon du projet en fonction des résultats obtenus.

⁽¹⁶⁾ bioMérieux a annoncé en 2007 la fermeture progressive du site de Boxtel aux Pays-Bas, et le transfert à Grenoble de son activité dédiée au développement des gammes de biologie moléculaire. Les activités d'immunoessais en microplaques seront transférées à Marcy (France) ainsi qu'à Shanghai (Chine). La fermeture du site de Boxtel sera effective fin 2009.

Chaque site est spécialisé dans la recherche et/ou la fabrication d'un produit déterminé. Le tableau ci-dessous décrit les spécialisations en recherche et développement par produit et par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BacT/ALERT®		
Saint Louis (Missouri - Etats- Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK® - BacT/ALERT®)	Bio-informatique
Marcy, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS® - VIDIA®) Microbiologie (milieux de culture, TEMPO®) Tests rapides (VIKIA™)	Immunoessais (VIDIA®) Nouvelles technologies	Bio-informatique
Grenoble (France)	Biologie moléculaire (NucliSENS®)	Microsystèmes	Bio-informatique
Florence (Italie)		Immunoessais (VIDAS® - VIDIA®) Microbiologie (TEMPO®)	
Boxtel (Pays-Bas)	Immunoessais en microplaques Biologie moléculaire (NucliSENS® BOOM®)	NucliSENS EasyQ®, NucliSENS easyMAG®	Bio-informatique
Rio de Janeiro (Brésil)	Tests rapides d'immunoessais Tests immunologiques pour les maladies tropicales		
Shanghai (Chine)	Tests pour la détection précoce de cancers (Biologie moléculaire)		
Sydney (Australie) Société BTF	BioBall® (EasyStain™, ColorSeed™, EasySeed™ (contrôles microbiologiques)		
San Diego (USA) Société bioTheranostics, Inc.	Biologie moléculaire pour les applications théranostiques (cancer)		
Stockholm (Suède) AB bioMérieux (anciennement AB BIODISK)*	Microbiologie (antibiogramme de bactéries rares et à croissance difficile)		

Ainsi, outre le lancement de nouvelles plateformes, la Société souhaite, à travers ses efforts de recherche et développement, mettre à profit son expérience et adapter ses produits actuels pour répondre à de nouveaux besoins. Pour une description détaillée des produits en cours de lancement par la Société, cf. §4.3.6.2 "Principaux produits" *supra*.

4.4.5 Principaux accords de partenariats

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur un système de partenariats avec des entités aussi diversifiées que les principaux instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

* En février 2009, bioMérieux a décidé de fermer, d'ici fin juin 2010, le site suédois de Solna : la R&D et la production des réactifs seront transférées sur le site français de La Balme, où sont notamment fabriquées les galeries API®.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle ou de commercialisation des produits objets de la coopération, ainsi que le paiement de redevances par la Société à ses partenaires ou par les partenaires à la Société.

Les contrats les plus significatifs conclus ces dernières années par la Société sont résumés ci-dessous.

- Dans le domaine de la biologie moléculaire, la Société a conclu des accords avec :
 - la société Affymetrix (Etats-Unis), pour l'utilisation de puces ADN en vue de la recherche pour la détection des acides nucléiques dans les domaines des maladies infectieuses, de plusieurs types de cancers et du contrôle industriel ;
 - la société Cepheid (Etats-Unis) : les deux sociétés poursuivent leur collaboration stratégique, afin de développer et commercialiser des tests innovants de détection du sepsis sur la plateforme GeneXpert®;
 - la société ExonHit (France), pour la découverte de marqueurs de cancers ;
- Dans le domaine de la microbiologie,
 - la Société collabore avec plusieurs universités au Royaume-Uni pour la mise au point de substrats enzymatiques et marqueurs associés pour les milieux chromogéniques;

En avril 2008, l'Université de Sunderland et bioMérieux ont annoncé leur collaboration pour améliorer l'identification de *Pseudomonas aeruginosa*, une bactérie responsable de nombreuses infections nosocomiales et de mortalité chez les patients atteints de mucoviscidose ;
 - bioMérieux a initié en 2008 avec la société Hitachi High-Technologies Corporation (Japon) un partenariat pour développer de nouveaux systèmes de microbiologie et de biologie moléculaire ;
 - la Société a, par ailleurs, signé en 2008 avec la fondation à but non lucratif FIND (Foundation for Innovative New Diagnostics, Suisse) un accord de collaboration pour le développement de tests de diagnostic des maladies infectieuses et de la tuberculose en particulier.
- Dans le domaine des immunoessais :
 - la Société a poursuivi en 2008 avec la société Profos AG le développement de solutions pour la détection de pathogènes d'origine alimentaire, sur la base de la technologie « phage ligand » de Profos. Un premier produit issu de cette collaboration (VIDAS® UP *E. coli* O157:H7) a été lancé au cours de l'été 2008.
 - bioMérieux a conclu avec la société Quidel un partenariat stratégique dans le domaine des tests de diagnostic rapide réalisés auprès du patient. bioMérieux est le distributeur exclusif des tests QuickVue® de Quidel en dehors des Etats-Unis, du Japon et des pays scandinaves et renforce ainsi son offre en immunoessais. La commercialisation des tests sous la marque bioMérieux a débuté en mai 2008.
- Dans le domaine du théranostic⁽¹⁷⁾, les accords avec les sociétés Ipsen (France) et Merck & Co. Inc. (Etats-Unis) cités dans le § 4. 3.4. se sont poursuivis.

La Société est par ailleurs associée au sein de trois laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- Avec le Commissariat à l'Energie Atomique - CEA (Saclay – France) dans le domaine des immunoessais, pour l'ingénierie des anticorps et des antigènes ;
- Avec le Commissariat à l'Energie Atomique - Leti (Grenoble – France) dans les domaines de la biologie moléculaire et des immunoessais, en vue du développement en commun de divers projets et programmes de recherche relatifs à l'application des micro-technologies et des micro-systèmes au diagnostic *in vitro* et au contrôle microbiologique industriel ;

⁽¹⁷⁾ théranostic : association d'un test de diagnostic à une thérapeutique, à la base d'une médecine personnalisée

- Avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie, des maladies infectieuses et de certaines maladies auto-immunes.

La Commission Européenne a approuvé, à l'automne 2008, les modalités du programme ADNA («Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »), coordonné par Mérieux Alliance, et auquel la Société participe. Le programme ADNA, soutenu par OSEO ANVAR, vise à relever le défi de la médecine personnalisée dans les domaines du cancer, des maladies infectieuses et des maladies génétiques rares et couvrira des activités de recherche et développement relatives notamment à :

- l'identification et la validation de biomarqueurs permettant le développement de tests de diagnostic, pour une détection plus précoce des maladies, le choix du traitement et le suivi de la réponse d'un patient à ce traitement,
- la mise au point de nouvelles plateformes de diagnostic moléculaire pour la réalisation d'analyses à forte valeur médicale.

4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT

4.5.1 Propriété foncière

Historiquement installée en France dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années son périmètre d'implantation géographique par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux Etats-Unis, et par le développement de partenariats puis l'installation de filiales propres, notamment en Europe. La Société détient en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de recherche & développement les plus importants (dont notamment Marcy, Craponne, La Balme, St Louis, Durham, Madrid, Florence).

4.5.2 Activités des principaux établissements

4.5.2.1 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe dispose de 17 unités de production organisées par ligne de produits et par segment. Le Groupe a organisé sa production sur le principe "une gamme de produits, un site" en raison, d'une part, de la technicité des produits qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de recherche et développement et, d'autre part, des gains de productivité résultant des économies d'échelle qui peuvent être réalisées. Seule exception, les boîtes de Petri qui, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays, doivent être fabriquées à proximité du client, sur les sites de Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis d'Amérique), Basingstoke (Royaume Uni) et Madrid (Espagne), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France). L'acquisition de la société PML Microbiologicals en décembre 2008 apporte à la Société deux sites de production supplémentaires de milieux de culture en Amérique du Nord, l'un à Portland (USA), l'autre à Toronto (Canada)

La Société a développé une politique industrielle principalement axée sur les éléments suivants :

- un effort continu de rationalisation de ses sites de production, illustré par la décision de procéder à l'arrêt progressif, d'ici à 2009, des activités de production d'immunoessais en microplaques et de biologie moléculaire du site de Boxel (Pays-Bas), en vue de leur transfert respectivement vers l'entreprise commune constituée en Chine avec Shanghai Kehua Bio-Engineering Ltd. et vers les sites de Grenoble et Marcy l'Etoile,
- une optimisation croissante et structurée de ses compétences en production par la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques industrielles destiné à réaliser des gains de productivité et à réduire les temps de cycle en optimisant l'utilisation des capacités et des actifs industriels,

- une adaptation de ses outils de production, afin de répondre rapidement à l'évolution des techniques et des besoins des clients, et de permettre d'accueillir la fabrication de nouveaux produits,
- un contrôle rigoureux de la qualité de sa production ; à cet égard, la Société a obtenu la certification de conformité aux normes ISO 13485 et ISO 9001 pour ses sites de production et de recherche et développement (cf. § 4.6.1 *infra*)

Les principaux sites de production et de logistique sont les suivants :

France

♦ Site de Marcy l'Etoile

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 120 000 m² (abritant 40 000 m² de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS[®] et VIDIA[®] immunoessais, biochimie clinique). Environ 1 170 salariés se répartissent entre Direction générale, fonctions globales et fonctions de support, centre de formation et services de production. Des travaux de construction ont été initiés sur le site en 2008 qui doivent conduire à un accroissement des surfaces développées de bâtiments de l'ordre de 1 940 m².

♦ Site de Craponne

Localisé près de Lyon, le site de Craponne (propriété de la Société) s'étend sur une superficie totale de 71 000 m² (abritant 24 000 m² de surfaces développées de bâtiments) et regroupe aujourd'hui des unités de production de réactifs pour la microbiologie (milieux de culture (boîtes de Petri), tubes et flacons, milieux déshydratés), l'administration des ventes, certaines fonctions globales et une équipe de recherche et développement. Près de 810 personnes travaillent sur le site.

♦ Site de La Balme – Les Grottes

Situé entre Grenoble et Lyon, le site de La Balme-les-Grottes est historiquement celui d'API SA, acquise en 1987. Il s'étend sur une superficie de 103 000 m² sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 18 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le site emploie environ 315 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en microbiologie, l'instrumentation et les logiciels et la fabrication de produits pour l'identification des bactéries (identification et antibiogrammes API[®], ID 32, ATB[™]). Un nouveau centre de distribution européen pour l'instrumentation a été mis en service début 2005.

♦ Site de Saint-Vulbas

Le site de Saint-Vulbas, dit "IDC", emploie environ 55 personnes. Ce site, centre de distribution international des produits bioMérieux, est situé sur un terrain de plus de 70 000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 11 000 m². Ces locaux font l'objet d'un contrat de location-financement.

♦ Site de Grenoble

Sur ce site, détenu en pleine propriété, sont regroupées depuis septembre 2005 des activités de biologie moléculaire, sur un terrain de plus de 20 000 m², dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA. Le bâtiment qui représente 5 500 m² de surfaces développées de bâtiments, a été achevé en août 2005, et fait depuis 2008 l'objet de travaux d'extension, en vue d'accueillir les activités de production (biologie moléculaire) précédemment conduites sur le site de Boxel. Le site de Grenoble emploie aujourd'hui près de 135 personnes.

Europe

♦ Site de Boxel (Pays-Bas)

Le site de Boxel regroupe des activités de production et de recherche et développement en immunoessais et en biologie moléculaire. Le Groupe y dispose, en pleine propriété, d'une superficie de près de 92 000 m² sur laquelle sont construits des bâtiments de 24 000 m² de surfaces développées de bâtiments et abritant près de 210 employés. Ce site doit être progressivement fermé d'ici à 2009 et l'ensemble des activités qui y sont conduites transférées vers d'autres unités du Groupe.

- ♦ **Site de Basingstoke (Angleterre)**
Ce site de production pour la microbiologie (milieux de culture (boîtes de Petri)) et de logistique, comprenant un bâtiment développant une surface de 4 500 m² sur un terrain de 5 000 m² environ, est en location.
- ♦ **Site de Florence (Italie)**
Florence est le second pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site qui s'étend sur 7 500 m² (incluant sur plusieurs niveaux 6 500 m² de surfaces développées de bâtiments), acquis en pleine propriété, emploie environ 110 personnes réparties entre activité commerciale, de développement et de production des instruments VIDAS[®], TEMPO[®] et VIDIA[®].
- ♦ **Site de Madrid (Espagne)**
Ce site en pleine propriété, qui emploie environ 145 personnes, est destiné à la production de produits pour la microbiologie (milieux de culture).
- ♦ **Site de Stockholm (Suède)**
Ce site de la société AB bioMérieux, acquise en juin 2008, abrite des infrastructures de recherche et développement, de production et de commercialisation. Ce site emploie environ 55 personnes. Les produits de la gamme Etest[®] y sont fabriqués. Ce site, d'une superficie de 2000 m² environ, est loué. En février 2009, bioMérieux a décidé de fermer, d'ici fin juin 2010, le site suédois de Solna : la production des réactifs sera transférée sur le site français de La Balme, où sont notamment fabriquées les galeries API[®].

Amérique du Nord

- ♦ **Site de Durham**
Le site de Durham, situé en Caroline du Nord, représente 417 000 m² de terrains en pleine propriété dont 23 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue à proximité des locaux pour une surface totale de près de 10 000 m². Aujourd'hui siège social nord-américain, le site emploie environ 575 personnes dans des activités de recherche, de production de réactifs de microbiologie (BacT/ALERT[®]), et de services à la clientèle.
- ♦ **Site de Saint Louis**
Le site de Saint Louis représente une superficie de 70 000 m², détenus en pleine propriété, incluant 32 000 m² de surfaces développées de bâtiments. 15 800 m² de locaux à usage de bureaux, d'entrepôts, de production et de recherche et développement sont loués à proximité. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la recherche et développement et de la fabrication d'instruments de microbiologie VITEK[®], VITEK[®] 2, VITEK[®] 2 Compact™ et BacT/ALERT[®] et de réactifs (cartes) VITEK[®]. Près de 580 personnes y travaillent aujourd'hui. Un nouveau bâtiment, d'une superficie de 3 395 m² environ, a été acquis en 2008 à proximité immédiate du site existant.
- ♦ **Autres sites**
 - Le site de Lombard, à Chicago, en Illinois, regroupe les activités de production et des ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 4 300 m² et y emploie près de 60 personnes.
 - Le site de Bacterial Barcodes, en Georgie, abrite des activités de recherche et développement et de production d'instruments et réactifs de biologie moléculaire (DiversiLab[®]) dont l'activité sera transférée en 2009 sur le site de Grenoble.
 - Les sites de Portland (Oregon, USA) et Toronto (Canada) de la société PML Microbiologicals, acquise en décembre 2008, emploient environ 170 personnes et regroupent les activités de production et de vente des milieux de culture pour les contrôles de la stérilité et d'environnement ainsi que des souches de contrôle commercialisés par cette société. Le site de Portland, d'une superficie de 4000 m² environ, est loué. Le site de Toronto, d'une superficie d'environ 1700 m², est détenu en pleine propriété.
 - Le site de San Diego de la société bioTheranostics Inc., acquise en septembre 2008, emploie environ 20 personnes et, outre des activités principales de recherche et développement, abrite un laboratoire certifié CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) pour réaliser des tests de diagnostic complexes. Ce site, d'une superficie d'un peu plus de 700 m², est loué.

Autres pays

♦ Site au Brésil

Ce site acquis par le Groupe depuis 1974 représente une superficie de 42 000 m² (incluant 5 400 m² de surfaces développées de bâtiments) - en pleine propriété - et emploie près de 140 personnes dédiés à la production, à la vente de réactifs pour l'immunologie, de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie ainsi qu'à la recherche et développement.

♦ Sites en Australie

- Le site de Brisbane représente une superficie de 2 300 m² de locaux en location et emploie environ 50 personnes pour la production et la vente de milieux de culture.
- Le site de BTF à Sydney, qui emploie environ 30 personnes et qui est en location, accueille des activités de recherche et développement, de production et de vente des réactifs de contrôle microbiologique (BioBall[®], EasyStain[™], ColorSeed[™], EasySeed[™]).

♦ Site en Chine

La coentreprise Shanghai bioMérieux Kehua Bio-engineering Co. Ltd., constituée au début de l'année 2008, a obtenu de la société Kehua Bio-engineering Co. Ltd. le droit d'exploiter un bâtiment de production d'une superficie de près de 1800 m², situé à Shanghai, pour toute la durée de la coentreprise. Des travaux d'aménagement sont en cours dans ce bâtiment, qui sera opérationnel dans le courant de l'année 2009.

4.5.2.2 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la logistique joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La distribution des produits est organisée autour de :

- 2 centres administratifs de traitement des commandes de réapprovisionnement des filiales et distributeurs (1 en Europe et 1 aux Etats Unis),
- 4 plateformes mondiales principales (2 en Europe et 2 aux Etats Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs,
- des centres locaux dans les filiales qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients.

La logistique emploie environ 240 personnes, afin, notamment, d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks. Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important et couvre l'ensemble des filiales et distributeurs pour les réactifs fabriqués en Europe.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages des réactifs).

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés aux clients dès le lendemain de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du groupe avec la « Supply Chain Globale » qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service client et le niveau des stocks.

4.5.2.3 Politique d'achats

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place :

- une diversification des fournisseurs favorisant à la fois la sécurisation et la mise en concurrence,
- un développement de la production en interne de certaines matières premières et
- des partenariats avec certains fournisseurs permettant d'avoir des impacts positifs sur les aspects tant techniques qu'économiques.

En 2008, les dix premiers fournisseurs de la Société ont représenté environ 16 % des achats du Groupe et le fournisseur le plus important près de 5 %.

La Société s'efforce, dans la mesure du possible, de disposer en permanence d'au moins deux fournisseurs pour un même composant ou une même matière première importante. Les difficultés techniques rencontrées pour trouver des matières premières imposent une gestion spécifique et constante des fournisseurs et une sécurisation de l'approvisionnement. Cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification dans les sources d'approvisionnement, d'un stock de sécurisation, du développement de la production interne, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

bioMérieux est une entreprise manufacturière. A ce titre, elle est impactée par les variations du prix d'achat des produits qu'elle transforme, prix eux-même impactés par les variations du prix des matières premières composant ces produits. bioMérieux n'intervient pas directement sur le marché des matières premières et, comparativement à beaucoup d'entreprises manufacturières, ne subit qu'une exposition indirecte et relativement limitée aux variations du prix de ces matières premières (au travers des hausses que certains de ses fournisseurs ont pu ou pourraient imposer).

4.5.3 Politique d'investissement

Annuellement, outre les instruments destinés à être placés chez les clients et immobilisés par le Groupe, celui-ci investit de 40 à 50 millions d'euros, dont environ les deux tiers en production et le tiers restant dans des immobilisations de recherche et développement, dans des matériels et logiciels informatiques, et dans des immobilisations à vocation générale. En outre, des investissements significatifs ont été engagés, relatifs notamment au projet "Global ERP", à la construction et à l'aménagement de bâtiments sur les sites de Grenoble, Marcy l'Etoile, Saint Louis et Shanghai. Ils se traduiront par une augmentation de l'effort d'investissement du Groupe d'environ 30 millions d'euros par an en 2009 et 2010.

Ces investissements sont majoritairement constitués par des bâtiments et des équipements. Ils sont le plus souvent financés par les flux de trésorerie générés par l'activité.

Par ordre d'importance, ces investissements se classent de la manière suivante :

- accroissement des capacités (production, recherche et développement de nouveaux produits,...),
- mise aux normes en matière de qualité, environnement, hygiène et sécurité (ISO, FDA, AFSSAPS, ...) et sûreté,
- renouvellement et maintenance d'équipements et d'installations,
- investissements liés au développement durable et à l'éco-efficience.

Le Groupe a entamé en 2002 une stratégie de rationalisation de son réseau de sites de production et de recherche et développement visant, entre autres, à concentrer ses investissements sur un nombre réduit de sites sélectionnés.

4.5.3.1 Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)

Au cours de ces dernières années, les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Extension des capacités de production des boîtes de Petri à Craponne (4,1 millions d'euros),
- Réfection du bâtiment d'immunobiologie de Marcy et aménagement des capacités pour VIDIA® (8 millions d'euros sur la période 2002-2005),
- Création d'un bâtiment de laboratoires de formation et de recherche et développement à Marcy (4 millions d'euros) en 2004/2005,
- Réaménagement d'une chaîne de production BacT/ALERT® (autoclave) à Durham (1,8 million de dollars) en 2005,
- Rénovation du conditionnement central à Craponne (dont VIDAS®) (2,4 millions d'euros) en 2005,
- Acquisition en 2005 d'un bâtiment pour l'extension du site de Florence (3,1 millions d'euros),
- Adaptation du centre de distribution de Saint-Vulbas (IDC) à ses besoins de capacité (2,5 millions d'euros) en 2005,
- Création d'un pôle de recherche et développement en biologie moléculaire et micro-systèmes à Grenoble (10 millions d'euros) en 2004/2005,
- Création d'une ligne de production de réactifs TEMPO® à la Balme (1,4 million d'euros en 2005/2006),
- Réaménagement de bâtiments de bureaux à Craponne (2,1 millions d'euros en 2005/2006),
- Modernisation de bâtiments de production et d'assurance et contrôle qualité (1,2 million de dollars) à Durham en 2006.
- Acquisition d'un bâtiment de 16 000 m² et de son terrain à Saint Louis,
- Extension de la salle air sec à Saint-Louis (1,2 million d'euros),
- Regroupement de la Direction Commerciale France sur le site de Craponne (3,7 millions d'euros sur la période 2007-2008),
- Augmentation de la capacité de production du site de Madrid en 2007-2008 (3,4 millions d'euros).

4.5.3.2 Principaux investissements en cours

- Mise en place de l'ERP SAP avec l'aide d'un prestataire externe (23,9 millions d'euros).
- Construction d'une unité de production à Grenoble (14,3 millions d'euros) destinée à la fabrication des produits de biologie moléculaire (Transfert de l'activité de Boxtel).
- Construction d'un bâtiment à Saint Louis (6,1 millions d'euros) en remplacement du bâtiment R&D en location.
- Construction d'un nouveau bâtiment à Marcy dédié à l'Industrie (4,1 millions d'euros).
- Restructuration et extension du bâtiment dédié à la production des matières premières immunoessais (Transfert de l'activité de Boxtel) à Marcy (3,1 millions d'euros).
- Installation d'une nouvelle ligne Provau à Marcy (2 millions d'euros) pour augmenter la capacité de production des barrettes Vidas.
- Suppression du refroidissement en eau perdue à Marcy (2,1 millions d'euros).
- Installation d'une ligne Count tact à Craponne (1,8 millions d'euros)

- Construction d'une unité de production de Microplaques (4,6 millions d'euros) à Shanghai en Chine (Transfert de l'activité de Boxtel).
- Aménagement du bâtiment logistique (1,6 million d'euros) à Craponne.
- Extension de la plateforme logistique à Saint Vulbas (1,3 million d'euros).

4.5.3.3 Principaux investissements futurs

- Création d'une nouvelle ligne de production de bouteilles BTA à Durham (15,2 millions d'euros).
- Etudes énergétiques et d'eco-efficience à Saint-Louis (2,8 millions d'euros).
- Création d'une ligne de répartition des milieux secs pour boîtes de Pétri à Madrid (1,3 million d'euros).
- Réaménagement de l'ancien bâtiment Industrie à Marcy (1,3 million d'euros).

4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires par l'intermédiaire de sa fonction Qualité-Produit et Affaires Réglementaires ainsi que la fonction Assurance Qualité qui est assistée d'une interface assurance qualité dans chaque site de production et de distribution.

Les filiales de distribution sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001 et les plus récentes ont engagé une démarche pour obtenir cette certification.

Tous les sites de fabrication du Groupe qui exportent leurs produits, à l'exception du site de Madrid en Espagne, sont certifiés conformes aux normes ISO 13485, considérées comme le référentiel qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur extérieur.

En outre, le site de production de milieux de culture de bioMérieux situé à Craponne a reçu la certification de conformité à la norme ISO 11133. Cette norme s'adresse à tous les laboratoires qui fabriquent des milieux de culture pour leur propre usage ou à des fins commerciales. Elle assure une plus grande fiabilité des résultats des analyses microbiologiques alimentaires en garantissant un niveau minimal de performances des milieux de culture. Il s'agit de la première norme en microbiologie alimentaire qui ne s'adresse pas uniquement aux laboratoires mais également aux fabricants.

4.6.2 Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires d'analyses médicales, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (laboratoires et industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou communautaires (Japon, Etats-Unis, Union européenne, Canada) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO,...).

Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

4.6.3 Diagnostic clinique *in vitro*

Enregistrement

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou communautaires. Les pays se divisent en deux groupes : les pays sans réglementation propre, mais qui très souvent s'appuient sur des réglementations existantes dans d'autres pays, et les pays avec réglementation.

Les quatre principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne,
- réglementation FDA pour les Etats-Unis (Code of Federal Regulation),
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon et
- Règlement sur les instruments médicaux pour le Canada

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Sont distingués :

- les produits dits à faible risque (produits destinés au dosage de la glycémie, du cholestérol et aux analyses bactériologiques,...),
- les produits dits à risque, concernant les analyses de la femme enceinte (diagnostic de toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus) et quelques cas spécifiques selon les législations comme le dosage de l'antigène prostatique (PSA) et
- les produits considérés à haut risque (détection des marqueurs de l'infection VIH et des hépatites, réactifs pour la détermination des groupes sanguins).

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classification du risque produit.

Au sein de l'Union européenne, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 1^{er} mars 2001 complétée par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, insérant les articles L. 5221-1 et suivants dans le Code de la santé publique et les arrêtés du 9 novembre 2004 du 25 février et du 1^{er} juillet 2005. La nouvelle réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits par la Société. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception) jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de cette procédure, la direction des affaires réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis au Directeur corporate Qualité produits et affaires réglementaires lors du Comité de commercialisation dont le rôle est de vérifier que le dossier est complet et respecte les exigences réglementaires.

Aux Etats-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie (réactifs d'identification principalement) sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement (étude des performances) nécessitant un délai inférieur à six mois. Pour les produits à haut risque, ce qui concerne un nombre limité de produits, les procédures sont plus contraignantes : examen des dossiers de conception et de production, étude des performances, inspection de l'établissement. Le délai d'enregistrement peut être, dans ce cas, de l'ordre de deux ans.

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

Au Canada, à l'exception des produits considérés comme présentant le niveau de risque le plus faible, les produits doivent faire l'objet d'une licence délivrée par les autorités de santé (« Santé Canada »). L'obtention d'une licence est délivrée suite à l'approbation d'un dossier dont le contenu est fonction de la classe de risque à laquelle appartient le produit. Ces licences font l'objet d'un renouvellement annuel ; le délai d'obtention de ces licences peuvent varier de 2 à 12 mois en fonction de la classe du produit.

4.6.4 Vigilance

Les législations, avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance qui oblige le fabricant et les utilisateurs à indiquer aux organismes de tutelle tout incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Une procédure de rappel des produits dont la mise en œuvre repose sur la complète traçabilité des lots des produits concernés et de leur destination, ainsi que la mise en place d'actions correctives, sont associées à ce système.

4.6.5 Audits

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, AFSSAPS), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres le sont essentiellement par des clients, notamment dans le domaine des applications industrielles, qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par la validation des méthodes de production et les contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

La plupart des inspections réglementaires conduites ces dernières années sur les sites de production du Groupe, dans ses différents pays d'implantation, n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, ou ont fait l'objet de plans d'actions qui ont permis de clore ces inspections.

Des inspections sur le site de Durham (Etats-Unis) par la Food and Drug Administration (FDA) avaient conduit cet organisme à émettre des « warning letters » en 2004 et 2005. Les plans d'action correctifs mis en œuvre ont permis de remédier à la quasi-totalité des non conformités relevées. Le site de Durham, de même que l'ensemble des sites de production du Groupe, font l'objet d'une vigilance renforcée.

4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle bactériologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO,...). Les récents événements qui ont eu lieu dans le domaine agroalimentaire (*Listeria*, *Escherichia coli* O157, salmonelles,...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

4.7.1 Brevets propriétaires

La Société possède un certain nombre de brevets qui sont importants pour le succès de ses activités. Néanmoins, en raison de l'importance du savoir-faire de fabrication et du parc installé des instruments (dont la plupart sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs de la Société), il est difficile pour un autre acteur de profiter de l'expiration d'un brevet pour mettre au point un système concurrent. Ainsi, en général (notamment pour les systèmes appartenant à la microbiologie, et aux immunoessais), la protection des technologies par des brevets est un facteur moins important pour le succès de la Société que pour des sociétés dans les secteurs de la pharmacie ou de la haute technologie. En matière de biologie moléculaire, au contraire, la propriété industrielle sur des technologies (telles que la technologie NASBA[®] ou BOOM[®]) est un facteur clé de succès. De même, la Société estime que la détention de brevets dans les domaines de l'identification de nouveaux pathogènes (virus, bactéries, parasites,...) ou des marqueurs (par exemple pour les cancers) pourrait lui conférer, dans le futur, un avantage concurrentiel important. Elle entend donc développer une politique de propriété intellectuelle active sur ces axes de manière prioritaire.

Le Groupe est actuellement titulaire de 434 familles de brevets dont plus de 95 % sont étendus en Europe et aux Etats-Unis et plus de 75 % au Japon. Au 31 décembre 2008, le Groupe comptait 324 brevets délivrés aux Etats-Unis et 192 brevets délivrés en Europe. La Société protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 nouveaux brevets déposés chaque année) et surveille ses concurrents en la matière pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets.

La Société estime que ses brevets les plus significatifs concernent principalement :

- les technologies d'extraction d'acides nucléiques (BOOM[®] et dérivés),
- les dispositifs pour l'amplification de cibles de séquences d'acides nucléiques (notamment la technologie NASBA[®]),
- certains éléments techniques des instruments dans les gammes VITEK[®] et BacT/ALERT[®],
- les préparations d'antigènes pour des immunoessais notamment pour la toxoplasmose, le VIH ou l'EBV (Epstein Barr Virus),
- les séquences nucléiques pour la protection des pathogènes responsables de maladies infectieuses comme la tuberculose, la maladie de Whipple et les infections virales comme le VIH, certaines hépatites, l'EBV et le CMV (Cytomégalovirus), et
- les séquences d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) en hémostasie.

Le Groupe est également propriétaire d'un certain nombre de brevets qui couvrent les procédés pour la synthèse de polymères fonctionnalisés, des techniques de fixation sur support solide de protéines ou d'acides nucléiques et des dispositifs et instruments pour l'intégration d'étapes analytiques (notamment fluidiques).

Les droits d'exploitation de la technologie d'analyse des courbes de coagulation Waveform ont été rétrocédés en 2008 aux Universités qui avaient participé à sa conception.

Il n'existe aucun brevet ou groupe de brevets dont l'expiration dans un futur proche pourrait avoir une incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe. En revanche, l'expiration de brevets générant des redevances importantes de concession de licences tels que les brevets pour le système de détection BacT/ALERT[®] dont une partie a expiré en mars 2008, les brevets de base sur la technologie NASBA[®] et ceux sur la technologie BOOM[®] qui expireront entre 2010 et 2012, auront une incidence significative sur le montant total des redevances perçues par le Groupe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* – PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 139 Etats qui y sont parties (au 31 décembre 2008). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon et récemment les pays émergents (Chine et Inde).

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

4.7.2 Licences concédées par des tiers au cours de l'exercice écoulé

En septembre 2008, bioMérieux a annoncé la signature d'un accord de licence et de développement avec la société allemande de biotechnologie ProteoSys concernant le biomarqueur **Annexin 3**. Cet accord porte sur la mise au point d'un test dans les urines, destiné à la confirmation du diagnostic du cancer de la prostate. Après une première phase de recherche, ce test non invasif, hautement spécifique et réduisant le nombre de biopsies inutiles, sera développé sur la plateforme d'immunoessais VIDAS[®].

4.7.3 Licences concédées par la Société ou en cours et licences croisées en 2008

Le Groupe accorde de façon ponctuelle des licences, exclusives ou non, à des tiers, soit unilatéralement, soit de façon croisée.

Les licences accordées les plus importantes concernent les familles de brevets suivantes :

- Les brevets MRSA couvrant des séquences ou procédés de détection des staphylocoques dorés résistants à la méthyciline ("MRSA"), source majeure d'infections nosocomiales; bioMérieux est licencié exclusif des brevets MRSA, qui expirent en 2017 et couvrent les Etats-Unis, le Canada, l'Europe, le Japon et l'Australie,
- le système de détection pour les flacons d'hémoculture, dont une partie des brevets a expiré en 2008,
- le procédé BOOM[®] de concentration et de purification des acides nucléiques dans la préparation de l'échantillon pour le diagnostic moléculaire, dont les brevets expirent en 2010,
- le procédé NASBA[®] d'amplification dans le processus du diagnostic moléculaire,
- les brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques impliquant des pathologies (Facteur II et Facteur V) en hématologie, mutations déterminantes pour identifier le risque de thrombose chez des patients,
- les brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV* et le CMV**,
- les brevets couvrant des marqueurs pour le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde (Filaggrine).

* EpsteinBarr Virus, responsable notamment de la mononucléose

** CytoMegalovirus, dangereux pour les femmes enceintes en raison de sa transmission au fœtus

En 2008, la Société a poursuivi sa politique de concession de licences portant notamment sur les familles de brevets relatives aux facteurs de coagulation, à la détection de la résistance de certaines bactéries aux antibiotiques et aux technologies d'extraction des acides nucléiques.

4.7.4 Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle "bioMérieux" qui est protégée dans le monde à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative ainsi que des marques relatives aux produits ou gammes de produits lancés par la Société. Par ailleurs, l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par la société Mérieux Alliance au sein du périmètre des sociétés qu'elle contrôle. Toute nouvelle utilisation du nom « Mérieux » dans une dénomination sociale doit faire l'objet d'un accord de la société Mérieux Alliance (Cf. § 6.2.3.1 *infra*).

Chaque nouveau signe est déposé en France, aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas puis étendu par un dépôt communautaire à l'ensemble des pays de l'Union européenne et par un dépôt international désignant les autres pays du marché visés par le ou les produit(s) associé(s) à la marque.

La stratégie de la Société repose sur des dépôts de marques à forte valeur ajoutée suivant deux axes :

- les marques gammes, constituant la majorité des dépôts, destinées à couvrir l'ensemble des produits d'une gamme par un seul et même signe désignant l'instrument et les réactifs associés (exemple : VITEK[®], VIDAS[®]) et
- les marques produits désignant des produits spécifiques (exemple : SLIDEX[®]).

4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.8.1 Contrats conclus avec des clients

Les contrats conclus par la Société avec ses clients sont essentiellement des contrats de vente ou des contrats de mise à disposition d'instruments avec vente de réactifs. La grande majorité des instruments installés par la Société étant des systèmes fermés, les contrats de vente ou de mise à disposition d'instruments génèrent un flux régulier de ventes de réactifs.

Les contrats de mise à disposition d'instruments, qui représentent le tiers des instruments installés par la Société, ont pour objet à la fois la mise à disposition (ou la location du matériel), l'achat de réactifs et la fourniture éventuelle de services. D'une durée initiale de trois à cinq ans, ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties. La maintenance de l'instrument est à la charge de la Société. Le client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux produits qu'il commande ou utilise.

Les prix de vente net des réactifs tiennent compte du mode de détention de l'instrument.

En France, les conditions générales de vente de la Société incluent des clauses de réserve de propriété.

4.8.2 Autres contrats

Il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires auxquelles la Société est partie.

4.8.3 Saisonnalité

Voir § 5.2.1 *infra*.

4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société

Voir § 5.3.16.7 *infra*.

4.9 PROCEDURES EN COURS

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (Cf. § 5.3.14.2.1 *infra*). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

4.10 RESSOURCES HUMAINES

bioMérieux fonde en grande partie sa réussite sur la qualité et la motivation de ses collaborateurs, leur capacité à travailler en équipes pluridisciplinaires et leur énergie à mettre leur créativité et leur professionnalisme au service de ses clients.

Un effort particulier est apporté à la communication interne afin que l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux dans le monde puisse, grâce aux différents outils de communication, mieux connaître les informations sur la Société, comprendre ses enjeux et priorités et partager son expérience.

4.10.1 Effectifs du Groupe

bioMérieux est un groupe mondial de 6 140 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein au 31 décembre 2008) dont près de 60 % travaillent hors de France.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs (en équivalent temps plein) du Groupe par catégorie professionnelle et par zone géographique au 31 décembre 2008.

Région	Production et logistique	Ventes, marketing, service client	R&D	Services administratifs et généraux	Total	%
Europe	1 444	1189	683	441	3 757	61,2
<i>Dont France</i>	1128	471	593	321	2 513	40,9
Amérique du Nord.....	792	520	218	148	1 678	27,3
Asie Pacifique	72	271	10	52	405	6,6
Amérique latine.....	47	199	3	51	300	4,9
Total	2 355	2179	914	692	6 140	100,0
%	38,4	35,4	14,9	11,3	100,0	–

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale du nombre de salariés (en équivalent temps plein) au sein du Groupe depuis 2006 :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
France	2 513	2 397	2 351
Autre pays européens	1 244	1 193	1 162
Amérique du Nord	1 678	1 426	1 494
Amérique latine	300	304	312
Asie Pacifique	405	451	428
TOTAL	6 140	5 771	5 747

En 2008, l'évolution des effectifs est impactée par les évènements suivants :

- l'intégration de 244 salariés supplémentaires (respectivement 172 collaborateurs de PML Microbiologicals, 53 collaborateurs de AB BIODISK, et 19 de AviraDx), suite à l'acquisition de ces trois sociétés,
- le redéploiement et le renforcement de la force de vente de bioMérieux Inc. aux USA,
- la réorganisation des équipes de bioMérieux Japon, suite à la création de la co-entreprise avec Sysmex.

L'évolution des effectifs sera par ailleurs affectée par le transfert, vers les sites de Grenoble, Marcy l'Etoile et Shanghai, des activités industrielles précédemment exercées sur le site de Boxel aux Pays-Bas, dont la fermeture progressive, annoncée en décembre 2007, sera effective à la fin de l'année 2009.

4.10.2 Politique sociale

Le Groupe mène en faveur de ses collaborateurs une politique sociale active centrées autour de plusieurs axes (i) le pilotage de la performance, (ii) le développement des compétences, de la formation et de la mobilité, (iii) la politique de rémunération, (iv) l'amélioration des conditions de travail et (v) la promotion de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

- (i) Le **pilotage de la performance** au travers des entretiens annuels d'appréciation et de leur suivi permet d'assurer un bon alignement des objectifs individuels avec les priorités de la Société, d'évaluer les performances individuelles et de définir des actions de développement des compétences. C'est aussi l'occasion de clarifier les contributions attendues et de mesurer le respect des valeurs.
- (ii) La Société s'attache à réserver le recours à des **contrats à durée déterminée** pour des situations spécifiques. C'est ainsi qu'en France 92 % des salariés bénéficiaient de contrats à durée indéterminée pour 2008.

La formation est considérée par le Groupe comme un des moyens d'optimiser les parcours professionnels de ses salariés et de développer leurs compétences transversales et "métier". A ce titre la politique formation comporte maintenant un volet global composé de deux parcours transverses : un pour les managers, qui a été suivi en 2008 par plus de 430 managers en France et aux Etats-Unis et un pour tous les collaborateurs qui a débuté dans le courant du second semestre 2008 aux Etats Unis.

La politique de formation est mise en œuvre par chaque société du Groupe afin de mieux faire face aux challenges spécifiques locaux. Enfin, la formation sur les produits, qui est clé pour assurer la bonne performance du Groupe, est dispensée au travers de cinq « Knowledge Centers » basés aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en France.

Présent dans le monde avec 39 filiales, le Groupe favorise la **mobilité géographique** de ses collaborateurs lorsque cela permet de satisfaire un besoin de compétences spécifiques ou lorsque cela s'inscrit dans le développement professionnel des salariés.

- (iii) Les **rémunérations** (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions pour les cadres permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction des marchés de rémunérations locales. Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan Epargne Entreprise. La Société, au-delà de la participation légale aux résultats, fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société.

- (iv) Le Groupe mène une politique active de **prévention des risques** en matière d'hygiène et de sécurité, notamment par la formation des nouveaux arrivants et le suivi médical des salariés soumis à des risques spécifiques.

- (v) Plus de la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes. La Société poursuit une **politique égalitaire** active dans les conditions d'embauche et d'emploi de ses collaborateurs hommes et femmes. A ce titre, un accord a été signé pour la France en 2003.

La Société considère que ses relations sociales avec ses salariés sont bonnes. L'accord sur les salaires de 2009 a été signé par les deux organisations syndicales.

En 2008, la Société a mis en place une instance de dialogue européenne avec la participation de 4 pays européens (France, Allemagne, Italie, Pays Bas). La première réunion a eu lieu au mois de novembre 2008.

Au 31 décembre 2008, environ 1 % du capital total de bioMérieux est détenu directement ou via des fonds communs de placement par les salariés.

4.11 FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle tient pour négligeables pourraient également avoir une incidence négative sur son activité.

4.11.1 Présentation

Plusieurs nouveaux systèmes de diagnostic sont en cours de commercialisation ou seront prochainement commercialisés, mais la Société ne peut pas être certaine que la commercialisation de ces produits soit couronnée de succès ou que leur rentabilité soit suffisante.

La Société a récemment commercialisé ou prévoit de lancer plusieurs systèmes de diagnostic destinés soit à remplacer ou à compléter des plateformes existantes, soit à se développer sur de nouveaux marchés.

Des difficultés techniques, réglementaires ou commerciales concernant ces plateformes pourraient avoir un impact sur la croissance de la Société. En particulier :

- les nouvelles plateformes pourraient ne pas répondre aux besoins du marché,
- les nouvelles technologies incorporées dans ces plateformes pourraient rencontrer des difficultés techniques susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier aux défauts et/ou pour indemniser ses clients,
- la réussite commerciale des nouvelles plateformes dépend du développement des menus de réactifs, qui pourrait être retardé pour des raisons techniques, réglementaires ou de propriété intellectuelle,
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer de nouveaux instruments ou réactifs à une grande échelle ou de trouver les approvisionnements nécessaires à la fabrication et à la mise sur le marché de nouveaux instruments et de nouveaux réactifs,
- la commercialisation de certains produits pourrait être interdite en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers,
- le lancement de nouvelles plateformes pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing et en formation des clients, plus importants que ceux prévus par la Société,
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché,

- une des nouvelles plateformes intègre la technologie d'amplification NASBA[®], concurrente de la PCR, technique de référence commercialisée par le groupe Roche, et la Société ne peut pas être certaine que les clients accepteront NASBA[®] comme technique alternative,
- certaines nouvelles plateformes ont un coût de revient plus élevé pour les clients que les plateformes existantes, ce qui devrait être compensé par une réduction des coûts de main-d'œuvre ; cependant, si ces clients ne sont pas en mesure de réaliser ces économies, notamment pour des raisons sociales, les gains liés à ces nouvelles plateformes pourraient être diminués.

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence sur le marché.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le septième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en terme de chiffre d'affaires. Ce marché connaît une évolution rapide et une concurrence intense entre les différents acteurs, notamment sur certains segments où la Société est peu présente, comme celui de la biologie moléculaire.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Siemens, Abbott, Johnson & Johnson et Becton Dickinson, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent celles de la Société. La Société est également en concurrence dans certains pays avec de nombreuses sociétés spécialisées de taille moyenne. Par conséquent, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable des produits commercialisés par des concurrents qui, pour beaucoup d'entre eux, disposent de ressources financières plus importantes que celles de la Société, leur permettant d'investir dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelles supérieures,
- lui permettront d'acquérir des parts de marché significatives et ainsi une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés,
- s'adapteront suffisamment rapidement aux nouvelles technologies et aux avancées scientifiques tant dans les segments matures (développement de la spectrométrie de masse pour des applications en microbiologie) que dans ceux en phase de développement tel le marché de la biologie moléculaire et,
- seront préférés par les laboratoires, les hôpitaux, les médecins ou les clients industriels aux produits comparables commercialisés par des concurrents.

La Société est exposée aux risques liés à la responsabilité du fait des produits.

L'activité du Groupe est la production de réactifs destinés à détecter la présence d'organismes vivants (bactéries, virus, autres agents pathogènes ou marqueurs) dans des échantillons biologiques. Pour ce faire, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques.

La fabrication et la commercialisation de ces produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, notamment sur le fondement de la responsabilité du fait des produits. En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à un traitement mal adapté au patient ou à la commercialisation de produits contaminés. Si la pratique consiste à réaliser une série d'examen complémentaires pour réduire le risque d'erreur sur les maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir ce risque. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de la responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité.

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier, y compris dans des pays autres que les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis et, en particulier, en Chine, et dans des pays d'Amérique latine. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, et notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, de législation fiscale, commerciale ou de tarification,
- les risques liés aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices,
- les risques liés aux fortes variations des taux de change,
- les risques liés à la protection inégale des différents droits de propriété intellectuelle dans ces pays,
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné,
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel et gérer les unités d'exploitation à l'étranger et,
- les risques liés à l'absence d'un accord international sur les normes réglementaires.

Les incertitudes sur les politiques de remboursement des examens diagnostiques et sur les réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, pour partie, du niveau du remboursement par les autorités publiques chargées de l'assurance maladie, les assureurs privés et autres organismes similaires et du prix des examens effectués par les clients de la Société. La décision d'un Etat ou d'un assureur privé de limiter le remboursement des examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

En raison de son processus de fabrication "mono-site", la survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

La Société dispose de dix-sept unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de "une gamme de produits, un site". Il en résulte que certaines des gammes phares de la Société, telles que les gammes VITEK[®], VIDAS[®] et BacT/ALERT[®], sont fabriquées sur un seul site. Tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'une de ces unités de production pourrait avoir un impact négatif sur la fabrication de ces gammes de produits et sur le chiffre d'affaires de la Société.

Si cet événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, cette délocalisation pourrait être longue et coûteuse pour la Société et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux centres de logistique principaux, le premier en France et le second aux Etats-Unis. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'un de ces deux centres de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables dans les 170 pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou à modifier les procédés de fabrication ou
- imposer des contraintes coûteuses sur la Société ou ses fournisseurs.

Par ailleurs, les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de commercialisation, qui peuvent aboutir, sur injonction des autorités réglementaires ou spontanément, à une modification de produit, à un retrait de produit, ainsi qu'à la suspension des dossiers d'enregistrement en cours pour les produits développés sur le site concerné, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités peuvent induire des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société.

La capacité de production de la Société pourrait s'avérer insuffisante pour accompagner le développement de son activité ou se trouver affectée par la défaillance de certains fournisseurs.

Avec le développement de son activité, la Société peut se trouver confrontée à des problèmes de capacité de production. Si des difficultés de cette nature se produisaient, la réputation de la Société pourrait en souffrir, ce qui pourrait affecter sa capacité à maintenir et à développer sa clientèle. Par ailleurs, si la Société était obligée d'accroître sa capacité de production, elle pourrait avoir à effectuer des investissements significatifs susceptibles de générer des besoins de financement importants.

Par ailleurs, et indépendamment des mesures prises par la Société pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières, en équipements ou en services spécifiques, la défaillance d'un ou plusieurs fournisseur(s) ou prestataire(s) de service pourrait créer des difficultés de production et entraîner notamment, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en oeuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

Les responsabilités liées à l'environnement et les frais de mise en conformité pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la Société.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production contaminés et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités ou bien encore à des sites où des déchets provenant de ses activités ont été déposés; la Société a ainsi procédé en 2005 et 2006, sur les sites français, à la recherche et aux repérages des matériaux amiantés sur l'ensemble des bâtiments avec constitution des dossiers techniques « amiante » conformément à la réglementation en vigueur. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments composant la base installée.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé plus strictes et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société et pourraient assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, ainsi que d'autres coûts et indemnités qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réouverture et à la reprise de l'exploitation des lignes de production.

L'augmentation du coût des matières premières pourrait pénaliser les résultats de la Société.

La Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, pour les besoins de sa production et de sa logistique.

Une augmentation importante du coût des matières premières pourrait avoir une incidence négative sur les marges réalisées par la Société.

Risque lié à la modification de l'environnement économique

Evolution de la structure du marché

Un mouvement de concentration peut être observé parmi les utilisateurs finaux des produits de diagnostic *in vitro*, qui leur permet :

- de créer des plateaux techniques traitant de gros volumes journaliers de tests. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre aux besoins de ces plateaux techniques,
- de davantage peser sur les prix de ces produits,
- en outre, la pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs (comme Siemens en 2007), bénéficiant de ressources financières importantes et désireux de gagner rapidement des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques nationales de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le remboursement des produits et services médicaux.

Une diminution des prix de vente pourrait naturellement avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société.

Dégradation du contexte économique mondial

Le contexte économique actuel de tarissement des sources de financement conduit à une diminution de la demande. Au-delà du report des décisions d'investissement qui en résulte déjà à ce jour, il est possible que la persistance de la crise financière ait des impacts profonds et durables sur les politiques gouvernementales comme sur les ressources des acteurs privés du domaine de la santé. Ces éléments pourraient avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires de la Société et par voie de conséquence sur ses marges.

Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement du secteur de la biologie moléculaire dont l'évolution pourrait ne pas correspondre aux attentes de la Société.

La stratégie de croissance de la Société s'appuie pour une part importante sur la technologie de la biologie moléculaire, un segment du marché du diagnostic *in vitro* qui est en phase initiale de développement. De ce fait, la Société fait face à plusieurs risques :

- la technologie de la biologie moléculaire pourrait ne pas connaître la croissance rapide anticipée par la Société, notamment aux Etats-Unis,
- en cas de croissance importante du secteur de la biologie moléculaire, de nouveaux acteurs pourraient décider de se positionner sur ce marché, et tirer profit des investissements qui y auront été réalisés par la Société et ainsi réduire les ventes et les résultats attendus par la Société dans ce secteur,
- la Société bénéficie d'appels d'offres qui pourraient ne pas être renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions de technologies développées par des tiers, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son activité.

Le développement de la Société repose en partie sur l'accès à des technologies développées par des tiers, soit par des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste soit par la conclusion d'accords de partenariats avec les propriétaires de ces technologies. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies dont elle pourrait avoir besoin. Par ailleurs, de nombreuses opérations de concentration sont intervenues dans le marché du diagnostic *in vitro*. Cette tendance a réduit le nombre de partenaires avec lesquels la Société pourrait conclure ce type d'opérations. Il est également à souligner que le caractère excessif de certaines valorisations retenues pour ces sociétés peut constituer un frein à la mise en œuvre de cette stratégie. En outre, la réussite de ces opérations dépend de nombreux facteurs tels que la possibilité de les mener à bien à des conditions de coûts et de financement satisfaisantes ou encore l'obtention d'autorisations administratives, que la Société ne maîtrise pas nécessairement. L'impossibilité pour la Société d'acquérir ces technologies pourrait retarder son développement et ainsi avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et développement de produits pour rester compétitive et pourrait ne pas en percevoir les fruits en cas d'échec si ces produits ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

Pour rester compétitive dans l'industrie du diagnostic *in vitro*, notamment sur les segments à forte valeur ajoutée, la Société doit consacrer chaque année des ressources importantes à la recherche et développement, afin d'assurer l'élargissement de ses gammes existantes et la mise au point de nouveaux produits.

Le processus de recherche et développement est long : plusieurs années pour le lancement d'une nouvelle plateforme et au moins plusieurs mois pour un nouveau réactif ou groupe de réactifs. Ce processus comprend plusieurs étapes. Lors de chaque étape, la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs et être contrainte à renoncer à poursuivre ses efforts de développement d'un produit pour lequel elle a investi des montants importants. Les difficultés rencontrées dans les processus de recherche et développement et dans la certification réglementaire peuvent augmenter les coûts de la Société et remettre en cause la réussite commerciale de ces nouveaux produits.

En outre, les investissements engagés par la Société dans ce cadre pourraient ne pas être rentables.

Enfin, les développements technologiques rapides mis en œuvre par des concurrents pourraient rendre les nouveaux produits de la Société obsolètes avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits.

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de réaliser des bénéfices suffisants.

Le succès de la Société dépend de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit des brevets, en particulier la portée et l'interprétation des revendications dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne puisse développer des inventions brevetables,
- ne puisse obtenir de brevets ou de licences auprès de tiers, pour certains produits ou techniques nécessaires au développement de son activité,
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes,
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers,
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ou,

- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, font l'objet de revendication ou plus généralement soient contestés par des tiers.

La Société détient actuellement plus de 434 familles de brevets délivrés ou en cours d'examen à l'échelle mondiale et un certain nombre de brevets font l'objet de licences à son profit pour des produits exploités ou en cours de développement. La Société ne peut pas garantir que tous ces brevets sont valables. Des tiers pourraient contester leur validité dans le cadre d'une procédure d'opposition, notamment devant l'Office européen des brevets, d'une action en annulation ou encore comme moyen de défense à l'occasion d'une action en contrefaçon, ce qui pourrait conduire selon le cas à la révocation ou l'annulation a posteriori de brevets déjà délivrés. La profusion des divulgations scientifiques au niveau mondial, tant orales qu'écrites, notamment dans le domaine des biotechnologies, fait peser sur la Société une incertitude permanente sur le fait que ses inventions soient brevetables. La Société ne peut pas garantir le niveau de protection qui sera accordé à ses brevets dans le cadre d'une action en contrefaçon intentée ou dont elle aurait à se défendre. Certains brevets de la Société arrivent à expiration dans un délai compris entre un et trois ans, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire de manière significative le montant des redevances actuellement perçues par la Société au titre des licences accordées sur ce brevet.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et demandent un investissement en temps de ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement de l'industrie du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de brevets sont délivrés et le risque s'accroît de voir l'utilisation par la Société de certaines technologies constituer des violations de brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que 18 mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit à obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou à rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable (cf. *supra* § 4.9 « procédures en cours »).

La Société est dépendante de certains cadres dirigeants et de scientifiques.

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou ingénieurs. La perte de ces cadres y compris au profit de concurrents ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourraient nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

La Société pourrait faire face à une défaillance de son système d'information, paralysant notamment l'échange des données relatives à la production, la logistique, la comptabilité et les finances.

La Société dépend de manière croissante d'applications informatiques communes et d'un réseau de communication pour la production de données pour les besoins de production et de logistique, ainsi que des données de nature comptables et financières sur la base desquelles sont prises les décisions relatives à la gestion de la Société.

Toute défaillance, tout dysfonctionnement de ces applications ou du réseau de communication pourraient retarder ou biaiser l'activité, ainsi que certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour la Société.

En particulier, la Société a entrepris un projet mondial en vue du remplacement de ses systèmes informatiques actuels de gestion de ressources (« ERP ») ; son déploiement est assuré par une équipe interne dédiée et pluridisciplinaire de 60 personnes basées en France et aux Etats-Unis, et a également donné lieu à de nombreux accords d'assistance avec des prestataires spécialisés (programmeurs, intégrateurs, formateurs, etc.). Ce type de projet représente des risques significatifs pour l'activité de la Société, dans le cas où les précautions mises en œuvre pour son déploiement s'avèreraient inadéquates ou insuffisantes.

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. chapitre 5 *infra*).

La Société vend ses produits dans plus de 170 pays et pourrait voir son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation affectés par des variations de taux de change. Le chiffre d'affaires de la Société est particulièrement exposé aux variations des taux de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son chiffre d'affaires est réalisée en Amérique du Nord (environ 25 % du chiffre d'affaires en 2008). En revanche, la Société bénéficie d'une quasi couverture naturelle au niveau de son résultat, puisqu'elle enregistre de nombreux coûts directement libellés en dollar américain.

Les autres devises représentent près de 28 % du chiffre d'affaires de la Société. Cependant, les coûts libellés dans ces autres devises sont limités, la Société étant donc exposée à la baisse de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 3 % environ du chiffre d'affaires du Groupe. Cette exposition deviendrait donc significative si plusieurs de ces devises devaient varier contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

L'exposition au risque de change est analysée au Chapitre 5. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires et sur la réserve de conversion des deux derniers exercices est décrit dans les comptes consolidés figurant au Chapitre 5.

La principale ressource financière de la Société est assujettie au respect de certains ratios financiers consolidés.

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée de 7 ans (échéance janvier 2013), remboursable in fine pour 100 % du montant.

Au 31 décembre 2008, le prêt syndiqué est tiré à hauteur de 65 millions d'euros. La possibilité pour bioMérieux d'utiliser cette ressource est assujettie au ratio « endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions ».

Le non respect de ce ratio pourrait limiter la capacité de la Société à utiliser ce prêt.

La Société détient des participations minoritaires dans d'autres sociétés.

La Société détient des participations minoritaires dans plusieurs sociétés, notamment dans le secteur des biotechnologies. Ces participations ne lui donnant pas le contrôle de ces sociétés, celles-ci sont susceptibles de prendre des décisions n'allant pas nécessairement dans le sens des intérêts de la Société.

En outre, certaines de ces sociétés étant cotées ou susceptibles d'être cotées sur un marché financier, les résultats de la Société peuvent subir l'impact de l'évolution de leur cours de bourse.

Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'un accès à l'information lui permettant d'assurer un suivi opérationnel et financier comparable à celui de ses filiales.

L'actionnaire principal de la Société possède une majorité des droits de vote aux Assemblées générales.

Mérieux Alliance, société holding appartenant à la famille Alain Mérieux, détient environ 58,90 % du capital et 72,15 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Mérieux Alliance pourra adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale ordinaire et, en l'absence d'un taux de participation des autres actionnaires très élevé, en Assemblée générale extraordinaire. Mérieux Alliance aura donc la faculté de prendre seule des décisions importantes, notamment la nomination des membres du Conseil d'administration et l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, voire l'autorisation des augmentations de capital et les opérations de fusion ou d'apport. Il est rappelé que Mérieux Alliance pourra acquérir des droits de vote double additionnels en avril 2009.

Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action ; impact de cessions futures d'actions

Le cours de l'action de la Société peut varier en fonction d'un grand nombre de facteurs :

- un changement de recommandations sur la Société émanant d'analystes financiers,
- des changements de prévision des analystes sur le secteur où la Société opère,
- l'annonce par la Société de ses résultats ou d'opérations sur son capital ou d'autres changements importants dans son activité,
- et d'une manière générale, la fluctuation des marchés boursiers.

En outre, la présence d'actionnaires importants, détenant individuellement plus de 5 % du capital de la Société, réduit le nombre d'actions effectivement disponibles sur le marché ; dans la mesure où il n'existe plus d'engagement de conservation des titres, la cession d'un nombre important d'actions sur le marché ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait entraîner une baisse du cours des actions de la Société.

Autres risques financiers

La gestion des autres risques financiers est traitée au § 5.2.6 *infra* et § 5.3.27 *infra*.

4.11.2 Gestion des risques

Afin de prévenir et gérer efficacement les risques liés à son activité, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne décrites au § 5.9.4 sous le rapport du Président du Conseil d'administration *infra*, ainsi qu'au § 4.12 *infra* « Assurances ».

Sur la gestion des risques financiers, voir également le § 5.3.27 *infra*.

4.12 ASSURANCES

4.12.1 Politique d'achat d'assurances

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de globalisation du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par la Société sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générale et Spécifique,
- Dommages aux Biens & Pertes d'exploitation,
- Transport,
- Automobile,
- Construction,
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques...) susceptibles d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitations consécutives pour une période de 12 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels,...). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

4.12.2 Principaux contrats

Responsabilité civile

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation,
- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation,
- la responsabilité civile professionnelle,
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe,
- Responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type "responsabilité civile employeur" ont été souscrites par certaines filiales du Groupe, notamment au Royaume Uni, aux Etats-Unis, au Canada, à Hong Kong, en Argentine, en Australie, à Singapour, en Turquie, en Italie et en Espagne.

La Société a également mis en place un programme d'assurance couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 200 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment, les incendies, bris de machines, vols, événements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite "police Master" couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

Transport

Les risques liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2 millions d'euros par expédition et par mode de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques de terrorisme aux Etats-Unis et des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

Franchises et taux de prime

La Société retient un niveau d'auto-assurance sécurisé qui concerne principalement les sinistres de fréquence, afin d'optimiser le coût de transfert des risques aux assureurs et de sensibiliser ses collaborateurs à la politique de gestion globale des risques.

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale, les franchises applicables aux contrats d'assurances sont :

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différenciées entre 30 000 euros et 1 million d'euros par sinistre,
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différenciées de 20 000 euros à 2 500 000 euros.

En 2008, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

4.13 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.13.1 Politique environnementale

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Société s'efforce de conduire ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ses sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires, visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La Société analyse les dangers et évalue les risques avant de choisir d'utiliser des produits dangereux, d'acquérir ou d'exploiter des biens immobiliers ou des installations et de développer de nouveaux procédés ou produits.

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets,...). Ainsi, les études réalisées en 2008 en vue des investissements devant être réalisés sur le site de Grenoble en France intègrent une analyse de l'efficacité des aménagements prévus. La Société fait régulièrement auditer ses installations sur l'application des réglementations et des autres obligations qui lui sont applicables et s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour traiter les écarts constatés.

La Société a mis en place fin 2007 un Comité du développement durable présidé par le CEO et auquel participent le Directeur adjoint, le Directeur des opérations industrielles, le Directeur de la recherche et du développement, le Directeur Système de Management de la Qualité - Hygiène Sécurité Environnement - Contrôle Interne & ERP (SMQ-HSE-Contrôle Interne & ERP), avec l'appui d'un réseau de plus de 40 « Green Champions » ou « correspondants environnement » dans chaque site, filiale et fonction support de la Société.

L'objectif de ce comité est de procéder à l'établissement d'un « plan d'action pour l'environnement » permettant de définir une série d'objectifs et d'indicateurs annuels jusqu'en 2012 et de poser les principes applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Le plan d'action pour 2009 a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs en octobre 2008.

Les critères de respect de la réglementation hygiène, sécurité, environnement, sont pris en compte lors de la sélection des fournisseurs de biens et de services; des évaluations de fournisseurs sont effectuées.

La hiérarchie de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur.

Des procédures spécifiques (règles, consignes, instructions,...) sont développées et appliquées pour la réalisation des tâches analysées comme critiques. Des formations sont régulièrement conduites auprès des salariés afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Sur ses principaux sites de production, la Société a mis en place des démarches d'amélioration continue de type « Kaizen » ou « 5S ». Ces démarches participent à la prise en compte des impacts de l'activité de la Société sur l'environnement.

Un reporting sur les accidents du travail des principaux sites de production est réalisé mensuellement et diffusé dans l'entreprise.

4.13.2 Bilan environnemental

Préservation des ressources naturelles et contribution à la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières :

♦ L'eau

– La consommation des ressources en eau

L'eau, solvant non dangereux, est utilisée en priorité par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphères contrôlées ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce type d'utilisations, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

Les consommations d'eau sont régulièrement suivies sur les sites principaux et des mesures de réduction de la consommations sont entreprises. Sur le site de Craonne (France) la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement utilisées dans le processus de fabrication permettra d'économiser plus de 40 000 m³ d'eau potable en 2009.

– Eaux usées

Les eaux contaminées biologiquement et chimiquement sont récupérées et décontaminées à la source. Sur les sites de production les plus importants, des analyses sur les eaux usées sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres : débit, pH, température, matières en suspension, matières organiques, azote, hydrocarbures et métaux lourds.

♦ **L'énergie**

La Société privilégie l'utilisation du gaz naturel en tant que source d'énergie peu polluante. Les installations de combustion de la Société sont suivies sur le plan de l'efficacité énergétique et des émissions de polluants. Les installations ne répondant pas aux dernières normes dans ce domaine sont systématiquement mises en conformité.

En terme d'efficacité énergétique, la Société met en place une politique et un programme d'optimisation et de réduction. La création et la réhabilitation des bâtiments font l'objet préalable de simulations en terme d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

bioMérieux est l'une des premières entreprises françaises à avoir volontairement engagée les démarches nécessaires en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie. Ces certificats lui ont été attribués par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), au mois de juin 2007 pour l'installation d'un système de récupération de chaleur sur son site de Craponne qui doit permettre de réaliser une économie d'énergie totale de l'ordre de 2 millions kWh sur la durée de vie de l'équipement.

La Société entend poursuivre une politique active en vue de l'obtention d'autres certificats d'économie d'énergie.

A titre d'expérience pilote, un bâtiment éco-efficient a par ailleurs été réalisé sur le site de Marcy l'Etoile, en utilisant des technologies performantes qui permettent de limiter sa consommation d'énergie à 65 kWh par m² et par an. Pour cette réalisation des certificats d'économie d'énergie pour 1 million de kWh ont été attribués en février 2008 à la Société.

♦ **Les matières premières**

La Société s'attache à réduire sa consommation de matières premières dans son activité de conditionnement et d'emballage, activité la plus consommatrice de matières premières, en cherchant notamment à utiliser des emballages de regroupement adaptés au volume et en privilégiant le recyclage.

Dans le même sens, des initiatives sont mises en oeuvre pour réduire la consommation de papier et promouvoir l'utilisation de papier recyclé.

♦ **L'air**

La Société s'attache à réduire ses émissions notamment en privilégiant l'utilisation de combustibles propres comme le gaz naturel. Ses principales installations de production répondent aux normes les plus récentes en termes de rejet de polluants, et font l'objet d'un suivi, sous forme de « bilans carbone ». Des telles actions ont été conduites en 2008 pour le site français de Marcy l'Etoile.

La Société a par ailleurs décidé d'intégrer des critères environnementaux à sa politique de véhicules de société, et privilégie la location longue durée de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre.

♦ **Les nuisances olfactives et sonores**

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. Dans ce cadre, elle réalise, sur ses sites français, des campagnes de mesure triennales, conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter en vigueur. Les activités de la Société n'engendrent pas actuellement de nuisances olfactives.

♦ Les déchets

Depuis de longues années, la Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri sélectif à la source. Ses efforts portent notamment sur le développement de filières permettant de réduire les quantités de déchets produits. La Société privilégie le développement du recyclage, de la réutilisation et du tri pour les déchets non dangereux. Pour les déchets dangereux (produits chimiques de laboratoire rebutés, solvants organiques, acides, bases,...), la Société a toujours choisi de mener une politique rigoureuse de récupération à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage et de conditionnement de déchets.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

La Société n'a pas, pour l'instant, entrepris de démarches généralisées de certification environnementale. Une première filiale commerciale, bioMérieux Suisse, a été certifiée ISO 14001 fin 2006. Le certificat a été renouvelé en 2008.

Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Tous les sites français de la Société sont en conformité avec la réglementation applicable en matière d'installations classées, qu'ils soient soumis au régime déclaratif ou à autorisation, en fonction de leur activité. Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs.

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

La Société veille à intégrer à la conception et tout au long de la vie de ses installations les aspects liés à la protection de l'environnement et à l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. Des investissements significatifs sont régulièrement effectués par la Société pour assurer une parfaite adéquation de ses installations aux contraintes environnementales. Ainsi, en 2008, elle a consacré près de 1 370 000 euros à des investissements liés à la préservation de l'environnement.

Gestion interne et maîtrise des risques environnementaux

Outre le Comité dédié au développement durable et le réseau des « Green Champions », présentés plus haut, tous les principaux sites de production de la Société sont dotés de services "HSE" (Hygiène, Sécurité, Environnement) qui dépendent du Directeur de l'établissement. Par ailleurs, la direction SMQ-HSE-Contrôle Interne & ERP apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites, en particulier à ceux qui ne disposent pas de ressources internes spécialisées.

La Société a mis en place une formation d'accueil en matière "HSE" destinée aux nouveaux salariés de ses sites français, néerlandais et nord-américains.

CHAPITRE 5

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

5.1 CHIFFRES CLES

5.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	jan 08-dec 08	jan 07-dec 07	jan 06-dec 06
Chiffre d'affaires	1 110,5	1 062,8	1 036,9
Marge brute	593,0	565,8	541,9
Résultat opérationnel courant	186,9	167,0	149,4
Résultat opérationnel	186,1	149,9	152,5
Résultat de l'ensemble consolidé	130,0	98,1	105,4

5.1.2 Bilan consolidé

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2008	Net 31/12/2007	Net 31/12/2006
Actifs non courants	612,6	466,7	443,8
Actifs courants	576,6	531,7	495,8
Total actif	1 189,2	998,4	939,6
Passif	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	688,4	601,3	557,5
Passifs non courants	138,1	102,4	82,6
Passifs courants	362,7	294,7	299,5
Total passif	1 189,2	998,4	939,6

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	jan 08-dec 08 12 mois	jan 07-dec 07 12 mois	jan 06-dec 06 12 mois
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	259,5	237,6	206,2
Flux liés à l'activité	197,9	171,0	125,5
Flux liés aux activités d'investissement	-216,5	-103,4	-64,5
Flux liés aux opérations de financement	16,3	-32,4	-23,5
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2,3	35,2	37,5
Trésorerie nette à l'ouverture	36,0	8,0	-25,1
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-2,2	-7,2	-4,4
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2,3	35,2	37,5
Trésorerie nette à la clôture	31,5	36,0	8,0

5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

5.2.1 Présentation générale

Marche générale

Hors effets de change et de périmètre, le chiffre d'affaires consolidé de la Société a connu une progression très régulière : entre 1999 et 2008, la croissance annuelle a été en moyenne de 6,2 %, se situant entre +5,2 % et +7,5 % par an pendant cette période, sauf en 2000 (+8,5 %). Sur les deux derniers exercices, elle a été de +7,4 % en 2007 et de +7,5 % en 2008.

La régularité de cette évolution du chiffre d'affaires s'explique notamment par la croissance du marché, l'extension des menus de réactifs sur la base installée existante et la croissance de celle-ci. Les réactifs, qui représentent entre 82 et 84 % du chiffre d'affaires, sont pour 70 % d'entre eux destinés aux systèmes automatisés proposés par la Société, le solde provenant de tests manuels ou non spécifiques à ses automates. Au 31 décembre 2008, elle a disposé chez ses clients d'un parc d'environ de 53 000 instruments dont la très grande majorité fonctionne exclusivement avec les réactifs de la Société.

Le chiffre d'affaires est majoritairement réalisé sur les grands marchés du diagnostic que sont l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon : ces marchés ont représenté ensemble 84 % du chiffre d'affaires en 2008, un pourcentage demeuré relativement stable depuis 2001. La croissance du chiffre d'affaires a été plus soutenue sur les applications industrielles (en progression de 9,7 % en 2008) que sur les applications cliniques (+7,2 % en 2008).

La rentabilité opérationnelle a progressé au cours du dernier exercice : elle représente 16,8 % du chiffre d'affaires en 2008, après 15,7 % en 2007 et 14,4 % en 2006.

Les activités de la Société ont généré un flux de trésorerie positif permettant à la Société de financer ses investissements et de limiter son endettement financier net à 51 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre une trésorerie nette de 15 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Facteurs affectant le chiffre d'affaires de la Société

Les ventes de réactifs représentent près de 84 % du chiffre d'affaires de la Société. Ce type de vente est précédé, sauf pour les produits manuels ou non spécifiques, de la vente ou de la mise à disposition d'instruments sur lesquels ces réactifs sont utilisés. A fin 2008, environ les deux tiers du parc d'instruments ainsi installés chez les clients étaient vendus, le tiers restant étant mis à disposition. Dans ce dernier cas, le prix de vente des réactifs tient compte de la mise à disposition gratuite de l'instrument. Les ventes d'instruments ont représenté près de 11 % du chiffre d'affaires consolidé de 2008.

L'évolution de la base installée est un indicateur du chiffre d'affaires potentiel de la Société. Néanmoins, la relation entre la base installée et le chiffre d'affaires n'est pas directe puisque la consommation de réactifs par instrument peut varier de façon significative d'une gamme de produits à une autre ou d'un pays à l'autre, qu'elle dépend de l'étendue des menus de réactifs disponibles sur chaque instrument, et de la valeur ajoutée de chaque test d'un menu. Ainsi, l'évolution du parc installé n'est qu'un des facteurs qui influencent le chiffre d'affaires de la Société.

La Société fournit par ailleurs certains services, comme l'assistance technique, qui sont facturés par l'intermédiaire de contrats de prestations de services ou inclus dans le prix de vente des réactifs. Les services facturés distinctement ont représenté environ 5 % du chiffre d'affaires en 2008.

Facteurs affectant le résultat opérationnel courant

L'évolution du résultat opérationnel courant reflète celle des facteurs ci-après.

- La marge brute intègre les coûts liés directement à la fabrication ou à l'achat des produits, à leur stockage, à leur livraison chez le client, à l'installation et l'entretien des instruments, à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués auprès des clients, et aux redevances payées pour certains des produits commercialisés.
- Les autres coûts opérationnels de la Société sont essentiellement les charges commerciales, les frais généraux, et les frais de recherche et développement. Ces derniers sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ; ils incluent, le cas échéant, les droits d'entrée relatifs aux licences pour des produits en développement.
- Les redevances reçues sont comptabilisées sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant, nettes de l'amortissement des actifs incorporels correspondants ; elles favorisent le résultat opérationnel courant à hauteur de 12,3 millions d'euros en 2008.

Impact des taux de change

Une part importante de l'activité de la Société étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles la Société opère.

En outre, elle peut être exposée sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique latine).

La politique actuelle de la Société (que la Société pourrait modifier) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, elle a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel. Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

L'exposition au risque de change, ainsi qu'à d'autres risques de marché est analysée au § 5.2.6 "Risques de marché" *infra*. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires des deux derniers exercices est décrit ci-après sous la rubrique "chiffre d'affaires".

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Données comparables

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à "données comparables", cela signifie que les impacts des variations de taux de change, des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de sociétés ou branches consolidées) et des changements de référentiel comptable ont été exclus. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice en cours sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Nature saisonnière de l'activité

L'activité de la Société n'a pas une nature saisonnière.

5.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007

Evolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation intervenue au cours de l'exercice 2008 est décrite au § 5.3.2.1. *infra*.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'est établi à 1 111 millions d'euros contre 1 063 millions d'euros en 2007. Il a progressé de 7,5 %, à devises et périmètre constants. La progression a atteint 9,8 %, à devises constantes, en prenant en compte l'activité liée aux nouveaux accords de business development.

En termes géographiques, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

En millions d'euros	2008	2007	Variation	
			en euros	à taux de change et périmètre constants
Europe⁽¹⁾	662,6	613,2	+8,1 %	+7,5 %
Amérique du Nord	242,8	262,7	-7,6 %	+1,6 %
Asie Pacifique	129,2	118,9	+8,7 %	+15,2 %
Amérique latine	75,9	68,0	-11,7 %	+15,8 %
Total	1 110,5	1 062,8	+4,5 %	+7,5 %

⁽¹⁾ y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (60 % du CA global), les ventes ont augmenté de 7,5 %. Hors de France, la croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu (9,6 %). Les ventes en Allemagne (+12 %), en Espagne (+8 %) et au Royaume-Uni (+7 %) sont restées dynamiques malgré le ralentissement économique. En Afrique du Sud, la filiale a connu un bon démarrage et le contrat relatif à la fourniture des tests de quantification de la charge virale VIH a été renouvelé pour un an supplémentaire. Les ventes au Moyen-Orient ont augmenté de 14 %. En France (16 % du CA global), les ventes ont augmenté de 2,2 %, en ligne avec le marché ; leur progression a été ralentie par la prudence des laboratoires face à la réorganisation prévue de la profession, suite à la mise en œuvre des recommandations du rapport Ballereau.

Dans les applications cliniques, la progression s'est poursuivie à un rythme soutenu, tirée par la gamme VITEK[®] 2, les réactifs d'immunoessais VIDAS[®], (dont les tests à forte valeur médicale notamment VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT et VIDAS[®] NT-proBNP) et la biologie moléculaire. Les applications industrielles, plus exposées à la conjoncture économique, ont néanmoins réalisé une croissance de plus de 8 % soutenue par la progression de l'ensemble des gammes. Les ventes de la gamme TEMPO[®], stimulée notamment par le lancement de nouveaux réactifs, ont augmenté de près de 25 %.

- En Amérique du Nord (22 % du CA global), les ventes ont progressé de 1,6 %, alors qu'elles avaient fortement augmenté en 2007 (+10,2 %). Les ventes ont été pénalisées par l'atonie du marché, les clients, essentiellement privés, et déjà fortement automatisés, reportant leurs achats de nouveaux systèmes. Dans ce contexte, les ventes d'instruments, qui avaient progressé de près de 25 % en 2007, ont diminué de 20 % en 2008 sur cette zone. Les ventes de réactifs ont progressé de 6 % et ont tiré la croissance. Aux Etats-Unis, dans un environnement économique plus tendu, les ventes du second semestre ont augmenté par rapport à celles du premier semestre 2008.
- La zone Asie Pacifique (11 % du CA global) a affiché une progression de ses ventes de 15,2 %, grâce aux bonnes performances enregistrées en Chine (+24 %), en Corée (+16 %) et en Inde (+27 %). Au Japon, sur un marché difficile, l'activité de la co-entreprise avec Sysmex a été stable (+1 %).

Dans le domaine clinique, la croissance a été tirée par l'ensemble des gammes de microbiologie et la gamme d'immunoessais VIDAS[®], en croissance de près de 17 %. Les applications industrielles ont progressé de plus de 22 %.

- En Amérique latine (7 % du CA global), la croissance s'est établie à près de 16 %. Elle a été importante sur l'ensemble des pays de la zone. Au Brésil, le chiffre d'affaires a augmenté de 9 %, les ventes de fin d'année étant restées soutenues.

Dans les applications cliniques, les ventes ont bénéficié de la solide progression des gammes de microbiologie. Les ventes de microplaques, dans un environnement très concurrentiel, ont enregistré une croissance satisfaisante. Sur l'ensemble des pays de la zone, les applications industrielles se sont développées à un rythme rapide.

Le chiffre d'affaires par applications se répartit de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	<i>Variation</i>	
			<i>en euros</i>	à taux de change et périmètre constants
Applications Cliniques	944,1	908,9	+3,9 %	+7,2 %
Bactériologie	562,2	533,9	+5,3 %	+6,9 %
Immunoessais	303,7	288,2	+5,4 %	+5,7 %
Biologie moléculaire	57,0	47,3	+20,4 %	+17,6 %
Autres gammes	21,2	39,5	-46,2 %	+11,9 %
Applications Industrielles	166,4	153,9	+8,1 %	+9,7 %
Total	1 110,5	1 062,8	+4,5 %	+7,5 %

Dans les applications cliniques, à parités et à périmètre comparables :

- Dans le contexte économique difficile de l'année 2008, les ventes de **réactifs** ont tiré la croissance de l'activité, avec une progression de 9,6 %. La part des réactifs dans le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 83,9 % contre 82,5 % en 2007.
- Dans le **domaine clinique**, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,2 % : les ventes de réactifs en microbiologie, en immunoessais VIDAS[®], et en biologie moléculaire sont restées dynamiques. La gamme VIDAS[®] a notamment bénéficié du succès des tests à forte valeur médicale, en particulier VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT et VIDAS[®] NT-proBNP.
- Les applications industrielles ont enregistré une croissance de 9,7 %, soutenue par l'ensemble des gammes, dont notamment VIDAS[®] et TEMPO[®]. Les ventes ont continué de se développer à un rythme rapide en Asie Pacifique, en Amérique latine, et en Europe, zone néanmoins marquée par une plus grande disparité entre les pays. En Amérique du Nord, la croissance, tirée par les ventes de réactifs, est pénalisée par de faibles ventes d'instruments.

La base installée a continué de progresser, avec la mise en place de 3 900 nouveaux instruments au cours de l'année. La base installée s'élève à 53 000 systèmes environ au 31 décembre 2008.

Marge brute et résultat

Normes IAS/IFRS

Les comptes des trois derniers exercices, 2008, 2007 et 2006, sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS.

Compte de résultat

La **marge brute** représente 53,4 % du chiffre d'affaires contre 53,2 % en 2007. Elle s'établit à 593 millions d'euros contre 566 millions d'euros l'année précédente. Cette progression, constatée malgré l'effet défavorable des devises, la hausse des coûts de transport et des redevances versées, s'explique essentiellement par la croissance des ventes de réactifs. En outre, la marge brute bénéficie de la stabilité des prix moyens de vente ainsi que des efforts continus de la Société pour réduire ses coûts de non-qualité et améliorer sa productivité.

Les **charges commerciales et les frais généraux** s'élèvent à 286 millions d'euros, et représentent 25,8 % du chiffre d'affaires, contre 26,1 % au 31 décembre 2007.

Les **frais de recherche et développement** atteignent 132,7 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires. Leur progression a été limitée par la baisse du dollar et par la comptabilisation de subventions portant sur des dépenses enregistrées au cours des 2 derniers exercices dans le cadre du programme ADNA. La Société prévoit de maintenir son effort de recherche à l'intérieur d'une enveloppe comprise entre 12 et 13 % de son chiffre d'affaires. En 2009, les frais de recherche et de développement incluront, en France, la montée en puissance du programme ADNA et un effort accru sur la gamme VIDAS[®]. Ils intégreront, en outre, les dépenses de bioTheranostics sur 12 mois. A l'inverse, les développements sur VIDIA[®] seront réduits.

Les **produits du portefeuille de brevets** ont atteint 12,3 millions d'euros. Ils comprennent notamment la redevance reçue de Becton Dickinson, pour un montant de 3,8 millions d'euros (contre 5,7 millions d'euros en 2007), ainsi que différentes autres redevances non récurrentes totalisant 3 millions d'euros. Les redevances récurrentes relatives aux technologies BOOM[®] et NASBA[®], dont les brevets viennent principalement à échéance en 2010, se sont élevées à près de 3 millions d'euros.

Dans ce contexte, le **résultat opérationnel courant** progresse de près de 12 % pour atteindre 187 millions d'euros, soit 16,8 % du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 186 millions d'euros, contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une progression de 24 %. En 2007, il intégrait une provision pour fermeture du site de Boxtel de 28,5 millions d'euros, partiellement compensée par la reprise de la provision relative au litige D.B.V. à hauteur de 11,4 millions d'euros. Les comptes 2008 enregistrent des charges liées au transfert des activités de Boxtel à Grenoble, Marcy l'Etoile et Shanghai à hauteur de 1,3 million d'euros. Ces charges non récurrentes devraient être d'environ 11 millions d'euros en 2009.

La **charge financière nette** s'élève à 3,3 millions d'euros. En 2007, elle bénéficiait de la plus value réalisée sur la cession des titres OPi (3,3 millions d'euros avant impôt).

La **charge d'impôt sur les résultats** s'établit à 51,5 millions d'euros, soit 28,2 % du résultat avant impôt contre 35,6 % en 2007.

Le nouveau régime du Crédit d'Impôt Recherche, en vigueur en France à partir de 2008, se traduit par une économie de 7,4 millions d'euros par rapport à 2007 qui s'explique par l'importance des dépenses de Recherche et Développement engagées par les sites français du Groupe. Dans ce contexte favorable, les opérations de recherche conduites en France augmenteront en 2009.

L'exercice bénéficie par ailleurs d'éléments non récurrents totalisant près de 5 millions d'euros liés à la restructuration de bioMérieux Japon et à l'issue favorable d'un contrôle fiscal aux Etats-Unis. Hors ces éléments non récurrents, la charge d'impôt représenterait 30,7 % du résultat avant impôt. En 2007, elle était pénalisée par la non-déductibilité partielle de la provision constatée pour la fermeture du site de Boxtel.

Le **résultat net** de l'exercice ressort à 130 millions d'euros, soit 11,7 % du chiffre d'affaires, en amélioration de 32,6 % par rapport à 2007. Le résultat net par action s'élève à 3,29 euros, contre 2,48 euros en 2007.

Tableau de variation de l'endettement net et situation financière

La **capacité d'autofinancement** avant coût de l'endettement et impôts s'élève à 259 millions d'euros, en progression de 21 millions d'euros.

Le **besoin en fonds de roulement d'exploitation** a de nouveau évolué favorablement à 20,6 % du chiffre d'affaires, contre 21,1 % en 2007.

Les **investissements** réalisés sur l'exercice représentent 92 millions d'euros, dont 55 millions au titre des investissements industriels, contre respectivement 90 et 50 millions d'euros en 2007. Les investissements industriels ont concerné principalement l'extension des capacités de production, l'aménagement de bâtiments industriels et le projet « Global ERP ». Outre ce projet, des investissements significatifs ont été engagés, relatifs notamment à la construction et à l'aménagement de bâtiments sur les sites de Grenoble, Marcy l'Etoile, Saint Louis et Shanghai. Ils se traduiront par une augmentation de l'effort d'investissement du Groupe d'environ 30 millions d'euros par an en 2009 et 2010.

Dans ce contexte, la Société dégage un **cash-flow libre** avant acquisitions de sociétés, activités cédées et dividendes de 100 millions d'euros, en augmentation de 16 millions d'euros par rapport à celui de 2007.

En 2008, les décaissements nets relatifs aux acquisitions (principalement **AB BIODISK**, **AviaraDx**, et **PML Microbiologicals**) représentent un montant total de 136 millions d'euros.

En outre, la Société a versé un **dividende** de 30 millions d'euros (0,76 euro par action) en juin 2008.

L'**endettement net** au 31 décembre 2008 ressort à 51 millions d'euros, contre une trésorerie nette de 15 millions d'euros au 31 décembre 2007. A ce niveau, le ratio d'endettement s'établit à 7 % des fonds propres.

bioMérieux dispose d'une ligne de crédit syndiqué de 260 millions d'euros jusqu'en janvier 2013. Elle utilisait cette facilité à hauteur de 65 millions d'euros au 31 décembre 2008.

5.2.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006

Evolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation intervenue au cours de l'exercice 2007 est décrite au § 5.3.2.2.1 *infra*.

Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice 2007 sont décrits au § 5.3.2.2.2 *infra*.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 s'établit à 1 063 millions d'euros, contre 1 037 millions d'euros en 2006.

Il progresse de 7,4 %, à taux de change et structure constants.

En termes géographiques, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

En millions d'euros	2007	2006	Variation	
			en euros	à taux de change et périmètre constants
Europe⁽¹⁾	613,2	586,0	+4,6 %	+5,6 %
Amérique du Nord	262,7	268,8	-2,3 %	+10,2 %
Asie Pacifique	118,9	113,1	+5,1 %	+12,0 %
Amérique latine	68,0	69,0	-1,3 %	+4,5 %
Total	1 062,8	1 036,9	+2,5 %	+7,4 %

⁽¹⁾ y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

- En Europe - Moyen-Orient - Afrique (58 % du chiffre d'affaires global), l'activité a augmenté de 5,6 %. Les ventes ont légèrement progressé en France. Hors France, la croissance de la région ressort à 7,8 %, l'Allemagne, la zone Moyen-Orient – Afrique et le Royaume-Uni étant les principaux contributeurs. Dans le domaine clinique, la croissance a été tirée par l'ensemble des gammes de bactériologie, VITEK^{®2} notamment, et par la biologie moléculaire. Le chiffre d'affaires des gammes d'immunoessais a légèrement augmenté. Les nouveaux paramètres à forte valeur médicale, VIDAS[®] B-R-A-H-M-S PCT[®] notamment, ainsi que les ventes d'instruments, ont permis à la gamme VIDAS[®] de renouer avec la croissance. La pression concurrentielle est restée vive dans le domaine des microplaques. La progression dans les applications industrielles atteint 7,8 %.
- En Amérique du Nord (25 % du chiffre d'affaires global), tant les Etats-Unis que le Canada ont connu une croissance à deux chiffres. La progression de l'activité des applications cliniques a été tirée par les gammes de bactériologie et de biologie moléculaire. Les applications industrielles, en hausse de 14,4 %, ont bénéficié du bon démarrage de TEMPO[®] et du dynamisme des gammes VITEK^{®2} et BacT/ALERT[®] pour le contrôle de stérilité.
- L'Asie Pacifique (11 % du chiffre d'affaires global) a connu une progression de 12 %. L'activité s'est fortement développée en Chine, avec une croissance de près de 20 %, en Corée du Sud et en Australie. Le Japon a enregistré une légère augmentation de ses ventes, grâce, notamment, au contrat avec la société BML. L'ensemble des gammes de bactériologie, d'immunoessais et de biologie moléculaire a soutenu la croissance dans le domaine clinique. La hausse de l'activité dans les applications industrielles ressort à 13,3 %.
- En Amérique latine (6 % du chiffre d'affaires global), les ventes ont augmenté de 4,5 %. La croissance a été soutenue au Mexique et en Argentine. La filiale brésilienne a enregistré un recul de ses ventes en biologie moléculaire et dans le domaine des microplaques. Les applications industrielles ont progressé de 37 %, dans des volumes encore restreints.

Le chiffre d'affaires par applications se répartit de la manière suivante :

En millions d'euros	2007	2006	Variation	
			en euros	à taux de change et périmètre constants
Applications Cliniques	908,9	894,3	+1,6 %	+6,8 %
Bactériologie	533,9	505,5	+5,6 %	+8,9 %
Immunoessais	288,2	286,9	+0,4 %	+2,3 %
Biologie moléculaire	47,3	39,9	+18,7 %	+19,5 %
Autres gammes	39,5	62,0	-36,3 %	-5,0 %
Applications Industrielles	153,9	142,6	+7,9 %	+10,7 %
Total	1 062,8	1 036,9	+2,5 %	+7,4 %

Dans les applications cliniques, à parités et à périmètre comparables :

- La bactériologie a progressé de 8,9 %, tirée par l'ensemble de ses gammes stratégiques.
- L'activité a légèrement augmenté dans le domaine des immunoessais, malgré une forte pression concurrentielle dans les microplaques. Les réactifs de la gamme VIDAS[®] ont enregistré une croissance de plus de 3 %. Les ventes ont été soutenues en Asie Pacifique et en Amérique latine. En Europe, elles ont bénéficié du démarrage rapide des nouveaux paramètres à forte valeur médicale, VIDAS[®] B-R-A-H-M-S PCT[®] notamment.
- Malgré un recul de l'activité au Brésil, la biologie moléculaire a connu un fort développement.

En hausse de 10,7 %, les applications industrielles ont poursuivi leur croissance, soutenue par l'ensemble des gammes de bactériologie.

En 2007, la part des facturations d'instruments dans le chiffre d'affaires a atteint 13 % contre 12 % en 2006.

La base installée a continué de progresser, avec la mise en place de 3 800 nouveaux instruments au cours de l'année. La base installée s'élève à 49 000 systèmes environ au 31 décembre 2007.

Marge brute et résultat

Normes IAS/IFRS

Les comptes des trois derniers exercices, 2007, 2006 et 2005, sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS.

Compte de résultat

La **marge brute** s'établit à 565,8 millions d'euros, soit 53,2 % du chiffre d'affaires, contre 52,3 % au 31 décembre 2006. Malgré la perte de marge sur les activités cédées ou arrêtées, elle est en progression de 24 millions d'euros. Impactée défavorablement par le change et la part importante des ventes d'instruments dans le chiffre d'affaires, la marge brute bénéficie en effet de la croissance organique, des économies d'échelle et de la baisse des rejets pour non-qualité.

Les **charges commerciales** et les **frais généraux** s'élèvent à 277,6 millions d'euros. Ils représentent 26,1 % du chiffre d'affaires, contre 26,3 % au 31 décembre 2006.

Les frais de **recherche et développement** atteignent 131,8 millions d'euros, soit 12,4 % du chiffre d'affaires, contre 12,5 % au 31 décembre 2006.

Les produits du **portefeuille de brevets** ont atteint 10,6 millions d'euros, en progression de 0,8 million d'euros. Ils comprennent notamment la redevance reçue de Becton Dickinson, pour un montant net de 5,7 millions d'euros.

Dans ce contexte de maîtrise des frais opérationnels, le **résultat opérationnel courant** progresse de 11,7 %, pour atteindre 167 millions d'euros. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le taux de marge opérationnelle courante ressort à 15,7 %. Ce taux bénéficie des impacts de change sur le chiffre d'affaires, sans lesquels il ressortirait à 15,3 %, en progression de 90 points de base par rapport au 31 décembre 2006.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 149,9 millions d'euros, contre 152,5 millions d'euros en 2006. Il enregistre la provision pour fermeture du site de Boxtel (28,5 millions d'euros), partiellement compensée par la reprise à hauteur de 11,4 millions d'euros de la provision relative au litige avec D.B.V. En 2006, il intégrait une plus-value de 10,1 millions d'euros liée à la cession de la gamme hémostase, ainsi qu'une charge de 6,6 millions d'euros résultant de la décision d'arrêter l'activité d'immunoessais en microplaques aux Etats-Unis.

Le **résultat financier** s'améliore de 3,8 millions d'euros, grâce, notamment, à la baisse du niveau moyen d'endettement et à la plus-value réalisée lors de la cession des titres OPi (3,3 millions d'euros avant impôt).

La **charge d'impôt sur les bénéfices** s'élève à 55,1 millions d'euros. Le taux moyen d'imposition représente 35,6 % du résultat avant impôt contre 30,4 % en 2006, la provision pour fermeture du site de Boxtel ne générant que partiellement une économie d'impôt. A contrario, l'exercice 2006 bénéficiait de la cession interne de certains brevets de bioMérieux BV (Pays-Bas) qui avait permis de constater une partie du déficit reportable de cette société.

La Société a bénéficié de crédits d'impôt recherche à hauteur de 5,2 millions d'euros, dont 4,2 millions d'euros en France. Elle profitera à partir de 2008 du nouveau régime français qui devrait entraîner un triplement du crédit d'impôt correspondant.

Le **résultat net** atteint 98,1 millions d'euros (9,2 % du chiffre d'affaires), contre 105,4 millions d'euros (10,2 % du chiffre d'affaires) en 2006.

Tableau de variation de l'endettement net et situation financière

La **capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts** s'élève à 238 millions d'euros, en progression de 31 millions d'euros. Elle profite de la croissance du résultat opérationnel courant. Celle de l'exercice 2006 avait été pénalisée par le paiement des indemnités liées à la résolution du litige avec l'Institut Pasteur et Bio-Rad Laboratories, Inc.

L'augmentation du **besoin en fonds de roulement** a été moins importante qu'en 2006. L'exercice bénéficie notamment de la stabilité des stocks et du délai moyen de règlement des clients. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation représente 21 % du chiffre d'affaires (22 % en 2006).

Les **investissements nets** ont représenté 90 millions d'euros, dont 40 millions au titre des instruments placés, contre, respectivement, 89 et 47 millions d'euros en 2006. En 2007, les investissements industriels ont principalement concerné la capacité et la productivité de l'outil de production, ainsi que le regroupement de la direction commerciale en France. Ils comprennent une part plus importante d'investissements incorporels (licences informatiques, notamment SAP, et technologies).

En 2007, la Société a investi 28 millions d'euros au titre notamment de l'acquisition des sociétés BTF et Biomedics et de la prise de participation dans les sociétés LabTech et AdvanDx.

Dans ce contexte, la Société a dégagé, en 2007, un cash-flow libre de 63 millions d'euros. Elle a versé un dividende de 29,9 millions d'euros (0,76 euro par action) en juin 2007.

La **trésorerie nette** au 31 décembre 2007 s'élève à 15 millions d'euros (contre un endettement net de 10 millions d'euros au 31 décembre 2006).

5.2.4 Liquidité

La liquidité de la Société est assurée principalement par ses flux de trésorerie provenant des activités. En outre, elle dispose d'une ligne de crédit confirmée pour un montant de 260 millions d'euros utilisée à hauteur de 65 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La Société considère qu'elle dispose des ressources suffisantes pour financer ses activités quotidiennes, ses investissements et le service de sa dette.

5.2.5 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 11,6 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par la société Mérieux Alliance, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 136,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 19,4 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros au titre de l'exercice 2007) et 23,1 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (2 %) puis verser un intéressement jusqu'en 2027 ou 2029 selon les projets (1 % à 2 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008.
- bioMérieux Inc et bioMérieux SA ont conclu différents accords, totalisant 35 millions d'euros, qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes.
- bioMérieux SA disposait au 31 décembre 2008 d'une option d'achat de 35 % du capital social de ReLIA Diagnostic System LLC à échéance janvier 2009 qui n'a pas été exercée.
- bioMérieux Inc dispose d'une option d'achat sur les 7 % qu'il ne détient pas encore de bioMérieux Mexique, sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de cette société ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière de bioMérieux n'est pas significatif.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- bioMérieux SA bénéficie d'un crédit syndiqué de 260 millions d'euros (dont 65 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2008) remboursable in fine en 2013 (cf. note 5.3.16.1).
- Suite à des opérations d'acquisition-cession, la Société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- L'estimation au 31 décembre 2008 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 224 675 heures.

- bioMérieux SA bénéficie d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie SA. Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 1,6 million d'euros.
- Les autres engagements reçus s'élèvent à 0,9 million d'euros.

5.2.6 Risques de marché

Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente un échéancier des actifs et des dettes financières de la Société au 31 décembre 2008 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2007	Augmentations Diminutions	Change- ment périmètre	Variation au tableau des flux de trésorerie	Autres variations (a)	31/12/2008
Disponibilités	-32,8	-48,3	1,5	-6,8	-5,3	3,7	-49,9
Placements de trésorerie	-1,1	-6,2	3,3		3,3		-2,9
Disponibilités et équivalents de trésorerie	-33,9	-54,5	4,8	-6,8	-2,0	3,7	-52,8
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	25,9	18,5	4,3		4,3	-1,5	21,3
Trésorerie nette	-8,0	-36,0	9,1	-6,8	2,3	2,2	-31,5
Dettes financières confirmées	18,5	21,0	61,5		61,5	-0,1	82,4
<i>dont part à plus de cinq ans</i>	1,7	1,2					1,2
<i>entre 1 an et cinq ans</i>	15,6	16,8					76,9 (b)
<i>à moins d'un an</i>	1,2	3,0					4,3 (c)
Endettement net / (Trésorerie nette)	10,5	-15,0	70,6	-6,8	63,8	2,1	50,9

(a) Incidence des fluctuations de change et autres mouvements

(b) Dont emprunt syndiqué (65 millions d'euros)

Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 5,8 millions d'euros, dont 5,1 millions d'euros d'option d'achat. Le contrat se termine en 2010. A l'issue du contrat, bioMérieux pourra acquérir le bâtiment moyennant le paiement de l'option d'achat.

Dont compte-courant de participation des salariés (3,7 millions d'euros)

(c) Dont compte-courant de participation des salariés (2,3 millions d'euros)

Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 0,7 million d'euros

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2009, n'a été signé avant le 31 décembre 2008.

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du niveau de l'endettement net (50,9 millions d'euros au 31 décembre 2008) l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture en 2008. Une variation de taux de 100 points de base en 2008 n'aurait pas eu d'incidence significative sur les frais financiers nets résultant des placements et des dettes financières.

Risque de change

Les activités du Groupe, exercées dans 150 pays, génèrent des flux dans de nombreuses devises. Les principales devises sont l'euro, le dollar américain, la livre anglaise, le yen japonais, le zloty polonais et le real brésilien.

Le Groupe a mis en place un système de facturation inter sociétés afin de centraliser dans les deux principales sociétés productrices les risques de taux de change, sauf avec les pays pour lesquels ceci n'est pas économiquement ou légalement possible (comme dans certains pays d'Amérique du Sud).

Le Groupe procède à des opérations de couverture (cf. § 5.2.1 "Impact des taux de change" *supra*).

Le tableau ci-dessous présente une estimation de la situation en millions d'euros de tous les instruments de couverture sur devises existants au 31 décembre 2008, par type d'instrument. Les contrats à terme sont évalués au taux à terme et les contrats d'options au prix d'exercice.

Couverture de change au 31 décembre 2008 <i>En millions d'euros</i>	Montant	Échéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	88,0	88,0		
- Options	0,3	0,3		
Total	88,3	88,3		
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	190,3	164,6	25,7	11,2
- Options	21,3	19,3	2,0	1,6
Total	211,6	183,9	27,7	12,8
Couvertures des investissements nets à l'étranger				
- Change à terme	51,8	41,0	10,8	-2,6
Total	51,8	41,0	10,8	-2,6

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2008 et le cours de marché au 31 décembre 2008

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures en cours au 31 décembre 2008 (+12,8 millions d'euros) est comptabilisée en autres réserves (+13 millions d'euros) et en résultat (-0,2 million d'euros).

La valeur de marché des couvertures des investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2008 (-2,6 millions d'euros) est comptabilisée en autres réserves.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2008 ont une échéance inférieure à 18 mois.

5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2006, 2007 ET 2008

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	jan 08-dec 08 12 mois	jan 07-dec 07 12 mois	jan 06-dec 06 12 mois
Chiffre d'affaires (note 5.3.1.16.1)	1 110,5	1 062,8	1 036,9
Coût des ventes	-517,5	-497,0	-495,0
Marge brute	593,0	565,8	541,9
Autres produits de l'activité (note 5.3.1.16.1)	12,6	10,6	9,8
Charges commerciales	-198,9	-189,3	-186,7
Frais généraux	-87,1	-88,3	-86,0
Recherche & Développement	-132,7	-131,8	-129,6
Total frais opérationnels	-418,7	-409,4	-402,3
Résultat opérationnel courant	186,9	167,0	149,4
Autres produits et charges opérationnels non courants (note 5.3.23)	-0,8	-17,1	3,1
Résultat opérationnel	186,1	149,9	152,5
Coût de l'endettement financier net (note 5.3.22.1)	-2,5	0,0	-0,9
Autres produits et charges financiers (note 5.3.22.2)	-0,8	4,7	1,8
Impôts sur les résultats (note 5.3.24)	-51,5	-55,1	-46,6
Entreprises associées (note 5.3.7)	-1,3	-1,4	-1,4
Résultat de l'ensemble consolidé	130,0	98,1	105,4
Dont part des minoritaires	0,1	0,1	0,1
Dont part du Groupe	129,9	98,0	105,3
Résultat net de base par action	3,29	2,48	2,67
Résultat net dilué par action (note 5.3.19.2)	3,29	2,48	2,67

BILAN CONSOLIDE

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2008	Net 31/12/2007	Net 31/12/2006
Actifs non courants			
. Immobilisations incorporelles (note 5.3.3)	78,1	42,8	31,1
. Ecart d'acquisition (note 5.3.4)	168,0	76,9	74,8
. Immobilisations corporelles (note 5.3.5.1)	300,2	284,3	271,7
. Immobilisations financières (note 5.3.6)	16,6	17,8	14,9
. Participations dans les entreprises associées (note 5.3.7)	2,0	3,1	4,9
. Autres actifs non courants (note 5.3.5.3)	26,0	21,7	21,5
. Impôt différé actif (note 5.3.15)	21,7	20,1	24,9
Total	612,6	466,7	443,8
Actifs courants			
. Stocks et en-cours (note 5.3.8)	156,3	145,8	146,8
. Clients et comptes rattachés (note 5.3.9)	315,4	293,6	280,8
. Autres créances d'exploitation (note 5.3.10)	28,8	23,8	23,7
. Créance d'impôt exigible (note 5.3.10)	11,6	10,8	2,5
. Créances hors exploitation (note 5.3.10)	11,7	3,2	8,1
. Disponibilités et équivalents de trésorerie (note 5.3.11)	52,8	54,5	33,9
Total	576,6	531,7	495,8
Total actif	1 189,2	998,4	939,6
Passif	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres			
. Capital (note 5.3.12)	12,0	12,0	12,0
. Primes	63,7	63,7	63,7
. Réserves	517,6	458,9	382,2
. Variation de la juste valeur des instruments financiers	7,1	0,6	0,9
. Réserve de conversion (note 5.3.13)	-45,6	-32,3	-7,0
. Résultat de l'exercice	129,9	98,0	105,3
Total part du Groupe	684,7	600,9	557,1
Intérêts minoritaires	3,7	0,4	0,4
Total des capitaux propres	688,4	601,3	557,5
Passifs non courants			
. Emprunts et dettes financières long terme (note 5.3.16.2)	78,1	18,2	17,3
. Impôt différé passif (note 5.3.15)	25,6	12,8	5,4
. Provisions (note 5.3.14)	34,4	71,4	59,9
Total	138,1	102,4	82,6
Passifs courants			
. Emprunts et dettes financières court terme (note 5.3.16.2)	25,6	21,3	27,1
. Provisions (note 5.3.14)	38,4	7,5	17,0
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.3.17)	120,2	98,1	95,8
. Autres dettes d'exploitation (note 5.3.17)	151,7	140,6	132,3
. Dette d'impôt exigible (note 5.3.17)	11,7	12,3	11,0
. Dettes hors exploitation (note 5.3.17)	15,1	14,9	16,3
Total	362,7	294,7	299,5
Total passif	1 189,2	998,4	939,6

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	jan 08-dec 08	jan 07-dec 07	jan 06-dec 06
	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat de l'ensemble consolidé	130,0	98,1	105,4
Dotation nette aux amortissements – provisions et autres	72,7	95,2	59,0
Ecarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers	0,2	-1,1	0,3
Résultat net sur opérations en capital	-1,9	-3,5	-6,4
Capacité d'autofinancement	201,0	188,7	158,3
Coût de l'endettement financier net	2,5	0,0	0,9
Charge d'impôt exigible	56,0	48,9	47,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	259,5	237,6	206,2
Augmentation des stocks	-7,4	-1,4	-4,5
Augmentation des créances clients	-20,9	-18,2	-21,7
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	24,3	11,2	-2,3
Augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-4,0	-8,4	-28,5
Versement d'impôt	-57,6	-56,3	-53,5
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	3,4	0,4	3,2
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers	-3,4	-2,3	-1,9
Augmentation totale du besoin en fonds de roulement	-61,6	-66,6	-80,7
Flux liés à l'activité	197,9	171,0	125,5
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-91,8	-89,7	-88,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,5	8,0	8,0
Décaissements / encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-0,3	-1,1	0,8
Encaissements liés à la cession de la gamme Hémostase	1,9	2,3	33,7
Incidence des variations de périmètre	-130,6	-21,6	-18,4
Autres flux liés aux opérations d'investissements	-3,2	-1,3	
Flux liés aux activités d'investissement	-216,5	-103,4	-64,5
Rachats et reventes d'actions propres	-15,3	-5,0	-3,6
Distributions de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA	-29,8	-29,9	-18,1
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	2,4		
Coût de l'endettement financier net	-2,5	0,0	-0,9
Variation des dettes financières confirmées	61,5	2,5	-0,9
Flux liés aux opérations de financement	16,3	-32,4	-23,5
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2,3	35,2	37,5
Analyse de la variation nette de trésorerie			
Trésorerie nette à l'ouverture	36,0	8,0	-25,1
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-2,2	-7,2	-4,4
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2,3	35,2	37,5
Trésorerie nette à la clôture (cf. note 5.3.16.2)	31,5	36,0	8,0

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS – NORMES IAS

En millions d'euros	Part du Groupe								Part des minoritaires
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Rémunération en actions	Variation de juste valeur (a)	Actions propres	Réserves de conversion	TOTAL	TOTAL
Capitaux propres au 31 décembre 2006	12,0	63,7	489,7	1,7	0,9	-3,9	-7,0	557,1	0,4
Résultat de l'exercice			98,0					98,0	0,1
Actions propres			-0,7			-3,3		-4,0	
Distributions de dividendes (b)			-29,9					-29,9	
Variation de juste valeur des instruments financiers (a)					-0,3			-0,3	
Rémunération en actions (c)			1,4	3,9				5,3	
Variation de la réserve de conversion							-25,3	-25,3	-0,1
Capitaux propres au 31 décembre 2007	12,0	63,7	558,5	5,6	0,6	-7,2	-32,3	600,9	0,4
Résultat de l'exercice			129,9					129,9	0,1
Actions propres			-9,9			-5,3		-15,2 (f)	
Distributions de dividendes (b)			-29,8					-29,8	
Variation de juste valeur des instruments financiers (a)					6,5			6,5	
Rémunération en actions (c)			7,2 (d)	-1,5				5,7	
Variation de la réserve de conversion (note 13)							-13,3	-13,3	-0,5
Variation de périmètre								0,0	3,7 (g)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	12,0	63,7	655,9 (e)	4,1	7,1	-12,5	-45,6	684,7	3,7

(a) Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture des flux de trésorerie

(b) Dividendes par action : 0,76 euro en 2007 et 2008

(c) La valeur de l'avantage lié à l'attribution gratuite d'actions est étalée sur la période d'acquisition des droits

(d) Actions définitivement remises aux bénéficiaires

(e) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA : 370 millions d'euros. L'Assemblée générale du 11 juin 2009 prévoit de distribuer un dividende de 0,81 euro par action

(f) Montant avant impôt : 15,3 millions d'euros

(g) dont cession à Sysmex de 34% des titres de bioMérieux Japon (0,3 million d'euros)

cession à Litha de 26% des titres de bioMérieux Afrique du Sud (1 million d'euros)

souscription à hauteur de 40% du capital de Shanghai bioMérieux bio-engineering par Kehua (2,4 millions d'euros)

PREAMBULE

bioMérieux est un groupe mondial, leader dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes (réactifs, instruments et logiciels).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2009.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009.

5.3.1 Principes comptables

Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2008. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2008 (amendement IAS 39 et IFRS 7 -reclassement des actifs financiers-, IFRIC 11 -actions propres et transactions intragroupes-, et IFRIC 14 -plafonnement des actifs et obligation de financement minimum-) n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsqu'elles entrent en vigueur postérieurement à la date de clôture. Le groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses capitaux propres.

La norme IFRS 8 -secteurs opérationnels-, dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices postérieurs au 31 décembre 2008, ne devrait avoir d'impact que sur l'information sectorielle donnée en annexe. Le Groupe devrait retenir comme segment d'analyse en 2009 la zone géographique, qui correspond au premier niveau d'information sectorielle défini actuellement. La mise en œuvre de cette norme devrait conduire à la réaffectation par secteur géographique des écarts d'acquisition suivis précédemment au niveau du Groupe. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur les tests de dépréciation liés à cette réaffectation.

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire en 2008 et non encore adoptées au niveau européen. Les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Changement de présentation

Le Groupe présentait jusqu'en 2007 un tableau analysant la variation de l'endettement net consolidé. Ce tableau a été modifié pour présenter distinctement la variation de la trésorerie nette consolidée. Les informations comparatives ont été retraitées.

5.3.1.1 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui impactent la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, dont l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières, les provisions, l'évaluation des engagements de retraite, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

5.3.1.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote. La société ReLIA, détenue à 15 %, a été mise en équivalence car l'influence notable est établie, du fait notamment de la nomination d'un représentant de bioMérieux au Conseil d'administration de ReLIA.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure au § 5.3.32.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

5.3.1.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base de leur exercice social ou, lorsque celui-ci est différent, d'une situation comptable audité établie à la date de clôture du Groupe.

5.3.1.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

Cas général : la conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyperinflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les éléments du tableau de financement sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées sous la rubrique « réserve de conversion » incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2008	1,47	152	0,80	2,67
2007	1,37	161	0,68	2,66
2006	1,26	146	0,68	2,73

Cours de clôture				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2008	1,39	126	0,95	3,25
2007	1,47	165	0,73	2,61
2006	1,32	157	0,67	2,82

Cas particulier : la conversion en monnaie de fonctionnement des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie locale n'est pas leur monnaie de fonctionnement est effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique.
- Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

Si cette monnaie de fonctionnement est différente de l'euro, la conversion en euro des états ainsi obtenus est alors effectuée comme indiqué au paragraphe « cas général ».

5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2008, l'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 5.3.1.17 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

Lors du passage aux normes IAS-IFRS, le Groupe avait opté pour le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés constatés au 1^{er} janvier 2004.

5.3.1.5 Immobilisations incorporelles

5.3.1.5.1 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.3.1.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée à partir de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée de 5 à 20 ans pour les brevets et les licences, et de 3 à 6 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3).

5.3.1.6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. Le coût des regroupements d'entreprises intègre les frais directement liés à l'acquisition et l'incidence des clauses de révision de prix, lorsqu'une estimation fiable peut en être effectuée. Ces clauses sont actualisées le cas échéant lorsque l'impact est significatif.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.3.1.8 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Les écarts d'acquisition figurent au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3). Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition a été figée au 1^{er} janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date a été imputé sur la valeur brute.

5.3.1.7 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

En cas de financement par emprunt, les coûts d'emprunt correspondants sont exclus du montant immobilisé : ils sont comptabilisés en « Coût de l'endettement financier net » dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Désignation	Durée amortissement
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

* instruments mis à disposition ou utilisés en interne

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Désignation	Durée amortissement
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des évènements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.3.1.8) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, la valeur des immobilisations n'est pas corrigée du montant de cette élimination : l'impact, non significatif au regard de la valeur de l'actif immobilisé, est inscrit en « produits constatés d'avance » (8,1 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Contrats de location-financement

En tant que preneur : Un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- Le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de la période de location.
- Il contient une option de rachat à un prix préférentiel.
- Sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué.
- La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- Le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

En tant que bailleur : Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

5.3.1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie, et les écarts d'acquisition, font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Dans ce but, les actifs ont été répartis par unité génératrice de trésorerie (UGT), correspondant en pratique aux différentes sociétés du Groupe. Les actifs ne pouvant être répartis (notamment l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de la division diagnostic d'Organon Teknika - OTD) sont testés au niveau du Groupe.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice ou d'un regroupement d'UGT est essentiellement déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en matière de croissance sur les 5 premières années sont conformes aux données disponibles du marché ; des hypothèses prudentes ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs correspond essentiellement au coût moyen pondéré du capital avant impôt qui s'élevait à 7,9 % en 2006, 7,7 % en 2007 et 9,3 % en 2008. Le Groupe a retenu un taux de croissance à l'infini compris entre -2 % et 3 %.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles.

Dans le cas où ces unités ne généreraient pas une trésorerie prévisionnelle suffisante, les actifs correspondants feraient l'objet d'une provision, sauf en cas de juste valeur identifiable d'un montant supérieur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat dans les autres charges opérationnelles non courantes si elles répondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3). Dans le cas des écarts d'acquisition, elles ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

5.3.1.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières incluent les titres immobilisés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Elles sont comptabilisées et évaluées selon les règles présentées en note 5.3.1.17. Les plus et moins-values sur cession de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

5.3.1.10 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigé des écarts constatés au cours de la période de fabrication des produits en stocks. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau normal d'activité ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans la valeur des stocks.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc correspondant d'instruments.

5.3.1.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ils comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie (ex : SICAV monétaires euro).

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 5.3.1.17).

5.3.1.12 Avantages du personnel

5.3.1.12.1 Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « autres dettes d'exploitation ».

En l'absence de surcoût significatif identifié par le Groupe, les engagements liés au Droit Individuel de Formation (DIF) sont considérés comme des éléments hors bilan.

5.3.1.12.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite, à titre principal ou complémentaire (principalement Etats-Unis, Allemagne et France) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	bioMérieux SA	bioMérieux Inc
Augmentation des salaires		
2008	3,50%	3,75%
2007	3,50%	3,75%
2006	3,00%	3,75%
Taux d'actualisation		
2008	5,50%	6,20%
2007	5,40%	6,00%
2006	4,50%	5,80%
Taux de rendement attendu		
2008	4,90%	8,00%
2007	4,70%	8,00%
2006	4,50%	8,00%

Afin de déterminer le taux d'actualisation, le Groupe a analysé les différents taux existants sur le marché et a retenu, en accord avec la définition d'IAS 19, une moyenne retraitée entre les indices au 31 décembre 2008 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling).

Le taux de rendement attendu est déterminé par les actuaires à partir des anticipations et de l'historique de rendement pour des placements de même nature.

Les écarts actuariels sont différés. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée de vie active ou moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles.

5.3.1.12.3 Les autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

5.3.1.13 Provisions – Actifs et passifs éventuels

En application de la norme IAS 37 « Provisions - actifs et passifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

5.3.1.14 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source non récupérables au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que si leur utilisation est suffisamment probable dans un avenir proche. Le Groupe retient un délai de deux ans.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés respectivement en « actifs non courants » et « passifs non courants ». Ils sont présentés au bilan pour un montant net s'ils sont prélevés par une même autorité fiscale au titre d'une même entité (ou groupe d'entités) imposable et à condition que celle-ci ait le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôt exigible.

5.3.1.15 Autres créances et dettes hors exploitation

Les autres créances et dettes hors exploitation sont des créances et dettes non liées au besoin d'exploitation. Elles comprennent notamment les créances liées à des cessions d'actifs non courants et les dettes sur immobilisations.

5.3.1.16 Présentation du compte de résultat

5.3.1.16.1 Constatation des produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 5.3.1.7).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

Autres produits de l'activité

Les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances reçues, sont présentées sous la rubrique « autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

5.3.1.16.2 Classification des charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.
- Les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Finance, Informatique, Achats, Infrastructures) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont déduites des charges enregistrées sous cette rubrique.

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

5.3.1.16.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il comprennent essentiellement les produits nets de cession d'actif immobilisé (hors instruments), les coûts de restructuration et certaines dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5.3.1.8).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

5.3.1.16.4 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers sont présentés sur 2 lignes distinctes :

- « Coût de l'endettement financier net » incluant d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- « Autres produits et charges financiers » comprenant notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales et sur investissements nets à l'étranger.

5.3.1.16.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

5.3.1.17 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan : immobilisations financières, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après :

« Actifs détenus jusqu'à l'échéance » : il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

« Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont :

- les titres de participation de sociétés cotées sur un marché actif (constatés au bilan en « immobilisations financières »), à l'exception de ceux que le Groupe a décidé de classer en « actifs disponibles à la vente » (cf. *infra*) ;
- les « disponibilités et équivalents de trésorerie », y compris les valeurs mobilières de placement (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie.

La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction) qui correspond au cours de clôture pour les titres cotés et aux valeurs liquidatives pour les Valeurs Mobilières de Placement. Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

« Prêts, créances et dettes » : les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui est dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût initial minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant que « qu'actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, cotées sur un marché non actif, ou cotées sur un marché actif mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- Lorsque la juste valeur à la clôture peut être déterminée de manière fiable, ses variations sont constatées en contrepartie directe des capitaux propres. Si ces variations conduisent à reconnaître une moins-value considérée comme durable, celle-ci passe en résultat pour la partie excédant les variations positives précédemment enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

- Dans le cas contraire, les « actifs financiers disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de la réalisation de tests de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

« Instruments dérivés » de taux ou de change (ex : swaps, opérations à terme, options,...) : les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur a été déterminée sur la base d'information communiquée par les établissements financiers à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (ex : couverture de transactions commerciales futures en devises et couverture des investissements nets à l'étranger) sont constatées directement en réserves pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en réserves sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et que son efficacité soit démontrée.

Le Groupe n'a pas effectué de reclassements d'actifs financiers en 2008 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

5.3.1.18 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent :

- les plans d'attribution gratuite d'actions de bioMérieux SA décidé par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008,
- et le plan d'attribution d'options de souscription d'actions de bioTheranostics décidé par l'Assemblée générale du 24 septembre 2008.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Elle est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. Elle est révisée à chaque clôture en fonction du nombre d'actions qui seront acquises.

A l'échéance de la période d'attribution, le montant total de l'avantage ainsi comptabilisé est maintenu en capitaux propres, que les actions soient effectivement attribuées ou non.

L'économie d'impôt constatée dans les comptes sociaux sur les actions gratuites a été rattachée à la charge constatée en application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

5.3.1.19 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions d'autocontrôle, détenues à des fins de régularisation du cours de bourse).

5.3.1.20 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe présentait jusqu'en 2007 un tableau analysant la variation de l'endettement net consolidé. Ce tableau a été modifié pour présenter distinctement la variation de la trésorerie nette consolidée. Les informations comparatives ont été retraitées.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2004.R.02 du 27 octobre 2004.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant des liquidités ou des dettes des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation.

La « capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts » correspond à la somme du résultat des sociétés intégrées, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant), de la charge liée au paiement en actions, des écarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers, du résultat net sur opérations en capital, du coût de l'endettement financier net, de la charge d'impôt courant et différé et des éventuelles pertes de valeur.

5.3.1.21 Information sectorielle

En application de la norme IAS 14 « Information sectorielle » et compte tenu des risques et de la rentabilité du Groupe, la segmentation par zone géographique représente le premier niveau d'information sectorielle. Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe sont établis selon les 4 zones géographiques suivantes :

- L'Europe,
- L'Amérique du Nord,
- L'Asie Pacifique,
- L'Amérique latine.

L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la Direction « Europe ».

Bien que l'Europe et l'Amérique du Nord représentent ensemble plus de 75 % de l'activité du Groupe, les quatre zones géographiques sont présentées distinctement.

Il est par ailleurs rappelé que bioMérieux opère sur le seul segment du diagnostic *in vitro*.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

5.3.1.22 Actions propres

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Dans ce contexte, elle est amenée à détenir de faibles quantités de ses propres actions. En outre elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 5.3.19.

Les actions propres détenues afin de régulariser le cours de bourse ou d'être attribuées au titre des plans d'attribution gratuite d'actions sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

5.3.2 Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des trois derniers exercices

5.3.2.1 Exercice 2008

Sysmex bioMérieux

Le 31 mars 2008, Sysmex a pris une participation de 34 % dans le capital de bioMérieux Japon qui devient, Sysmex bioMérieux Co., Ltd. Cette nouvelle entité assure, depuis le 1^{er} avril 2008, la promotion et la commercialisation de l'ensemble des gammes de bioMérieux au Japon. Elle prend en charge l'enregistrement et le marketing des produits bioMérieux sur le marché japonais. Sysmex a la responsabilité des ventes et du service clients.

La cession partielle des titres de bioMérieux Japon se traduit par une plus-value de 1,6 million d'euros, enregistrée en « autres produits et charges opérationnels non courants ». Par ailleurs, des charges de restructuration liée à la réorganisation des équipes ont été enregistrées pour 1,6 million d'euros.

Création de filiales

En 2008, bioMérieux SA a créé deux nouvelles filiales à Singapour et à Dubaï. A Singapour, la filiale accueillera l'équipe bioMérieux en charge du support des pays de la zone ASEAN, de la Corée, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A Dubaï, la filiale dénommée bioMérieux Moyent-Orient servira le développement commercial dans cette région.

Par ailleurs, la filiale créée en 2007 en Algérie est opérationnelle.

bioMérieux Espagne

Au cours de l'exercice bioMérieux Espagne a absorbé Biomedics, société acquise en 2007, par voie de fusion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

AB bioMérieux

Le 18 juin 2008, bioMérieux SA a acquis AB BioDisk, société suédoise experte dans l'antibiogramme de bactéries rares et à croissance difficile, pour un prix de 643 millions de SEK (68,8 millions d'euros).

AB BioDisk employait 53 personnes à la date d'acquisition et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros en 2007. Son chiffre d'affaires hors Groupe depuis sa date d'acquisition s'élève à 7,6 millions d'euros. Sa contribution au résultat opérationnel est un produit de 4,1 millions d'euros depuis l'acquisition.

La juste valeur des actifs et des passifs acquis s'élève à 2,9 millions d'euros. Elle inclut notamment la réévaluation des stocks à leur valeur de réalisation (1,1 million d'euros). Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 65,9 millions d'euros.

bioMérieux Shanghai

Shanghai Kehua Bio-engineering et bioMérieux ont annoncé le 31 janvier 2008 la création d'une entreprise commune, basée à Shanghai. Cette entreprise porte le nom de Shanghai bioMérieux Bio-engineering et bioMérieux en détient 60 % des parts.

En fin d'année 2009, la fabrication de la gamme microplaques, actuellement réalisée sur le site bioMérieux de Boxel, sera transférée à cette nouvelle structure.

bioMérieux Afrique du Sud

Le 4 janvier 2008, bioMérieux Afrique du Sud a racheté l'activité du précédent distributeur, Omnimed, pour un montant de 4,7 millions d'euros. Ce montant inclut l'acquisition de la base installée (1,9 million d'euros), des stocks (1,2 million d'euros) et la valeur attribuée au fonds de commerce (1,6 million d'euros).

Le 27 août 2008, bioMérieux SA a cédé 26 % du capital de la filiale à la société Litha Healthcare Holdings (pty) ltd afin de permettre le développement de l'activité avec des partenaires locaux et de se conformer à la réglementation « Black Economic Empowerment (BEE) ».

Sur la base d'un prix de vente de 9,4 millions de rand, cette cession partielle de titres s'est traduite par une moins-value de 0,2 million d'euros enregistrée en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

bioTheranostics

Le 11 septembre 2008, bioMérieux a acquis la société AviaaraDx, basée à San Diego, Californie (Etats-Unis), pour un prix de 60 millions de dollars.

AviaaraDx est une société privée, spécialisée dans le diagnostic moléculaire des tissus tumoraux à partir de biopsies. Composée de 19 personnes à la date d'acquisition, elle commercialise deux analyses innovantes pour qualifier les cancers et pour aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique. Elle réalise ces analyses dans son laboratoire certifié CLIA pour des tests de diagnostic complexes. L'acquisition d'AviaaraDx permet à bioMérieux d'accéder à des biomarqueurs validés et à une technologie d'analyse de l'expression des gènes par biologie moléculaire.

La juste valeur des actifs et passifs acquis inclut notamment des technologies estimées à 47 millions de dollars, amortissables sur 20 ans, et l'impôt différé passif résultant de l'ajustement de la valeur des éléments amortissables (16,9 millions de dollars).

Dans ce contexte, le goodwill résiduel s'élève à 28,2 millions de dollars.

Suite à l'acquisition, AviaaraDx a été renommée bioTheranostics.

Au 31 décembre 2008, bioTheranostics n'a pas de chiffre d'affaires significatif. Sa contribution au résultat opérationnel est une perte de 2,1 millions d'euros depuis l'acquisition.

PML Microbiologicals

Le 8 décembre 2008, bioMérieux a acquis la société américaine PML Microbiologicals Inc, pour 29,3 millions de dollars.

Cette société est spécialisée dans les milieux de culture et les produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles et cliniques sur le marché nord américain. Ses équipes de production et de marketing sont basées à Portland (Oregon, Etats-Unis) et à Toronto (Canada).

Fondée en 1969, PML Microbiologicals emploie 172 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions de dollars en 2008.

La juste valeur des actifs et des passifs acquis, en cours d'analyse, s'élève à 10,6 millions de dollars. Elle inclut notamment 3,3 millions de dollars de technologies et 0,6 million de dollars de marque. Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 18,7 millions de dollars.

PML Microbiologicals contribue pour 1,3 million d'euros au chiffre d'affaires 2008 du Groupe. Sa contribution au résultat opérationnel courant est une charge de 0,5 million d'euros.

5.3.2.2 Exercice 2007

5.3.2.2.1 Variations de périmètre

Création de filiales

Au cours de l'exercice 2007, bioMérieux SA a créé une filiale en Afrique du Sud. En outre, une filiale est en cours de création en Algérie au 31 décembre 2007. L'activité commerciale de ces 2 sociétés débutera en 2008.

bioMérieux Chine

bioMérieux SA a porté à 100 % sa participation dans bioMérieux Chine en rachetant les titres que détenait bioMérieux Inc (50 %). Cette cession interne, valorisée au prix de 6,5 millions de dollars, a été neutralisée dans les comptes consolidés. Elle impacte toutefois le compte de résultat (-1,6 million de dollars) en raison de la taxation de la plus-value réalisée par bioMérieux Inc.

Acquisition de la société Biomedics

Le 30 mars 2007, bioMérieux Espagne a acquis 100 % de la société Biomedics (Madrid) pour un prix de 11,3 millions d'euros. Cette société dispose d'une forte position en Espagne dans le domaine de la bactériologie, notamment dans les milieux de culture.

Le chiffre d'affaires hors Groupe de Biomedics depuis sa date d'acquisition s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La juste valeur des actifs et passifs acquis s'élève à 9,6 millions d'euros. Elle inclut notamment :

- un ensemble immobilier, pour un montant avant impôt de 9,3 millions d'euros, évalué par un expert indépendant,
- d'autres immobilisations corporelles (1,6 million d'euros),
- le fonds de commerce relatif au produit Glucomedics (0,1 million d'euros),
- l'impôt différé passif résultant des ajustements de valeurs (-3,1 millions d'euros).

Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 1,7 million d'euros. Il n'est pas amorti, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

La société est en cours d'absorption par bioMérieux Espagne avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Acquisition de la société BTF

Le 12 septembre 2007, bioMérieux SA a acquis 100 % de la société australienne BTF qui fournit des souches calibrées de référence, basées sur sa technologie brevetée BioBall™, et utilisées en contrôle microbiologique.

Depuis son acquisition, BTF a contribué à hauteur de 0,6 million d'euros au chiffre d'affaires du Groupe.

La différence entre le prix d'acquisition (19,5 millions de dollars australiens) et la situation nette à la date d'acquisition (1,8 million de dollars australiens) s'élève à 17,7 millions de dollars australiens.

La juste valeur des actifs et passifs acquis inclut notamment la valorisation de la technologie BioBall™ (estimée à 16,9 millions de dollars australiens) amortissable sur quinze ans, les éléments de fonds de commerce (0,7 million de dollars australiens), et l'impôt différé passif résultant de l'ajustement de la valeur des éléments amortissables (5,2 millions de dollars australiens).

Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 4,8 millions de dollars australiens. Il n'est pas amorti, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

5.3.2.2.2 Faits marquants

Fermeture du site néerlandais de Boxtel

bioMérieux a confirmé en décembre 2007 la fermeture de son site néerlandais de Boxtel d'ici fin 2009. Ce site compte 287 collaborateurs.

Les comptes de l'exercice enregistrent une charge nette de restructuration de 28,5 millions d'euros avant effet impôt. Elle comprend les coûts de restructuration provisionnés (31,2 millions d'euros) correspondant notamment aux indemnités à payer (29,1 millions d'euros), aux frais d'outplacement et de formation (0,9 million d'euros), et à la mise au rebut de machines et de matériels (0,6 million d'euros). En outre, la provision pour retraites et médailles du travail a été reprise à hauteur de 2,7 millions d'euros.

L'économie d'impôt constatée s'élève à 3,4 millions d'euros.

Litige D.B.V.

Suite à plusieurs jugements favorables intervenus au cours de l'exercice 2007, la Société a repris la provision constituée dans le cadre du litige en contrefaçon engagé par les sociétés D.B.V. et International Microbio, à hauteur de 11,4 millions d'euros. Le litige se poursuit néanmoins en France, en Espagne et en Italie (cf. note 5.3.14.2.1).

5.3.2.3 Exercice 2006

5.3.2.3.1 Variations de périmètre

Acquisition de la société Bacterial Barcodes Inc

En septembre 2006, bioMérieux Inc a acquis 100 % de la société de biologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. basée en Géorgie (Etats-Unis). Cette société a développé et commercialise le système DiversiLab[®], pour le génotypage bactérien automatisé.

Le prix d'acquisition, après actualisation et y compris les paiements conditionnels suffisamment probables, s'élève à 22,2 millions de dollars. Le solde restant à payer est comptabilisé en « dettes sur immobilisations ».

La juste valeur des actifs et passifs acquis s'élève à 11,1 millions de dollars et inclut notamment des technologies et accords de licence pour un montant avant impôt de 15,5 millions de dollars, amortis sur une durée d'utilisation estimée à 15 ans.

Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 11,1 millions de dollars.

Acquisition de la société ReLIA Diagnostic Systems LLC

bioMérieux SA a acquis en janvier 2006, 15 % du capital de la société ReLIA Diagnostic Systems LLC (Etats-Unis), pour un montant de 8 millions de dollars. Cette participation est comptabilisée par mise en équivalence du fait du respect des critères d'influence notable (cf. note 5.3.1.2).

Il n'y a pas d'écart d'acquisition résiduel, compte tenu de la comptabilisation des technologies acquises, amorties linéairement sur leur durée d'utilisation probable.

5.3.2.3.2 Faits marquants

Cession de la gamme de produits Hémostase

bioMérieux a cédé sa gamme de produits Hémostase à la société Trinity Biotech plc, le 22 juin 2006.

Cette opération, qui ne porte que sur une gamme de produits et non sur un secteur d'activité autonome ou une unité génératrice de trésorerie, ne constitue pas un « abandon d'activité » au sens de IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

La gamme Hémostase a contribué respectivement à hauteur de 28,6 millions d'euros et de 9,6 millions d'euros au chiffre d'affaires des exercices 2006 et 2007.

Pendant une période de transition de 12 mois, bioMérieux a continué d'assurer la production de cette gamme pour le compte de Trinity Biotech plc.

En 2006, le résultat net de cette cession ainsi que les provisions pour restructuration et pour risques consécutives ont été constatées en autres produits et charges opérationnels non courants. Leur montant total avant impôt représente un produit net de 10,1 millions d'euros. En 2007, un produit de 0,4 million d'euros impacte le résultat opérationnel non courant, du fait essentiellement de provisions excédentaires (cf. note 5.3.23).

Cette opération n'affecte pas la comparabilité des comptes de manière significative.

Arrêt de la gamme d'immunologie en microplaques en Amérique du Nord

bioMérieux a annoncé, en décembre 2006, sa décision d'arrêter en 2007 la production et la commercialisation de sa gamme d'immunologie en microplaques, en Amérique du Nord.

Cette opération ne porte que sur une gamme de produits et sur une région donnée : ce n'est pas un « abandon d'activité » au sens de IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Cette gamme de produits en Amérique du Nord a contribué respectivement à hauteur de 15,3 millions d'euros et de 11,1 millions d'euros au chiffre d'affaires des exercices 2006 et 2007.

Cette décision s'est traduite dans les comptes de 2006 par une charge de 6,6 millions d'euros, classée intégralement en éléments opérationnels non courants. Elle correspond aux provisions pour couvrir les restructurations annoncées, les indemnités à verser aux clients et la dépréciation des stocks et des immobilisations corporelles et incorporelles relatifs à cette ligne de produits. En 2007, une charge opérationnelle non courante a été enregistrée pour 0,1 million d'euros au titre des frais de restructuration (cf. note 5.3.23).

Cette opération n'affecte pas la comparabilité des comptes de manière significative.

5.3.3 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avances et acomptes	Autres	Total
Total au 31 décembre 2006	42,6	31,1	2,8	3,0	79,5
Ecart de conversion	-2,9	-0,7			-3,6
Acquisition BTF	10,3	0,1			10,4
Acquisitions/Augmentations	7,5	2,3	3,4	0,1	13,3
Cessions/Diminutions	-0,6	-0,8		0,3	-1,1
Reclassements		1,7	-1,5	-0,1	0,1
Total au 31 décembre 2007	56,9	33,7	4,7	3,3	98,6
Ecart de conversion	0,6	0,4			1,0
Acquisitions/Augmentations	4,8	1,3	3,4	2,0	11,5
Acquisition bioTheranostics	32,8				32,8
Acquisition PML	3,1				3,1
Acquisition AB bioMérieux				0,1	0,1
Cessions/Diminutions		-0,7		-0,2	-0,9
Reclassements	0,6	2,2	-2,3	-0,4	0,1
Total au 31 décembre 2008	98,8	36,9	5,8	4,8	146,3

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avances et acomptes	Autres	Total
Total au 31 décembre 2006 (a)	20,4	25,4		2,6	48,4
Ecart de conversion	-1,2	-0,6			-1,8
Dotations	6,0	3,2	0,4	0,1	9,7
Reprises / Cessions	-0,6	-0,3		0,4	-0,5
Reclassements					
Total au 31 décembre 2007 (a)	24,6	27,7	0,4	3,1	55,8
Ecart de conversion	0,7	0,2		0,1	1,0
Dotations	9,1	3,3		0,1	12,5
Reprises / Cessions		-0,6		-0,1	-0,7
Reclassements		0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Total au 31 décembre 2008 (a)	34,4	31,0		2,8	68,2

VALEURS NETTES <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avances et acomptes	Autres	Total
Total au 31 décembre 2006	22,2	5,7	2,8	0,4	31,1
Ecart de conversion	-1,7	-0,1			-1,8
Acquisition BTF	10,3	0,1			10,4
Acquisitions/Augmentations	1,5	-0,9	3,0		3,6
Cessions/Diminutions		-0,5		-0,1	-0,6
Reclassements		1,7	-1,5	-0,1	0,1
Total au 31 décembre 2007	32,3	6,0	4,3	0,2	42,8
Ecart de conversion	-0,1	0,2		-0,1	
Acquisitions/Augmentations	-4,3	-2,0	3,4	1,9	-1,0
Acquisition bioTheranostics	32,8				32,8
Acquisition PML	3,1				3,1
Acquisition AB bioMérieux				0,1	0,1
Cessions/Diminutions		-0,1		-0,1	-0,2
Reclassements	0,6	1,8	-1,9		0,5
Total au 31 décembre 2008	64,4 (b)	5,9	5,8	2,0	78,1

(a) Dont perte de valeur : 2,9 millions d'euros en 2008.

(b) Dont bioTheranostics (33,8 millions d'euros), Bacterial Barcodes Inc (9,2 millions d'euros), BTF (7,8 millions d'euros), bioMérieux SA (5,6 millions d'euros), bioMérieux Inc (5,1 millions d'euros)

5.3.4 Ecarts d'acquisition

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute 31/12/2008	Valeur brute 31/12/2007	Valeur brute 31/12/2006
AB bioMérieux (Suède)	56,8		
Organon Teknika	49,2	49,7	51,5
bioTheranostics (Etats-Unis)	20,3		
PML (Etats-Unis)	13,4		
Bacterial Barcodes (Etats-Unis)	8,0	7,6	8,4
Biotrol	4,8	4,8	4,8
BTF (Australie)	2,9	3,3	
bioMérieux Inc (Vitek)	2,5	2,3	2,6
MDI (Etats-Unis)	1,9	1,8	2,0
bioMérieux Espagne (c)	1,7	1,8	
bioMérieux Pologne	1,7	2,0	1,9
bioMérieux Grèce	1,7	1,7	1,7
bioMérieux Afrique du Sud (a)	1,5		
Micro Diagnostics (Australie)	1,2	1,5	1,5
bioMérieux Brésil	0,4	0,5	0,4
Total (b)	168,0	76,9	74,8

(a) Fonds de commerce relatif à l'activité de distribution rachetée à Omnimed (1,5 million d'euros)

(b) Les tests de dépréciation n'ont conduit à aucune provision sur les exercices présentés

(c) Après fusion de bioMérieux Espagne et Biomedics et cession de la gamme Glucomedics (0,1 million d'euros)

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute
31 décembre 2006	74,8
Ecarts de conversion	-3,0
Augmentations (a)	5,1
31 décembre 2007	76,9
Ecarts de conversion	-10,7
Augmentations (b)	101,9
Diminutions	-0,1
31 décembre 2008	168,0

(a) Ecarts d'acquisition respectifs sur les sociétés BTF (3,3 millions d'euros) et Biomedics (1,8 million d'euros)

(b) Ecarts d'acquisition respectifs sur les sociétés AB bioMérieux (65,9 millions d'euros), bioTheranostics (19,7 millions d'euros), PML (14,4 millions d'euros), bioMérieux Afrique du sud (1,6 million d'euros) et BTF (0,2 million d'euros)

5.3.5 Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement

5.3.5.1 Immobilisations corporelles - Détail

VALEURS BRUTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres im- mo- bilisations	Immobilisa- tions en cours	Avances et acomptes	Total
Total au 31 décembre 2006	17,9	220,7	169,3	272,3	66,8	9,2	1,6	757,8
Ecarts de conversion	-0,4	-4,0	-4,4	-5,0	-2,1	-0,8		-16,7
Variations de périmètre (a)	5,2	4,4	1,8		0,1			11,5
Acquisitions / Augmentations		8,1	9,8	40,4	5,4	10,4	4,0	78,1
Cessions / Diminutions		-1,4	-8,9	-31,9	-5,1	-0,5		-47,8
Reclassements		1,5	4,8	1,0	1,3	-6,5	-1,4	0,7
Total au 31 décembre 2007	22,7	229,3	172,4	276,8	66,4	11,8	4,2	783,6
Ecarts de conversion	0,3	0,9	1,0	-6,9	-0,3	0,5		-4,5
Variations de périmètre (b)	0,1	1,3	1,8		0,2	0,1		3,5
Acquisitions / Augmentations	0,9	8,5	12,8	38,4	5,0	14,4	4,0	84,0
Cessions / Diminutions		-1,2	-3,5	-22,6	-4,6			-31,9
Reclassements	1,4	3,6	6,6	0,1	1,0	-9,3	-3,9	-0,5
Total au 31 décembre 2008	25,4	242,4	191,1	285,8	67,7	17,5	4,3	834,2

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres im- mo- bilisations	Immobilisa- tions en cours	Avances et acomptes	Total
Total au 31 décembre 2006	0,2	105,3	125,1	206,3	48,7	0,5		486,1
Ecarts de conversion		-2,0	-3,1	-3,6	-1,6			-10,3
Dotations		11,6	14,5	31,2	5,6	0,3		63,2
Cessions / Diminutions		-1,3	-8,7	-24,7	-5,3	-0,5		-40,5
Reclassements		-0,1	-0,4	0,8	0,6			0,9
Total au 31 décembre 2007	0,2	113,5	127,4	210,0	48,0	0,3		499,4
Ecarts de conversion		0,7	0,8	-4,0				-2,5
Dotations (c)		11,8	13,2	31,6	5,9			62,5
Cessions / Diminutions		-1,2	-2,8	-17,1	-4,1			-25,2
Reclassements		0,3			-0,1	-0,3		-0,1
Total au 31 décembre 2008 (d)	0,2	125,1	138,6	220,5	49,7	0,0		534,1

VALEURS NETTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres im- mo- bilisations	Immobilisa- tions en cours	Avances et acomptes	Total (h)
Total au 31 décembre 2006	17,7	115,4	44,2	66,0	18,1	8,7	1,6	271,7
Ecarts de conversion	-0,4	-1,9	-1,3	-1,4	-0,5	-0,8		-6,3
Variations de périmètre (a)	5,2	4,4	1,8		0,1			11,5
Acquisitions / Augmentations		-3,5	-4,7	9,2	-0,2	10,1	4,0	14,9
Cessions / Diminutions		-0,1	-0,2	-7,2	0,2			-7,3
Reclassements		1,6	5,2	0,2	0,7	-6,5	-1,4	-0,2
Total au 31 décembre 2007	22,5	115,9	45,0	66,8	18,4	11,5	4,2	284,3
Ecarts de conversion	0,3	0,2	0,2	-2,9	-0,3	0,5		-2,0
Variations de périmètre (b)	0,1	1,3	1,8		0,2	0,1		3,5
Acquisitions / Augmentations	0,9	-3,3	-0,4	6,8	-0,9	14,4	4,0	21,5
Cessions / Diminutions			-0,7	-5,5	-0,5			-6,7
Reclassements	1,4	3,3	6,6	0,1	1,1	-9,0	-3,9	-0,4
Total au 31 décembre 2008 (e)	25,2	117,4 (f)	52,5	65,3 (g)	18,0	17,5	4,3	300,2 (i)

(a) Acquisition des sociétés Biomedics (Espagne) et BTF (Australie)

(b) Acquisition des sociétés AB bioMérieux (Suède), bioTheranostics (Etats-Unis) et PML (Etats-Unis)

(c) Dont pertes de valeur constatées dans les comptes de bioMérieux BV en raison de la fermeture du site (0,2 million d'euros) enregistrées en « autres produits et charges opérationnels non courants »

(d) Le total des pertes de valeur cumulées s'élève à 2,9 millions d'euros

(e) Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en nantissement

(f) Dont bioMérieux SA (69,5 millions d'euros), bioMérieux Inc (18,4 millions d'euros), bioMérieux BV (9,1 millions d'euros) et bioMérieux Italie (6 millions d'euros)

(g) Les instruments sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

(h) Le détail des immobilisations corporelles acquises en location-financement est donné dans la note 5.3.5.2

(i) Dont VNC des ensembles immobilisés non utilisés (2,2 millions d'euros)

5.3.5.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 5.3.1.7.

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 1 million d'euros en 2008, à 1 million d'euros en 2007 et à 1,1 million d'euros en 2006.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, à 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 et à 11 millions d'euros au 31 décembre 2006 (cf. note 5.3.16.5.1).

Biens pris en location-financement comptabilisés dans les immobilisations						
<i>En millions d'euros</i>		Terrains	Construc- tions	Matériels & Outillages	Autres	Total
31/12/2008	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,0	1,7	17,8
	Amortissements		-7,2	-1,0	-1,2	-9,4
	Valeurs nettes	0,8	7,1	0,0	0,5	8,4
31/12/2007	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,1	2,4	18,6
	Amortissements		-6,5	-1,1	-1,6	-9,2
	Valeurs nettes	0,8	7,8	0,0	0,8	9,4
31/12/2006	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,1	1,8	18,0
	Amortissements		-5,8	-1,0	-1,4	-8,2
	Valeurs nettes	0,8	8,5	0,1	0,4	9,8

5.3.5.3 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 5.3.1.7). La durée habituelle des contrats est de 5 ans et les taux d'intérêt appliqués sont voisins de 10 %.

Les créances de location-financement totalisent 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Composition <i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an (a)	Entre un an et 5 ans (b)	A plus de 5 ans (b)	Total
Valeur brute des créances de location-financement	14,7	30,4	0,2	45,3
Intérêts à recevoir	-3,6	-4,6		-8,2
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	11,1	25,8	0,2	37,1
Provision pour dépréciation	-0,2			-0,2
Valeur nette actualisée des paiements minimaux à recevoir	10,9	25,8	0,2	36,9

(a) Classés en créances clients (cf. note 5.3.9)

(b) Classés en autres actifs non courants

Le montant des créances échues non provisionnées n'est pas significatif.

5.3.6 Immobilisations financières

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances	5,7 (a)	5,4	5,7
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"	10,8	11,5	7,3
Titres comptabilisés selon "l'option à la juste valeur par le résultat"	0,1	0,9	1,9
TOTAL	16,6	17,8	14,9

(a) Dont placement destiné à couvrir les engagements de retraite en Allemagne : 3 millions d'euros

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions et variations de la juste valeur	Valeur nette
31 décembre 2006	21,6	6,7	14,9
Ecart de conversion	-0,4		-0,4
Acquisitions / Augmentations	5,6	1,1	4,5
Cessions / Diminutions	-1,1		-1,1
Reclassements	-0,1		-0,1
31 décembre 2007	25,6	7,8	17,8
Ecart de conversion			0,0
Acquisitions / Augmentations	1,3	1,6 (a)	-0,3
Cessions / Diminutions	-1,3	-0,4	-0,9
Reclassements			0,0
31 décembre 2008	25,6	9,0	16,6

(a) Les variations de juste valeur (1,2 million d'euros) ont été constatées en totalité en résultat.

<i>En millions d'euros</i>	% de détention	Valeur nette	Capitaux propres	
			Hors résultat	Résultat
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"				
Exonhit	5,2%	4,2	18,6 (a)	-8,9 (a)
Advandx	5,0%	3,6	2,2 (b)	-3,9 (b)
Avesthagen	3,8%	1,4	22,8 (c)	-2,2 (c)
Labtech	9,8%	1,3	8,8 (d)	0,5 (d)
InoDiag	1,8%	0,0	0,1 (a)	0,0 (a)
Sofinnova Ventures II NV	1,0%	0,0	0,0 (a)	0,0 (a)
Sofinnova IV	0,6%	0,0	0,2 (a)	-0,2 (a)
Europroteome	8,8%	0,0	En liquidation	
Autres		0,3		
		10,8		
Titres comptabilisés selon l'option à la juste valeur par le résultat				
Dynavax Technologies	1,0%	0,1	24,2 (b)	-16,2 (b)
Oscient Pharma	0,2%	0,0	-19,8 (b)	-36,2 (b)
		0,1		

(a) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 décembre 2008

(b) Dernière information disponible : comptes publiés au 30 septembre 2008 (9 mois)

(c) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 mars 2008

(d) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 30 juin 2008

5.3.7 Participations dans les entreprises associées

TITRES MIS EN EQUIVALENCE <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur d'équivalence / Relia (a)	1,8	3,0	4,8
Valeur d'équivalence / Bergerie de la Combe au Loup	0,1	0,1	0,1
TOTAL	2,0	3,1	4,9

(a) Il n'y a pas d'écart d'acquisition résiduel (cf. note 5.3.2.3.1)

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur nette
31 décembre 2006	4,9
Ecart de conversion	-0,4
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-1,4
31 décembre 2007	3,1
Ecart de conversion	0,1
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-1,2
Dividendes	0,0
31 décembre 2008	2,0

5.3.8 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Matières premières	56,3	50,9	54,0
En-cours de production	36,6	31,5	33,0
Produits finis et marchandises	84,1	77,0	77,0
Total valeur brute	177,0 (a)	159,4	164,0
Provisions pour dépréciation			
Matières premières	-8,4	-4,4	-5,8
En-cours de production	-3,7	-2,3	-1,8
Produits finis et marchandises	-8,6	-6,9	-9,6
Total provisions	-20,7	-13,6	-17,2
Matières premières	47,9	46,5	48,2
En-cours de production	32,9	29,2	31,2
Produits finis et marchandises	75,5	70,1	67,4
Valeur nette	156,3 (b)	145,8	146,8

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 33 %

(b) Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2008

5.3.9 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients (a)	327,8	305,4	292,6
Provisions pour dépréciation (b)	-12,4	-11,8	-11,8
Valeur nette (c)	315,4	293,6	280,8

(a) 39 % des créances clients du Groupe concernent des factures vis à vis d'administrations publiques ; leur date de règlement peut excéder la date d'échéance.

(b) Les dépréciations sont constatées au cas par cas en fonction de différents critères : litiges, retards de règlements, etc. Les créances échues non dépréciées relatives à des sociétés privées représentent 20 % de l'encours clients. Les dates d'échéances sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois

(c) Y compris la part court terme des créances de location-financement (cf. note 5.3.5.3)

5.3.10 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes	2,4	1,3	1,2
Charges constatées d'avance	6,5	7,5	10,2
Autres créances d'exploitation	20,4	15,0	12,3
Provisions pour dépréciation	-0,5		
Valeur nette créances d'exploitation	28,8 (a)	23,8	23,7
Créance d'impôt exigible	11,6	10,8	2,5
Créances hors exploitation	11,8 (b)	3,2	9,1
Provisions pour dépréciation	-0,1		-1,0
Valeur nette créances hors exploitation	11,7	3,2	8,1

(a) La valeur nette comptable des créances d'exploitation est essentiellement à moins d'un an

(b) Dont instruments dérivés 10,2 millions d'euros en 2008

Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

5.3.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme ci-dessous, répondant à la définition donnée à la note 5.3.1.11 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Disponibilités (a)	49,9	48,3	32,8
Placements de trésorerie (b)	2,9	6,2	1,1
DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	52,8	54,5	33,9

(a) Dont certificats de dépôts de bioMérieux SA : 11,3 millions d'euros en 2008, 18,8 millions d'euros en 2007 et 7,5 millions d'euros en 2006

(b) Les placements de trésorerie sont les suivants :

	2008	2007	2006
Libellé	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois
Montant	0,9 million d'euros	1,2 million d'euros	0,7 million d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	FR0000296881	FR0000296881	FR0000296881
Libellé	SICAV CA AM COR	SICAV BFT CA	SICAV Banamex - Horizontes Empresarial
Montant	2 millions d'euros	5 millions d'euros	0,4 million d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro	Monétaire
Code Isin	FR0010251660	FR0010232298	N/A

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « trésorerie et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives, compte tenu d'un aller-retour au 31 décembre 2008 sur les placements, afin d'extérioriser les plus values.

5.3.12 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 25 314 590 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2008.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, la société mère détient 18 931 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5.3.1.22) et 172 500 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions autorisée par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008 (cf. note 5.3.19). Au cours de l'exercice, elle a acheté 326 606 actions propres et en a cédé 258 521.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

5.3.13 Mouvements de la réserve de conversion

<i>En millions d'euros</i>	Dollar (a)	Amérique latine	Europe (b)	Autres	TOTAL
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2006	-12,1	1,5	2,3	1,4	-6,9
Impact de la conversion					
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-21,7	0,1	0,6	0,8	-20,2
- des comptes de résultat aux cours moyens	-5,1	-0,1	0,1	-0,1	-5,2
Total des mouvements de conversion	-26,8	0,0	0,7	0,7	-25,4
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2007	-38,9	1,5	3,0	2,1	-32,3
Impact de la conversion					
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	13,5	-4,6	-18,3	-6,5	-15,9
- des comptes de résultat aux cours moyens	1,8	0,1	-0,5	0,6	2,0
Total des mouvements de conversion	15,3	-4,5	-18,8	-5,9	-13,9
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2008	-23,6	-3,0	-15,8	-3,8	-46,2 (c)

(a) Dollar et monnaies associées : comprend Etats-Unis et Chine

(b) Y compris Moyen-Orient et Afrique

(c) Dont réserve de conversion – part du Groupe – 45,6 millions d'euros

5.3.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels

Ce tableau présente les provisions courantes et non courantes.

<i>en millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données (a)	Restructurations	Autres R&C	Total
31 décembre 2006	39,3	2,5	4,4	30,7 (b)	76,9 (c)
Dotations	7,3	3,4	31,0	6,5	48,2
Reprises avec objet	-6,2	-3,1	-4,1	-12,6 (h)	-26,0
Reprises sans objet	-2,8			-11,6 (f)	-14,4
Dotations nettes	<u>-1,7</u>	<u>0,3</u>	<u>26,9</u>	<u>-17,7</u>	<u>7,8 (d)</u>
Reclassements	-3,9				-3,9
Ecarts de conversion	-1,1	-0,2	-0,2	-0,4	-1,9
31 décembre 2007	32,6	2,6	31,1 (g)	12,6 (b)	78,9 (c)
Dotations	8,2	4,1	2,8	6,2	21,3
Reprises avec objet	-10,9	-3,1	-3,2	-5,1	-22,3
Reprises sans objet			-1,9	-3,7 (f)	-5,6
Dotations nettes	<u>-2,7</u>	<u>1,0</u>	<u>-2,3</u>	<u>-2,6</u>	<u>-6,6 (e)</u>
Reclassements	0,1				0,1
Ecarts de conversion	0,1			0,3	0,4
31 décembre 2008	30,1	3,6	28,8 (g)	10,3 (b)	72,8 (c)

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement

(b) Dont provisions pour litiges : 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 19 millions d'euros au 31 décembre 2006 ; par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée

(c) Dont provisions courantes : 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 17 millions d'euros au 31 décembre 2006

(d) Dont reprise nette affectant le résultat opérationnel courant (-3,7 millions d'euros) et dotation nette en autres produits et charges opérationnels non courants (11,5 millions d'euros)

(e) Dont reprise nette affectant le résultat opérationnel courant (-2,1 millions d'euros), dotation nette en résultat financier (1,1 million d'euros) et reprise nette en autres produits et charges opérationnels non courants (-5,6 millions d'euros)

(f) Dont reprise de provision pour le litige D.B.V. : 3,3 millions d'euros en 2008 (cf. note 5.3.14.2.1) et 11,4 millions d'euros en 2007

(g) Dont provision liée à la fermeture du site de Boxtel : 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2007

(h) Dont reprise de provision au titre des gammes cédées ou arrêtées (respectivement Hémostase : 6,1 millions d'euros et Microplaques aux Etats-Unis : 2,9 millions d'euros)

5.3.14.1 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

5.3.14.1.1 Engagement de retraite : régimes à prestations définies

Réconciliation de l'engagement net avec la provision inscrite au bilan

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2008			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	Provision
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	14,1	10,5	-1,0	4,6
USA	Engagements de retraite	60,6	35,0	18,7	6,9
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	1,6			1,6
Allemagne	Engagements de retraite	5,2	1,8	0,4	3,0 (c)
Japon	Indemnité de départ	0,4		-0,1	0,5
		<u>81,9</u>	<u>47,3</u>	<u>18,0</u>	<u>16,6</u>

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2007			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	Provision
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	15,1	9,0	-0,3	6,4
USA	Engagements de retraite	51,6	40,3	4,8	6,5
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	3,3	1,1		2,2
Allemagne	Engagements de retraite	4,9	1,8	0,2	2,9 (c)
Japon	Indemnité de départ	1,2			1,2
		<u>76,1</u>	<u>52,2</u>	<u>4,7</u>	<u>19,2</u>

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2006			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	Provision
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	14,8	9,4	-0,8	6,2
USA	Engagements de retraite	51,4	41,0	2,8	7,6
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	40,4	33,0	2,1	5,3
Allemagne	Engagements de retraite	5,2	1,7	0,6	2,9 (c)
Italie	Indemnité de départ "TFR"	3,9			3,9
Japon	Indemnité de départ	1,1			1,1
		<u>116,8</u>	<u>85,1</u>	<u>4,7</u>	<u>27,0</u>

(a) Fonds ou versement programmé

(b) Il n'existe pas de coûts de services passés non constatés

(c) Ce montant est couvert par des placements financiers non définitivement affectés figurant en immobilisations financières (cf. note 5.3.6)

Evolution de l'engagement net sur l'exercice

Les principaux engagements de retraite connaissent l'évolution suivante en 2008 :

<i>En millions d'euros</i>	Etats-Unis	France	Allemagne	Pays-Bas	Japon	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus						
A l'ouverture de l'exercice	51,6	15,1	4,9	3,3	1,2	76,1
Droits supplémentaires acquis	3,7	0,8		1,8	0,1	6,4
Coût financier	3,4	0,7	0,3			4,4
Prestations servies sur l'exercice	-0,8	-1,1	-0,2	-1,7	-0,1	-3,9
Effets des fermetures et modif. de régimes				-1,8	-0,9	-2,7 (a)
Reclassement						
Coût des services passés		-0,7				-0,7
Ecarts de conversion	3,3				0,2	3,5
Ecarts actuariels	-0,6	-0,7	0,2		-0,1	-1,2
Valeur à la clôture de l'exercice	60,6	14,1	5,2	1,6	0,4	81,9
Couverture des engagements						
A l'ouverture de l'exercice	40,3	9,0	1,8	1,1	0,0	52,2
Dotations employeurs	4,1	1,1		1,8		7,0
Rendement attendu des fonds	3,0	0,4	0,1			3,5
Prestations servies sur l'exercice	-0,8		-0,1	-1,1		-2,0
Effets des fermetures et modif. de régimes				-1,8		-1,8
Reclassement						
Ecarts de conversion	1,9					1,9
Ecarts actuariels	-13,5					-13,5
Valeur à la clôture de l'exercice	35,0	10,5	1,8	0,0	0,0	47,3
Dont versements programmés sur 2008	3,2					3,2
Eléments différés						
A l'ouverture de l'exercice	4,8	-0,3	0,2		0,0	4,7
Passage en charges en 2008						
Effets des fermetures et modif. de régimes						
Nouveaux éléments différés en 2008	12,9	-0,7	0,2		-0,1	12,3 (b)
Reclassement						
Ecarts de conversion	1,0					1,0
Valeur à la clôture de l'exercice	18,7	-1,0	0,4	0,0	-0,1	18,0

(a) Fermeture programmée du site de Boxtel et plan de restructuration au Japon

(b) Dont écart actuariel d'expérience 0,7 million d'euros

Au 31 décembre 2008, une hausse de 1 % du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 14,1 % sur les engagements (soit 11 millions d'euros). Ces modifications de taux seraient différées en tant qu'écarts actuariels, et n'affecteraient pas immédiatement le résultat.

Charge nette sur l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2008
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	6,4
Coût financier	4,4
Rendement attendu des fonds	-3,5
Fermeture et modifications de régime	-0,9
Autres	-0,7
Total	5,7

Information sur les actifs financiers

L'allocation des fonds a été la suivante :

En M€	31/12/2008			
	Actions	Obligations	Autres	TOTAL
France	1,8	7,8	0,9	10,5
USA	19,4	12,4	3,2 (a)	35,0
Allemagne			1,8	1,8

(a) Versement programmé

Les rendements réels des fonds sur 2008 ont été de :

	Rendement 2008
France	4,2 %
Etats-Unis	-26,9 %
Allemagne	4,0 %

Autres informations

Le tableau ci-dessous présente l'analyse comparative sur cinq ans de certaines données :

En millions d'euros	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur actuelle des engagements	81,9	76,1	116,8	119,9	94,3
Juste valeur des actifs gérés par les fonds	47,3	52,2	85,1	76,9	60,4
Poids des écarts actuariels de la période liés aux engagements (en %)	-1,5%	-1,2%	-6,8%	7,6%	6,6%
Poids des écarts actuariels de la période liés aux actifs (en %)	-28,5%	-5,9%	0,4%	1,7%	-0,6%

5.3.14.1.2 Autres avantages à long terme

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME		Au 31 décembre 2008			
En millions d'euros		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecarts actuariels non constatés	Provision
Société	Nature de l'engagement				
France	Primes médailles du travail	6,5			6,5
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					6,9
Autres					
France	Autres engagements	0,5		-0,5	1,0
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,8		-0,2	2,0
					3,0
Autres pays					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				3,6
TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES					13,5

La variation de +1 % du taux d'évolution des coûts médicaux sur la valeur des engagements du plan de couverture maladie aux Etats-Unis et des éléments de compte de résultat correspondants n'est pas significative au 31 décembre 2008.

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME		Au 31 décembre 2007			
		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecarts actuariels non constatés	Provision
<i>En millions d'euros</i>					
Société	Nature de l'engagement				
France	Primes médailles du travail	6,3			6,3
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					6,7
Autres					
France	Autres engagements	0,5		-0,5	1,0
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,8		-0,1	1,9
					2,9
Autres pays					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				3,8
TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES					13,4

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME		Au 31 décembre 2006			
		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds	Ecarts actuariels non constatés	Provision
<i>En millions d'euros</i>					
Société	Nature de l'engagement				
France	Primes médailles du travail	6,0			6,0
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					6,4
Autres					
France	Autres engagements	1,0		-0,1	1,1
USA	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,1			2,1
					3,2
Autres pays					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				2,7
TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES					12,3

5.3.14.2 Autres provisions

5.3.14.2.1 Provisions pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont le plus important est résumé ci-après. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, intégrant notamment le litige DBV (cf. *infra*), couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Litige D.B.V.

Dans la continuité des décisions favorables rendues en 2007, la Cour de Cassation a rejeté le 3 juin 2008 la recevabilité du pourvoi engagé par les sociétés DBV et International Microbio contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 14 juin 2007, clôturant ainsi définitivement la partie française de ce litige, concernant un brevet de D.B.V. portant sur le diagnostic des mycoplasmes.

Toutefois en Espagne, DBV a déposé un recours devant la Cour Suprême en septembre 2008.

Enfin les procédures se poursuivent en Italie.

Dans ce contexte la Société a repris la provision relative à ce litige à hauteur de 3,3 millions d'euros en 2008, dont 3 millions d'euros en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

5.3.14.2.2 Provisions pour restructuration

Mouvement des provisions pour restructuration

Le compte de résultat de l'exercice 2008 enregistre la dotation ou la mise à jour des provisions pour restructurations (reprise nette : 2,3 millions d'euros) relatives aux opérations suivantes :

- Site de Boxtel (Pays-Bas) : la décision de fermeture du site de Boxtel a été confirmée en décembre 2007 et une provision de 30,6 millions d'euros a été enregistrée en vue de couvrir les coûts de restructuration. En 2008, la mise à jour de cette provision a conduit à une reprise de 4,5 millions d'euros : 2,6 millions d'euros en contrepartie des indemnités payées sur l'exercice et 1,9 million d'euros correspondant à la part devenue excédentaire en raison des départs anticipés. En outre, une charge d'actualisation de la provision a été enregistrée en résultat financier pour un montant de 1,3 million d'euros.
- Site de Rome (Italie) : un regroupement des activités de bioMérieux Italie sur le site de Florence a été décidé en 2008 ; une provision de 1,2 million d'euros a été constatée en vue de couvrir les indemnités à verser au personnel non transféré.
- Site de Rockland (Etats-Unis) : la décision de fermer ce site avait été annoncée en mars 2003 ; une reprise de provision (0,5 million d'euros) a été enregistrée dans les comptes 2008 en contrepartie des loyers payés sur l'exercice.
- Site d'Athen's (Etats-Unis) : une provision pour restructuration a été constatée en 2008 en vue de couvrir les coûts de relocalisation des activités du site (0,2 million d'euros).

Solde des provisions pour restructuration

Les provisions incluent des provisions pour restructuration relatives aux opérations récentes ou en cours. Au 31 décembre 2008, elles s'élèvent à 28,8 millions d'euros et concernent les sites de Boxtel (27,3 millions d'euros), de Rome (1,2 million d'euros) et d'Athen's (0,3 million d'euros).

5.3.14.3 Actifs et passifs éventuels

Actif éventuel

Aucun actif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2008.

Passif éventuel

Aucun passif éventuel significatif autre que les litiges mentionnés à la note 5.3.14.2.1. n'a été identifié au 31 décembre 2008.

5.3.15 Impôt différé

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
31 décembre 2006	24,9	5,4
Ecart de conversion	-1,7	-0,5
Variations de périmètre		6,1 (a)
Variation par le résultat	-4,4	1,8
Inscription en réserves	1,4	
Autres mouvements	-0,1	
	<hr/>	<hr/>
31 décembre 2007	20,1	12,8
Ecart de conversion	0,4	-0,2
Variations de périmètre	0,1	13,3 (b)
Variation par le résultat	4,4	-0,1
Inscription en réserves	-3,0	0,1
Autres mouvements	-0,3	-0,3
	<hr/>	<hr/>
31 décembre 2008	21,7	25,6

(a) Dont impôt différé lié à l'acquisition de Biomedics et calculé sur la base de la juste valeur du terrain et des constructions : 3,1 millions d'euros

Dont impôt différé lié à l'acquisition de BTF et calculé sur la base de la juste valeur des technologies : 3 millions d'euros

(b) Dont impôt différé lié à l'acquisition de bioTheranostics et calculé sur la base de la juste valeur des éléments acquis net de l'activation de pertes fiscales utilisables: 10,5 millions d'euros

Dont impôt différé lié à l'acquisition de AB bioMérieux et calculé sur la base de la juste valeur des éléments acquis : 2,3 millions d'euros

Dont impôt différé lié à l'acquisition de PML et calculé sur la base de la juste valeur des éléments acquis net de l'activation de pertes fiscales utilisables : 0,5 million d'euros

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis et en France, où ils résultent de différences temporaires d'imposition dues notamment aux durées d'amortissement des actifs immobilisés, à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks.

Ventilation de l'impôt différé actif <i>En millions d'euros</i>	Provisions pour retraites	Elim marges en stocks et immobilisations	Autres	Total
31 décembre 2006	5,6	8,8	10,5	24,9
Mouvements de l'exercice	-0,1	0,9	-3,9	-3,1
Ecart de conversion	-0,3	-0,5	-0,9	-1,7
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
31 décembre 2007	5,2	9,2	5,7	20,1
Mouvements de l'exercice	-0,6	0,9	0,9	1,2
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,0	0,4
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
31 décembre 2008	4,7	10,4	6,6	21,7

L'impôt différé relatif aux écritures de capitaux propres (correspondant dans le Groupe aux écritures de juste valeur des instruments financiers et aux impôts différés rattachés aux actions propres) s'élève à -2,4 millions d'euros.

L'impôt différé sur pertes reportables s'élève à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2008.

Les déficits reportables non retenus pour le calcul des impôts différés, s'élèvent à 6,1 millions d'euros qui représentent une économie potentielle d'impôt de 2,2 millions d'euros. En outre, les retraitements pratiqués en consolidation sur les sociétés concernées ne donnent pas lieu à la constatation d'une imposition différée active ; ces retraitements s'élèvent à 1,5 million d'euros (soit une économie potentielle d'impôt de 0,6 million d'euros).

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés de bioTheragnostics (10,9 millions d'euros), de l'Espagne (fusionnée avec Biomedics : 2,8 millions d'euros), de Bacterial Barcodes (2,5 millions d'euros) et de BTF (2,2 millions d'euros), dans le cadre de l'acquisition de ces sociétés. En outre, les passifs d'impôts différés incluent des provisions d'impôt sur réserves distribuables pour 2,3 millions d'euros.

5.3.16 Endettement net / (Trésorerie nette)

5.3.16.1 Refinancement de la dette

Au 31 décembre 2008, après financement des acquisitions nettes de la trésorerie disponible d'AB BioDisk (66,4 millions d'euros), AviaraDx (39,5 millions d'euros) et PML (22,2 millions d'euros) et de la distribution de 29,8 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 50,9 millions d'euros.

Le financement de ces acquisitions a été partiellement réalisé par tirage du prêt syndiqué.

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée initiale de 7 ans (janvier 2013), remboursable in fine pour 100 % du montant. Il est soumis à des clauses d'exigibilité anticipée (cf. note 5.3.16.3).

5.3.16.2 Echancier de la dette financière nette

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan. En effet, les emprunts ne sont pas actualisés, et les intérêts non courus ne sont pas intégrés, car les emprunts sont essentiellement à taux variable.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2007	Augmentations Diminutions	Change- ment périmètre	Variation au tableau des flux de trésorerie	Autres variations (a)	31/12/2008
Disponibilités	-32,8	-48,3	1,5	-6,8	-5,3	3,7	-49,9
Placements de trésorerie	-1,1	-6,2	3,3		3,3		-2,9
Disponibilités et équivalents de trésorerie	-33,9	-54,5	4,8	-6,8	-2,0	3,7	-52,8
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	25,9	18,5	4,3		4,3	-1,5	21,3
Trésorerie nette	-8,0	-36,0	9,1	-6,8	2,3	2,2	-31,5
Dettes financières confirmées	18,5	21,0	61,5		61,5	-0,1	82,4
<i>dont part à plus de cinq ans</i>	<i>1,7</i>	<i>1,2</i>					<i>1,2</i>
<i>entre 1 an et cinq ans</i>	<i>15,6</i>	<i>16,8</i>					<i>76,9 (b)</i>
<i>à moins d'un an</i>	<i>1,2</i>	<i>3,0</i>					<i>4,3 (c)</i>
Endettement net / (Trésorerie nette)	10,5	-15,0	70,6	-6,8	63,8	2,1	50,9

(a) Incidence des fluctuations de change et autres mouvements

(b) Dont emprunt syndiqué (65 millions d'euros)

Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 5,8 millions d'euros, dont 5,1 millions d'euros d'option d'achat. Le contrat se termine en 2010. A l'issue du contrat, bioMérieux pourra acquérir le bâtiment moyennant le paiement de l'option d'achat.

Dont compte-courant de participation des salariés (3,7 millions d'euros)

(c) Dont compte-courant de participation des salariés (2,3 millions d'euros)

Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 0,7 million d'euros

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2009, n'a été signé avant le 31 décembre 2008.

5.3.16.3 Exigibilité anticipée des dettes financières

Le prêt syndiqué est assujéti à un seul ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions », qui ne doit pas excéder 3. Au 31 décembre 2008, ce ratio est respecté.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2008 sont essentiellement constituées par la dette financière relative au centre logistique de la Plaine de l'Ain (IDC) et par le compte-courant de participation des salariés ; aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

5.3.16.4 Taux d'intérêt

Au 31 décembre 2008, la dette financière (82,4 millions d'euros) est intégralement constituée de lignes à taux variables (hors compte courant bloqué dans le cadre de la participation des salariés).

5.3.16.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

5.3.16.5.1 Emprunt (part en capital)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
A moins d'un an	1,2	1,2	1,2
Entre un et cinq ans	7,4	8,3	8,6
A plus de cinq ans	1,2	1,2	1,2
Total	9,8	10,7	11,0

5.3.16.5.2 Loyers futurs (capital et intérêt)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Paiements minimaux futurs	10,6	11,6	12,1
à moins d'un an	1,5	1,4	1,5
entre un et cinq ans	7,9	8,9	9,4
à plus de cinq ans	1,2	1,2	1,2
Moins frais financiers inclus	-0,8	-0,9	-1,1
Valeur actualisée des loyers futurs	9,8	10,7	11,0

5.3.16.6 Décomposition de l'endettement net / (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Zone Euro	102,5	75,3	68,1
Autres			
Dollars US	-53,6	-88,3	-64,3
Couronnes suédoises	-7,7	-0,2	-0,5
Livres anglaises	-2,3	-0,9	-2,2
Zloty polonais	-2,3	-1,4	-1,6
Yens japonais	13,1	10,9	10,9
Réals brésiliens	1,5	1,8	1,5
Rands africains	0,1	-7,8	
Autres devises	-0,4	-4,4	-1,4
Total	50,9	-15,0	10,5

5.3.16.7 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes au Groupe, une garantie à première demande est émise par bioMérieux SA au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

5.3.17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs et comptes rattachés	120,2	98,1	95,8
Avances et acomptes	1,5	0,8	1,0
Dettes fiscales et sociales	110,1	108,5	98,3
Produits constatés d'avance	26,2	23,1	23,6
Autres dettes	13,9	8,2	9,4
Autres dettes d'exploitation	151,7 (a)	140,6	132,3
Dettes d'impôt exigible	11,7	12,3	11,0
Dettes sur immobilisations	14,6	14,9	14,9
Autres	0,5	0,0	1,4
Dettes hors exploitation	15,1 (b)	14,9	16,3

(a) Les dates d'échéance des dettes d'exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de la dette relative aux obligations de retraite de bioMérieux Italie (3,6 millions d'euros), de la participation des salariés de bioMérieux SA (1,1 million d'euros) et de certains produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance

(b) Les dettes hors exploitation ont une échéance essentiellement inférieure à un an

5.3.18 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Salaires	275,8 (a)	273,0	263,4
Charges sociales	95,2	92,2	92,2
Intéressement et participation (b)	10,8	7,9	8,5
Total	381,8 (c) (d)	373,1	364,1
Effectif moyen	5 863	5 749	5 663
Effectif en fin d'exercice	6 140	5 771	5 747

(a) Dont 5,7 millions d'euros correspondant à la quote-part de la juste valeur des rémunérations en actions (cf. note 5.3.19)

(b) bioMérieux SA

(c) Dont 4,7 millions d'euros correspondant à des frais de restructuration classés en « Autres produits et charges opérationnels non courants »

(d) Dont 17,3 millions d'euros de cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (hors Espagne et Portugal, non disponibles)

5.3.19 Paiements en actions

5.3.19.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

	Plans d'attribution gratuite d'actions	
Société	bioMérieux SA	bioMérieux SA
Date de l'AG mixte (délégation donnée au conseil)	9 juin 2005	12 juin 2008
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées	1% du capital (394 537)	200 000
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés	
Conditions d'acquisition des droits	Durée de présence de 2 ans	
Période d'incessibilité	Conservation pendant 2 ans à partir de l'acquisition	
Nombre d'actions attribuées en 2008	15 000	10 000
Nombre d'actions attribuées cumulé au 31/12/2008	286 000	10 000
Nombre d'actions effectivement remises en 2008	160 500	0
Nombre d'actions effectivement remises cumulé au 31/12/2008	198 500	10 000
Nombre d'actions annulées en 2008	0	0
Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2008	87 500	10 000
Nombre d'actions restant à attribuer au 31/12/2008	0	190 000

Une charge de 5,7 millions d'euros a été constatée à ce titre en frais de personnel en 2008 contre 5,3 millions d'euros en 2007 (cf. note 5.3.18).

Compte tenu des 172 500 actions déjà acquises au 31 décembre 2008 par bioMérieux SA, l'ensemble du plan d'attribution est couvert au 31 décembre 2008.

5.3.19.2 Plan d'options de souscription d'actions

	Plan d'options de souscription d'actions
Société	bioTheranostics
Date de l'AG (délégation donnée au conseil)	24 septembre 2008
Nombre d'options susceptibles d'être attribuées	1 000 000
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés / Conseils
Point de départ d'exercice des options	4 ans à compter de la date d'attribution - 25% à la fin de chaque année
Date d'expiration des options	10 ans à compter de la date d'attribution
Prix de souscription par action	\$6,00
Nombre d'options attribuées en 2008	367 500
Nombre d'options attribuées cumulé au 31/12/2008	360 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2008	367 500
Nombre d'options exercées au 31/12/2008	0
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	0
Nombre d'options annulées en 2008	7 000
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2008	639 500

La charge constatée à ce titre en frais de personnel en 2008 est non significative (cf. note 5.3.18).

Ce plan d'options de souscription d'actions, émis sur les titres de la société bioTheranostics, n'a pas d'incidence significative sur le calcul du résultat net dilué par action.

5.3.20 Charges de locations simples

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Charges de location simple	19,7	17,0	17,6

5.3.21 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Amortissements des immobilisations	75,1	72,3	71,9
Provisions	-6,6	8,4	-2,3
Dépréciation des actifs courants	8,1	-4,2	2,4
Dépréciation des immobilisations financières	1,2	1,1	-1,1
Total	77,8	77,6	70,9

5.3.22 Charge financière nette

5.3.22.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Frais financiers	2,3 (a)	5,2	-2,9	0,4	-0,5
Ecart de change	0,4		0,4	-0,3	-0,1
Frais de mise en place des nouveaux emprunts					-0,6
Couvertures de taux				-0,1	0,3
TOTAL	2,7	5,2	-2,5	0,0	-0,9

(a) produits financiers sur opérations de trésorerie

5.3.22.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Produits sur créances de location financement	3,5		3,5	3,4	3,4
Dépréciation / Cession de titres non consolidés	0,6	1,6	-1,0 (a)	2,2 (c)	1,1 (d)
Autres	1,1	4,4	-3,3 (b)	-0,9	-2,7
Total	5,2	6,0	-0,8	4,7	1,8

(a) Dont dépréciation des titres Inodiag (-0,9 million d'euros) et Dynavax (-0,7 million d'euros)

(b) Dont couvertures de change commerciales (-2,1 millions d'euros), charge d'actualisation de la provision pour restructuration du site de Boxtel (-1,3 million d'euros) et intérêts de retard (0,9 million d'euros)

(c) Dont plus-value réalisée lors de la cession des titres OPi (3,3 millions d'euros) et dépréciation des titres Dynavax (-0,8 million d'euros) et Oscient Pharma (-0,3 million d'euros)

(d) Dont dépréciation des titres Dynavax (+2,1 millions d'euros) et Oscient Pharma (-1 million d'euros)

5.3.22.3 Ecart de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Ventes	3,0	-0,3	-1,3
Achats	-1,7	2,1	-0,1
Financier	0,4	-0,3	-0,1
Total	1,7	1,5	-1,5

5.3.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Cessions partielles de titres	2,7	1,3	1,4 (a)		
Restructuration de bioMérieux Japon	1,0	2,6	-1,6 (b)		
Restructuration du site de Boxel	4,5	5,8	-1,3 (c)	-28,5 (c)	0,2
Autres restructurations	0,6	2,0	-1,4 (d)	-0,1	-0,6
Plus et moins-values sur opérations en capital	7,8	6,9	0,9	0,2	
Autres	3,4	2,2	1,2 (e) (f)	11,3 (e) (f)	3,5 (f)
Total	20,0	20,8	-0,8	-17,1	3,1

(a) Dont cession de 34 % des titres de bioMérieux Japon (1,6 million d'euros) et cession de 26 % des titres de bioMérieux Afrique du Sud (-0,2 million d'euros)

(b) Dont indemnités versées aux salariés (1 million d'euros)

(c) Ces charges incluent (en millions d'euros) :

. les indemnités de départ versées aux salariés	-2,6	
. les surcoûts liés au transfert des activités de production	-1,9	
. la dépréciation des stocks non transférables	-1,1	
. la dépréciation des immobilisations non utilisées à terme	-0,2	-0,6
. la dotation/reprise nette à la provision pour restructuration (cf.note 5.3. 14.2.2)	4,5	-30,6
. la reprise nette aux provisions pour retraites et médailles du travail		2,7

(d) cf. note 5.3.14.2.2

(e) Dont reprises nettes aux provisions pour litiges : 3 millions d'euros au 31 décembre 2008 (cf. note 5.3.14.2.2) et 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2007

(f) Dont produits nets liés à la cession de la gamme Hémostase : 0,3 million d'euros au 31 décembre 2008, 0,4 million d'euros au 31 décembre 2007 et 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2006

Dont charges liées à l'arrêt des microplaques aux Etats-Unis : -6,6 millions d'euros au 31 décembre 2006

5.3.24 Impôts sur les résultats

5.3.24.1 Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois		2007 12 mois		2006 12 mois	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français (a)	62,9	34,4%	53,2	34,4%	52,8	34,4%
- Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	-0,3	-0,2%	2,3	1,5%	1,8	1,2%
- Impôts de distribution	3,6	2,0%	3,4	2,2%	4,4	2,9%
- Incidence des différences permanentes	-1,8	-1,0%	-0,5	-0,3%	-1,2	-0,8%
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	1,8	1,0%	3,7	2,4%	0,4	0,2%
- Utilisation d'actifs d'impôt antérieurement non constatés	-2,3	-1,2%	-0,4	-0,3%	-4,6	-3,0%
- Crédits d'impôt (notamment crédits d'impôt recherche)	-12,4	-6,8%	-6,6	-4,3%	-7,0	-4,5%
Charge effective d'impôt	51,5	28,2%	55,1	35,6%	46,6	30,4%

(a) Application du taux de droit commun français au résultat net avant impôt des sociétés intégrées.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %.

5.3.24.2 Ventilation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Impôt sur le résultat opérationnel courant	51,6	51,6	45,6
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels	0,5	0,5	0,6
Impôt sur le résultat financier	-0,6	3,0	0,4
Total	51,5	55,1	46,6
Charge nette d'impôt			
dont Charge d'impôt courant	56,0	48,9	51,5 (a)
dont Charge nette d'impôt différé	-4,5	6,2	-4,9

(a) Dont 47 millions d'euros hors cession de la gamme de produits Hémostase

5.3.25 Information sectorielle

bioMérieux est organisée par zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Asie Pacifique et Amérique latine). L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la Direction « Europe ».

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 DECEMBRE 2008 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)	662,6	242,8	129,2	75,9		1110,5
Ventes externes au départ de la zone	675,6	248,1	119,8	67,0		1110,5
Ventes inter-secteurs	103,3	167,2	1,5	1,9	-273,9	0,0
Chiffre d'affaires au départ de la zone	778,9	415,3	121,3	68,9	-273,9	1110,5
Résultat						
Résultat opérationnel courant du secteur	69,8	116,5	5,2	1,6	-6,2	186,9
Autres produits et charges opérationnels non alloués						-0,8
Résultat opérationnel						186,1
Coût de l'endettement financier net						-2,5
Autres charges financières nettes non allouées						-0,8
Résultat avant impôt						181,5
Impôt sur les résultats						-51,5
Résultat d'ensemble net						130,0
Autres informations						
Total des investissements (y compris location-financement à long terme)	-60,0	-33,0	-7,4	-8,2		-108,6
Amortissements et dépréciations du secteur	-55,2	-14,6	-4,5	-5,4		-79,7
Amortissements et dépréciations non alloués						1,9
Total des amortissements et dépréciations						-77,8
Bilan						
Actif						
Actifs sectoriels	783,0	335,2	71,0	45,6	-228,6	1006,2
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>222,5</i>	<i>118,9</i>	<i>22,0</i>	<i>14,9</i>		<i>378,3</i>
Investissements dans des entreprises associées						2,0
Actifs non alloués						181,0
Actifs consolidés						1189,2
Passif						
Passifs sectoriels	387,0	121,5	43,5	21,3	-228,6	344,7
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						688,4
Dettes financières						103,7
Autres passifs non alloués						52,4
Passifs consolidés						1189,2

31 DECEMBRE 2007 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)	613,2	262,7	118,9	68,0		1062,8
Ventes externes au départ de la zone	619,6	271,8	110,9	60,5		1062,8
Ventes inter-secteurs	96,0	149,5		1,3	-246,8	0,0
Chiffre d'affaires au départ de la zone	715,6	421,3	110,9	61,8	-246,8	1062,8
Résultat						
Résultat opérationnel courant du secteur	62,5	95,8	5,4	5,5	-2,2	167,0
Autres produits et charges opérationnels non alloués						-17,1
Résultat opérationnel						149,9
Coût de l'endettement financier net						0,0
Autres charges financières nettes non allouées						4,7
Quote part de résultat des entreprises associées						-1,4
Résultat avant impôt						153,2
Impôt sur les résultats						-55,1
Résultat d'ensemble net						98,1
Autres informations						
Total des investissements (y compris location-financement à long terme)	59,2	32,1	5,7	6,0		103,0
Amortissements et dépréciations du secteur	-50,1	-7,9	-5,2	-2,8		-66,0
Amortissements et dépréciations non alloués						-11,5
Total des amortissements et dépréciations						-77,5
Bilan						
Actif						
Actifs sectoriels	587,8	187,6	85,6	54,5	-93,8	821,7
<i>Dont actif immobilisé</i>	220,6	70,7	20,9	14,9		327,1
Investissements dans des entreprises associées						3,1
Actifs non alloués						173,6
Actifs consolidés						998,4
Passif						
Passifs sectoriels	289,2	117,8	11,3	8,1	-93,8	332,6
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						601,3
Dettes financières						39,5
Autres passifs non alloués						25,0
Passifs consolidés						998,4

31 DECEMBRE 2006 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)	586,0	268,8	113,1	69,0		1036,9
Ventes externes au départ de la zone	594,2	276,3	105,8	60,6		1036,9
Ventes inter-secteurs	94,6	135,1		0,6	-230,3	0,0
Chiffre d'affaires au départ de la zone	688,8	411,4	105,8	61,2	-230,3	1036,9
Résultat						
Résultat opérationnel courant du secteur	70,1	72,9	3,0	3,1	0,3	149,4
Autres produits et charges opérationnels non alloués						3,1
Résultat opérationnel						152,5
Coût de l'endettement financier net						-0,9
Autres charges financières nettes non allouées						1,8
Quote part de résultat des entreprises associées						-1,4
Résultat avant impôt						152,0
Impôt sur les résultats						-46,6
Résultat d'ensemble net						105,4
Autres informations						
Total des investissements (y compris location-financement à long terme)	55,1	33,1	5,6	6,1		99,9
Amortissements et dépréciations du secteur	-35,6	-13,6	-5,6	-2,7		-57,5
Amortissements et dépréciations non alloués						-13,4
Total des amortissements et dépréciations						-70,9
Bilan						
Actif						
Actifs sectoriels	545,0	234,1	52,4	42,8	-80,2	794,1
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>204,2</i>	<i>76,3</i>	<i>9,9</i>	<i>12,4</i>		<i>302,8</i>
Investissements dans des entreprises associées						4,9
Actifs non alloués						140,6
Actifs consolidés						939,6
Passif						
Passifs sectoriels	248,6	103,5	29,6	18,4	-80,2	319,9
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						557,5
Dettes financières						44,4
Autres passifs non alloués						17,8
Passifs consolidés						939,6

5.3.26 Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	2008							2007						
	Deloitte & Associés		CCA		Autres		Total	Deloitte & Associés		CCA		Autres		Total
Certification des comptes	696	98%	129	100%	220	93%	1045	780	100%	125	100%	165	99%	1070
- bioMérieux SA	153	22%	129	100%			282	129	17%	125	100%			254
- filiales intégrées globalement	543	76%			220	93%	763	651	83%			165	99%	816
Missions accessoires	10		4		2	1%	12					2	1%	2
AUDIT	706	99%	129	100%	222	94%	1057	780	100%	125	100%	167	100%	1072
Juridique, fiscal, social	4	0%				0%	4	2	0%				0%	2
Autres					15	6%	15						0%	0
AUTRES PRESTATIONS	4	1%	0		15	6%	19	2	0%	0		0	0%	2
TOTAL	710	100%	129	100%	237	100%	1076	782	100%	125	100%	167	100%	1074

5.3.27 Gestion des risques

5.3.27.1 Risque de change

5.3.27.1.1 Politique du Groupe

Une part importante de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles le Groupe opère.

En outre, le Groupe peut être exposé sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique latine).

La politique actuelle du Groupe (qui pourrait être modifiée) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur les entités de production.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2008). Le détail du nominal de la répartition entre couvertures de transactions comptabilisées et futures et de la valeur de marché des instruments de couverture, est présenté en note 5.3.27.1.3.

5.3.27.1.2 Exposition au risque de change

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2008		2007		2006	
	12 mois	%	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	517	47%	478	45%	472	46%
Autres						
Dollars (a)	282	25%	294	28%	299	29%
Livres anglaises	36	3%	43	4%	42	4%
Yens japonais	29	3%	28	3%	31	3%
Zlotys polonais	28	3%	25	2%	24	2%
Réals brésiliens	28	2%	26	2%	27	3%
Autres devises	191	17%	169	16%	142	14%
Sous-total	594	53%	585	55%	565	54%
TOTAL	1 111	100%	1 063	100%	1 037	100%
Sensibilité (b)	-6		-6		-6	

(a) Dollar et monnaies associées : comprend Etats-Unis et Chine

(b) Impact d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises

Eléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007
Résultat net	-1,2	-1,0
Capitaux propres (a)	-3,7	-3,2

(a) Conversion au taux de clôture

Exposition des créances et des dettes

La position en devises au 31 décembre 2008 des principales sociétés du groupe (bioMérieux SA et bioMérieux Inc) exposées à un risque de change est donnée dans le tableau suivant :

	USD	JPY	BRL	GBP	RUB
<i>(en millions de devises)</i>					
Actifs en devises	61,7	1 016	16,9	3,2	128,5
Passifs en devises	-64,5	-45	0,0	-0,1	0,0
Position de change avant couverture	-2,8	971	16,9	3,1	128,5
Couverture	-0,4	971	16,9	3,0	35,0
Position de change après couverture	-2,4	0	0,0	0,1	93,5
<i>(en millions d'euros)</i>					
Position de change après couverture	-1,7	0	0,0	0,2	2,3
Sensibilité (a)	0	0	0	0	0

(a) Impact d'une hausse instantanée de 1 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2008, après prise en compte des couvertures

5.3.27.1.3 Instruments de couverture

bioMérieux procède à des opérations de couverture afin de réduire les risques de change susceptibles d'impacter son résultat net par rapport à son budget. Sa pratique générale est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des opérations de risques analogues. Les couvertures sont prises dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2008 <i>En millions d'euros</i>	Montant	Échéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	88,0	88,0		
- Options	0,3	0,3		
Total	88,3	88,3		
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	190,3	164,6	25,7	11,2
- Options	21,3	19,3	2,0	1,6
Total	211,6	183,9	27,7	12,8
Couvertures des investissements nets à l'étranger				
- Change à terme	51,8	41,0	10,8	-2,6
Total	51,8	41,0	10,8	-2,6

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2008 et le cours de marché au 31 décembre 2008

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures en cours au 31 décembre 2008 (+12,8 millions d'euros) est comptabilisée en autres réserves (+13 millions d'euros) et en résultat (-0,2 million d'euros).

La valeur de marché des couvertures des investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2008 (-2,6 millions d'euros) est comptabilisée en autres réserves.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2008 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Le « recyclage » en résultat opérationnel courant de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie précédemment imputés en réserves n'est pas significatif.

5.3.27.2 Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances reflète la juste valeur des flux nets à recevoir. L'impact des dépréciations nettes sur les créances clients est donnée en note 5.3.9.

5.3.27.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants et l'impact de la saisonnalité étant non significatif, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 5.3.16.2.

5.3.27.4 Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du niveau de l'endettement net (50,9 millions d'euros au 31 décembre 2008) l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture. Une variation de taux de 100 points de base en 2008 n'aurait pas eu d'incidence significative sur les frais financiers nets résultant des placements et des dettes financières.

5.3.27.5 Risque de contrepartie

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements,...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

5.3.27.6 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 5.3.1.17), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

Rubrique au bilan	Note	Désignation des instruments financiers	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
			Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs :						
Immobilisations financières :	6		16,6	16,6	17,8	17,8
- prêts et créances		D	5,7	5,7	5,4	5,4
- titres disponibles à la vente		A	10,8	10,8	11,5	11,5
- titres comptabilisés selon l'option à la juste valeur par le résultat		B	0,1	0,1	0,9	0,9
Participations dans les entreprises associées	7	D	2,0	2,0	3,1	3,1
Autres actifs non courants (part LT des créances de location financement)	5.3	C	26,0	26,0	21,7	21,7
Créances clients :	9		315,4	315,4	293,6	293,6
- créances clients		D	304,5	304,5	284,1	284,1
- part court terme des créances de location financement	5.3	C	10,9	10,9	9,5	9,5
Autres créances :						
- avances et acomptes	10	D	2,4	2,4	1,3	1,3
- instruments dérivés	10	(*)	10,2	10,2	0,0	0,0
- couverture de transactions commerciales futures	27.1.3		12,8	12,8		
- couverture des investissements nets à l'étranger	27.1.3		-2,6	-2,6		
Disponibilités et équivalents de trésorerie	11	B	52,8	52,8	54,5	54,5
Passifs :						
Fournisseurs	17	D	120,2	120,2	98,1	98,0
Autres dettes :						
- avances et acomptes	17	D	1,5	1,5	0,8	0,8
- autres dettes d'exploitation		D	13,9	13,9	8,2	8,2
- dettes sur immobilisations		D	14,6	14,6	14,9	14,9
- instruments dérivés	17	(*)	0,0	0,0	-0,6	-0,6
- couverture de transactions commerciales futures	27.1.3				-0,2	-0,2
- couverture des investissements nets à l'étranger	27.1.3				-0,4	-0,4
Emprunts (courants & non courants)	16.2	C	103,7	103,7	39,5	39,5

A : actifs ou passifs disponibles à la vente

B : actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le résultat

C : actifs ou passifs évalués au coût amorti

D : actifs ou passifs évalués au coût

(*) : comptabilisés au bilan à la juste valeur ; la contrepartie dépend de la qualification de la couverture (cf. note 1.17)

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2008.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 5.3.9) et les immobilisations financières (note 5.3.6).

Les dépréciations et variations de juste valeur sur les actifs financiers ont été constatées uniquement en résultat.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

5.3.28 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 11,6 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par la société Mérieux Alliance, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 136,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 19,4 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros au titre de l'exercice 2007) et 23,1 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (2 %) puis verser un intéressement jusqu'en 2027 ou 2029 selon les projets (1 % à 2 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008.
- bioMérieux Inc et bioMérieux SA ont conclu différents accords, totalisant 35 millions d'euros, qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes.
- bioMérieux SA disposait au 31 décembre 2008 d'une option d'achat de 35 % du capital social de ReLIA Diagnostic System LLC à échéance janvier 2009 qui n'a pas été exercée.
- bioMérieux Inc dispose d'une option d'achat sur les 7 % qu'il ne détient pas encore de bioMérieux Mexique, sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de cette société ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière de bioMérieux n'est pas significatif.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5% du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- bioMérieux SA bénéficie d'un crédit syndiqué de 260 millions d'euros (dont 65 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2008) remboursable in fine en 2013 (cf. note 16.1).
- Suite à des opérations d'acquisition-cession, la Société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- L'estimation au 31 décembre 2008 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 224 675 heures.
- bioMérieux SA bénéficie d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie SA. Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 1,6 million d'euros.
- Les autres engagements reçus s'élèvent à 0,9 million d'euros.

5.3.29 Transactions avec les parties liées

5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2008 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (Administrateurs et Mandataires sociaux) s'élève à 6 millions d'euros. Ce montant inclut notamment des rémunérations fixes (0,7 million d'euros) et variables (1 million d'euros), des jetons de présence (0,3 million d'euros), des avantages retraites et prévoyance (0,2 million d'euros), et des attributions d'actions non encore définitivement acquises (3,8 millions d'euros).

5.3.29.2 Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La société bioMérieux SA a acheté des matières premières et des prestations de service, pour un montant total de 2,7 millions d'euros en 2008, à la société La Bergerie de la Combe au Loup, détenue à 20 % et mise en équivalence.

5.3.29.3 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

La société Mérieux Alliance, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2008, a assuré des prestations de conseil et d'assistance à bioMérieux SA, bioMérieux Inc et bioMérieux BV, s'élevant à 6,4 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à Mérieux Alliance 1,9 million d'euros de charges supportées pour son compte.

Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Silliker Group Corp, détenu majoritairement par Mérieux Alliance, des réactifs et des instruments pour un montant de 3,3 millions d'euros en 2008. En outre bioMérieux Italie a refacturé des services à hauteur de 0,2 million d'euros.

La société ABL, détenue à 100 % par la société TSGH, elle même contrôlée à 100 % par la société Mérieux Alliance, est sous-traitant de la société bioMérieux Inc ; le total des marchandises facturées s'élève à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2008. Par ailleurs, bioMérieux Inc fournit à ABL des prestations de services s'élevant à 1,6 million d'euros sur l'exercice.

La société bioMérieux Afrique du Sud a versé 1,3 million d'euros à la société Omnimed, détenue à 26 % par Litha Healthcare Holdings (pty) Ltd au titre de prestations administratives.

La société Thera Mac Cann a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1 million d'euros au titre de 2008.

bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire 1,3 million d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux et 1,6 million d'euros à la Fondation Mérieux.

5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture

À la connaissance du Groupe, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2008 d'événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de l'exercice.

5.3.31 Consolidation

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la société Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

5.3.32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008

		2008 (a)	2007 (a)
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399		Société Mère
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm - Suède	100%	
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 - USA	100%	100%
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road - Athens - GA 30602 - USA	100%	100%
bioMérieux Afrique du Sud	7 Malibongwe Dr, Cnr Aimee St. Fontainebleau, Randburg, PO BOX 2316 Randburg 2125	74%	100%
bioMérieux Afrique Occidentale	08 BP 2634 - Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100%	100%
bioMérieux Algérie	Algérie Business Center Les Pins Maritimes - Mohammadia Alger, Algérie	100%	100%
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100%	100%
bioMérieux Argentine	Av. Congreso 1745 - (C1428BUE) Capital federal - Buenos Aires - Argentine	100%	100%
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100%	100%
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 97, A-1230 Wien - Autriche	100%	100%
bioMérieux Belgique	Media Sqaure - 18-19 Place des Carabiniers - 1030 Bruxelles - Belgique	100%	100%
bioMérieux Benelux BV	Boseind 15 - PO Box 23 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100%	100%
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%
bioMérieux Canada	7815 Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100%	100%
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100%	100%
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%
bioMérieux Colombie	Avenida 15 n° 100-43 - Piso 2 - Bogota - Colombie	100%	100%
bioMérieux Corée	7th floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100%	100%
bioMérieux CZ	Praha 5, Kosire, Jinonická 80/804- République Tchèque	100%	100%
bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100%	100%
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100%	100%
bioMérieux Finlande	Rajatorpantie 41C - 01640 Vantaa - Finlande	100%	100%
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100%	100%
bioMérieux Hong Kong Investment	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	

		2008 (a)	2007 (a)
bioMérieux Hongrie	Foti ut.56 - HU - 1047 Budapest - Hongrie	100%	100%
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - USA	100%	100%
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100%	100%
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Etoile - France	100%	100%
bioMérieux Italie	Via Fiume Bianco, 56 - 00144 Roma - Italie	100%	100%
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	93%	93%
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC - Building n° A/P 26 - Healthcare City - Dubaï United Arab Emirates	100%	
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0580 Oslo - Norvège	100%	100%
bioMérieux Nouvelle-Zélande	22/10 Airbourne Road - North Harbour - Auckland - Nouvelle- Zélande	100%	100%
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100%	100%
bioMérieux Portugal	Rua do Alto do Montijo, Lotes 1 e 2 - 2790-012 Carnaxide - Portugal	100%	100%
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke - Hampshire RG 22 6HY - Royaume- Uni	100%	100%
bioMérieux Russie	Petrovsko - Razoumovskii proyezd, 29 - Stroyeniye 2 127287 Moscou - Russie	100%	100%
bioMérieux Singapour	11 - Biopolis Way - Helios blk - 11#10-03 Singapore 138667	100%	
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100%	100%
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale - 1211 Genève 2 - Suisse	100%	100%
bioMérieux Thaïlande	Regent House Bldg, 16th floor - 83 Rajdamri Road - Lumpini - Pathumwan - Bangkok 10330 - Thaïlande	100%	100%
bioMérieux Turquie	Degirmen Sok. Nida Plaza Kat:6 - 34742 Kozyatagi - Istanbul - Turquie	100%	100%
BTF Pty Limited	Unit 1, 35-41 Waterloo Road - North Ryde NSW 2113 - Australie	100%	100%
bioTheranostics	11025 Roselle Street - Suite 200 - San Diego CA 92121 - USA	100%	
PML Microbiologicals	27120 SW 95ème avenue - Wilsonville OR 97070 - USA	100%	
Shangai bioMérieux Bio-engineering	1181 North Qinzhou Road - Shangai 200233 - P.R. - Chine	60%	
Sysmex bioMérieux (anciennement bioMérieux Japon)	Central Tower 8th - 1 2 2 Osaki Shinagawa-ku - Tokyo 141-0032 - Japon	66%	100%

Deux sociétés sont mises en équivalence :

		2008 (a)	2007 (a)
Bergerie Combe Au Loup	Bazourgues - Boisset St Priest - 42560 St Jean Soleymieux - France	20%	20%
Relia Diagnostic Systems LLC	One Market - Suite 1475 - Steuart Tower - San Francisco - USA	15%	15%

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêts.

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BIOMERIEUX, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

5.4.2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, comme mentionné dans la note 1.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code du commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme décrit aux notes 1.12 et 14.1 de l'annexe, les provisions destinées à couvrir les engagements du groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles par des experts désignés par les sociétés du groupe. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 1.12 et 14.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Comme décrit en note 1.8 de l'annexe, votre société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées par votre société et nous avons vérifié que la note 1.8 donne une information appropriée.
- Enfin, le groupe constitue des provisions pour couvrir les litiges et les restructurations, tels que décrits dans les notes 1.13 et 14.2 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.4.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard CHABANEL

Alain DESCOINS

5.5 COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2006, 2007 ET 2008

COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	jan 08-dec 08 12 mois	jan 07-dec 07 12 mois	jan 06-dec 06 12 mois
Ventes marchandises et produits finis	557,0	512,4	494,1
Produits activités annexes	42,2	40,5	36,4
Chiffre d'affaires (note 5.5.21)	599,2	552,9	530,5
Production stockée (encours + produits finis)	5,0	5,1	-1,8
Production immobilisée	4,4	6,2	7,8
Production activité	608,6	564,2	536,5
Achats	-225,3	-209,1	-194,5
Variations stocks M.P./instruments	2,4	2,7	1,5
Services extérieurs	-137,8	-123,0	-98,1
Valeur ajoutée	247,9	234,8	245,4
Impôts, taxes et assimilés	-9,0	-13,0	-13,2
Salaires et charges (note 5.5.22)	-168,3	-160,7	-154,7
Excédent brut d'exploitation	70,6	61,1	77,5
Amortissements et provisions	-34,3	-33,9	-19,7
Autres produits et charges d'exploitation	-5,0	-4,4	-11,9
Résultat d'exploitation	31,3	22,8	45,9
Charges et produits financiers (note 5.5.25)	-3,0	-1,3	-2,0
Produits et charges des participations	50,4	10,8	33,1
Résultat courant avant impôt	78,7	32,3	77,0
Résultat exceptionnel (note 5.5.27)	0,3	2,9	-1,4
Participation des salariés	-2,6	-1,0	-3,2
Impôt sur les bénéfices (note 5.5.28)	2,3	-1,0	-10,5
Bénéfice net	78,7	33,2	61,8
Résultat par action (a)	1,99	0,84	1,57

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

BILAN

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2008	Net 31/12/2007	Net 31/12/2006
Actif immobilisé			
. Immobilisations incorporelles (note 5.5.3)	31,8	32,9	35,1
. Immobilisations corporelles (note 5.5.4)	130,2	125,9	120,4
. Immobilisations financières (note 5.5.5)	289,1	221,8	212,4
Total	451,1	380,6	367,9
Actif circulant			
. Stocks et en-cours (note 5.5.6)	83,2	76,8	67,2
. Clients et comptes rattachés (note 5.5.7)	186,0	164,9	151,7
. Autres créances d'exploitation (note 5.5.8)	21,4	14,0	14,8
. Créances hors exploitation (note 5.5.8)	13,4	12,6	4,8
. Disponibilités (note 5.5.10)	26,0	33,5	13,7
Total	330,0	301,8	252,2
Ecart de conversion actif (note 5.5.12)	4,9	1,5	0,7
Total actif	786,0	683,9	620,8
Passif	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres (note 5.5.13.2)			
. Capital (note 5.5.13.1)	12,0	12,0	12,0
. Primes	63,5	63,5	63,5
. Réserves	230,9	227,5	195,6
. Provisions réglementées et subventions (note 5.5.14)	28,6	26,7	25,2
. Résultat de l'exercice	78,7	33,2	61,8
Total	413,7	362,9	358,1
Provisions (note 5.5.15)	32,5	34,4	28,1
Dettes			
. Emprunts et dettes financières (note 5.5.16.2)	139,0	106,7	80,1
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.5.17)	113,9	103,3	81,6
. Autres dettes d'exploitation (note 5.5.17)	72,0	65,0	61,7
. Dettes hors exploitation (note 5.5.17)	12,6	10,5	10,7
Total	337,5	285,5	234,1
Ecart de conversion passif (note 5.5.18)	2,3	1,1	0,5
Total passif	786,0	683,9	620,8

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>En millions d'euros</i>	jan 08-dec 08 12 mois	jan 07-dec 07 12 mois	jan 06-dec 06 12 mois
Résultat net	78,7	33,2	61,8
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	32,1	63,3	40,2
Résultat sur opérations en capital	0,7	-3,2	1,4
Mali de fusion	0,2		
Capacité d'autofinancement	111,7	93,3	103,4
Variation des stocks	-7,4	-7,8	0,3
Augmentation des créances clients	-21,1	-13,2	-22,3
Augmentation des dettes fournisseurs et autres BFRE	8,6	25,5	6,8
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-19,9	4,5	-15,2
Variation de la dette nette d'impôt	1,2	-9,2	-3,3
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	-2,9	0,3	0,7
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-21,6	-4,4	-17,8
Flux liés à l'activité	90,1	88,9	85,6
Investissements industriels	-32,0	-31,7	-53,7
Cessions d'immobilisations industrielles	4,5	5,4	2,0
Variation de la dette sur immobilisations	1,8	1,7	-1,2
Titres de participations	-72,7 (1)	-26,4 (2)	-5,5 (3)
Variation nette des avances et prêts aux filiales	-3,7	-14,2 (4)	20,0
Augmentation des autres immobilisations financières	2,4	-0,5	-0,6
Flux liés aux activités d'investissement	-99,7	-65,7	-39,0
Distribution de dividendes	-29,8 (5)	-29,9	-18,1
Fonds propres	-29,8	-29,9	-18,1
Variation de l'endettement net (Hors incidence des fluctuations de change)	-39,4	-6,7	28,5
Analyse de la variation de l'endettement net			
Endettement net à l'ouverture	73,2	66,4	94,7
Incidence des fluctuations de change	0,4	0,1	0,2
Variation de l'endettement net :	39,4	6,8	-28,5
- <i>Endettement confirmé</i>	62,0	2,8	-0,1
- <i>Disponibilités et autres concours bancaires courants</i>	-22,6	4,0	-28,4
Endettement net à la clôture (note 5.5.16.2)	113,0	73,3	66,4

(1) Dont acquisition titres AB bioMérieux (-68,7 millions d'euros), souscription augmentation de capital de HK Investment (-3,6 millions d'euros)

(2) Dont acquisition titres BTF (-11,6 millions d'euros), souscription augmentation de capital de bioMérieux Afrique du Sud (-8 millions d'euros)

(3) Dont acquisition titres ReLIA (-6,8 millions d'euros)

(4) Dont prêt bioMérieux Espagne (-10 millions d'euros)

(5) Distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 12 juin 2008

5.5.1 Remarques préliminaires

5.5.1.1 Nouvelles filiales

Courant mars 2008, la société a procédé à l'ouverture d'une filiale à Singapour. Les titres de cette société ont été souscrits pour une valeur de 0,1 million d'euros.

bioMérieux SA a repris à bioMérieux Chine les titres de la société HK Investment Ltd, mise en place dans le cadre de la création avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Co., Ltd. d'une entreprise commune, basée à Shanghai (Chine), dénommée Shanghai bioMérieux Bio-engineering Co., Ltd. et dont le groupe détient (60 %).

Par ailleurs, la filiale bioMérieux Moyen Orient (Dubai) a été créée en octobre 2008.

5.5.1.2 Acquisition de sociétés

En juin 2008, bioMérieux SA a acquis la société suédoise AB Biodisk rebaptisée AB bioMérieux, pour une valeur de 68,7 millions d'euros (643 millions de SEK).

Par ailleurs, en décembre 2008, la société a acquis auprès de la société SYSMEX le fonds de commerce relatif à la distribution en France des instruments de la gamme UF (50, 100, 100I et 500I) pour une valeur de 0,8 million d'euros.

5.5.1.3 Cessions partielles de titres de participation

Dans le cadre de la joint-venture créée entre les sociétés bioMérieux Japon et Sysmex, bioMérieux SA a cédé à la société Sysmex 34 % du capital de sa filiale au Japon, pour une valeur de 1,9 million d'euros (304 millions de JPY). Cette opération s'est traduite par la constatation d'une moins-value de cession d'un montant de 0,1 million d'euros.

En date du 27 août 2008, bioMérieux SA a cédé pour un montant de 0,8 million d'euros (9,4 millions de ZAR) à la société Litha 26 % du capital de sa filiale en Afrique du Sud. Cette opération qui avait été précédée par une réduction de capital de cette filiale d'un montant de 3 millions d'euros (30 millions de ZAR), s'est traduite par la constatation d'une moins-value de cession de 0,5 million d'euros.

5.5.1.4 Restructuration bioMérieux Japon

En date du 31 mars 2008, bioMérieux SA a consenti une aide à sa filiale bioMérieux Japon pour un montant de 1,5 million d'euros (240 millions de JPY) destinée à couvrir les frais de restructuration de sa filiale.

5.5.1.5 Absorption SNC Stelhys

En date du 18 février 2008, bioMérieux SA a absorbé par Transmission Universel de Patrimoine la société SNC Stelhys. Cette absorption s'est traduite par la constitution d'un mali de fusion qui s'élève à 0,2 million d'euros.

5.5.1.6 Cession MRC5

En date du 3 octobre 2008, la société a cédé à la société RD Biotech, le fonds de commerce constitué par son activité de production et de commercialisation de cellules diploïdes humaines dites "MRC5". Cette cession s'est traduite par un produit exceptionnel de 0,6 million d'euros.

5.5.1.7 Subvention ADNA

La société a reçu l'accord de l'OSEO ANVAR pour l'octroi de subventions et d'avances remboursables dans le cadre du projet ADNA "Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches Thérapeutiques".

La société a ainsi comptabilisé en 2008 une subvention de 4,2 millions d'euros.

5.5.1.8 Mesures fiscales

Le crédit d'impôt recherche bénéficie de nouvelles dispositions de la loi de finance 2008 qui porte son taux à 30 % des dépenses éligibles, contre 10 % l'année précédente. Ainsi, le crédit d'impôt recherche 2008 représente 11,5 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2007.

5.5.2 Notes et principes comptables

Les comptes sont établis conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999.

5.5.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation.

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

5.5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au nouveau règlement sur les actifs, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

**Instruments placés ou utilisés en interne*

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

Lors de la première application du nouveau règlement sur les actifs, en 2005, les résultats du calcul rétrospectif ont conclu à une surévaluation globale des amortissements à l'ouverture de 4,4 millions d'euros, traitée comme suit :

Reprise nette des amortissements comptables	-4,4 millions d'euros
Dotation aux amortissements dérogatoires	7,7 millions d'euros
Report à nouveau	-3,3 millions d'euros

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

5.5.2.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée en tenant compte du chiffre d'affaires, des dettes financières et des éventuels actifs technologiques et immobiliers de la participation en cause.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

5.5.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés en cours d'exercice.

5.5.2.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Parmi les placements à court terme figurent 172 500 actions propres dont 97 500 achetées au cours de l'exercice 2008 dans le cadre d'un plan d'actions gratuites mis en place à la suite des Assemblées générales mixtes des 9 juin 2005 et 12 juin 2008. Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours n'ont pas été dépréciées en fonction du cours de bourse.

5.5.2.6 Provisions

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

5.5.2.7 Indemnités de départ en retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dont l'évaluation est cependant conforme aux principes actuariels et comptables de la norme IAS 19.

5.5.2.8 Ecarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen cumulé. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achat et de vente).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice ou, si une couverture a été mise en place, sur la base des taux de couverture. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Les gains et pertes de change latents sont compensés lorsqu'ils concernent une même devise, un même tiers et des échéances voisines.

5.5.2.9 Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

5.5.2.10 Recherche et Développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.5.2.11 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

5.5.2.12 Instruments financiers

La société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

5.5.2.13 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

5.5.2.14 Groupe de consolidation

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable

La société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société Mérieux Alliance SA (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon)

5.5.2.15 Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société bioMérieux SA est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même et la société S.A.S. bioMérieux INTERNATIONAL.

5.5.3 Immobilisations incorporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Brevets, technologies	31,3	19,7	11,6	14,6	19,0
Logiciels	21,9	19,2	2,7	3,0	2,4
Fonds de commerce	11,3		11,3	10,5	10,5
Avances et acomptes	6,2		6,2	4,8	3,2
Autres	0,3	0,3			
Total	71,0	39,2	31,8	32,9	35,1

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2006	62,1	27,0	35,1
Acquisitions / Augmentations	5,0	6,7	-1,7
Cessions / Diminutions	-0,6	-0,1	-0,5
31 DECEMBRE 2007	66,5	33,6	32,9
Acquisitions / Augmentations	5,8	6,6	-0,8
Cessions / Diminutions	-1,3	-1,0	-0,3
31 DECEMBRE 2008	71,0	39,2	31,8

5.5.4 Immobilisations corporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Terrains	8,2	0,3	7,9	7,0	7,0
Constructions	139,9	72,4	67,5	70,6	68,6
Matériels et outillages	112,6	84,7	27,9	26,2	24,6
Instruments immobilisés	43,8	34,4	9,4 (a)	11,2 (a)	10,5 (a)
Autres immobilisations	21,7	16,0	5,7	5,7	5,6
Immobilisations en-cours	7,0		7,0	1,3	2,1
Avances et acomptes	4,8		4,8	3,9	2,0
Total	338,0	207,8	130,2	125,9	120,4

(a) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2006	303,2	182,8	120,4
Acquisitions / Augmentations	26,7	20,7	6,0
Cessions / Diminutions	-9,7	-9,2	-0,5
31 DECEMBRE 2007	320,2	194,3	125,9
Acquisitions / Augmentations	26,1	21,5	4,6
Cessions / Diminutions	-8,3	-8,0	-0,3
31 DECEMBRE 2008	338,0	207,8	130,2

5.5.5 Immobilisations financières

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Titres de participation	288,0	57,5	230,5	166,9	170,2
Autres titres immobilisés	9,5	8,0	1,5	2,3	4,3
Créances rattachées	54,8		54,8	51,0	36,8
Autres	2,3 (a)		2,3	1,6	1,1
Total	354,6	65,5	289,1	221,8	212,4

(a) Dont 18 931 actions propres, pour un montant de 1 080 173 euros et 40 Sicav CA AM pour un montant de 864 960 euros détenues au 31 décembre 2008 dans le cadre d'un mandat donné à la société Crédit Agricole Cheuvreux (cf note 5.5.2.3).

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
31 DECEMBRE 2006	245,3	32,9	212,4
Acquisitions / Augmentations	59,3	35,7 (a)	23,6
Cessions / Diminutions	-19,0	-4,8	-14,2
31 DECEMBRE 2007	285,6	63,8	221,8
Acquisitions / Augmentations	91,1	4,5 (a)	86,6
Cessions / Diminutions	-22,2	-2,8	-19,4
31 DECEMBRE 2008	354,6	65,5	289,1

(a) Dont dépréciation des titres bioMérieux BV 34,4 millions d'euros

5.5.5.1 Filiales et participations au 31 décembre 2008

Voir tableau ci-après

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	(Devises en millions)	(Devises en millions)		(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(En millions d'euros)	
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par bioMérieux) :										
. AB bioMérieux	SEK	0,2	132,0	100,0 %	68,7	68,7	1,4	80,7	56,6	17/06/08 - 31/12/08
. ABG Stella	USD	0,0	418,8	100,0 %	55,5	55,5		589,6	118,7	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Afrique Occidentale	EUR	0,1	0,1	100,0 %	0,1	0,1		0,1	0,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Argentine	ARS	0,5	14,1	100,0 %	5,4	5,0		45,5	3,6	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Colombie	COP	0,5	9,0	100,0 %	2,2	2,2		27,7	0,4	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Brésil	BRL	48,8	-6,6	100,0 %	24,0	24,0		83,7	-0,8	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	4,7	100,0 %	3,8	3,8		58,6	2,9	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Autriche	EUR	0,1	0,0	100,0 %	0,1	0,1	2,4	16,0	-0,1	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Belgique	EUR	0,3	2,7	100,0 %	0,3	0,3	0,5	23,3	1,1	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	646,7	100,0 %	3,1	3,1		5 356,6	138,5	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	1 189,0	100,0 %	0,7	0,7		24 243,2	-372,3	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Danemark	DKK	0,5	4,9	100,0 %	0,5	0,5		38,8	2,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,2	100,0 %	0,1	0,1	0,3	3,7	0,1	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Grèce	EUR	2,0	0,3	100,0 %	4,1	4,1		15,8	0,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Bénélux BV	EUR	0,0	3,7	100,0 %	0,1	0,1	1,2	32,7	1,3	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Chine	HKD	1,5	66,4	100,0 %	4,6	4,6		370,0	20,1	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	23,8	100,0 %	0,0	0,0		6,4	7,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux HK Investment LTD	HKD	41,2	-2,6	100,0 %	3,6	3,6		0,0	-2,6	04/08/08 - 31/12/08
. bioMérieux Inde	INR	60,8	-8,5	100,0 %	1,4	1,4		828,1	21,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Italie	EUR	9,0	15,3	100,0 %	12,8	12,8	20,5	95,0		01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Japon	JPY	0,5	-1,4	66,0 %	3,9	1,8	6,4	4,5	-0,2	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Espagne	EUR	0,2	15,9	100,0 %	0,3	0,3	10,8	57,4	1,8	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Moyen-Orient	AED	0,1	-0,1	100,0 %	0,0	0,0	0,1		-0,1	15/10/08 - 31/12/08
. bioMérieux Norvège	NOK	2,8	2,8	100,0 %	0,3	0,3		42,0	2,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Pologne	PLN	0,4	40,7	100,0 %	1,5	1,5		100,5	8,3	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Portugal	EUR	1,6	8,5	100,0 %	2,0	2,0	0,8	19,9	1,1	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux République Tchèque	CZK	0,2	9,4	100,0 %	0,0	0,0	0,8	128,3	-2,0	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Russie	USD	0,3	-1,3	100,0 %	0,2	0,0		13,5	-0,8	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Russie OOO	RUB	5,7	-13,5	100,0 %	0,2	0,2			-13,5	05/09/08 - 31/12/08
. bioMérieux Suède	SEK	0,5	6,0	100,0 %	0,2	0,2	0,3	53,9	3,5	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Suisse	CHF	0,4	2,8	100,0 %	0,6	0,6		26,7	1,8	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	47,9	100,0 %	0,9	0,9		294,4	6,7	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Turquie	EUR	3,3	22,0	100,0 %	2,7	2,7		36,8	6,5	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Angleterre	GBP	0,0	6,8	100,0 %	1,2	1,2		32,4	1,7	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux BV	EUR	22,7	-28,2	100,0 %	53,3	0,0	1,5	30,0	1,9	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Singapour	SGD	0,1	0,1	100,0 %	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1	16/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux International SAS	EUR	0,0	0,0	100,0 %	0,1	0,0		1,3	0,0	01/01/08 - 31/12/08
. BTF	AUD	4,1	-0,9	100,0 %	11,9	11,9		6,9	0,2	01/01/08 - 31/12/08
. South Africa	ZAR	50,0	13,8	74,0 %	3,7	3,7	2,3	221,9	13,8	01/01/08 - 31/12/08
. bioMérieux Algérie	DZD	58,0	-6,5	100,0 %	0,6	0,6		0,0	-8,3	01/01/08 - 31/12/08
TOTAL FILIALES					274,7	218,8				
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)										
. Théra conseil	EUR	0,3	0,2	1,8 %	0,0	0,0		1,6	0,0	01/01/07 - 31/12/07
. Bergerie Combe aux Loups	EUR	0,1	0,6	20,0 %	0,0	0,0		3,4	0,0	01/01/07 - 31/12/07
. Inodiag	EUR	0,1	0,0	1,8 %	0,9	0,0		0,8		01/01/07 - 31/12/07
. Exonhit	EUR	0,4	9,3	5,2 %	4,2	4,2		4,2	-8,9	01/01/08 - 31/12/08
. GeNeuro	CHF	0,4	10,7	9,8 %	0,1	0,1		0,1	1,6	01/01/08 - 31/12/08
. Relia diagnostic systems Inc	USD	0,0	2,4	15,0 %	6,8	6,8			-3,3	01/01/08 - 31/12/08
. Labtech LTD	USD	11,5	1,4	9,8 %	1,3	0,6		2,3	0,7	01/07/07 - 30/06/08
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				13,3	11,7					
C - AUTRES TITRES										
. Sofinnova Ventures II NV	USD	0,5	-0,5	1,0 %	0,0	0,0		N/A	0,0	01/01/08 - 31/12/08
. Europroteome AG	EUR			8,8 %	2,0	0,0				En cours de liquidation
. Sofinnova IV	USD	70,6	-64,9	0,6 %	0,2	0,0		N/A	-0,3	01/01/08 - 31/12/08
. Dynavax	USD	0,0	9,8	1,0 %	2,4	0,1		25,1	-23,9	01/01/08 - 30/09/08
. Oscient Pharma	USD	1,4	-82,1	0,2 %	3,5	0,0		60,4	-53,2	01/01/08 - 30/09/08
. Avesthagen	INR	42,1	1 360,4	3,8 %	1,4	1,4		332,3	-1 41,2	01/04/07 - 31/03/08
TOTAL AUTRES TITRES				9,6	1,5					
TOTAL GENERAL				297,5	232,0					

5.5.6 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Matières premières	23,1	22,3	19,9
En cours de production	23,0	21,6	20,6
Produits finis et marchandises	43,3	38,2	33,7
Total valeur brute	89,4 (a)	82,1	74,2
Dépréciation	-6,2	-5,3	-7,0
Total valeur nette	83,2	76,8	67,2

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 21,7 %
Dont stocks contrôlés enregistrés conformément au nouveau règlement sur les actifs 2,7 millions d'euros

5.5.7 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients	186,9	165,8	152,6
Dépréciation	-0,9	-0,9	-0,9
Valeur nette	186,0	164,9	151,7

5.5.7.1 Créances relevant de plusieurs postes de l'actif

Créances représentées par des effets de commerce <i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients et comptes rattachés	0,6	0,3	0,6
Total	0,6	0,3	0,6

5.5.8 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes	0,8	1,0	1,1
Charges constatées d'avance	3,7	3,4	5,3
Autres créances d'exploitation	17,4	9,6	8,4
Total valeur brute	21,9	14,0	14,8
Dépréciation	-0,5		
Valeur nette créances d'exploitation	21,4	14,0	14,8
Autres créances hors exploitation	13,4	12,6	5,6
Total valeur brute	13,4	12,6	5,6
Dépréciation			-0,8
Valeur nette créances hors exploitation	13,4	12,6	4,8

5.5.8.1 Détail des charges comptabilisées d'avance

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Inscrites dans les achats			0,1
Inscrites dans les services extérieurs et autres	3,2	2,0	3,0
Inscrites dans les charges de gestion	0,5 (a)	1,4	2,2
Total	3,7	3,4	5,3

(a) Dont redevances sur concession de brevets 0,5 million d'euros

5.5.9 Echéances des créances clients et autres créances

<i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Clients	186,0	164,9	151,7
- Créances à moins d'un an	182,5	162,8	148,5
- Créances à plus d'un an	3,5	2,1	3,2
Autres créances d'exploitation	21,4	14,0	14,8
- Créances à moins d'un an	20,7	13,3	13,2
- Créances à plus d'un an	0,7	0,7	1,6
Créances hors exploitation	13,4	12,6	4,8
- Créances à moins d'un an	13,0	12,3	4,8
- Créances à plus d'un an	0,4	0,3	

5.5.10 Disponibilités

Les disponibilités comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Placements de trésorerie (a)	24,4	30,9	11,3
Disponibilités	1,6	2,6	2,4
Total	26,0	33,5	13,7

(a) Détail des placements de trésorerie

	2008	2007	2006
Libellé	172 500 actions propres	120 900 actions propres	78 800 actions propres
Montant net	11,1 millions d'euros	7 millions d'euros	3,7 millions d'euros
Classification	Actions	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Certificats dépôt	Certificats dépôt	Certificats dépôt
Montant	11,3 millions d'euros	18,9 millions d'euros	7,6 millions d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	N/A	N/A	N/A
Libellé	SICAV CAAM COR	SICAV BFP	
Montant	2 millions d'euros	5 millions d'euros	
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro	
Code Isin	FR0010251660	N/A	

5.5.11 Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché de ces éléments.

5.5.12 Ecarts de conversion actif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sur dettes d'exploitation	0,1		
Sur dettes financières	0,1	0,4	
Sur créances commerciales	3,7	1,1	0,7
Sur créances hors exploitation	1,0		
Total	4,9	1,5	0,7

5.5.13 Capitaux propres

5.5.13.1 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 25 314 590 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2008, la Société détient :

- 18 931 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf note 5.5.5). Au cours de l'exercice 2008, elle a acheté 114 506 actions propres et en a cédé 98 021.
- 172 500 actions d'autocontrôle destinées en partie à l'attribution gratuite d'actions autorisée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

5.5.13.2 Variation des capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & report à nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
31 DECEMBRE 2006	12,0	63,5	257,4	25,1	0,1	358,1
Résultat de l'exercice			33,2			33,2
Distribution de dividendes			-29,9			-29,9
Autres mouvements				1,5		1,5
31 DECEMBRE 2007	12,0	63,5	260,7	26,6	0,1	362,9
Résultat de l'exercice			78,7			78,7
Distribution de dividendes			-29,8			-29,8
Autres mouvements				1,9		1,9
31 DECEMBRE 2008	12,0	63,5	309,6	28,5	0,1	413,7

5.5.14 Provisions réglementées

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DECEMBRE 2006	24,1	1,0	25,1
Dotations	5,6	0,3	5,9
Reprises	-4,2	-0,2	-4,4
31 DECEMBRE 2007	25,5	1,1	26,6
Dotations	5,9	0,4	6,3
Reprises	-4,2	-0,2	-4,4
31 DECEMBRE 2008	27,2	1,3	28,5

5.5.15 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel	Garanties données (a)	Autres provisions	Total
31 DECEMBRE 2006	6,2	0,6	21,3	28,1
Dotations	0,3	0,5	21,5	22,3
Reprises avec objet		-0,6	-3,9	-4,5
Reprises sans objet			-11,5	-11,5
Dotations nettes	0,3	-0,1	6,1	6,3
31 DECEMBRE 2007	6,5	0,5	27,4	34,4
Dotations	0,7	1,0	13,2	14,9
Reprises avec objet	-0,5	-0,5	-12,2	-13,2
Reprises sans objet			-3,6	-3,6
Dotations nettes	0,2	0,5	-2,6	-1,9
31 DECEMBRE 2008	6,7	1,0	24,8 (b)	32,5

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(b) Dont provisions pour litiges 2 millions d'euros. Par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée.

5.5.15.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions supportent notamment une provision pour primes de médailles du travail qui s'élève à 6,5 millions d'euros et qui est calculée conformément à la norme IAS 19. Les hypothèses actuarielles retenues pour sa détermination tiennent compte de l'ancienneté du personnel, d'un taux de rotation et d'espérance de vie du personnel, d'un taux de progression des salaires de 3,5 % ainsi que d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

5.5.15.2 Provisions

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont le plus important est résumé ci-après. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, intégrant notamment le litige DBV, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Litige D.B.V.

Dans la foulée des décisions favorables rendues en 2007, la Cour de Cassation a rejeté le 3 juin 2008 la recevabilité du pourvoi engagé par les sociétés DBV et International Microbio contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 14 juin 2007, clôturant ainsi définitivement la partie française de ce litige, concernant un brevet de D.B.V. portant sur le diagnostic des mycoplasmes.

Ces décisions, ainsi que l'évolution des contentieux également initiés par DBV en Espagne et en Italie, ont conduit la Société à reprendre la provision relative à ce litige à hauteur de 3,3 millions d'euros en 2008, dont 3 millions d'euros en « résultat exceptionnel ».

5.5.16 Endettement net

5.5.16.1 Refinancement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée de 7 ans (janvier 2013), remboursable in fine pour 100 % du montant. Il est soumis à des clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2008, cette ligne de crédit fait l'objet d'un tirage pour un montant de 65 millions d'euros.

5.5.16.2 Echancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
A plus de cinq ans			0,5
Entre un et cinq ans (a)	69,4	8,5	7,0
Total des dettes à plus d'un an	69,4	8,5	7,5
A moins d'un an	69,6	98,2	72,6
Total des dettes financières	139,0	106,7	80,1
Placements de trésorerie (b)	-24,4	-30,9	-11,3
Disponibilités	-1,6	-2,6	-2,4
Endettement net	113,0	73,2	66,4

(a) Dont prêt syndiqué 65 millions d'euros

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

5.5.17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs	113,9	103,3	81,6
Dettes fiscales et sociales	61,0	56,1	53,6
Produits constatés d'avance	2,6	3,6	2,5
Autres dettes	8,4	5,3	5,6
Autres dettes d'exploitation	72,0	65,0	61,7
Dettes sur immobilisations	12,6	10,5	8,8
Dettes fiscales			1,9
Dettes hors exploitation	12,6	10,5	10,7

5.5.17.1 Dettes relevant de plusieurs postes du bilan

Dettes représentées par des effets de commerce <i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10,0	9,5	12,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,9	1,6	2,7
Autres dettes	0,1	0,1	0,1
Total	15,0	11,2	14,9

5.5.17.2 Produits constatés d'avance

Il s'agit principalement de contrats de location et d'entretien de matériels facturés d'avance.

5.5.17.3 Echéances des dettes fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs			
Dettes à moins d'un an	113,9	103,3	81,6
Total	113,9	103,3	81,6
Autres dettes d'exploitation			
Dettes à moins d'un an	70,9	64,0	58,4
Dettes à plus d'un an	1,1	1,0	3,3
Total	72,0	65,0	61,7
Dettes hors exploitation			
Dettes à moins d'un an	12,6	10,5	10,7
Total	12,6	10,5	10,7

5.5.17.4 Détail des charges à payer

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes financières diverses	0,2	0,1	0,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32,8	36,7	17,7
Dettes fiscales et sociales	44,1	42,2	40,2
Autres dettes d'exploitation	3,6	3,9	4,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,7	1,9	2,6
Total	81,4	84,8	65,4

5.5.18 Ecart de conversion passif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sur dettes d'exploitation	1,2	0,2	0,2
Sur créances commerciales	0,9	0,3	0,2
Sur créances financières	0,1	0,1	
Sur dettes financières	0,1	0,5	0,1
Total	2,3	1,1	0,5

5.5.19 Postes du bilan concernant des entreprises liées

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Total immobilisations financières	344,8	276,1	272,3
Créances d'exploitation	130,6	110,5	101,6
Créances hors exploitation	3,8	0,2	
Total créances	134,4	110,7	101,6
Dettes d'exploitation	54,5	52,1	34,1
Dettes hors exploitation	0,5	0,2	
Dettes financières	65,1	94,8	69,0
Total dettes	120,1	147,1	103,1

5.5.20 Engagements financiers

5.5.20.1 Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Avals, cautions et garanties dont entreprises liées 33,7 millions d'euros	34,4	30,2	47,0
Crédit bail et loyers	8,4	8,7	10,0
Total	42,8	38,9	57,0

5.5.20.2 Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Avals, cautions et garanties dont entreprises liées 0 million d'euros	0,4	0,3	0,1
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banques dont 65 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2008	260,0	260,0	260,0
Total	260,4	260,3	260,1

5.5.20.3 Instruments de couverture

5.5.20.3.1 Risque de change

Les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, évalués à partir des cours au 31 décembre 2008, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Ventes à terme s'élevant à 38,3 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales.
- Ventes à terme s'élevant à 13,6 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières.
- Achats à terme en couverture de dettes financières pour 53,9 millions d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2009. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 137 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2008 de l'ensemble de ces couvertures budgétaires représente un gain latent de 8,6 millions d'euros.

Enfin des opérations de couverture ont été mises en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères. Le montant de ces couvertures s'élève à 51,8 millions d'euros et représente au 31 décembre 2008 une perte latente de 2,1 millions d'euros.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2008		2007		2006	
	12 mois	%	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	386,0	64 %	372,0	67 %	375,4	71 %
Autres						
Dollars US	105,6	18 %	92,7	17 %	78,1	15 %
Livres anglaises	22,2	4 %	22,1	4 %	14,9	3 %
Zloty polonais	15,9	3 %	13,4	2 %	13,9	3 %
Francs suisses	10,3	2 %	8,8	2 %	8,9	2 %
Réal brésilien	10,0	2 %				
Livres turques	8,9	1 %	8,5	2 %		
Autres devises	40,2	7 %	35,3	6 %	39,3	6 %
Total	599,2	100 %	552,9	100 %	530,5	100 %

5.5.20.3.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de contrat de SWAP de taux en cours.

5.5.20.4 Information en matière de crédit bail

En millions d'euros	Valeur	Redevances (a)		Dotations aux amortissements (a)	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrains	0,8	0,1	0,6		
Constructions	11,4	0,9	8,9	0,6	5,7
Total	12,2	1,0	9,5	0,6	5,7

En millions d'euros	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	0,1	0,1		0,2	0,6
Constructions	0,8	0,8		1,6	4,6
Total	0,9	0,9	0,0	1,8	5,2

(a) Crédit-bail en cours au 31 décembre 2008

5.5.20.5 Compléments de retraite, indemnités de départ et assimilés

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée au 31 décembre 2008 tenant compte :

- des probabilités de départ du personnel salarié et de mortalité,
- d'une estimation d'évolution des salaires de 3,5 % l'an,
- d'une hypothèse de départ à la retraite entre 62 et 63 ans pour une durée complète d'activité professionnelle ouvrant droit à la retraite au taux plein,
- d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

L'engagement ressort à 14,4 millions d'euros. Il est partiellement couvert par un fonds d'assurance capitalisant des primes annuelles. Le solde non couvert de 3,9 millions d'euros n'est pas provisionné dans les comptes annuels.

Au 31 décembre 2008, cet engagement est composé des éléments suivants :

- Indemnités conventionnelles de fin de carrière 13,9 millions d'euros
- Autres engagements 0,5 million d'euros

5.5.20.6 Droit individuel à la formation

L'estimation au 31 décembre 2008 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 224 675 heures.

5.5.20.7 Autres engagements

- Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élevaient à 29 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- bioMérieux SA dispose d'une option d'achat de 35 % du capital social de Relia Diagnostic System LLC. Cette option sera valorisée sur la base de dire d'experts et est exerçable en une fois, à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date de première prise de participation par bioMérieux.
- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par la société Mérieux Alliance, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 136,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 19,4 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros au titre de l'exercice 2007) et 23,1 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (2 %) puis verser un intéressement jusqu'en 2027 ou 2029 selon les projets (1 % à 2 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. A ce titre la société a perçu en février 2009 les sommes de 3,4 millions d'euros de subvention et 0,1 million d'euros d'aide remboursable.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, ce dernier a décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement, sous réserve du respect par leurs bénéficiaires des conditions et critères d'acquisition, 97 500 actions. Elles seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans se terminant entre le 6 juin 2009 et le 25 juin 2010. La société qui a acquis ces 97 500 actions au 31 décembre 2008 ne supporte aucun engagement financier.
- La Société bénéficie d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie SA Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- Suite à des opérations d'acquisition-cession, la Société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

5.5.21 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 2008	Total 2007	Total 2006
Ventes de marchandises	13,2	54,2	67,4	63,1	60,6
Production vendue de biens	143,8	334,0	477,8	437,7	423,0
Production vendue de services	14,9	39,1	54,0	52,1	46,9
Total	171,9	427,3	599,2	552,9	530,5

5.5.22 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Salaires	107,7	103,6	99,3
Intéressement	8,2	6,9	5,3
Charges sociales	52,4	50,2	50,1
Total	168,3	160,7	154,7
Participation	2,6	1,0	3,2
Total	170,9	161,7	157,9
Effectif moyen	2 449	2 367	2 299
Effectif en fin d'exercice	2 513	2 395	2 351

5.5.23 Rémunérations allouées aux organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2008 à raison de leurs fonctions, est constitué des jetons de présence versés aux administrateurs. Il s'élève à 284 milliers d'euros (188 milliers d'euros en 2007).

5.5.24 Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche & développement enregistrés sur l'exercice 2008 s'élèvent à 97,9 millions d'euros.

5.5.25 Frais financiers nets

5.5.25.1 Détail des frais financiers nets

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Charges financières nettes	-1,0	-1,1	-3,0
Dépréciation titres de participation	-3,8 (a)	-30,9 (b)	-20,0 (c)
Mali de fusion	-0,2		
Abandon de créance	-1,5		
Dividendes	55,4	40,9	53,1
Ecarts de change	-1,5	0,6	1,0
Total	47,4	9,5	31,1

(a) Dont dotation nette -1,3 million d'euros sur les filiales et -2,5 millions d'euros autres que filiales

(b) Dont dotation nette -29,7 millions d'euros sur les filiales et -1,2 million d'euros autres que filiales

(c) Dont dotation nette -19,8 millions d'euros sur les filiales et -0,2 million d'euros autres que filiales

5.5.25.2 Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Ventes	-0,4	-1,2	-1,6
Achats	-1,0	-0,3	0,1
Financier	-1,5	0,6	1,0
Total	-2,9	-0,9	-0,5

5.5.26 Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	2008 12 mois	2007 12 mois	2006 12 mois
Charges financières	-5,3	-4,5	-5,3
Dividendes perçus	55,4	40,9	53,1
Revenus des créances rattachées aux participations	2,5	1,9	1,8
Autres produits financiers	0,7	0,4	0,3
Total	53,3	38,7	49,9

5.5.27 Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Net 2008	Net 2007	Net 2006
Cessions d'immobilisations	4,5	5,2	-0,7	3,2	-1,4
Provisions réglementées	4,3	6,3	-2,0	-1,5	-1,3
Autres produits et charges exceptionnels	13,0 (a)	10,0	3,0	1,2	1,3
Total	21,8	21,5	0,3	2,9	-1,4

(a) Dont reprise dépréciation titres Altabiopharma cédés : 0,3 million d'euros.

5.5.28 Résultat et impôt

5.5.28.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	2008			2007	2006
	Avant impôt	Impôt	Après impôt		
Résultat courant	78,7	1,4	80,1	30,6	65,3
Résultat exceptionnel	0,3	0,6	0,9	2,5	-1,1
Participation des salariés	-2,6	0,3	-2,3	0,1	-2,3
Résultat comptable	76,4	2,3	78,7	33,2	61,9

5.5.28.2 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Résultat net de l'exercice	78,7	33,2	61,8
- Impôt sur les bénéfices	-2,3	1,0	10,5
Résultat avant impôt	76,4	34,2	72,3
- Total des évaluations fiscales dérogatoires	1,9	1,5	1,3
Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires	78,3	35,7	73,6
Impôt sur les bénéfices	2,3	-1,0	-10,5
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 34,43 %	-0,7	-0,5	-0,5
Impôt total	1,6	-1,5	-11,0
Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires	79,9	34,2	62,6

5.5.28.3 Evolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	2008	2007	2006
	Taux 34,43 %	Taux 34,43 %	Taux 34,43 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	9,8	9,2	8,6
Total impôts différés à payer	9,8	9,2	8,6
Provisions non déductibles	-2,0	-2,6	-3,8
Impact nouvelle réglementation actifs	-0,2	-0,5	-0,7
Ecart conversion passif	-0,8	-0,4	-0,2
Etalement frais acquisition participations	-0,1		
Total impôts payés d'avance	-3,1	-3,5	-4,7
Total charges futures d'impôt	6,7	5,7	3,9

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BIOMERIEUX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.6.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

5.6.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit en note 2-3 de l'annexe, votre société déprécie les titres de participation dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses et données retenues par votre société pour l'évaluation de ces titres et à revoir les calculs effectués.
- Votre société constitue également des provisions, tels que décrits dans les notes 2-6, 15-2, de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.6.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard CHABANEL

Alain DESCOINS

5.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMMISSARIAT CONTROLE
AUDIT - C. C. A.
43, Rue de la Bourse
69002 LYON

=====

DELOITTE & ASSOCIES
81 Bd Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

=====

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société THERA McCANN

Nature et objet : votre société a signé une convention d'occupation précaire d'un immeuble situé à Tassin (sans propriété commerciale), 45 avenue du 11 novembre 1918, pour une durée de 23 mois à compter du 14 mars 2008.

Modalités : Indemnité annuelle de 36 000 € HT, hors charges, payable par trimestre à terme échu.

Montant facturé sur l'exercice : 28 700 €

Personne intéressée : Mérieux Alliance S.A, actionnaire de votre société

Avec la société SYSMEX bioMérieux Co.Ltd

Nature et objet : Le 31 mars 2008, votre société, dans le cadre de la restructuration de bioMérieux Japon (devenu SYSMEX bioMérieux Co.Ltd), a consenti une aide sous forme d'abandon de créance de 239 709 199 M Yen à sa filiale, la société SYSMEX bioMérieux Co.Ltd.

Personnes intéressées : Messieurs Alexandre MERIEUX et Stéphane BANCEL

Avec la société bioMérieux China Ltd

Nature et objet : En août 2008, dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe en Chine, votre société a racheté la totalité des titres de la société bioMérieux HongKong Investissement Ltd à bioMérieux China Ltd pour 10 000 HKD.

Personnes intéressées : Messieurs Alexandre MERIEUX et Stéphane BANCEL

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés Mérieux Alliance et Transgène

Accord de consortium dans le cadre du projet ADNA (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »)

Nature et objet : accord ayant pour but de fixer les règles de gouvernance et le statut de la propriété industrielle et de l'exploitation des résultats issus des travaux du consortium.

Cet accord de consortium implique Mérieux Alliance, bioMérieux SA et diverses autres sociétés dont Transgène SA, en vue de la réalisation d'un programme de recherche et développement dénommé « ADNA » (Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques) qui entend contribuer au développement de la médecine personnalisée dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques rares.

Modalités : cet accord est entré en vigueur en octobre 2008, après l'accord de la Commission européenne sur les conditions de son financement par l'OSEO-ANVAR (anciennement Agence pour l'Innovation Industrielle).

Avec la société Mérieux Alliance

Contrat de prestations de services dans le cadre du projet ADNA :

Nature et objet : Mérieux Alliance s'engage, en qualité de chef de file du programme ADNA, à effectuer des prestations de services de coordination.

Modalités : bioMérieux est facturé d'une quote-part de tous les coûts directs et indirects supportés par Mérieux Alliance pour l'exécution de ses obligations, égale à la part de bioMérieux dans le budget éligible aux subventions et avances remboursables.

Au titre de 2008, le montant des charges facturées à bioMérieux s'élève à 344 785 euros.

Contrat de prestations de services

Nature et objet : Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société Mérieux Alliance à compter du 1^{er} janvier 2002 (modifiée par 2 avenants en 2007).

Modalités :

- Selon avenant 1, la rémunération est fonction des services rendus par la société Mérieux Alliance (coûts et charges de personnel majorés de 8 %) et est répartie entre les sociétés du groupe Mérieux Alliance selon trois clés de répartition fondées sur les poids respectifs des immobilisations, du chiffre d'affaires et de la masse salariale.
- L'avenant 2 traite des modalités de répartition du coût des attributions d'actions gratuites lorsque le salarié bénéficiaire a été muté à l'intérieur du groupe Mérieux Alliance pendant la période d'acquisition. La société du groupe Mérieux Alliance qui attribue les actions gratuites, refacture sans marge bénéficiaire, les coûts liés aux attributions d'actions gratuites au prorata du temps passé par le salarié concerné dans chacune des sociétés au cours de la période d'acquisition.

En 2008 :

- concernant l'avenant 1, la société Mérieux Alliance a facturé à votre société 3 421 200 euros ;
- concernant l'avenant 2, votre société a facturé à la société Mérieux Alliance 1 044 000 euros.

Assistance informatique et téléphonique :

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société Mérieux Alliance une convention de prestation d'assistance informatique et téléphonique pour une durée d'un an et tacitement reconductible pour une période identique.

Modalités : La refacturation des prestations informatiques par votre société inclut une marge de 10 % tandis que, pour l'assistance téléphonique un montant forfaitaire de 1 500 euros par an a été fixé.

Au titre de l'exercice 2008, le montant total facturé par votre société s'élève à 57 192 euros.

Usage du nom "Mérieux" :

Nature et objet : La société Mérieux Alliance a la possibilité d'utiliser le nom patronymique "Mérieux" pour des activités identifiées et distinctes de celle de votre société sous réserve que cette utilisation ne soit pas préjudiciable aux intérêts de votre société. La société Mérieux Alliance pourrait également se voir attribuer l'utilisation exclusive du nom patronymique "Mérieux" dans l'hypothèse où votre société viendrait à être contrôlée par un tiers ne souhaitant pas conserver sa dénomination sociale.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Régime de retraite :

Nature et objet : Votre société a institué un régime commun de retraite à prestations définies au bénéfice des cadres dont la classification professionnelle s'établit au coefficient 800 au sens de la convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique. A la suite de restructurations intervenues dans le Groupe, les bénéficiaires de ce régime peuvent être salariés par la société Mérieux Alliance. Cette convention a donc pour objet de faire adhérer la société Mérieux Alliance.

Modalités : Alain Mérieux est le seul bénéficiaire de ce régime. Ce contrat a été clos et aucune somme n'a été versée en 2008.

Avec les sociétés Mérieux Alliance, Silliker Group Corp. et Transgène

Accord de répartition des frais de rupture de contrat liés au départ d'un salarié du groupe.

Nature et objet : répartition des conséquences financières d'une éventuelle rupture du contrat de travail des salariés ayant collaboré dans plusieurs sociétés du groupe Mérieux Alliance.

Modalités : La société effectuant le licenciement procède au paiement de l'intégralité des "frais de rupture de contrat" au profit du salarié concerné, puis répartit ces "frais" entre les autres sociétés au prorata de la rémunération versée par chaque société depuis le début de la carrière du salarié au sein du groupe.

Aucune refacturation n'a été effectuée sur l'exercice à ce titre.

Avec la Fondation Mérieux

Donation en nature

Nature et objet : En 2008, votre société a fait divers dons en nature à la Fondation Mérieux dans le cadre du mécénat.

Modalités : Les donations en nature représentent une valeur de 144 033 €.

Convention spécifique de partenariat et de mécénat

Nature et objet : La Fondation Mérieux souhaitant se doter de moyens de recherches propres pour développer des solutions de santé adaptées aux contraintes des pays en voie de développement, bioMérieux a décidé de soutenir financièrement ce projet en s'engageant sur un contrat de mécénat et a mis à disposition une équipe de laboratoire et les moyens associés. Cette convention, d'une durée de trois ans, représente une aide financière de 1,5 million d'euros en 2008, 1 million d'euros en 2009 et 0,5 million d'euros en 2010.

La Fondation Mérieux a la possibilité d'accéder à d'autres expertises existantes chez bioMérieux et sera propriétaire de l'intégralité des résultats issus des recherches du laboratoire.

Modalités : Les divers moyens mis à la disposition de la Fondation Mérieux par votre société en 2008 représentent une valeur de 1 500 000 €.

Avec la société IPSEN

Accord de collaboration dans le domaine du theranostic

Nature et objet : Collaboration des sociétés bioMérieux et Ipsen pour le développement d'un test de diagnostic « compagnon » portant sur une nouvelle molécule en cours d'essai clinique de phase I par IPSEN, et destinée au traitement du cancer du sein.

Modalités : Ipsen fournit les échantillons nécessaires à la recherche et au développement par bioMérieux de ce test compagnon. bioMérieux doit concevoir un test permettant d'identifier les patientes susceptibles de répondre positivement à ce nouveau traitement, la moitié du coût de ses travaux de développement étant pris en charge par IPSEN. Ce test contribuera au développement clinique de la molécule d'IPSEN, ainsi qu'à celui d'un test diagnostique qui pourrait être commercialisé par bioMérieux.

Avec la société THERA McCANN

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société Thera McCann une convention de prestation de conseil, d'assistance et de réalisation dans le domaine de la communication promotionnelle. La facturation par Thera McCann s'effectue en fonction des prestations réalisées, avec la possibilité de remises en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2008, le montant facturé par Thera McCann à votre société s'est élevé à 984 400 euros.

Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux une convention de mécénat humanitaire. Le montant de la dotation annuelle à la Fondation est soumis chaque année au Conseil d'administration.

Modalités : Au titre de l'exercice 2008, votre société a enregistré une charge de 1 325 000 euros.

Avec la société Transgène

Collaboration dans le domaine du cancer avec la société Transgène

Nature et objet : Collaboration des sociétés bioMérieux et Transgène dans un programme visant à la découverte de marqueurs génomiques pour le diagnostic et pronostic du cancer du poumon. Ce programme est conduit par la société Transgene dans le cadre d'une étude clinique (MVA-MUC1-IL2).

Modalités : Les contributions des deux parties dans ce programme sont les suivantes :

Contribution de bioMérieux : installation et trois ans de maintenance d'une station Affymetrix, formation du personnel Transgene à l'utilisation de cette station, fourniture des puces et réactifs nécessaires aux analyses et support de Transgene si nécessaire.

Contribution de Transgene : achat en 2006 à bioMérieux d'une station Affymetrix via une société de location financière pour un montant de 260 000 euros (réalisée sur 2006), collecte et tri des échantillons, analyse sur station Affymetrix, analyse biomathématique des données obtenues.

Chaque partie prend en charge les coûts relatifs à sa contribution ; il n'y a pas de paiement de frais de recherche et développement d'une partie à l'autre partie.

Avec la société Silliker Group Corp

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société une convention de prestations de services corporate en date du 4 janvier 1999.

Modalités : Au titre de l'exercice 2008, votre société a facturé 51 700 euros à la société Silliker Group Corp.

FAIT A LYON ET VILLEURBANNE, LE 23 AVRIL 2009
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT
C.C.A.
représenté par**

Bernard CHABANEL

**DELOITTE & ASSOCIES
représenté par**

Alain DESCOINS

5.8 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2009

5.8.1 Modalité d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général prévu à l'article L.225-51-1 du Code de commerce. En conséquence, Monsieur Alain Mérieux, Président du Conseil d'administration, assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

5.8.2 Situation et activité de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a été marqué par les principaux événements suivants :

5.8.2.1 Activité

Cf. § 5.2.2 *supra* du présent document de référence.

A fin décembre 2008, la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 4,5 % en euros, compte tenu des effets de change et de l'incidence des activités cédées ou arrêtées :

Chiffre d'affaires par zone géographique En millions d'euros	Année 2008	Année 2007	Variation	
			A données publiées	A devises et périmètre constants
Europe ⁽¹⁾	663	613	+8,1 %	+7,5 %
Amérique du Nord	243	263	-7,6 %	+1,6 %
Asie Pacifique	129	119	+8,7 %	+ 15,2 %
Amérique latine	76	68	+11,7 %	+15,8 %
TOTAL	1 111	1 063	+4,5 %	+ 7,5 %

⁽¹⁾ y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

Evolution du Chiffre d'affaires En millions d'euros	
Chiffre d'affaires 2007	1 063
Activités cédées ⁽¹⁾ ou arrêtées ⁽²⁾	- 21
Chiffre d'affaires 2007 (hors activités cédées ou arrêtées)	1 042
Effets de change	- 36
Croissance organique, à devises et périmètre constants	+79
Acquisitions et accords de distribution réalisés en 2008 et 2007 ⁽³⁾	+24
Reliquat des activités cédées ⁽¹⁾ ou arrêtées ⁽²⁾	+2
Chiffre d'affaires 2008	1 111

+7,5 % }
 +2,3 % } +9,8 %

⁽¹⁾ Hémostase

⁽²⁾ Immunoessais en microplaques en Amérique du Nord

⁽³⁾ Dont acquisitions de sociétés (13 millions d'euros) et nouvelles distributions (11 millions d'euros)

Chiffre d'affaires par technologie En millions d'euros	Année 2008	Année 2007	Variation	
			A données publiées	A devises et périmètre constants
Applications Cliniques	944	909	+3,9 %	+7,2 %
Microbiologie	562	534	+5,3 %	+6,9 %
Immunoessais	304	288	+5,4 %	+5,7 %
Biologie moléculaire	57	47	+20,4 %	+17,6 %
Autres gammes	21	40	-46,2 %	+11,9 %
Applications Industrielles	167	154	+8,1 %	+9,7 %
TOTAL	1 111	1 063	+4,5 %	+7,5 %

5.8.2.2 Lancement de nouveaux produits

Depuis le début de l'exercice, la Société a commercialisé 27 nouveaux produits.

Elle a notamment lancé le concept FMLA™ d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (« Full Microbiology Lab Automation™ »), présenté en avril, lors de l'European Congress of Clinical Microbiology and Infectious Diseases (ECCMID) et en juin, lors de la réunion de la Société Américaine de Microbiologie (ASM). Deux nouvelles plateformes ont été commercialisées en 2008 : PREVI™ Isola, pour l'ensemencement automatique des boîtes de Petri, et PREVI™ Color Gram, technique de coloration automatisée des lames de prélèvement. Avec 6 instruments de microbiologie, bioMérieux dispose aujourd'hui de l'offre la plus complète du marché.

18 nouveaux réactifs ont été commercialisés dont :

- 3 réactifs TEMPO®, dont le menu comprend désormais la majorité des indicateurs qualité requis : TEMPO® YM, TEMPO® STA et TEMPO® LAB, pour le dénombrement respectivement des levures et moisissures, des staphylocoques coagulase-positifs (*S. aureus*) et des bactéries lactiques dans les produits alimentaires;
- le réactif VIDAS® UP, pour la détection d'*Escherichia coli* (*E. coli*) O157:H7. Cette solution innovante, issue de la collaboration avec la société Profos AG, fait appel à la protéine recombinante de phage, dernière technologie disponible pour le contrôle des pathogènes alimentaires.

La Société a également commercialisé le logiciel de connectivité TANGO™, permettant aux clients industriels de connecter les systèmes VIDAS® et TEMPO® à leur système de laboratoire, avec une interface unique.

Au 31 décembre 2008, la base installée atteint 53 000 instruments environ, avec l'installation chez les clients de 3 900 instruments au cours de l'année.

5.8.2.3 Principaux accords

5.8.2.3.1 Accords de partenariat

Cf. § 4.4.5 *supra* du présent document de référence.

5.8.2.3.2 Accords de licence

Cf. § 4.7.2 et 4.7.3 *supra* du présent document de référence.

5.8.2.3.3 Autres accords majeurs

- Sysmex Corporation, société leader sur le marché du diagnostic *in vitro* au Japon, et bioMérieux ont créé une joint-venture commerciale pour la promotion et la distribution de l'ensemble des gammes de bioMérieux dans ce pays. Dans le cadre de cet accord, Sysmex a pris le 1^{er} avril une participation de 34 % dans le capital de bioMérieux Japan Ltd. et assure, à partir de cette date, la responsabilité des ventes et du service clients.
- bioMérieux a signé avec Wescor, société du groupe ELITech, un accord selon lequel bioMérieux devient le partenaire mondial exclusif de Wescor pour la commercialisation, sous la marque de bioMérieux, de 2 instruments de coloration de lames destinés à la coloration de Gram (PREVI™ Color Gram) et du bacille de la tuberculose.

5.8.2.4 Opérations Industrielles et Investissements

Les investissements réalisés sur l'exercice représentent 92 millions d'euros, dont 55 millions au titre des investissements industriels, contre respectivement 90 et 50 millions d'euros en 2007.

Les investissements industriels ont concerné principalement l'extension des capacités de production, l'aménagement de bâtiments industriels et le projet « global ERP ». Outre ce projet, des investissements significatifs ont été engagés, relatifs notamment à la construction et à l'aménagement de bâtiments sur les sites de Grenoble, Marcy l'Etoile, Saint Louis et Shanghai. Ils se traduiront par une augmentation de l'effort d'investissement du Groupe d'environ 30 millions d'euros par an en 2009 et 2010.

5.8.2.5 Procédures en cours

Cf. § 4.9 « Procédures en cours » *supra* du présent document de référence.

5.8.2.6 Opérations de mécénat

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 19 décembre 2003, a pris la décision de consacrer une part déterminée de son budget à des opérations de mécénat. Il a été prévu que cette enveloppe soit affectée pour sa majeure partie (de 80 à 90 %) à des projets soutenus par la Fondation Mérieux et la Fondation Rodolphe Mérieux et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2008, la Société a participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 3,251 millions d'euros, représentant 5,42 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA.

5.8.3 Evènements récents / perspectives d'avenir

Cf. § 7.1.2 et 7.2 *infra* du document de référence.

5.8.4 Activités en matières de recherche et de développement

5.8.4.1 Stratégie

Cf. § 4.4.1 *supra* du présent document de référence.

5.8.4.2 Projets de recherche et développement

Cf. § 4.4.3 *supra* du présent document de référence.

5.8.5 Répartition du capital – filiales et participations

5.8.5.1 Répartition du capital au 31 décembre 2008

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Mérieux Alliance*	23 240 090	58,90	72,15	23 240 090	58,90	71,86
GIMD**	2 013 470	5,10	6,20	2 013 470	5,10	6,17
Banque de Vizille	648 520	1,64	1,00	648 520	1,64	1,00
CIC Lyonnaise de Participations	1 134 920	2,88	1,76	1 134 920	2,88	1,75
Apicil Prévoyance	122 130	0,31	0,19	122 130	0,31	0,19
Salariés***	544 761	1,38	0,61	351 637	0,89	0,54
Autodétention****	191 431	0,49	0,00	123 346	0,31	0,00
Public	11 558 418	29,30	18,08	11 819 627	29,96	18,48
TOTAL	39 453 740	100	100	39 453 740	100	100

* Mérieux Alliance est la société holding de la famille Mérieux.

** Groupe Industriel Marcel Dassault.

*** Cette ligne comprend au 31 décembre 2008 l'actionnariat salarié à travers des FCP et les actions attribuées à titre gratuit aux salariés de la Société

**** Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Cheuvreux et des mandats conclus avec les sociétés Crédit Agricole Cheuvreux et Natixis (Cf. § 22 ci-dessous).

5.8.5.2 Renseignements divers concernant les filiales et participations

Cf. § 3.1.17 *supra* du présent document de référence.

5.8.6 Organigramme juridique

L'organigramme juridique figure au § 3.1.16 du document de référence.

5.8.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2008, les salariés détiennent, dans le cadre de fonds communs de placement ou suite à l'attribution gratuite d'actions, 544 761 actions, soit 1,38 % du capital social de la Société.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2008, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée. La Société n'a, par ailleurs, procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

En 2008, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions, présentée dans le rapport spécial établi à cet effet.

5.8.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers

Cf. § 5.2 et 5.3 *supra* du présent document de référence.

Dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 un dividende de 0,81 euro par action, portant à 32 millions d'euros le montant distribué en juin 2009.

5.8.9 Présentation des comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Faits marquants de l'exercice : Cf. § 5.5.1 *supra* du présent document de référence.

5.8.9.1 Activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 599,2 millions d'euros contre 553 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 8,4 %.

Le chiffre d'affaires « gestion » retraité des produits d'activités annexes s'élève à 568,9 millions d'euros et progresse de 8,9 %. Hors effet de change, la progression du chiffre d'affaires est portée à 10,1 %.

- Les ventes domestiques croissent de 3 %.
- La progression des ventes aux filiales est de 13,7 %.
- Les ventes aux distributeurs sont en progrès de 2,5 %.

5.8.9.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 70,6 millions d'euros, soit 11,8 % du chiffre d'affaires. Il progresse de 15,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Bien que la marge soit pénalisée par l'augmentation des achats au cours de l'exercice 2008, l'évolution favorable de l'excédent brut d'exploitation s'explique principalement par la croissance du chiffre d'affaires.

Les services extérieurs affichent une hausse de 12 %. Ils supportent 0,9 millions d'euros de prestations informatiques liées au projet « Global ERP ».

5.8.9.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, s'établit à 31,3 millions d'euros (22,8 millions d'euros l'année précédente). Il représente 5,2 % du chiffre d'affaires contre 4,1 % au 31 décembre 2007.

5.8.9.4 Résultat financier

Le résultat financier s'élève 47,4 millions d'euros, contre 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il bénéficie de la hausse de 14,5 millions d'euros des dividendes reçus des filiales. L'exercice précédent supportait la dépréciation de 34,4 millions d'euros constatée sur les titres de bioMérieux BV.

5.8.9.5 Résultat courant

Le résultat courant avant impôts est bénéficiaire de 78,7 millions d'euros contre 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

5.8.9.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un gain de 0,3 million d'euros (contre 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2007). Il bénéficie notamment de la reprise de provision relative au litige avec DBV (produit de 3 millions d'euros) et de la reprise partielle de la provision pour restructuration relative à Boxtel (1,8 million d'euros). Ces produits étant partiellement compensés par la charge nette constatée lors de l'attribution définitive des actions gratuites (-3 millions d'euros) et par les moins values enregistrées sur la cession des titres bioMérieux Afrique du Sud et Japon (-0,6 million d'euros).

5.8.9.7 Résultat net

Le résultat net comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 78,7 millions d'euros (33,2 millions d'euros au 31 décembre 2007). Il représente 13,1 % du chiffre d'affaires, contre 6 % au 31 décembre 2007.

5.8.9.8 Investissements

Les investissements en actifs corporels et incorporels se sont élevés à 31,9 millions d'euros, dont 3,6 millions d'euros d'instruments.

La Société a notamment poursuivi ses investissements pour 26,1 millions d'euros dans les infrastructures sur l'ensemble des sites et plus particulièrement sur les sites de Marcy, Craponne et Grenoble.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut s'est élevée à 0,6 million d'euros.

Les immobilisations financières augmentent de 68,9 millions d'euros en valeur brute (acquisition – cession) : les avances faites aux filiales augmentent de 3,8 millions d'euros. Les titres de participation augmentent de 64,6 millions d'euros, suite notamment à l'acquisition des titres AB bioMérieux pour 68,7 millions d'euros.

5.8.9.9 Endettement

L'endettement de la société s'élève à 113 millions d'euros, en augmentation de 39,8 millions d'euros.

5.8.9.10 Détail des comptes sociaux

Le détail des comptes sociaux figure au § 5.5 supra.

5.8.10 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 78 706 148,46 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 35 283 317,78 euros, s'élève à 113 989 466,24 euros, de la manière suivante :

– Une somme de 45 000 000 euros sera virée au compte "Réserve générale" qui se trouvera portée de 194 000 000 euros à 239 000 000 euros :	45 000 000,00 euros
– Une somme de 31 957 529,40 euros sera versée à titre de dividendes soit 0,81 euros pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social.	31 957 529,40 euros ^(*)
– Le solde, soit 37 031 936,84 euros, sera versé au compte "Report à nouveau":	37 031 936,84 euros ^(*)
Total égal au bénéfice distribuable soit :	113 989 466,24 euros

(*) Sous réserve des dividendes attachés aux actions détenues par bioMérieux SA lors de la mise en paiement qui seront imputés en report à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel sera éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

5.8.11 Rappel des dividendes distribués

Cf. § 3.4.1 *supra* du présent document de référence.

5.8.12 Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 165 868 euros, correspondant à la quote-part des loyers non déductibles des véhicules loués par bioMérieux SA.

5.8.13 Liste des mandats des mandataires sociaux

Cf. § 6.1.1.2 *infra* du présent document de référence.

5.8.14 Rémunérations

5.8.14.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Cf. § 6.2.1 *infra* du présent document de référence.

5.8.14.2 Options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2008. A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Cf. § 6.3.2 *infra* du présent document de référence pour les attributions gratuites d'actions.

5.8.15 Activité polluante ou à risque

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

5.8.16 Impact social et environnemental

5.8.16.1 Impact social

Cf. § 4.10 *supra* du présent document de référence.

5.8.16.2 Impact environnemental

Cf. § 4.13 *supra* du présent document de référence.

5.8.17 Informations concernant les offres publiques

L'article L. 225-100-3 du Code de commerce issu de la loi du 31 mars 2006 précise qu'afin d'assurer une plus grande transparence des mesures pouvant avoir une influence sur le cours ou l'issue des offres, le rapport doit préciser et le cas échéant, expliquer les éléments suivants :

- Répartition du capital : §5.8.5.1
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : cf. § 3.1.14 *supra*.
- Mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel :

Il existe deux fonds communs de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse : **OPUS et OPUS MULTI**.

Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat ou l'émission d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires a consenti au Conseil d'administration, aux fins :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs aux fins de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat, d'en déterminer les modalités et de le mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins fixer par elle; en particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder, aux seules à l'achat pour la Société de ses propres actions, dans la limite légale de 10 % de son capital étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales, le prix maximum d'achat par action ne pouvant dépasser 120 euros, hors frais.

- le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure au § 3.2.4 *supra*.

– Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	BNP Paribas, Calyon, Natexis Banques Populaires, Société Générale	Prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, à échéance 2013
Contrat de licence	Gen-Probe	ARN ribosomal
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Chiron	VIH
Contrat de licence	BioRad	VIH2
Contrat de licence	Institut Pasteur	VIH1
Contrat de licence	B.R.A.H.M.S. AG	PCT
Contrat de licence	CHU de Toulouse	Filaggrine

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

5.8.18 Contrôle des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes figure au § 5.7 *supra*.

5.8.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence

Aucun renouvellement ni nomination ne seront proposés à l'Assemblée générale des actionnaires.

5.8.20 Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Aucun renouvellement ni nomination ne seront proposés à l'Assemblée générale des actionnaires.

5.8.21 Facteurs de risques

Cf. § 4.11, 5.2 et 5.3 *supra* du présent document de référence.

5.8.22 Rapport sur les opérations de rachat d'actions réalisées au cours de l'exercice

Cf. § 3.2.3 *supra* du présent document de référence.

5.8.23 Conclusion

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

ANNEXES

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/12/2008	Exercice 31/12/2007	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	599 166 536	552 966 507	530 467 073	480 775 659	405 451 004
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	110 987 806	98 517 151	116 163 375	90 554 214	94 590 784
Impôts sur les bénéfices	-2 347 822	1 032 680	10 512 384	8 472 519	5 851 708
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 571 888	1 001 436	3 237 535	2 636 451	1 230 705
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	78 706 148	33 150 507	61 834 399	51 277 249	40 532 742
Résultat distribué (1)	31 957 529	29 984 842	29 984 842	18 000 000	15 781 496
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	29 961 770
III. Résultats par action (2)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,81	2,45	2,60	2,01	2,22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,99	0,84	1,57	1,30	1,03
Dividende attribué à chaque action (3)	0,81	0,76	0,76	0,46	0,40
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 449	2 367	2 299	2 204	2 123
Montant de la masse salariale de l'exercice	116 589 162	111 202 680	105 294 789	96 907 147	90 603 261
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	51 736 740	49 539 321	49 443 252	45 015 526	40 952 473

(1) Sous réserve du dividende non versé relatif aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement

(2) En 2004, après la fusion Nouvelle bioMérieux Alliance et avant l'introduction en bourse, le nombre d'actions a été multiplié par 10

(3) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionné dans ce tableau.

5.9 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

5.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

5.9.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé à ce jour de neuf membres, dont quatre administrateurs indépendants.

La liste des administrateurs de la Société figure au § 6.1.1.2 du présent document de référence.

5.9.1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à sept reprises, soit environ une fois tous les deux mois.

5.9.1.3 Convocations et présence des administrateurs

Les administrateurs, ainsi que les Commissaires aux comptes, ont été convoqués à ces réunions par lettre simple, avec un préavis suffisant, conformément aux dispositions statutaires. Les délais moyens de convocation du Conseil d'administration sont de douze jours environ.

De plus, conformément aux dispositions des l'articles L. 823-17 et R. 823-9 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception aux réunions du Conseil d'administration devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

L'émergence du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune des réunions tenues en 2008.

5.9.1.4 Présidence des séances du Conseil d'administration

Les sept séances du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice ont toutes été présidées par le Président.

5.9.1.5 Procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis postérieurement à la réunion qu'ils relatent et sont systématiquement soumis à l'approbation de l'ensemble du Conseil d'administration lors de sa réunion suivante, avant d'être signés et retranscrits dans le registre des Conseils.

5.9.1.6 Les travaux du Conseil d'administration en 2008

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'année 2008. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : revue trimestrielle de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société, arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et préparation de l'Assemblée générale, proposition de nomination d'un nouvel administrateur, propositions de délégations financières, évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, point sur les filiales étrangères, projet d'acquisition des sociétés « AB BIODISK », « AviaraDx, Inc » et « PML Microbiologicals, Inc. », arrêté des comptes intermédiaires, projet de budget pour l'exercice 2009, approbation des conventions réglementées.

Lors de sa réunion du 12 juin 2008, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître que la composition, l'organisation et le fonctionnement, notamment en terme de performance collective, de contribution individuelle des membres, sont considérés satisfaisants par l'ensemble des administrateurs.

5.9.1.7 Les travaux du Comité d'audit en 2008

La composition du Comité d'audit figure au § 6.1.2.1.1 du présent document de référence.

Le Comité d'audit s'est réuni en présence de l'intégralité de ses membres à six reprises en 2008 :

- le 18 janvier 2008, par voie de conférence téléphonique, le Comité a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant respectivement sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2007 et le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 ;
- le 10 mars 2008, en présence de tous ses membres et des Commissaires aux comptes de la Société, le Comité a examiné les principaux éléments des opérations d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le projet de rapport de gestion et de document de référence 2007, ainsi que les principaux risques financiers de l'entreprise et le projet de communiqué sur les résultats annuels ;
- le 25 avril 2008, le Comité a notamment procédé à la revue du communiqué de presse portant sur le chiffre d'affaires et l'information financière trimestrielle du premier trimestre 2008 ;
- le 21 juillet 2008, par voie de conférence téléphonique, le Comité a procédé à la revue du communiqué de presse relatif à la publication du chiffre d'affaire du deuxième trimestre 2008,
- le 2 septembre 2008, en présence de tous ses membres et des Commissaires aux comptes de la Société, le Comité a examiné les comptes semestriels au 30 juin 2008, le projet de rapport d'activité semestriel, ainsi que le projet de communiqué sur les résultats semestriels ;
- le 22 octobre 2008, le Comité a procédé à la revue du communiqué de presse portant sur le chiffre d'affaires et l'information financière trimestrielle du troisième trimestre 2008.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

5.9.1.8 Les travaux du Comité des rémunérations en 2008

La composition du Comité des rémunérations figure au § 6.1.2.2.1 du présent document de référence.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à deux reprises en 2008, le 13 mars et le 19 décembre. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : la politique de rémunération, le Plan d'actionnariat salarié, et les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

5.9.2 Rémunérations

5.9.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence prévoient que chaque administrateur perçoit un montant fixe pour chaque participation à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des ses Comités.

Rémunération du Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général perçoit une rémunération fixe, déterminée par Mérieux Alliance, actionnaire majoritaire de la Société, au titre du contrat de travail qui le lie à cette société. Au 31 décembre 2008, seul le Président-Directeur Général bénéficie d'un régime surcomplémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime, qui concernait les cadres dirigeants de la Société, a été fermé et aucune somme n'y a été versée en 2008.

Rémunération du Directeur Général Délégué

Les parts fixe et variable de la rémunération versée au Directeur Général Délégué est déterminée par le Président-Directeur Général. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.

La part variable de cette rémunération est déterminée en totalité en fonction de l'atteinte de certains objectifs fixés en début d'exercice, incluant notamment la croissance du chiffre d'affaires, le taux de rentabilité, le lancement de produits, la réalisation d'opérations de croissance externe.

Le Directeur Général Délégué peut bénéficier d'attributions gratuites d'actions, conformément aux plans recommandés par le Comité des rémunérations et adoptés par le Conseil d'administration, sous condition du respect des critères d'acquisition et des conditions de performances fixés. Ces plans prévoient que les actions attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 ne sont cessibles qu'à hauteur de quarante pour cent de leur nombre à l'issue de la période de conservation initiale de deux ans, soixante-dix pour cent après trois ans, et quatre-vingt-dix pour cent après quatre ans. En tout état de cause, un minimum de dix pour cent des actions attribuées doit être conservé jusqu'à l'expiration du mandat social.

Le montant des rémunérations du Président-Directeur Général, des administrateurs et du Directeur Général Délégué sont communiqués notamment dans le rapport de gestion de la Société.

La rémunération d'Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué nommé le 19 décembre 2008 est versée par la société Mérieux Alliance (Cf. § 6.2.1)

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 figurent sous le § 5.8.17 du présent Document de référence.

5.9.2.2 Epargne salariale

Un accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2008 et 2009 au bénéfice des salariés de la société bioMérieux SA. La masse distribuable d'intéressement est déterminée en fonction du résultat opérationnel consolidé.

Un accord de participation est également en vigueur dans la Société, la réserve de participation étant basée sur la formule légale.

5.9.3 Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations de pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités, ...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5.9.4 Procédures de contrôle

5.9.4.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place dans la Société et dans le Groupe ont notamment pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les normes et règles internes de l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

Le contrôle interne ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que les objectifs visés seront atteints.

La description des systèmes de contrôle interne de la Société dans le présent rapport a été élaborée à partir d'un recensement des procédures existantes, effectuée sur la base d'entretiens conduits avec les principaux responsables des fonctions de l'entreprise et par la consultation de la documentation disponible concernant les sujets traités.

5.9.4.2 Le contrôle interne opérationnel

5.9.4.2.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Pour tenir compte de son développement et de ses nombreuses implantations géographiques, bioMérieux s'est doté d'une organisation visant à permettre à chaque site dans chaque pays de disposer des compétences nécessaires compte tenu de son activité et de sa taille.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par :

- **un Comité stratégique**, composé aujourd'hui de quatre membres (Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Stéphane Bancel, Monsieur Alexandre Mérieux et Monsieur Jean Le Dain). Ce comité propose au Conseil d'administration les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe.

- **un Comité de direction**, présidé par Monsieur Stéphane Bancel, Chief Executive Officer, regroupant le Directeur Adjoint, les Directeurs des fonctions Opérations Commerciales, Applications Industrielles, Recherche et Développement, Stratégie et *Business Development*, Système de Management de la Qualité, HSE, Contrôle Interne & ERP, Production et Qualité, Système d'information, le *Chief Executive Officer* de bioMérieux Inc. et le Directeur Financier. Le Comité de direction est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d'administration. Il se réunit une fois par mois. Chaque session mensuelle inclut une revue opérationnelle, une revue des ressources humaines, une revue du suivi de la stratégie et une revue de la gestion du portefeuille de recherche et développement. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la société.
- **un Comité d'investissement** réunit, chaque mois, le Chief Executive Officer, la Direction des Applications Industrielles, Système de Management de la Qualité, HSE, Contrôle Interne & ERP et la Direction Financière. Il décide de tout investissement industriel (corporel ou incorporel) d'un montant défini annuellement et suit les réalisations relatives à ces investissements. Les engagements pris sont communiqués au Comité de direction.
- **un Comité de validation des projets** ("*Project Approval Committee*"), présidé par le Chief Executive Officer, réunit les Directeurs des fonctions Opérations Commerciales, Applications Industrielles, Recherche et Développement, Stratégie et *Business Development*, Production et Qualité. Il décide de l'introduction de nouveaux projets dans le programme de développement. Il nomme l'équipe projet et décide de l'allocation des ressources. Il suit l'avancement des projets jusqu'à la commercialisation du produit concerné. Les projets sont revus au moins une fois par an et peuvent faire l'objet d'une revue exceptionnelle en cas de modification significative.

Certaines fonctions jouent par ailleurs un rôle prépondérant dans le contrôle interne opérationnel :

La **Direction Corporate Système de Management de la Qualité (SMQ), HSE, Contrôle Interne & ERP** dont les missions visent, entre autres, à contrôler :

- la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires,
- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités appartenant au groupe bioMérieux,
- la conformité des produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires et
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des actions correctives de terrain, incluant les rappels de produits. Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité du produit à l'état de la connaissance. Cette direction est aussi responsable des documents relatifs aux produits et suit les réclamations émanant de clients, ainsi que leur traitement. Elle s'assure du respect des exigences réglementaires dans tous les pays où sont commercialisés les produits de bioMérieux.

Pour réaliser ces objectifs, la Direction SMQ est constituée de plusieurs Directions Assurance Qualité chargées d'assurer le support aux grandes fonctions de l'entreprise :

- Direction Assurance Qualité Commercial Operations en charge des démarches qualité dans les activités Marketing, Ventes, Distribution et Support aux Clients ;
- Directions Assurance Qualité Manufacturing (une pour les Zones Amérique du Nord et Amérique Latine et une autre pour les Zones Europe et Asie Pacifique) ;
- Direction Assurance Qualité R&D couvrant toutes les activités de développement des produits dans le monde entier ;

- Direction Assurance Qualité Fonctions Support et Industrie, couvrant toutes les fonctions support (HR, IS, Achat, etc...) ainsi que la Direction Industrie.

De plus, cette Direction élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle s'inscrit dans la démarche Qualité de bioMérieux. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Par ailleurs, des auditeurs internes s'assurent périodiquement de la conformité du système qualité des sites ou des filiales.

La Direction de l'audit interne dispose de ressources dédiées dont le travail consiste à améliorer de façon continue les processus opérationnels via un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes, de due diligences ainsi que des missions de conseils.

La **Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle** assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats,...) et la gestion du gouvernement d'entreprise en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette direction s'est organisée en deux centres principaux en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de consultants dans le reste du monde. Elle est organisée par expertise fonctionnelle et par zone géographique.

La **Direction des Systèmes d'Information**, dont les missions visent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information dans le respect des lois et des règles existantes ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la qualité de service des applications mises à disposition ;
- contrôler et protéger l'information en terme de confidentialité et d'intégrité selon la classification établie ;
- apporter un support technique et fonctionnel à ses clients internes.

Pour réaliser ces objectifs, cette direction est organisée en deux principaux centres situés en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de correspondants informatiques dans l'ensemble des filiales du Groupe.

La Société a établi une politique de sécurité permettant de se protéger des principaux risques informatiques.

Une procédure de gouvernance du système d'information permet de définir les responsabilités de l'activité courante et de l'informatique sur le portefeuille d'application existant ; les principaux systèmes sont revus par le Comité de direction.

5.9.4.2.2 Les procédures générales du contrôle interne opérationnel

La politique Qualité

La politique Qualité s'articule selon trois axes :

- capacité à satisfaire à la fois les besoins des clients et les exigences de la réglementation relative aux produits,
- responsabilité ou implication de chacun dans cet objectif de conformité,
- différenciation par anticipation des besoins des clients et participation à une dynamique de progrès et d'innovation.

Un Manuel Qualité Corporate décrit le système de management de la qualité Corporate et celui de chaque filiale, site de production, site de recherche et développement de bioMérieux : ce système couvre toutes les activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente. Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients, en décrivant les dispositions prises pour assurer la qualité des produits et services fournis.

En plus de ce manuel Qualité Corporate, chaque site dispose d'un « Supplément » ou d'un Manuel Qualité local décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Des directives et des procédures « Corporate » définissent les modalités de gestion de certains processus multi sites, en particulier les gestions de projets, la gestion des investissements, ...

Les référentiels réglementaires

Tous les produits de bioMérieux sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables au diagnostic *in vitro*.

La conception la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 et ISO 13485, mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

L'ensemble des sites de production est certifié ISO 9001. Les sites de production principaux sont également certifiés ISO 13485. Un plan d'action visant à la certification ISO 13485 du site de Madrid a été initié.

Audits

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, Afssaps), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres audits sont également pratiqués par des clients qui souhaitent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences, ou qui souhaitent obtenir des garanties quant à la qualité de service.

Il est également procédé à des audits sur les sites de la Société par des auditeurs qualité internes, sur la base d'un programme établi annuellement.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par la validation des procédés de production et les contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

Une inspection FDA a eu lieu sur le site de Marcy en Janvier 2008. Elle n'a donné lieu qu'à deux observations non significatives, pour lesquelles un plan d'actions correctives a été mis en œuvre.

Une autre inspection FDA a eu lieu sur le site de Craponne en Septembre 2008 qui n'a pas donné lieu à des observations particulières.

5.9.4.2.3 Les procédures de contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers de :

- les directions de zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie) qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales,
- la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales,
- l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales,
- un budget annuel et un reporting mensuel détaillé établi par chaque filiale et adressé à la Direction de la zone géographique et à la Direction du contrôle de gestion international,
- une analyse mensuelle des principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires et de structure financière, comparée aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget. Une synthèse de ces indicateurs par région et pour le groupe est revue par le Comité de direction. A l'issue de ce comité, la direction de chaque filiale est informée des observations et décisions du Comité de direction. Le directeur de chaque zone s'assure que les éventuelles actions à mener sont bien entreprises.

5.9.4.3 Le contrôle interne comptable et financier

5.9.4.3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

La Direction Administrative et Financière du groupe bioMérieux comprend :

- des directions administratives et financières, présentes dans chaque entité du Groupe et placées sous la double supervision du Directeur Général de la filiale concernée et de la Direction Financière du Groupe,
- un contrôle de gestion, dont l'organisation est adaptée à celle du Groupe et qui rassemble :
 - des contrôleurs de gestion des processus métiers ou support (recherche et développement, par exemple), chargés d'analyser les performances et les coûts des principales fonctions du Groupe en relation avec les Directeurs concernés,
 - des contrôleurs de gestion internationaux, en charge du contrôle des filiales étrangères ; dans le cas particulier de bioMérieux Inc., le contrôle de gestion international s'appuie aussi sur une équipe locale dédiée,
- une fonction financement et trésorerie,
- une fonction reporting et consolidation,
- une fonction fiscalité.

Cette organisation permet à la Direction Générale de fixer des objectifs budgétaires à chaque fonction et chaque filiale, puis de suivre mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière aux différents niveaux du Groupe.

Le Directeur Financier du Groupe est membre du Comité de direction et, à ce titre, est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par ce comité.

L'organisation comptable et financière s'appuie principalement sur deux systèmes d'information intégrés : Movex, sur les sites importants et Solomon, pour les filiales de taille plus petite.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites ci-dessus, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité/finances, contrôle de gestion, consolidation et trésorerie.

5.9.4.3.2 Comptabilité / finances

bioMérieux a élaboré un "manuel des principes comptables et de consolidation" à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser ; il a été mis à jour en 2005 lors de l'adoption des nouvelles normes comptables IFRS.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrées dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d'écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque direction administrative et financière exerce une activité de credit management chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d'encours par clients et d'anticiper les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

5.9.4.3.3 Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à cinq ans et validé en Conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, certaines fonctions (recherche et développement et production notamment) disposent d'un contrôle de gestion dédié qui élabore le budget annuel de ces fonctions, assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe et prend également en charge le contrôle budgétaire.

5.9.4.3.4 Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe bioMérieux, qui permet à l'équipe consolidation de s'assurer de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe, explicités dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes :

- les états financiers de chaque filiale sont analysés par le contrôle de gestion international avant d'être consolidés,
- les comptes consolidés sont rapprochés par le service consolidation, d'une part avec les indicateurs de gestion disponibles dans le Groupe (dont notamment le suivi statistique du chiffre d'affaires) et, d'autre part, avec les prévisions budgétaires et les résultats des périodes précédentes de l'exercice. L'endettement consolidé est rapproché des suivis réalisés au niveau de la trésorerie. Ces contrôles sont synthétisés dans un rapport d'analyse annexé aux comptes consolidés et transmis à la Direction Générale du Groupe.

5.9.4.3.5 Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux s'est implanté, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,
 - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot et impliquant vingt et une filiales. Ce système est sécurisé par les procédures de virement mises en place avec l'une des banques principales du Groupe,
 - d'une politique prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés en produits monétaires,
- gérer les risques de change, pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
 - une politique de facturation des exportations hors groupe exclusivement en monnaies fortes,
 - la mise en place de couvertures, quand cela est possible, sur environ 80 % du flux net exposé, dès le début de l'exercice,
 - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque résiduel notamment lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

5.9.4.4 Audit externe

Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Deloitte et Associés et son réseau et de Commissariat Contrôle Audit (CCA), audite les comptes consolidés et les comptes individuels de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes individuels de la majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les principales conventions réglementées figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes joint au présent rapport.

5.9.4.5 Modalités de participation à l'Assemblée générale

Cf. § 3.1.10.2 *supra*

Le Président du Conseil d'administration
Alain Mérieux

5.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BIOMERIEUX et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT - C.C.A.

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard CHABANEL

Alain DESCOINS

5.11 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1

(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 78 706 148,46 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte (i) du rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société, (ii) des rapports des Commissaires aux comptes sur ce rapport, et (iii) du montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 165 868 euros.

RESOLUTION N°2

(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

RESOLUTION N°3

(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2008)

L'Assemblée générale ordinaire constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 fait apparaître un bénéfice de 78 706 148,46 euros qui, augmenté du report bénéficiaire de 35 283 317,78 euros, établit le bénéfice distribuable à 113 989 466,24 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- une somme de 45 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 194 000 000 euros à 239 000 000 euros ;
- une somme de 31 957 529,40 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 0,81 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social (*) ; le dividende sera mis en paiement le 18 juin 2009. La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera reporté à nouveau.
- le solde soit 37 031 936,84 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

(*) Sous réserve de l'adoption de la résolution par l'Assemblée générale des actionnaire du 11 juin 2009. La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera reporté à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué en euros ^(**)
31/12/2008 ^(*)	31 957 529,40
31/12/2007	29 984 842,40
31/12/2006	29 984 842,40
31/12/2005	18 148 720,40

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 11 juin 2009.

(**) La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera reporté à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

RESOLUTION N°4

(Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions réglementées conclues par la Société et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants dudit code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport et approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

RESOLUTION N°5

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial relatif à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée générale et du descriptif du programme déposé auprès de l'AMF, autorise le Conseil d'administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et de subdélégation et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat par la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions, dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

La présente autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- de procéder, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la sixième résolution, à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

La Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société) :

- le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 100 euros, hors frais ;
- le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 394 537 400 euros. Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuites d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale décide que les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions dont l'affectation ne serait plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise pourraient faire l'objet de cession après accord du Conseil d'administration et communication au marché.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ces derniers rendant compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, auprès de tous organismes et en particulier de l'AMF, notamment modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle pourra être utilisée à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange, dans les limites de la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION N°6

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous réserve de l'adoption de la cinquième résolution de la présente Assemblée, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans sa cinquième résolution, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par période de vingt quatre mois à compter de la présente Assemblée et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Il est précisé que la limite de 10 % susvisée s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur toutes primes et réserves disponibles, et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec la faculté de subdéléguer, dans les cadres prévus par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente Assemblée et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009. Elle se substitue à compter de ce jour à la précédente autorisation donnée par l'Assemblée générale du 12 juin 2008 (huitième résolution).

RESOLUTION N°7

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter dans la limite de 35 % du capital social de la Société, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social en nominal à la date de la présente assemblée, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base des huitième et douzième résolutions ci-après, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 500 millions d'euros ;
- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'administration constatera une demande excédentaire et ce, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ;
- décide que le Conseil d'administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- et décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;
- décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 (neuvième résolution).

RESOLUTION N°8

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter dans la limite de 35 % du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, la compétence :

de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaie quelconque ou établie par référence à plusieurs monnaies ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social en nominal à la date de la présente Assemblée, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la septième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 500 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la septième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée, soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'administration constatera une demande excédentaire et ce, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ;

- décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 (dixième résolution).

RESOLUTION N°9

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 1^{er} al. 2 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, en cas d'adoption de la huitième résolution, la compétence à compter de la présente assemblée, de décider, sur ses seules décisions, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies, et ce notamment dans le cadre d'émission de valeurs mobilières dites "au fil de l'eau".

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 10 % du capital social par an, cette quotité étant appréciée à la date de la mise en œuvre de la présente délégation ;
- décide que le prix d'émission des titres de capital sera déterminé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes : soit le cours coté de l'action (constaté sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A) choisi parmi les trente dernières séances de bourse précédant l'émission, soit une moyenne de cours cotés de l'action (constaté sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A) choisis parmi tout ou partie des trente dernières séances de bourse précédant l'émission ;
- le Conseil d'administration rendra compte, par voie de rapport complémentaire certifié par les commissaires aux comptes, de l'utilisation de cette délégation, décrivant notamment les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 (onzième résolution).

RESOLUTION N°10

(Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 20 % du capital, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 225-136-3° du Code de commerce et de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, à augmenter le capital social dans la limite de 20 % par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis par l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et constate que cette délégation emporte de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

L'Assemblée générale décide que la limite de 20 % du capital devra être appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé. Ce plafond est indépendant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des septième et neuvième résolutions.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5 %.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente délégation, choisir la ou les époques de sa réalisation,
- de choisir librement les investisseurs qualifiés ou les investisseurs compris dans le cercle restreint d'investisseurs bénéficiaires de l'émission ou des émissions, conformément aux dispositions légales et réglementaires susvisées, de déterminer les valeurs mobilières à émettre ainsi que le pourcentage de capital dont l'émission est réservée à chacun de ces investisseurs,
- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la société,
- de modifier les statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Le Conseil d'administration établira, au moment où il fera usage de la présente délégation, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant les éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt six (26) mois.

RESOLUTION N°11

(Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer les apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de sociétés)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide que les émissions prévues à la huitième résolution adoptée par la présente Assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-148 du Code de commerce.

De même, l'Assemblée générale autorise durant la même période de vingt-six mois le Conseil à décider, sur le rapport du commissaire aux apports, de procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la huitième résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 et suivants ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les septième et huitième résolutions adoptées par la présente Assemblée.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 (treizième résolution).

RESOLUTION N°12

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce autorise le Conseil d'administration, en cas d'adoption des septième et huitième résolutions, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à augmenter, conformément à l'article R. 225-118 du Code de commerce (anciennement article 155-4 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967) ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond global fixé par la septième résolution, dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidées en application des septième et huitième résolutions.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

L'Assemblée générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 (quatorzième résolution).

RESOLUTION N°13

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-130 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, durant une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au second point ;

- en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et plus particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 7 juin 2007 (quinzième résolution) ;

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la septième résolution.

RESOLUTION N°14

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à partir de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, les montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, assortis s'il y a lieu de la décote prévue par l'article L. 3332-19 du Code du travail, les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieures consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

RESOLUTION N°15

(Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs à tout porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités)

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

5.12 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES PAR LA SOCIÉTÉ

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 des cinquième et sixième résolutions, la Société entend mettre en place un programme de rachat d'actions dont les modalités sont les suivantes :

- Titres concernés : actions ordinaires.
- Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée : 10 %.
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 %.
- Montant global maximum du programme : le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 394 537 400 euros. le Conseil d'administration pourrait toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
- Prix d'achat unitaire maximum : Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition).
- Objectifs du programme de rachat, rangés par ordre décroissant :
 - assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
 - conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - procéder, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

Durée du programme : jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dans la limite de dix-huit mois maximum.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, compartiment A. Le code ISIN de la Société est FR 0010096479.

Une convention de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, a été conclue entre la Société et la société Crédit Agricole Cheuvreux le 23 décembre 2004 et a été mise en conformité avec la nouvelle charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, Crédit Agricole Cheuvreux a procédé à diverses opérations d'achats et de ventes de titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

5.12.1 Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 13 octobre 2004, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des Programmes de rachat d'actions issu du Règlement Européen de la Directive "Abus de marché".

a) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 dans le cadre du contrat de liquidité.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par les Assemblées générales mixte du 7 juin 2007 et du 12 juin 2008, ainsi que du programme de rachat de titres par la Société décrit aux points 5.10 du Document de référence 2006 et 5.12 du Document de référence 2007, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Crédit Agricole Cheuvreux, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	114 506
Cours moyen des achats	65,61 €
Nombre d'actions vendues	98 021
Cours moyen des ventes	67,55 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2008	18 931
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	1 080 173,22 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2008	1 135 860,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation des cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,048 %

Les actions ainsi acquises par la société Crédit Agricole Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

b) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008 dans le cadre d'un contrat de mandat.

En outre, dans le cadre de contrats de mandat conclus avec les sociétés Crédit Agricole Cheuvreux et Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, conformément aux autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008, ainsi que du descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant aux points 5.10 du Document de référence 2006 et 5.12 du Document de référence 2007, les mandataires ont procédé, au cours de la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	212 100
Cours moyens des achats	68,06 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	N/a
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2008	172 500
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	11 438 462,63 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2008	10 350 000,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,44 %

Répartition par objectifs des actions auto-détenues : les actions auto-détenues par la Société sont toutes affectées soit au contrat de liquidité, soit à l'attribution gratuite d'actions.

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, les opérations effectuées par la Société sur les actions propres ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information/descriptif du programme de rachat			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	326 606	258 521	Options d'achat achetés	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	N/a	N/a	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions* (en €)	67,20	64,31	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen (en €)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en €)	21 949 034,61	16 624 898,57	Néant	Néant	Néant	Néant

(*) Y compris impôt de bourse

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 et du 12 juin 2008, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date d'enregistrement du présent document de référence.

5.12.2 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres pouvant être acquis et prix maximum d'achat

La part maximale de son capital que la Société est susceptible de détenir est de 10 %, sous réserve de la limite de 5 % mentionnée ci-dessous, ce qui, à titre indicatif, correspond, au 31 mai 2009, à 3 945 374 actions. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues par bioMérieux au 31 mai 2009, soit 147 900 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées dans le cadre de ce programme serait donc de 3 797 474 actions, soit 9,6 % du capital, sous réserve des variations ultérieures du stock d'actions propres auto-détenues par la Société.

Le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital.

Le prix maximum d'achat est de 100 euros par action. En conséquence, le montant maximum que bioMérieux serait susceptible de payer s'élèverait à 379 747 400 euros dans l'hypothèse d'achat de 3 797 474 actions au prix maximal autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires.

En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008, ainsi que du descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant au point 5.12 du Document de référence 2008, la société Crédit Agricole Cheuvreux a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2009, aux opérations suivantes :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 mai 2009	0,37%
Nombre de titre annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titre détenus en portefeuille au 31 mai 2009	147 900
Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2009	9 562 518,20 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 mai 2009	9 026 337,00 €

CHAPITRE 6

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

6.1.1 Le Conseil d'administration

6.1.1.1 Cadre légal

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale.

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la loi dite NRE. La Société a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF (<http://www.medef.fr>). Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

Mentions écartées	Motifs
<u>Concernant les mandats des dirigeants :</u>	
La durée des mandats n'excédant pas 4 ans	La durée de mandats est fixée statutairement à 6 ans.
Le renouvellement par tranche ou par bloc	Compte tenu notamment de l'historique de la Société (7 administrateurs sur 9 ont été nommés au cours de l'année 2004) le système de renouvellement par tranche ou bloc se justifie difficilement
<u>Concernant le fonctionnement des Comités :</u>	
L'existence d'un Comité des nominations	Cette prérogative est exercée par la Direction Générale
<u>Concernant le Comité d'audit et sa mission :</u>	
Opérations importantes : apprécier la validité des méthodes comptables et s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt	Le Comité d'audit s'en assure postérieurement mais le Conseil d'administration est saisi à l'avance de toute question importante
Transmission d'une note du Directeur Financier sur l'exposition aux risques et engagements hors bilan	Ceux-ci sont listés dans les annexes et leur étendue n'est pas telle qu'un rapport spécial du Directeur Financier soit justifié.
<u>Concernant le Comité des rémunérations :</u>	
Proposition du Comité des rémunérations sur rémunération des dirigeants non mandataires	La fixation de la rémunération des dirigeants non mandataires relève de la seule compétence de la Direction Générale, qui informe toutefois le Comité de la politique de rémunération
<u>Concernant l'évaluation du Conseil d'administration :</u>	
Evaluation des performances de la Direction Générale par les membres indépendants du conseil	Le Conseil d'administration apprécie les performances de la Direction Générale de manière indépendante et collégiale

6.1.1.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte à ce jour neuf membres, dont quatre administrateurs indépendants.

Administrateurs	Fonctions principales exercées en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p><u>Alain Mérieux</u></p> <p>70 ans Né le 10/07/1938 Père de Monsieur Alexandre Mérieux (Administrateur) Adresse professionnelle : Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile</p> <p>Première nomination : 10/07/1986 Echéance du mandat : 2010</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 290</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Président-Directeur Général</p>	<p>Fonction exercée en dehors de la Société : Directeur Général de Mérieux Alliance*</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S.</p> <p>Président du Conseil d'administration de Mérieux Alliance*</p> <p>Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</p> <p>Président du Conseil d'administration de la Fondation Mérieux</p> <p>Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA</p> <p>Administrateur de Transgene SA*</p> <p>Président du Conseil d'administration de bioMérieux Hellas (Grèce)*</p> <p>Administrateur de bioMérieux Italia SpA (Italie)*</p> <p>Administrateur de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)*</p> <p>Administrateur de Shantha Biotechnics Ltd. (Inde)*</p> <p>Président du Conseil d'administration de l'Ecole Vétérinaire de Lyon</p> <p>Administrateur de la Fondation Pierre Fabre</p> <p>Administrateur de la Fondation Pierre Vérots</p> <p>Administrateur de Synergie Lyon Cancer (Cancéropôle)</p> <p>Administrateur de la Fondation Centaure</p>	<p>Expérience et expertise en matière de gestion :</p> <p>Diplômé de la Harvard Business School (1968)</p> <p>PDG de la Société depuis 1965 Directeur général d'entreprise depuis plus de 30 ans</p> <p>Président de la société holding familiale, Mérieux Alliance, qui détient la majorité du capital de la Société</p> <p>Activités au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Président du Conseil d'administration de Mérieux Alliance*</p> <p>Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</p> <p>Président du Conseil d'administration de la Fondation Mérieux (anciennement Fondation Marcel Mérieux)</p> <p>Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo</p> <p>Président du Conseil d'administration et administrateur de Nouvelle bioMérieux Alliance SA*</p> <p>Président du Conseil d'administration de SGH SA*</p> <p>Gérant de SCI ACCRA*</p> <p>Administrateur de Transgene SA*</p> <p>Administrateur de la société de La Rue Impériale de Lyon SA</p> <p>Administrateur de WENDEL Investissement SA</p> <p>Membre du Conseil de surveillance d'Akzo Nobel (Pays-Bas)</p> <p>Président du Conseil d'administration de bioMérieux Hellas (Grèce)*</p> <p>Président du Conseil d'administration de bioMérieux Italia SpA (Italie)*</p> <p>Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)*</p> <p>Administrateur de Lazard LLC (Etats-Unis)</p>

* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce – Cf §3.3.1 et 3.1.16

Alexandre Mérieux

35 ans
Né le 15/01/1974
Fils de Monsieur Alain Mérieux
(Président-Directeur Général)
Adresse professionnelle : Chemin de
l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile

Première nomination : 16/04/2004
Echéance du mandat : 2010

Nombre d'actions de la Société : 20

Fonction principale exercée dans la Société : Directeur Général Délégué

Fonction exercée en dehors de la Société :

Directeur Général Délégué de
Mérieux Alliance*

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

Administrateur de Mérieux Alliance*
Administrateur de la Fondation
Christophe et Rodolphe Mérieux
Président de SGH SAS*
Gérant SCI ACCRA*
Administrateur de Silliker Group
Corp. (Etats-Unis)*
Représentant permanent de Silliker
Group Corp, Président de Silliker
France SAS*
Représentant permanent de Silliker
Group Corp, Président de Adriant
SAS
Administrateur de Ecosilk (Etats-
Unis)
Administrateur de bioMérieux Inc.
(Etats-Unis)*
Administrateur de BTF (Australie)*
Administrateur de bioMérieux
Canada Inc. (Canada)*
Administrateur de bioMérieux China
Ltd. (Chine)*
Administrateur de bioMérieux India
Private Ltd. (Inde)*
Administrateur de bioMérieux
Polska sp. z.o.o. (Pologne)*
Administrateur de bioMérieux UK
Ltd. (Royaume-Uni)*
Administrateur de bioMérieux
Singapore Pte Ltd. (Singapour)*

Expérience et expertise en matière de gestion :

HEC Montréal

Directeur Marketing de Silliker en 2003
et 2004*

Activités au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Mérieux Alliance*
Administrateur de la Fondation
Christophe et Rodolphe Mérieux
Président de SGH SAS*
Gérant SCI ACCRA*
Administrateur de Silliker Group Corp.
(Etats-Unis)*
Représentant permanent de Silliker
Group Corp, Président de Silliker
France SAS*
Représentant permanent de Silliker
Group Corp, Président de Adriant SAS
Administrateur de Ecosilk (Etats-Unis)
Administrateur de bioMérieux Inc.
(Etats-Unis)*
Administrateur de BTF (Australie)*
Administrateur de bioMérieux Canada
Inc. (Canada)*
Administrateur de bioMérieux China
Ltd. (Chine)*
Administrateur de bioMérieux India
Private Ltd. (Inde)*
Administrateur de bioMérieux Polska
sp. z.o.o. (Pologne)*
Administrateur de bioMérieux UK Ltd.
(Royaume-Uni)*

Michele Palladino

68 ans
Né le 13/06/1940

Première nomination : 06/07/2004
Echéance du mandat : 2010

Nombre d'actions de la Société :
2000

Fonction principale exercée dans la Société : Néant

Administrateur indépendant**

Fonction exercée en dehors de la Société

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

Dirigeant de Michele Palladino & C
sas

Expérience et expertise en matière de gestion :

Directeur Général de bioMérieux
SA jusqu'en 1993

Président Directeur Général de Max
Meyer

Activités au cours des cinq derniers exercices :

Néant

* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce – Cf §3.3.1 et 3.1.16

** Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (Cf § 6.1.1.4 infra)

Michel Angé

69 ans
Né le 27/11/1939

Première nomination : 30/09/2004
Echéance du mandat : 2010

Nombre d'actions de la Société : 160

Fonction principale exercée dans la Société : Néant

Administrateur indépendant**

Fonction exercée en dehors de la Société

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

Administrateur de la Lyonnaise de Banque SA
Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA
Administrateur de Tessi SA
Président d'Apicil Prévoyance

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque

Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années

Activités au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de la Lyonnaise de Banque SA
Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA
Administrateur de Tessi SA
Président d'Apicil Prévoyance
Vice-Président d'Apicil Prévoyance
Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA
Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA
Président d'Apicil Preci SA
Administrateur du Centre Technique des Institutions de Prévoyance
Vice-Président et Administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance
Président du GIE Santelog

Jean-Luc Bélingard

60 ans
Né le 28/10/1948

Première nomination : 15/09/2006
Echéance du mandat : 2011

Nombre d'actions de la Société : 50

Fonction principale exercée dans la Société : Néant

Administrateur indépendant**

Fonction exercée en dehors de la Société

Président Directeur Général de la société IPSEN

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

Administrateur LabCorp Of America (Etats-Unis)
Administrateur NicOx (France)
Administrateur Inserm (France)
Administrateur de l'A.N.R. (France)
Administrateur de Celera Corporation (Etats-Unis)

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Paris

M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)

Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux Pierre-Fabre de 1999 à 2001

Depuis 2001, Président Directeur Général de la société IPSEN

Activités au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur Applera Corp. (Etats-Unis)
Administrateur LabCorp Of America (Etats-Unis)
Administrateur ExonHit Therapeutics (France)
Administrateur NicOx (France)
Adm. Inserm (France)

** Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (Cf § 6.1.1.4 infra)

<u>Georges Hibon</u>	<i>Fonction exercée en dehors de la Société</i>	<i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i>
71 ans Né le 03/11/1937	Néant	H.E.C. Paris
Première nomination : 06/07/2004 Echéance du mandat : 2010	<i>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</i>	Président France de MSD Chibret Vice-Président Merck International
<i>Nombre d'actions de la Société : 10</i>	Administrateur de Cerep SA Administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France Administrateur de BioAlliance Pharma Chairman of the Board de Shantha Biotechnics Limited (Inde)* Administrateur ABL	Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught
<i>Fonction principale exercée dans la Société : Néant</i>		<i>Activités au cours des cinq derniers exercices :</i> Administrateur de Cerep SA Administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France Administrateur de BioAlliance Pharma Chairman of the Board de Shantha Biotechnics Limited (Inde)* Chairman ABL
<u>Groupe Industriel Marcel Dassault</u>	<i>Fonction exercée en dehors de la Société</i>	<i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i>
Représenté par Monsieur Benoît Habert 44 ans Né le 12/07/1964	Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault*** ; PDG de Dassault Développement***	Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault ; PDG de Dassault Développement
Première nomination : 16/04/2004 Echéance du mandat : 2010	Gérant de Habert Dassault Finance***	<i>Activités au cours des cinq derniers exercices :</i>
<i>Nombre d'actions de la Société : 2 013 470</i>	<i>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</i>	Directeur du Groupe Industriel Marcel Dassault Administrateur de Chapitre.com Président Directeur Général et administrateur de Dassault Développement Administrateur du Groupe Industriel Marcel Dassault Administrateur de Transgene SA* Représentant permanent de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine RP du Groupe Industriel Marcel Dassault, Administrateur de bioMérieux* Administrateur de Nouvelle bioMérieux Alliance* Administrateur de LSF (USA)
<i>Administrateur indépendant **</i>	Président et administrateur de Dassault Développement*** Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault*** Administrateur de Transgene SA* Administrateur de Socpresse SA*** Administrateur Société du Figaro SA*** Administrateur KTO Administrateur Sport 24*** Administrateur de Livres invest Administrateur Dupuis (Belgique) et de Dargaud (France) Administrateur TM4 (Canada) Membre du Conseil de Surveillance de AdenClassifieds*** Membre du Comité de suivi de Cooltech SA Représentant GIMD au Conseil de SHAN	

* Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce – Cf §3.3.1 et 3.1.16

** Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (Cf § 6.1.1.4 infra)

*** Société contrôlée par la société Groupe Industriel Marcel Dassault au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

<u>T.S.G.H.*</u>	<i>Fonction exercée en dehors de la Société</i>	<i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i>
Représentée par Monsieur Philippe Archinard		
49 ans Né le 21/11/1959	Directeur Général de Transgene SA*	Diplômé de la Harvard Business School
Première nomination : 16/04/2005 Echéance du mandat : 2010	Président de l'Association LyonBioPôle	Directeur général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003
Nombre d'actions de la Société : 10	<i>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</i>	Directeur Général de Transgene SA.
Fonction principale exercée dans la Société : Néant	Administrateur de Transgene SA*	<i>Activités au cours des cinq derniers exercices :</i>
	Autre mandat de TSGH* : Administrateur de Transgene SA*	Directeur général et administrateur de Transgene SA*
	Administrateur d'Erytech SA	Administrateur de Innogenetics – Belgique
		Autre mandat de TSGH* : Administrateur de Transgene SA*
<u>Christian Bréchet</u>	<i>Fonction exercée en dehors de la Société :</i>	<i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i>
56 ans Né le 23/07/1952		
Première nomination : 12/06/2008 Echéance du mandat : 2015	Vice Président en charge des Affaires Médicales et Scientifiques de Mérieux Alliance*	Directeur de l'unité INSERM U370/ Université Paris V « Carcinogenèse hépatique et virologie moléculaire » de 1993 à 2001
Nombre d'actions de la Société : 10	<i>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</i>	Chef du service Hépatologie de l'Hôpital Necker-Enfants Malades de 1997 à 2001
Fonction principale exercée dans la Société : Vice Président en charge des Affaires Médicales et Scientifiques	Néant	Directeur du Centre national de Référence de l'Institut Pasteur de Paris sur l'épidémiologie moléculaire des hépatites virales de 1998 à 2001
		Directeur Général de l'INSERM de 2001 à 2007
		<i>Mandats au cours des cinq derniers exercices :</i>
		Néant

Les administrateurs ne détiennent aucun mandat croisé dans le cadre du groupe bioMérieux.

Monsieur Stéphane Bancel, Directeur général délégué, a, par ailleurs, exercé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 des fonctions d'administrateur au sein des sociétés suivantes, lesquelles sont toutes contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce : bioMérieux Canada Inc., bioMérieux China Ltd., bioMérieux India (Pvt) Ltd., bioMérieux Japan Ltd., bioMérieux Inc.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège de la Société à Marcy l'Etoile (Rhône).

Le Conseil d'administration dispose par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, d'un Président d'honneur, Monsieur Gérard Trouyez, nommé le 18 mai 1990 et d'un Censeur, Monsieur Philippe Villet, nommé le 7 juin 2007.

Le Conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membre élu par les salariés.

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs généraux délégués n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs généraux délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur général délégué et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. En outre, un dispositif de gouvernement d'entreprise a été mis en place par la Société (cf. § 6.1.1.4 et § 6.1.2 *infra*).

Les opérations relevant des conventions réglementées sont présentées aux § 5.7 et 6.2.2 du présent document de référence.

Les statuts de la Société, tels que modifiés par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004, prévoient que le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à trois censeurs. Ces censeurs pourront être choisis parmi les actionnaires personnes physiques ou morales ou en dehors d'eux. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de Conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis. Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

6.1.1.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Mérieux Alliance, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité absolue du capital et des droits de vote (cf. § 3.3.4).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant directement et personnellement les organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales autre que ceux évoqués aux § 5.7 et 6.2.2.

6.1.1.4 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés et s'y conformer. Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, (vi) est tenu à une obligation de loyauté et (vii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société, cf. *infra*.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au Président ou au Directeur Général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du rapport annuel, à une évaluation de l'indépendance des administrateurs.

Compte tenu de cette définition, le Conseil d'administration inclut quatre administrateurs indépendants sur les neuf membres qui le composent :

- La société Groupe Industriel Marcel Dassault, représentée par Monsieur Benoît Habert,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Michel Angé,
- Monsieur Jean-Luc Bélingard.

Le Conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires. Le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le Conseil d'administration a adopté, en 2004, un code de bonne conduite, mis à jour en 2007 afin de tenir compte des modifications intervenues dans la réglementation applicable, décrivant les règles applicables à la communication financière et à la prévention des manquements à la réglementation boursière. L'ensemble de ses membres s'est engagé à le respecter.

Enfin, le règlement intérieur permet la tenue de réunions à distance, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

6.1.1.5 Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en oeuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

6.1.1.6 Les travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des Comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les Comités. Le rapport annuel de la Société comporte un exposé sur l'activité de chacun des Comités au cours de l'exercice écoulé.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations.

6.1.2.1 Le Comité d'audit

6.1.2.1.1 Composition du Comité d'audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 15 mars 2004 et mis à jour en 2007 :

- le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein ;
- le Comité d'audit est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2008, de Messieurs Michel Angé, Benoît Habert et Alexandre Mérieux. Messieurs Michel Angé et Benoît Habert sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce Comité.

6.1.2.1.2 Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe.

La direction financière et la direction juridique de la Société peuvent être invitées à participer aux réunions du Comité d'audit, à la discrétion de ce dernier. Par ailleurs, le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut auditionner les responsables de la comptabilité, ainsi que les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le cabinet d'audit. Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans les domaines de la politique comptable, du reporting et du contrôle interne, du contrôle externe, de la communication financière, ainsi que dans le domaine de la gestion des risques.

En matière comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de : (i) procéder, au minimum deux jours avant l'examen des comptes par le Conseil d'administration, à la revue des états financiers semestriels et annuels sociaux et consolidés, y compris leurs annexes, ainsi que le cas échéant, le rapport de gestion et présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles, (ii) s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, (iii) vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société, (iv) examiner les engagements hors bilan significatifs de la Société, (v) s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société, (vi) examiner le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, (vii) procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus et (viii) présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

En matière de risques, le Comité d'audit a pour mission : (i) d'analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la Société ou sur sa situation financière, (ii) d'examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société, notamment les risques de marché (taux, change, actions), ainsi que les risques d'exigibilité des dettes financières (dites clauses de "défaut") en cas d'évolution défavorable (iii) de revoir les conclusions des rapports d'audit interne, le cas échéant.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de : (i) soumettre au Conseil d'administration des recommandations concernant la sélection des Commissaires aux comptes (cabinets et réseaux de Commissaires aux comptes) en vue de la nomination ou du renouvellement de ces derniers par l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi qu'analyser et émettre un avis sur la définition de leur mission, leurs honoraires, le champ et le calendrier d'intervention, (ii) analyser et émettre une opinion sur les services liés à l'audit et sur les missions hors champ de l'audit statutaire réalisées par les Commissaires aux comptes, en prenant en compte l'impact éventuel de telles missions sur l'indépendance des Commissaires aux comptes, ainsi que sur les recommandations formulées par ces derniers et les suites qui leur sont données.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes semestriels et annuels, ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

6.1.2.2 Le Comité des rémunérations

6.1.2.2.1 Composition du Comité des rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration :

- le Comité des rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein.
- le Comité des rémunérations est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004.

Le Comité des rémunérations est constitué, au 31 décembre 2008, de Messieurs Georges Hibon, Michele Palladino et Jean-Luc Belingard. Messieurs Michele Palladino et Jean-Luc Belingard sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Georges Hibon assure la présidence de ce Comité.

6.1.2.2.2 Fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité des rémunérations a pour missions principales de : (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président-Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le Comité des rémunérations soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président, Directeur Général et, le cas échéant, le Directeur Général Délégué et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

6.1.3 Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration (décision du Conseil d'administration du 20 octobre 2002 confirmée par la décision du Conseil d'administration du 16 avril 2004).

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Alexandre Mérieux en qualité de Directeur Général Délégué. Sa nomination a pris effet à compter de la date de la délibération, sans limitation de durée.

Monsieur Alexandre Mérieux a, par ailleurs, exercé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 des fonctions d'administrateur au sein des sociétés suivantes : Cf. § 6.1.1.2 *supra* du présent document de référence

La Direction Générale est assistée dans ses fonctions par un Comité stratégique et un Comité de direction, lesquels sont présentés dans le chapitre consacré au Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au § 5.9.4.2.1.

6.1.4 Contrôle interne

La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier ; ces procédures sont décrites dans le rapport spécifique du Président du Conseil d'administration de la Société.

Le rapport du Président du Conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes présentant leurs observations seront présentés à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009. Ils figurent au présent Chapitre 5.9 et 5.10 *supra*.

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Tableau récapitulatif des jetons de présence

Le montant devant être versé à chaque administrateur au titre des jetons de présence est fixé en fonction de son assiduité aux séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration dont il est membre.

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2007 en €	Jetons de présence versés en 2008 en €
Alain Mérieux	16 000	28 000
Alexandre Mérieux	16 000	32 000
Christian Bréchet	Néant	16 000
Michele Palladino	24 000	36 000
TSGH / Philippe Archinard	12 000	28 000
GIMD / Benoit Habert	20 000	36 000
Michel Angé	24 000	32 000
Georges Hibon	32 000	36 000
Jean-Luc Bélingard	32 000	40 000
Philippe Villet	12 000	Néant
TOTAL	188 000	284 000

Ces administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

Par ailleurs, M. Michele Palladino a perçu, en complément des jetons de présence mentionnés dans le tableau correspondant, une somme s'élevant à neuf mille euros à titre de rémunération pour une mission effectuée à la demande du Conseil d'administration.

- **Monsieur Alain Mérieux**

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Alain Mérieux - Président Directeur Général		
	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	331 000	352 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	331 000	352 000

Alain Mérieux	Montants au titre de l'exercice 2007 en €		Montants au titre de l'exercice 2008 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(*)	315 000	315 000	324 000	324 000
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	16 000	16 000	28 000	28 000
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	331 000	331 000	352 000	352 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

- **Monsieur Alexandre Mérieux**

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Alexandre Mérieux - Directeur Général Délégué		
	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	239 040	287 765
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	239 040	287 765

(*) Rémunération versée par la société Mérieux Alliance

Alexandre Mérieux	Montants au titre de l'exercice 2007 en €		Montants au titre de l'exercice 2008 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(*)	149 020	149 020	162 995	162 995
- rémunération variable ^(*)	70 000	50 000	90 600	70 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	16 000	16 000	32 000	32 000
- avantages en nature ^(*)	4 020	4 020	2 170	2 170
TOTAL	239 040	219 040	287 785	267 165
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l'année suivante, est basée sur deux éléments : la performance financière de la Société et sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Au 31 décembre 2008, seul Monsieur Alain Mérieux bénéficie d'un régime surcomplémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime, qui concernait les cadres dirigeants de la Société, a été fermé et aucune somme n'y a été versée en 2008. Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisation définies) ouvert aux cadres dirigeants du groupe.

- **Monsieur Stéphane Bancel**

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Stéphane Bancel - Directeur Général Délégué		
	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 464 051	1 700 037
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 464 051	1 700 037
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	3 720 600 62,01 €/ action	Néant

Les actions attribuées à titre gratuit à M. Stéphane Bancel en 2007 ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de deux ans à compter de la décision d'attribution et sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le plan d'attribution. Par ailleurs, les actions attribuées à compter du 1er janvier 2007 à M. Stéphane Bancel ne sont cessibles qu'à hauteur de quarante pour cent de leur nombre à l'issue de la période de conservation initiale de deux ans, soixante-dix pour cent après trois ans, et quatre-vingt-dix pour cent après quatre ans. En tout état de cause, un minimum de dix pour cent des actions attribuées doit être conservé jusqu'à l'expiration du mandat social.

Stéphane Bancel	Montants au titre de l'exercice 2007 en €		Montants au titre de l'exercice 2008 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe	544 016	544 016	691 104	691 104
- rémunération variable	646 000	38 295	773 469	692 749
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature (retraite)	274 035	274 035	235 464	209 457
TOTAL	1 464 051	856 346	1 700 037	1 593 310
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	3 720 600 62,01 €/ action		Néant	

Le salaire de base et la cible de rémunération variable de Monsieur Bancel ont été validés en 2008 sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations. Ces recommandations s'appuient notamment sur un comparatif réalisé avec des sociétés du même secteur d'activité et de taille similaire.

Actions de performance attribuées en 2008				
N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
/	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2008				
N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution	
Néant	Néant	Néant	Néant	

La Société n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.

6.2.2.1 Avec Mérieux Alliance

Des conventions de prestations de services ont été conclues entre Mérieux Alliance et chacune des trois principales sociétés du Groupe : bioMérieux SA (le 1^{er} juin 2002), bioMérieux, Inc. (le 1^{er} juin 2002) et bioMérieux B.V. (le 1^{er} juin 2002). Aux termes de ces conventions, Mérieux Alliance fournit conseil et assistance (i) dans la définition et la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de développement de l'entreprise, (ii) dans les domaines industriels et de la finance, (iii) en matière de politique de ressources humaines et (iv) pour la valorisation du potentiel scientifique et des synergies en recherche d'innovation. Le montant total des rémunérations versées à Mérieux Alliance par les différentes sociétés du groupe bioMérieux s'est élevé à près de 6,4 millions d'euros hors taxes en 2008.

Ces rémunérations incluent la facturation des sommes refacturées par Mériex Alliance à la Société correspondant aux prestations fournies, dans le cadre des dites conventions, par certains salariés de Mériex Alliance, par ailleurs dirigeants de la Société. Le montant des sommes facturées au titre de ces salariés est déterminé en fonction des sociétés bénéficiaires des services. Parmi les salariés de Mériex Alliance, certains interviennent exclusivement chez bioMériex, alors que d'autres interviennent également (ou exclusivement) pour l'un ou les deux autres domaines d'activité sous le contrôle de Mériex Alliance (Transgene et Silliker) (cf. § 3.3.1). Pour les salariés intervenant dans plusieurs domaines d'activité, la répartition des frais leur correspondant est effectuée au prorata de trois facteurs : le chiffre d'affaires du domaine d'activité, les immobilisations et les frais de personnel (sur cette base, en 2008, environ 81,5 % des prestations de Mériex Alliance étaient effectuées pour bioMériex). Pour les autres, les frais sont affectés dans leur totalité au domaine d'activité concerné. Dans tous les cas, une marge est appliquée à l'assiette des frais à répartir pour couvrir les frais généraux de Mériex Alliance, à des conditions de marché. Ces conventions de prestations sont destinées à se poursuivre, ainsi que les principes de répartition des frais entre les différents domaines d'activité sous le contrôle de Mériex Alliance.

Le 16 mars 2004, la Société et Mériex Alliance ont conclu une convention relative à l'utilisation du nom "Mériex" et de la dénomination « bioMériex », en vue d'organiser l'exercice par chacune des parties de ses droits de propriété industrielle sur ces nom et dénomination.

6.2.2.2 Avec Transgene

La Société et Transgene (dont Mériex Alliance détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 55,2 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels la Société n'a perçu aucune somme pour l'exercice 2008.

6.2.2.3 Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mériex et la Fondation Mériex

En application de la Loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de consacrer une part déterminée de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mériex et la Fondation Rodolphe et Christophe Mériex et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMériex. En 2008, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 3,251 millions d'euros, représentant 5,42 % du chiffre d'affaires de bioMériex SA, dont 2,969 millions d'euros au profit des deux Fondations citées ci-dessus.

Par ailleurs, la Société a décidé de soutenir un projet de la Fondation Mériex de se doter de moyens de recherche propres pour développer des solutions de prise en charge des maladies infectieuses adaptées aux pays en développement. bioMériex s'est engagé à soutenir financièrement le projet de la fondation dans le cadre d'un mécénat exceptionnel réparti sur trois années, d'un montant de 1,5 million d'euros en 2008, 1 million d'euros en 2009 et 0,5 million d'euros en 2010.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projet de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Actions de mécénat	3 251	2 369	1 944
dont Fondation Mériex	(a) 1 644	305	345
dont Fondation Rodolphe et Christophe Mériex	1 325	1 556	900
Parrainages, autres dons et amortissement des œuvres d'artistes vivants	174	247	351
	3 425	2 616	2 296

(a) dont subvention 1 500 et dons en nature 144

Des représentants de la famille Mérieux siègent au Conseil d'administration de la Fondation Mérieux, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1976, aux cotés de représentants de l'INSERM, de la Préfecture du Rhône, du CNRS et du Ministère de la Recherche. La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 1 644 000 euros de la Société en 2008, au titre du mécénat des entreprises, afin d'assurer une partie du financement de son activité.

Plusieurs membres de la famille Mérieux sont également membres du Conseil d'administration de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux. Cette fondation est présidée par Monsieur Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France et compte, aux cotés de Madame Chantal Mérieux et Messieurs Alain et Alexandre Mérieux, quatre autres personnalités de l'Institut de France. Elle a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs). En exécution du contrat de mécénat (de deux ans renouvelables) intervenu entre la Fondation Rodolphe Mérieux et la Société⁽¹⁸⁾, la Société a versé pour 2008 une somme de 1 325 000 euros. Le montant versé sera chaque année soumis au Conseil d'administration de bioMérieux, en vue de son ajustement, le cas échéant.

Certains des projets soutenus par les Fondations font l'objet d'une collaboration avec bioMérieux, en Haïti, au Mali, et à Phnom Penh (Cambodge).

Les sommes versées au titre du mécénat d'entreprise, hors parrainage, permettent à la Société de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60 % des sommes versées, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel des sociétés françaises du Groupe⁽¹⁹⁾.

Pour une information complémentaire sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes, voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes au chapitre 5.7⁽²⁰⁾.

6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2008 et 2009 au bénéfice des salariés de la Société bioMérieux SA. La masse distribuable d'intéressement est déterminée en fonction du résultat opérationnel consolidé.

Un accord de participation est également en vigueur dans la Société, la réserve de participation étant basée sur la formule légale.

⁽¹⁸⁾ Le 6 juin 2004.

⁽¹⁹⁾ La charge nette a représenté environ 778 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006, 948 milliers en 2007 et 1 454 milliers en 2008.

⁽²⁰⁾ Ce rapport spécial vise également des conventions qui présentent le caractère d'opérations courantes.

6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et du 12 juin 2008 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, il a été décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et à l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, sous réserve du respect par leurs bénéficiaires des conditions et critères d'acquisitions, vingt cinq mille actions. Les actions attribuées gratuitement aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action
mars 2008	15 000	71,15 €
juin 2008	10 000	74,19 €

Durée de la période d'acquisition

Les bénéficiaires pourront devenir propriétaires des actions à l'issue d'une période de deux ans à compter de la décision d'attribution.

Livraison des titres

A l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, la Société, sous réserve du respect par le bénéficiaire des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée par le Conseil d'administration.

Durée de la période de conservation

Les bénéficiaires s'engagent à conserver les actions ainsi acquises pendant une période de conservation fixée à deux (2) ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, telle que mentionnée ci-dessus.

Pour les attributions accordées à partir du 1er janvier 2007 à des mandataires sociaux, les actions ne sont cessibles qu'à hauteur de 40 % de leur nombre à l'issue de la période de conservation ci-dessus (deux ans), 70 % après trois ans, et 90 % après quatre ans. En tout état de cause, un minimum de 10 % des attributions en cause doit être conservé jusqu'à l'expiration du mandat social.

Droits des bénéficiaires

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Au cours de l'exercice 2008, les attributions consenties en 2006 aux mandataires sociaux et salariés de la société sont devenues définitives à l'issue de leur période d'attribution. Les actions correspondantes ont été transférées aux bénéficiaires suivants : le 15 septembre 2008 Stéphane Bancel (quatre-vingt cinq mille actions), pour une valeur unitaire des titres de 63,40 euros ; le 15 novembre 2008, à Thierry Bernard (huit mille actions), Eric Bouvier (cinq mille actions), Jean Deleforge (deux mille cinq cent actions), Richard Ding (cinq mille actions), Jean-Marc Durano (deux mille cinq cent actions), Peter Kaspar (dix mille actions), Matthieu Lebrun (deux mille cinq cent actions), Jean Le Dain (dix mille actions), pour une valeur unitaire des titres de 59,01 euros ; le 20 décembre 2008, à Stéphane Bancel (vingt mille actions), pour une valeur unitaire des titres de 59,00 euros.

CHAPITRE 7

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni le 13 mars 2009. Les principaux sujets abordés au cours de cette réunion ont été les suivants : arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'affectation du résultat de l'exercice 2008, l'approbation des conventions réglementées conclues par la Société, l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires, lors d'une Assemblée générale mixte, des projets de textes de résolution prévoyant notamment des délégations financières d'usage au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni le 10 mars 2009. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : opérations d'arrêté des comptes de l'exercice 2008, éléments financiers du rapport de gestion, présentation des travaux relatifs au rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, présentation des travaux relatifs à l'établissement du document de référence de la Société, projets de communiqués de presse sur les résultats annuels et sur l'information financière trimestrielle.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 12 mars 2009. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : composition du Comité, politique d'attribution gratuite d'actions, rémunération des mandataires sociaux et revue des propositions de révision des salaires et bonus du Comité de direction.

7.1.2 Evènements depuis le 1^{er} janvier 2009

7.1.2.1 Information financière trimestrielle

Evènements du trimestre

Au 31 mars 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 286 millions d'euros, en croissance, à devises et périmètre constants, de 6,4 % par rapport au premier trimestre de l'année précédente. La progression a atteint 10,6 %, à devises constantes, en prenant en compte l'activité liée aux accords de business development.

Chiffre d'affaires par zone géographique En millions d'euros	3 mois 2009	3 mois 2008	Variation	Variation A devises et périmètre constants
Europe ⁽¹⁾	166,9	158,5	+5,2 %	+5,8 %
Amérique du Nord	70,6	55,7	+26,8 %	+3,0 %
Asie Pacifique	31,4	27,1	+16,0 %	+12,5 %
Amérique latine	17,1	16,1	+6,1 %	+13,9 %
TOTAL	286,0	257,4	+11,1 %	+6,4 %

⁽¹⁾ y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

Activité

A fin mars 2009, la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 11,1 % en euros :

Evolution du chiffre d'affaires			
En millions d'euros			
Chiffre d'affaires - 3 mois 2008	257		
Effets de change	+1		
Croissance organique, à devises et périmètre constants	+17	+6,4 %	} +10,6 %
Variations de périmètre ⁽¹⁾	+11	+4,2 %	
Chiffre d'affaires - 3 mois 2009	286		

⁽¹⁾ Dont acquisitions de sociétés (9 millions d'euros), nouvelles distributions (2 millions d'euros) et activités cédées ou arrêtées

Sur le premier trimestre de l'exercice, l'activité a été contrastée selon les différentes régions (chiffres à devises et périmètre constants) :

- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (58 % du CA global), la croissance a atteint 5,8 %. En France, les ventes qui avaient été soutenues au cours du premier trimestre 2008 (+4,1 %) ont enregistré une légère érosion (-0,7 %) ; l'examen du rapport Ballereau par le Parlement français visant à modifier la réglementation applicable aux laboratoires d'analyses médicales a pesé sur les ventes d'instruments. Hors de France, l'activité a poursuivi sa solide progression (+8,5 %). Les croissances affichées en Allemagne, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud expliquent notamment cette évolution.

L'activité des applications cliniques est restée dynamique, tirée notamment par les réactifs de microbiologie et la biologie moléculaire. En immunoessais VIDAS[®], la progression des réactifs à forte valeur médicale est restée soutenue, compensant le tassement des tests de routine. Les applications industrielles, plus exposées à la conjoncture économique, ont enregistré une baisse des ventes d'instruments sur le trimestre.

- En Amérique du Nord (25 % du CA global), dans un contexte financier et économique particulièrement tendu, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance de 3 % sur les trois premiers mois de 2009.

Dans le domaine clinique, les ventes d'instruments sont en retrait, certains laboratoires ayant continué de reporter leur décision d'investissement. En outre, la croissance des ventes de réactifs a été atténuée par la faible consommation de flacons d'hémoculture, les cas de grippe étant restés sporadiques cet hiver¹².

Les applications industrielles ont progressé de 7,1 %.

- La zone Asie Pacifique (11 % du CA global) a continué de se développer fortement (+12,5 %), attestant d'un bon dynamisme des applications cliniques et industrielles. En particulier, les ventes en immunoessais VIDAS[®] ont enregistré une forte progression.
- En Amérique latine (6 % du CA global), l'activité, portée par le succès de l'ensemble des gammes, a augmenté de près de 14 % et la quasi-totalité des pays de la zone a enregistré une croissance à deux chiffres.

¹² Source : CDC (Centers for Disease Control and Prevention) – www.cdc.gov

Sur le premier trimestre de l'exercice, l'évolution de l'activité par application, à devises et périmètre constants, est la suivante :

Chiffre d'affaires par Application En millions d'euros	3 mois 2009	3 mois 2008	Variation	Variation A devises et périmètre constants
Applications cliniques	242,6	219,6	+10,5 %	+6,4 %
Applications industrielles	43,4	37,8	+14,6 %	+6,6 %
TOTAL	286,0	257,4	+11,1 %	+6,4 %

- Dans le domaine clinique, les ventes ont été tirées par les réactifs des gammes VITEK® et NucliSENS® ainsi que par les milieux de culture. La progression des réactifs VIDAS® a été particulièrement soutenue dans les pays émergents où elle profite de l'étendue du menu.

Dans le contexte actuel, la Société bénéficie de son positionnement dans les maladies infectieuses, les cancers et les urgences cardio-vasculaires. En effet, un diagnostic précoce de ces pathologies influence favorablement l'état de santé des patients, évite les risques d'aggravation et aide à déterminer une thérapie efficace.

- Dans les applications industrielles, les ventes de réactifs ont été stimulées par la forte progression des gammes BioBall® et TEMPO®. Toutefois, la croissance a été pénalisée par les ventes d'instruments.

Globalement, les ventes de réactifs et services, qui représentent la partie récurrente de l'activité du Groupe, ont progressé de près de 8 %. A fin mars 2009, leur part dans le chiffre d'affaires consolidé atteint environ 92 %, renforcée par les acquisitions de BTF en 2007, AB BIODISK et PML Microbiologicals en 2008, sociétés ne commercialisant que des réactifs.

Autres éléments financiers du trimestre

- A fin mars 2009, l'effectif global du Groupe s'élève à 6 228 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein) ; il représentait 6 140 collaborateurs au 31 décembre 2008.
- L'endettement net au 31 mars 2009 ressort à 36 millions d'euros ; il s'élevait à 51 millions d'euros au 31 décembre 2008.

bioMérieux dispose d'un crédit syndiqué de 260 millions d'euros, dont la date de maturité est janvier 2013 et qu'elle utilise à hauteur de 15 millions d'euros au 31 mars 2009.

Principaux évènements du trimestre

Au cours du premier trimestre, bioMérieux a commercialisé une nouvelle gamme de milieux de culture innovants (Media Fill Test), destinée au contrôle des procédés de production aseptique dans l'industrie pharmaceutique. Ce contrôle est imposé par les Bonnes Pratiques de Fabrication.

Dans le cadre de sa stratégie FMLA™ d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (« Full Microbiology Lab Automation™ »), la Société a étendu à de nouveaux territoires la commercialisation des plateformes PREVI™ Isola et PREVI™ Color Gram, lancées en 2008. Elle a également poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités informatiques pour ses systèmes, notamment de mise à jour automatisée de la base de données biologiques et de maintenance à distance.

7.1.2.2 Nouveaux produits

Le 7 avril 2009, bioMérieux lance deux milieux de culture innovants pour les simulations de remplissage aseptique ou Media Fill Test (MFT) : le BTS 3PTM contenant des peptones animales et le BTS 3PTM contenant des peptones végétales et un indicateur coloré pour améliorer l'efficacité du contrôle qualité et réduire les erreurs potentielles.

bioMérieux annonce le 15 mai 2009 le développement d'un concept d'automatisation complète du laboratoire de microbiologie (FMLA™) en apportant un nouvel outil à ses clients : la méthode LeanSigma®, à ce jour la méthode la plus performante en matière d'amélioration de la performance et des organisations.

Le 19 mai 2009, bioMérieux, a présenté le test de diagnostic VIH lors du Congrès européen sur la Microbiologie clinique & les Maladies infectieuses (ECCMID). NucliSENS EasyQ® HIV-1 v2.0 est un test capable de détecter des charges virales, mêmes faibles, chez des patients atteints du SIDA, offrant ainsi l'un des plus hauts degrés de sensibilité disponibles sur le marché

7.1.2.3 Divers

Le 12 mai 2009, bioMérieux et la Société européenne de microbiologie clinique et des maladies infectieuses (ESCMID) ont annoncé le lauréat d'une subvention de recherche 2009 qui récompense un jeune scientifique originaire d'Europe de l'Est pour son excellente contribution et ses remarquables avancées dans le domaine de la microbiologie clinique.

7.2 OBJECTIFS FINANCIERS

Dans le contexte de la détérioration actuelle de l'environnement économique et financier, bioMérieux, tenant compte de l'incertitude sur les ventes d'instruments, plus particulièrement en Amérique du Nord, se fixe pour objectif de réaliser en 2009 une croissance de son activité, à devises et périmètre constants, de 5 à 7 %.

Elle vise une progression globale de ses ventes de 7 à 9 % à devises constantes en incluant les récents accords de business development. Cette fourchette est conforme aux objectifs du plan stratégique 2012.

En 2009, la Société se donne pour objectif de réaliser une marge opérationnelle courante proche de 16 %, à taux de change 2008, avant prise en compte des surcoûts liés à la fermeture du site de Boxtel. Cet objectif tient compte de la diminution programmée des redevances reçues et des pertes opérationnelles prévues pour bioTheragnostics.

Les anticipations et objectifs ci-dessus reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, notamment, des incertitudes liées à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 du présent document de référence aurait un impact sur les activités de la société et sa capacité à réaliser ses objectifs. De même, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie commerciale et l'absence de rupture imprévue du marché du diagnostic *in vitro*.

La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs ci-dessus. Elle ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché financier.

LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Acide nucléique** : l'acide nucléique est une substance chimique (organique) présente dans chaque cellule et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques l'ADN et l'ARN.
- **Amplification** : technique le plus souvent à base d'enzymes permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.
- **Antibiogramme** : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.
- **Antibiotique** : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.
- **Anticorps** : protéine synthétisée par les lymphocytes B et les plasmocytes capables de reconnaître un antigène donné et de s'y lier.
- **Antigènes** : toute substance ou élément susceptible de déclencher une réaction immunitaire spécifique chez un individu.
- **ADN**: acronyme de "acide désoxyribonucléique". Polymère composé d'un enchaînement de nucléotides. Ces nucléotides sont constitués d'un sucre (désoxyribose), un groupe phosphate et une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la cytosine notée C, la guanine notée G et la thymine notée T.
- **ARN** : acronyme de "acide ribonucléique". Polymère similaire à l'ADN ayant aussi un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre, est dans le cas de l'ARN, un ribose.
- **Bactérie** : êtres constitués d'une seule cellule autonome, dépourvus de chlorophylle et visibles uniquement au microscope. Les bactéries sont des éléments qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.
- **Bactérie multi résistantes** : les bactéries sont dites multirésistantes aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elles ne sont plus sensibles qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.
- **Beta lactamase à spectre étendu** : les bêta-lactamases sont une famille d'enzyme responsable de la résistance des bactéries vis-à-vis de certains antibiotiques comme la pénicilline.
- **Biochimie** : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.
- **Biologie moléculaire** : nouvelle technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristique d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.
- **Campylobacter** : genre de bactéries gram négatives pouvant provoquer des intoxications alimentaires.
- **Candida albicans** : espèce de levure la plus importante et la plus connue du genre *Candida*. Elle provoque des infections (candidose) essentiellement au niveau des muqueuses digestives et gynécologiques.
- **Chromogène** : molécule colorée dans certaines conditions. Incorporée dans un milieu de culture, elle révèle la présence d'une enzyme et indique ainsi le nom de la bactérie cultivée.
- **Consommable** : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.
- **Contaminants** : substance qui est présente là ou elle ne devrait pas se trouver.
- **Corynebactérie** : bactérie appartenant à un genre regroupant de nombreuses espèces de bacilles à gram positif, qui constituent une partie importante de la flore de la peau et des muqueuses.

- **Cytologie** (ou biologie cellulaire) : discipline de la biologie étudiant notamment les cellules et leurs organites, les processus vitaux qui s'y déroulent ainsi que les mécanismes permettant leur survie (reproduction, métabolisme).
- **Cytomégalovirus** : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpes virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVH), cytomégalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).
- **Cytométrie** : comptage des cellules.
- **Cytométrie de flux** : technique permettant de faire défiler des cellules à grande vitesse dans le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.
- **Diagnostic *in vitro*** : examens réalisés hors du corps humain à partir d'échantillons biologiques : urine, sang, etc.
- **Diagnostic *in vivo*** : examens réalisés à l'intérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic, tel que des anticorps.
- **Enzyme**: macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.
- **Embolie pulmonaire** : obstruction brutale de l'une des branches de l'artère pulmonaire ou de l'artère pulmonaire elle-même, due à la formation d'un caillot (petite masse de sang coagulée) formé sur la paroi d'une veine.
- **Endogène** : qui prend naissance à l'intérieur d'un système, spécialement à l'intérieur d'un organisme.
- **Entérobactéries** : famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature anaérobie (ne nécessitant pas d'oxygène pour vivre et se reproduire).
- **Entérocoque** : bactérie de forme ovale appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.
- **Entérovirus** : virus entrant dans l'organisme en passant par le système gastro-intestinal, s'y développant et, à partir de celui-ci, attaquant le plus souvent le système nerveux. Les virus polio sont des entérovirus.
- **Extraction** : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.
- **Flore totale viable** : donne une idée quantitative de la présence de micro organismes tels que les bactéries, levures et moisissures dans un échantillon. Le nombre représente en réalité le nombre d'unités formant une colonie par gramme d'échantillon.
- **Fongique** : qui se rapporte aux champignons.
- **Génome** : ensemble de toute l'information génétique (ADN, ARN) d'un être vivant contenue dans chacune de ses cellules.
- **Génotypage** : détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.
- **Gram négatif** : coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.
- **Hémoculture** : technique de laboratoire dont le but est de mettre en évidence la présence ou l'absence de micro-organismes (bactéries entre autres) dans le sang.
- **Histologie** : étude des tissus ; recherche notamment de la composition, la structure et le renouvellement des tissus.

- **Immunoessais** : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.
- **Indicateur de qualité** : terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.
- **Legionella** : genre bactérien de type bacille gram négatif présent dans l'environnement, en particulier dans l'eau. La contamination de l'eau des réservoirs ou des condensats du conditionnement d'air de certains bâtiments a été à l'origine de certaines épidémies.
- **Listeria** : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveaux-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.
- **Marqueur** : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé.
Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.
- **Méthicilline** : pénicilline semi-synthétique.
- **Microbiologie** : étude des micro-organismes comprenant entre autre les virus, bactéries et les champignons.)
- **Micro-organisme** : organisme vivant de taille microscopique.
- **Milieux de culture** : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.
- **MRSA** : bactérie de type Staphylococcus Aureus résistante à la méthicilline.
- **Mycobactéries** : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.
- **Neisseria** : genre de bactéries dont font partie les méningocoques (agents des méningites) et les gonocoques (agent des blennorragies).
- **Nosocomiale** : maladie contractée à l'hôpital, ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.
- **Oncologie** : partie de la médecine qui s'intéresse à l'étude des tumeurs.
- **Parasite** : organisme qui vit aux dépens d'un autre organisme vivant.
- **Pathogène** : qui provoque ou peut provoquer des maladies.
- **Pharmacogénomique** : domaine de la pharmacologie consistant dans l'étude de l'interaction entre l'ensemble des gènes d'un individu et un médicament une fois absorbé.
- **Polyarthrite rhumatoïde** : plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques, dont l'origine n'est pas connue avec précision mais qui appartient à une variété de maladies, dites auto-immunes (le malade fabrique des anticorps contre ses propres tissus).
- **Polymères fonctionnalisés** : macromolécule, organique ou inorganique, constituée de l'enchaînement répété d'un même motif, sur laquelle sont greffés des groupements chimiques destinés à donner à cette macromolécule, une fonction particulière.
- **Protéine** : élément de base de toutes cellules vivantes. Une protéine est un assemblage d'acides aminés, liés par des liaisons peptidiques.
- **Protéomique** : science qui étudie les protéomes, c'est-à-dire l'ensemble des protéines d'une cellule, organelle, tissu, organe ou organisme à un moment donné et sous des conditions données.

- **Sepsis** : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.
- **Septicémie** : infection générale grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.
- **Sérologie** : étude des modifications présentées par le sérum sous l'influence de différentes maladies, comme par exemple le dosage d'anticorps.
- **Staphylocoque** : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.
- **Substrat** : molécule qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.
- **Syndrome coronarien aigu** : diminution du débit sanguin dans les artères coronaires induisant un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.
- **Théranostic** : l'association d'un test diagnostique à une thérapeutique, à la base d'une médecine personnalisée.
- **Thrombose veineuse** : formation d'un caillot de sang dans une veine. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.
- **Typage** : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.
- **Virus** : microorganisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsidie protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

TABLE DE CONCORDANCE

Eléments de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Paragraphes du Document de référence 2008 déposé auprès de l'AMF le 10 juin 2009
1. Personnes responsables 1.1. Les personnes responsables 1.2. Déclaration des personnes responsables	1.1 1.2
2. Contrôleurs légaux des comptes 2.1. Identité des Contrôleurs légaux 2.2. Informations sur les Contrôleurs légaux	1.3 N/A
3. Informations financières sélectionnées 3.1. Informations historiques 3.2. Informations intermédiaires	5.1 N/A
4. Facteurs de risques	4.11
5. Informations concernant l'Émetteur 5.1. Histoire et évolution de la Société 5.1.1. <i>Raison sociale</i> 5.1.2. <i>Enregistrement de la Société</i> 5.1.3. <i>Constitution de l'émetteur</i> 5.1.4. <i>Siège social et forme juridique</i> 5.1.5. <i>Évènements importants</i> 5.2. Investissements 5.2.1. <i>Historiques des principaux investissements</i> 5.2.2. <i>Principaux investissements en cours</i> 5.2.3. <i>Principaux investissements à venir</i>	3.1.1 3.1.5 3.1.3 3.1.1 ; 3.1.2 4.3.1 4.5.3.1 ; 5.8.2.4 4.5.3.2 4.5.3.3
6. Aperçu des activités 6.1. Principales activités 6.1.1. <i>Principales activités</i> 6.1.2. <i>Nouveaux produits/services</i> 6.2. Principaux marchés 6.3. Évènements exceptionnels 6.4. Degré de dépendance 6.5. Position concurrentielle	4.3 5.8.2.2 ; 7.1.2.1 4.2 ; 4.3 ; 5.2.2 ; 5.2.3 5.3.2 4.7 ; 4.11 4.2.4 ; 4.3.9
7 Organigramme 7.1. Groupe dont fait partie l'Émetteur 7.2. Filiales de l'Émetteur	3.3.1 3.1.16 ; 5.5.5.1
8. Propriété immobilière, usines et équipements 8.1. Immobilisations corporelles importantes 8.2. Questions environnementales	4.5.1 ; 4.5.2 ; 5.3.1.7 ; 5.3.5 ; 5.5.4 4.13
9. Examen de la situation financière et du résultat 9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation 9.2.1. <i>Facteurs importants influençant le résultat d'exploitation</i> 9.2.2. <i>Chiffre d'affaires</i> 9.2.3. <i>Facteur impactant les opérations de l'émetteur</i>	5.2 ; 5.3 ; 5.5 ; 5.8.8 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.2.3 ; 5.8.8 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.2.3 ; 5.8.8 4.11 ; 5.2.1 ; 5.3.27 ; 5.8.8

10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'Émetteur	5.3 ; 5.5
10.2. Flux de trésorerie	5.2.2 page 99 ; 5.2.3 page 102 ; 5.2.4 ; 5.3 page 108 ; 5.5 page 170
10.3. Structure de financement	4.11 page 86 ; 5.3.16 ; 5.5.16 ; 5.8.8.9
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	4.11 ; 5.2.4 ; 5.3.16 ; 5.5.16
10.5. Sources de financement attendues	5.2.4 ; 5.3.11 ; 5.5.10
11. Recherche et développement, brevets et licences	4.4.2 ; 4.4.3 ; 4.4.4 ; 4.7
12. Informations sur les tendances	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, etc...	7.1.2 ; 7.2
12.2. Tendances ou incertitudes influant les perspectives	7.2
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14 Organes d'administration et Direction générale	
14.1. Présentation des organes d'administration	6.1.1.2 ; 6.1.1.4
14.2. Conflits d'intérêts	6.1.1.2 ; 6.3.2
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération et avantages en nature	6.2.1 ; 6.2.2 ; 6.3.2
15.2. Sommes provisionnées ou constatées	N/A
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Mandats des personnes	6.1.1.2
16.2. Contrats de services entre ces personnes	6.1.1.3
16.3. Comité d'audit et Comité des rémunérations	5.9.1.7 ; 5.9.1.8 ; 6.1.2
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	5.9.1 ; 5.9.3 ; 6.1.1.1 ; 6.1.1.4 ; 6.1.1.5 ; 6.1.1.6
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	4.10
17.2. Participation et stock options des organes d'administration	6.2.1 ; 6.3.2
17.3. Accord de participation des salariés	6.3.1
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaire non membre d'un organe d'administration	3.3.2 ; 3.3.4
18.2. Droits de vote	3.1.10.3 ; 3.3.2 ; 3.3.4 ; 4.11
18.3. Contrôle de l'Émetteur	3.3.2 ; 3.3.4
18.4. Changement de contrôle	N/A
19. Opérations avec des apparentés	5.3.29 ; 5.5.5.1 ; 5.5.26 ; 5.7 ;
20. Informations financières	
20.1. Informations financières historiques	5.3 ; 5.5
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	5.3 ; 5.5
20.4. Vérifications des informations financières	
20.4.1. Déclaration de vérification	5.4 ; 5.6
20.4.2. Autres informations vérifiées	1.2 ; 5.7 ; 5.10
20.4.3. Informations financières non issues des états financiers	4.3.7 ; 7.2
20.5. Dates des dernières informations financières	5.3 ; 5.5
20.6. Informations financières intermédiaires	
20.6.1. Informations financières trimestrielles	7.1.2.1
20.6.2. Autres informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	3.4.2
20.7.1. Historique du dividende par action	3.4.1

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.9 ; 5.3.14.2.1 ; 5.5.15.2
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit	3.2.2 ; 3.2.4
21.1.2. Actions non représentative du capital	N/A
21.1.3. Actions détenues par l'Émetteur en propre	3.2.3
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles	N/A
21.1.5. Droit d'acquisition	3.1.12 ; 3.2.1 ; 3.2.4 ; 6.3.2
21.1.6. Option sur le capital de tout membre du Groupe	5.3.28
21.1.7. Historique du capital social	3.2.5 ; 3.3.3
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	3.1.4
21.2.2. Dispositions concernant les organes d'administration	3.1.9 ; 6.1.1.4
21.2.3. Droits et privilèges attachés aux actions	3.1.8 ; 3.1.10.2 ; 3.1.10.3 ; 3.1.11
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	3.1.11
21.2.5. Convocation des Assemblées générales	3.1.10.1
21.2.6. Dispositions retardant un changement de contrôle	3.1.10.3
21.2.7. Seuil de participation	3.1.14
21.2.8. Modifications du capital	3.2.1
22. Contrats importants	4.4.5 ; 4.7 ; 4.8.1 ; 4.8.2
23. Informations provenant de tiers	
23.1. Déclaration ou rapport d'expert	Néant
23.2. Information d'une tierce partie	Néant
24. Documents accessibles au public	1.4 ; 3.1.6
25. Informations sur les participations	5.5.5.1

06-09 / 022FR99061E / Document non contractuel ; bioMérieux se réserve le droit de modifier les caractéristiques indiquées sans préavis. bioMérieux, le logo bleu et les marques de bioMérieux citées dans ce document sont des marques utilisées, déposées et/ou enregistrées appartenant à bioMérieux SA ou à l'une de ses filiales / Les autres marques et noms de produits mentionnés dans ce document sont des marques commerciales de leurs détenteurs respectifs / bioMérieux S.A. RCS Lyon 673 620 399 / Photos : bioMérieux / Imprimé en France sur du papier recyclé.

bioMérieux S.A.

69280 Marcy l'Etoile

France

Tél. : 33 (0)4 78 87 20 00

Fax : 33 (0)4 78 87 20 90

www.biomerieux.com

